



## RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2014



Office National des Forêts

COORDINATION : Michel Hermeline  
RÉALISATION : Direction de la communication  
PHOTO DE COUVERTURE : B. Lacombe, ONF

# Rapport d'activité et de développement durable 2014

## Sommaire

POINTS-CLÉS 2014	2
FICHE PROFIL 2014	4
GOUVERNANCE	7
RESSOURCES HUMAINES	35
RESPONSABILITÉ SOCIALE → DU BOIS POUR LA CROISSANCE VERTE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	51
→ LA FORÊT PUBLIQUE DANS LES TERRITOIRES	69
PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE	91
EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE → SYNTHÈSE FINANCIÈRE	115
ÉVALUATION	141
TABLE DES MATIÈRES	149
SIGLES ET GLOSSAIRE	152

# Points-clés 2014

## UN EXERCICE 2014 NETTEMENT BÉNÉFICIAIRE

L'ONF a clôturé l'année 2014 avec un résultat net supérieur à 10 M€. Ce bon résultat, en progression par rapport à l'an dernier, a été atteint grâce à la mobilisation de tous les personnels de l'établissement, dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau schéma directeur d'organisation suite à l'audit socio-organisationnel, ainsi qu'au soutien de l'État et des communes forestières et des partenaires de la filière. Ces éléments doivent contribuer à créer un contexte favorable à la préparation du prochain contrat d'objectifs et de performance pour la période 2016-2020.

## UN NIVEAU HISTORIQUEMENT ÉLEVÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES BOIS

Le chiffre d'affaires bois s'établit à 272,6 M€ soit +24,1 M€ par rapport à l'exercice 2013 et +57,6 M€ par rapport à l'exercice 2012, grâce au redressement de la conjoncture du marché du bois depuis le deuxième semestre 2013 et à la poursuite du développement du bois façonné. Le chiffre d'affaires net des coûts externes de façonnage augmente de 15,9 M€ par rapport à 2013. Ce chiffre d'affaires bois correspond à un volume vendu en forêt domaniale de 6,3 Mm<sup>3</sup>, (y compris Outre-mer), avec un très faible taux d'inventus.

## LE SOUTIEN DE L'ÉTAT RÉAFFIRMÉ

L'exercice 2014 a été marqué par le rebasage des subventions de l'État opéré par la loi de finances pour 2014, à la suite de la résolution du Conseil d'administration n° 2013-09 du 27 juin 2013 relative à la consolidation du modèle socio-économique de l'ONF. Ainsi, le versement compensateur s'élève à 140,4 M€, soit +20 M€ par rapport à l'exercice 2013.

## DES INVESTISSEMENTS EN HAUSSE

Le montant total des investissements s'élève à 87,0 M€, soit +17,7 M€ par rapport à l'exécution 2013 (69,4 M€), permettant de revenir au niveau des années 2011 et 2012, après une année 2013 marquée par une forte contrainte sur les investissements pour faire face aux enjeux de financement de l'Office. La programmation triennale des travaux forestiers nécessaires à

la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques a été validée. Les investissements ont ainsi été augmentés dans le budget pour 2015.

## UNE TRÉSORERIE QUI SE STABILISE, MAIS RESTE PRÉOCCUPANTE

En 2014, la trésorerie de l'Office est stabilisée, pour la première fois depuis 2006 sans soutien exceptionnel de l'État : le besoin de financement s'élève à 299,6 M€ fin 2014, soit une amélioration de 1,8 M€ par rapport à fin 2013, conformément à l'orientation fixée par le Premier ministre dans sa réponse au rapport de la Cour des comptes sur la gestion de l'Office publié le 24 septembre 2014. Ce niveau est respectueux du plafond d'emprunt approuvé par le Conseil d'administration et compatible avec la capacité d'emprunt de l'Office fin 2014, grâce à l'opération de refinancement validée en juillet 2014, qui permet de sécuriser les financements et de modérer les charges financières pour les prochaines années. La contrainte de trésorerie reste cependant très forte.

## VERS UNE RENÉGOCIATION ANTICIPÉE DU CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE

L'annonce, dans le cadre du projet de loi de finances pour 2015, d'une possible contribution supplémentaire des communes forestières au budget de l'ONF, a suscité de nombreuses réactions. Le 18 septembre 2014, le gouvernement a annoncé la préparation dès 2015 d'un nouveau contrat d'objectif entre l'État, l'ONF et les communes forestières pour la période 2016-2020, qui devra permettre de garantir l'équilibre financier de l'Office sur la base d'une analyse partagée des coûts de gestion de la forêt. Aucune contribution supplémentaire n'a été demandée aux communes dans le projet de loi de finances pour 2015, qui a inscrit à cet effet une réduction de 20 millions d'euros de la subvention exceptionnelle accordée à l'ONF. L'ONF prendra en charge cet effort budgétaire grâce en particulier aux perspectives de recettes de bois en hausse et à la montée en puissance du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi dont bénéficie l'Office.

## LE NOUVEAU SCHÉMA D'ORGANISATION SE MET EN PLACE

La négociation nationale destinée à définir un nouveau schéma directeur d'organisation pour l'ONF a été conduite dans le cadre d'un débat ouvert et constructif. La décision structurante de ce projet est de placer les structures de terrain – agences territoriales, travaux ou études – au cœur de l'organisation et du fonctionnement



Grumes de feuillus au bord d'une parcelle exploitée



Production de résineux pour contrats d'approvisionnement en forêt domaniale d'Écouves (Orne)

de l'ONF, au plus près des espaces forestiers et naturels dont il a la gestion. Les agences territoriales vont voir leurs champs de décision et d'action accrus.

Une plus grande autonomie des équipes est recherchée, qu'elles soient en charge de la gestion, de la production ou du soutien. Les principes du management par objectifs sont ainsi revus : les équipes seront systématiquement associées à la définition des objectifs, qui seront désormais définis de manière partagée et totalement transparente. Enfin, les procédures de contrôle interne sont renforcées, afin de développer une véritable démarche d'amélioration continue.

### UNE NOUVELLE APPROCHE POUR RESTAURER L'ÉQUILIBRE FORÊT-GIBIER

Élaboré dans le cadre d'un partenariat étroit depuis 2012 avec les représentants des chasseurs (Fédération nationale des chasseurs, Association nationale des chasseurs de grand gibier, Société de vénerie), un nouveau cahier des charges pour la location du droit de chasse en forêt domaniale a été adopté par le conseil d'administration de l'ONF le 25 septembre 2014. Le décret du 6 mars 2015 modifiant le Code forestier permet de déployer ces nouvelles procédures d'attribution qui placent au premier plan le rétablissement de l'équilibre sylvo-cynégétique.

Cinq grands objectifs président à cette évolution :

- privilégier l'équilibre sylvo-cynégétique à la recette brute ;
- mieux définir l'état de la forêt, les objectifs sylvicoles et les orientations cynégétiques ;
- généraliser la signature d'un contrat cynégétique et sylvicole associé au bail de chasse ;
- définir un cadre évolutif du bail et du contrat selon l'atteinte des résultats sur un rythme triennal ;
- privilégier la location de gré à gré avec le locataire sortant ayant rempli les conditions de son bail.

Si le nouveau cahier des clauses générales ne s'appliquera qu'à partir de la saison de chasse 2016-2017, les négociations de gré à gré seront conduites en 2015.

### DE NOMBREUSES INITIATIVES EN FAVEUR DE LA FILIÈRE FORÊT BOIS

Le Gouvernement a poursuivi en 2014 ses initiatives en faveur de la filière forêt-bois, de l'amont à l'aval, avec le vote de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, la signature du contrat stratégique de filière le 16 décembre 2014 et le déploiement des programmes de la nouvelle France industrielle. Au côté des structures ou organisations professionnelles, l'ONF a apporté son appui à ces différentes initiatives et s'est engagé dans ces dynamiques structurantes pour la filière forêt-bois.



Laies et têtes rouges dans une prairie

# Fiche profil 2014

## ÉTABLISSEMENT PUBLIC À CARACTÈRE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL CRÉÉ EN 1964, L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS :

**ASSURE** la gestion durable des forêts publiques : 4,7 Mha de forêts et espaces boisés en métropole (27 % de la forêt française), dont 1,7 Mha de forêts domaniales et 2,9 Mha relevant du régime forestier (15 600 collectivités ou établissements publics propriétaires), ainsi que 5,6 Mha dans les départements d'Outre-mer (DOM). L'ONF est le premier gestionnaire d'espaces naturels en France.

**MOBILISE** du bois pour la filière : l'ONF commercialise environ chaque année 40 % des bois mis sur le marché en France (pour le bois d'œuvre : 50 % du chêne, 35 % du sapin-épicéa et 90 % du hêtre), en développant notamment des contrats d'approvisionnement. En 2014, 6,3 Mm<sup>3</sup> (équivalent bois sur pied) de bois ont été mobilisés en forêt domaniale (y compris DOM), pour un chiffre d'affaires de 272,6 M€ et 7,8 Mm<sup>3</sup> en forêt des collectivités (dont bois délivrés) pour un chiffre d'affaires de 260,8 M€.

**EFFECTUE** des prestations de services pour les collectivités et des clients privés : l'ONF effectue des travaux, études et expertises, dans le domaine de la gestion d'espaces naturels. Il s'appuie notamment sur des agences travaux, des bureaux d'études et des réseaux de compétence spécialisés.

**AGIT** pour augmenter la valeur biodiversité des forêts : cela passe par l'extension du réseau de réserves (plus de 45 000 ha de réserves biologiques en métropole et plus de 100 000 ha dans les DOM), par l'importance du réseau Natura 2000 en forêt publique (1 250 000 ha, 36 % des forêts domaniales, 23 % des forêts des collectivités), par la prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante des forêts (mise en place d'une trame de vieux bois en particulier).

**AGIT** pour dynamiser le rôle de la forêt et des produits bois au service de la lutte contre les changements climatiques : l'office favorise par sa gestion durable l'effet « puits de carbone » de la forêt et permet à la société de développer de nouveaux usages du bois, ressource renouvelable (bois construction et bois énergie).

**AGIT** au service des populations pour offrir une forêt accueillante : libre d'accès, elle permet la pratique des loisirs en forêt, des activités de découverte nature (500 millions de visites par an) et sert d'appui au développement touristique local, en liaison étroite avec les collectivités territoriales.

**ASSURE** des missions de service public pour la prévention et la gestion des risques : en montagne, l'office s'appuie sur les services RTM (restauration des terrains de montagne) qui effectuent des travaux de prévention sur 380 000 ha ; en zone sud, il mobilise la mission DFCL (défense des forêts contre les incendies) qui pilote des opérations de débroussaillage et de surveillance, en liaison avec la Sécurité civile ; sur le littoral, la mission littorale coordonne l'intervention de l'ONF pour le contrôle de l'érosion et la gestion durable de 500 km de dunes domaniales.

L'ONF est certifié ISO 9001 et ISO 14001 et participe au système de certification de gestion durable des forêts PEFC (100 % des forêts domaniales et 57 % des forêts communales).

### Une organisation déconcentrée qui couvre le territoire

9 125 personnes (en équivalent temps plein  
moyen annuel, y compris emplois aidés)

9 directions territoriales et 5 directions régionales

51 agences territoriales

10 agences travaux

324 unités territoriales

56 unités de production travaux



## LE SAVIEZ-VOUS ?

La forêt : quelques chiffres clés (hors DOM)

28 % du territoire est couvert de forêts

3,2 millions de propriétaires privés se partagent 12 Mha, soit 75 % de la forêt

Plus de 15 600 collectivités sont propriétaires de 2,9 Mha, soit 16 % de la forêt

L'État possède 1,7 Mha de forêts domaniales, soit 9 % de la forêt

5,1 millions d'ha de forêts françaises sont écocertifiées

La consommation de bois à but énergétique représente aujourd'hui l'équivalent de 9,5 millions de tep/an, soit 3,5 % des besoins français en énergie et plus de la moitié des énergies renouvelables

La forêt séquestre chaque année 45 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> net, soit 8 % du total des émissions nationales de gaz à effet de serre

La forêt abrite 40 % des zones Natura 2000

La forêt accueille plus de 500 millions de visites chaque année

## Forêts gérées par l'ONF (en hectares)

	Type de propriété	Métropole	DOM
Régime forestier	Forêt domaniale	1 707 000	2 503 700
	Collectivité et intercommunalité	2 856 300	7 800
	Établissement public hors collectivité	53 900	6 700
	<b>Sous-total RF</b>	<b>4 617 200</b>	<b>2 518 100</b>
Hors régime forestier	Forêts domaniales affectées	82 300	3 418 400
	Privé et assimilé	38 300	74 800
	<b>Sous-total hors RF</b>	<b>120 700</b>	<b>3 493 200</b>
<b>Surface gérée totale</b>		<b>4 737 900</b>	<b>6 011 300</b>

## Points de repères financiers (en M€)

	2012	2013	2014
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>588,1</b>	<b>617,8</b>	<b>667,7</b>
dont produits du domaine (bois, chasse, pêche, concessions)	279,1	312,7	337,7
dont application du régime forestier en forêts des collectivités	149,0	145,9	169,0
dont prestations de service	152,3	150,5	153,0
dont activités annexes	7,7	8,7	8,1
<b>Production immobilisée</b>	<b>41,9</b>	<b>35,0</b>	<b>43,0</b>
dont travaux forestiers	41,4	34,8	36,6
<b>Contributions publiques (subventions d'exploitation)</b>	<b>84,4</b>	<b>72,4</b>	<b>83,9</b>
<b>Capitalisation totale</b>	<b>9 982,1</b>	<b>10 013,0</b>	<b>10 082,3</b>
Fonds propres	9 547,1	9 531,0	9 576,2
Dettes	427,0	419,5	433,5
Valeur ajoutée	464,5	487,4	531,5
Résultat net	-0,9	2,5	10,8
<b>Total net des actifs immobilisés</b>	<b>9 776,7</b>	<b>9 803,8</b>	<b>9 842,0</b>
dont forêts domaniales remises en gestion	9 388,6	9 391,7	9 391,7
dont autres actifs immobilisés	388,1	412,2	450,3





1

# GOUVERNANCE

L'ONF est un établissement public de l'État, dont la principale mission est d'assurer une gestion multifonctionnelle des forêts publiques, qui regroupent les forêts domaniales appartenant à l'État et les forêts appartenant aux collectivités

---

L'ONF gère les forêts domaniales pour le compte de l'État qui l'a mandaté pour exercer à sa place l'ensemble des droits, devoirs et prérogatives du propriétaire (exception faite de la vente des forêts. L'ONF intervient donc comme un régisseur et supporte sur son budget l'ensemble des recettes et dépenses liées à la gestion du domaine.

Dans les forêts des collectivités en revanche, la collectivité propriétaire garde la maîtrise de la gestion de son domaine, notamment des recettes et dépenses afférentes. L'ONF n'intervient que comme conseiller technique et prestataire de services, garant de l'application du « Régime forestier », c'est-à-dire d'une mission de service public limitée à quatre grands types d'interventions : actions de surveillance / protection foncière, élaboration d'un plan de gestion (« Aménagement Forestier »), proposition d'un programme annuel de coupes et travaux, et enfin organisation de la mise en vente des bois.

L'ONF est rémunéré pour cette charge de service public. Cette rémunération est prise en charge pour partie par les collectivités propriétaires sous forme d'un pourcentage des recettes du domaine (« frais de garderie » équivalents à 10 à 12% des recettes selon les cas), complété par un versement de 2 euros par ha. Mais cette rémunération ne couvre qu'une partie du coût réel de gestion et l'État prend à sa charge le solde, sous forme d'une subvention pour charge de service public, directement versée à l'ONF, subvention qui porte le nom de « versement compensateur ».

L'ONF se voit également confier des missions d'intérêt général (MIG) spécifiques par l'État, notamment dans le domaine de la prévention des risques naturels, en montagne, en zone sensible aux incendies de forêt et sur le littoral.

Le savoir-faire développé pour réaliser l'ensemble de ces missions permet à l'ONF de proposer des prestations de service dans un cadre concurrentiel à des clients publics ou privés. Des filiales ont également été créées pour développer certaines activités, notamment dans le domaine du bois énergie.

La gouvernance de l'ONF prend en compte la variété de ces missions qui relèvent à la fois du service public et de l'entreprise privée.

L'ONF au cœur des enjeux du développement durable	9
Une communauté de travail au service du développement durable	15
Avec les communes forestières, le régime forestier en partage	23
L'écoute et le partenariat avec les autres parties prenantes	28

# L'ONF au cœur des enjeux du développement durable

LA GESTION FORESTIÈRE CONDUITE PAR L'ONF S'INSCRIT DANS UN CADRE RÉGLEMENTAIRE SPÉCIAL ET VISE À FOURNIR, DANS LA DURÉE, DES SERVICES ET DU BOIS – RESSOURCE RENOUVELABLE – À LA SOCIÉTÉ.

## LE RÉGIME FORESTIER, SOCLE JURIDIQUE DE LA GOUVERNANCE

En application du code forestier et des politiques environnementales nationales et européennes, l'ONF met en œuvre au quotidien une gestion forestière qui relève des critères de gestion durable, selon les résolutions adoptées lors des conférences européennes de Strasbourg (1990), Helsinki (1993), Lisbonne (1998), Vienne (2003), Varsovie (2007) et Oslo (2011).

La gestion menée par l'ONF se fait dans un cadre réglementaire précis et rigoureux défini par le Code forestier. Ce cadre porte le nom de « Régime forestier » et s'applique à la gestion des forêts domaniales et des forêts des collectivités. Il apporte un ensemble de garanties qui préservent la forêt sur le long terme. C'est aussi un régime de gestion qui se soucie du bon fonctionnement de l'écosystème forestier, du renouvellement des ressources en bois,

des autres produits et services fournis par les forêts, et de la transmission aux générations futures de ces ressources.

L'aménagement forestier constitue, au niveau de chaque forêt, le document-clé sur lequel s'appuie cette gestion multifonctionnelle et durable. Outil de synthèse, il optimise la réponse à la politique forestière nationale en appréciant localement les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit notamment en programmes de travaux et de coupes. Il est élaboré selon un cahier des charges adapté au niveau des enjeux appréciés pour la forêt concernée.

Pour les forêts des collectivités, le « versement compensateur » finance une grande partie du coût de gestion dû à la mise en œuvre du régime forestier. Véritables outils de solidarité nationale et d'aménagement du territoire, le régime forestier et le versement compensateur permettent à chacune de ces forêts de bénéficier de la même qualité de gestion durable, au service de l'intérêt public.

## Planification de la gestion durable des forêts publiques

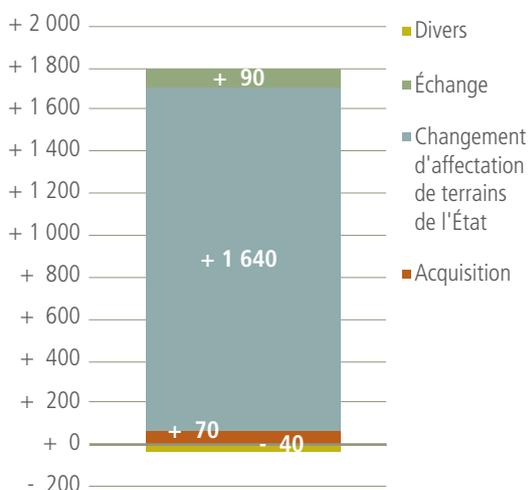


## L'INTÉGRITÉ FONCIÈRE, AU CENTRE DES PRÉOCCUPATIONS

La gestion foncière – et la préservation du foncier forestier en particulier – reste un élément essentiel de la gestion durable des forêts, officiellement reconnue au niveau du réseau écologique paneuropéen depuis 1993 (conférence d'Helsinki – critère 1 : « conservation et amélioration appropriée des ressources forestières et de leur contribution aux cycles globaux du carbone »).

La stabilité foncière est un fondement de la politique forestière, présent dans tous les textes réglementaires depuis le Moyen-Âge. Le code forestier apporte une protection foncière maximale, renforcée dans le cas des forêts domaniales par un principe juridique d'inaliénabilité des forêts. La gestion foncière des forêts domaniales est aujourd'hui assurée par l'ONF sous le contrôle du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la forêt (MAAF).

### Variation de surface des forêts domaniales de métropole selon le type d'opération foncière (en ha)



Ainsi, en 2014, la surface des forêts domaniales a augmenté de 1 760 ha, pour couvrir 1 707 000 ha. Cette évolution s'explique en grande partie par le changement d'affectation de terrains boisés de l'État anciennement affectés au ministère de la Défense (1 640 ha), des procédures d'échange à solde nécessairement positif (90 ha) et l'acquisition de terrains par l'État (70 ha).

L'ONF gère également un parc immobilier important : 5 800 bâtiments sur plus de 3 700 sites.

## UN CADRE DIRECTEUR DE GESTION DÉCLINÉ AU NIVEAU RÉGIONAL : DRA ET SRA

Les Directives régionales d'aménagement des forêts domaniales (DRA) et les Schémas régionaux d'aménagement pour les forêts des collectivités (SRA) sont des documents directeurs qui encadrent l'élaboration des aménagements forestiers à l'échelle d'une zone

biogéographique homogène. Ils déclinent les engagements internationaux et nationaux de la France en matière de gestion durable des forêts. Leur portée est donc à la fois politique et technique.

La quasi-totalité des forêts domaniales (99 %) est couverte par une DRA, de même que la quasi-totalité des forêts des collectivités (98 %) est couverte par un SRA.

## DES GUIDES DE SYLVICULTURE POUR FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE LA GESTION DURABLE

L'ensemble des guides de sylvicultures pour les essences objectif et les contextes biogéographiques principaux prévus d'être rédigés avant 2016 l'ont été fin 2014. Entre 2012 et 2014, cinq nouveaux guides de sylvicultures ont ainsi été élaborés par des collectifs de personnel représentatifs de l'ensemble des métiers de l'ONF.

Guide de sylvicultures	Année	Surface du domaine d'application
Montagnes des Alpes du Sud	2012	200 000 ha
Massif vosgien : sapin, épicéa et pin sylvestre	2013	200 000 ha
Hêtraies continentales (tome II : futaie irrégulière)	2013	123 000 ha
Hêtraies et hêtraies sapinières des Pyrénées	2013	114 000 ha
Arc jurassien : sapin et épicéa	2014	95 000 ha

Cinq guides supplémentaires ont été réalisés pour des contextes biogéographiques plus limités en surface, mais pouvant contribuer à l'atteinte des objectifs du COP.

Guide de sylvicultures	Année	Surface du domaine d'application
Le bouleau en Lorraine	2012	3 000 ha
Pin à crochets dans les Pyrénées	2012	25 000 ha
Pessières de l'Ardenne primaire	2013	10 000 ha
Sapinières du Morvan	2014	5 000 ha
Pinèdes de pin d'Alep	2014	44 000 ha

Pour tout guide de sylviculture diffusé, un programme de formation est mis en place. Chaque personnel technique concerné bénéficie d'une formation ciblée sur les évolutions sylvicoles pour les contextes auxquels il a le plus souvent à faire. Pour faciliter l'appropriation par les personnels des guides de sylvicultures les plus importants, une version synthétique, dénommée « Mémento sylvicole », dans lequel on retrouve l'ensemble des préconisations sous une forme pratique et sans les justifications de leur choix, est maintenant prévue. Parmi les cinq guides principaux sortis entre 2012 et 2014, quatre ont ainsi été accompagnés d'un Mémento sylvicole.

Quatre guides de sylvicultures ont fait l'objet d'un bilan d'application durant les années 2012-2014 : les douglasiaies françaises, la chênaie atlantique, la hêtraie nord-atlantique et les chênaies continentales (couvrant un domaine d'application total de 1 180 000 ha de forêts publiques). Pour le premier, cela a conduit à un correctif diffusé à l'ensemble des personnels en 2013. Pour les trois autres, le travail a permis de mettre en évidence les points mal interprétés à reformuler, les préconisations à revoir et les situations qui n'avaient pas été traitées à compléter. Cela donnera lieu à l'édition d'un additif pour chacun de ces trois opus en 2015-2016.

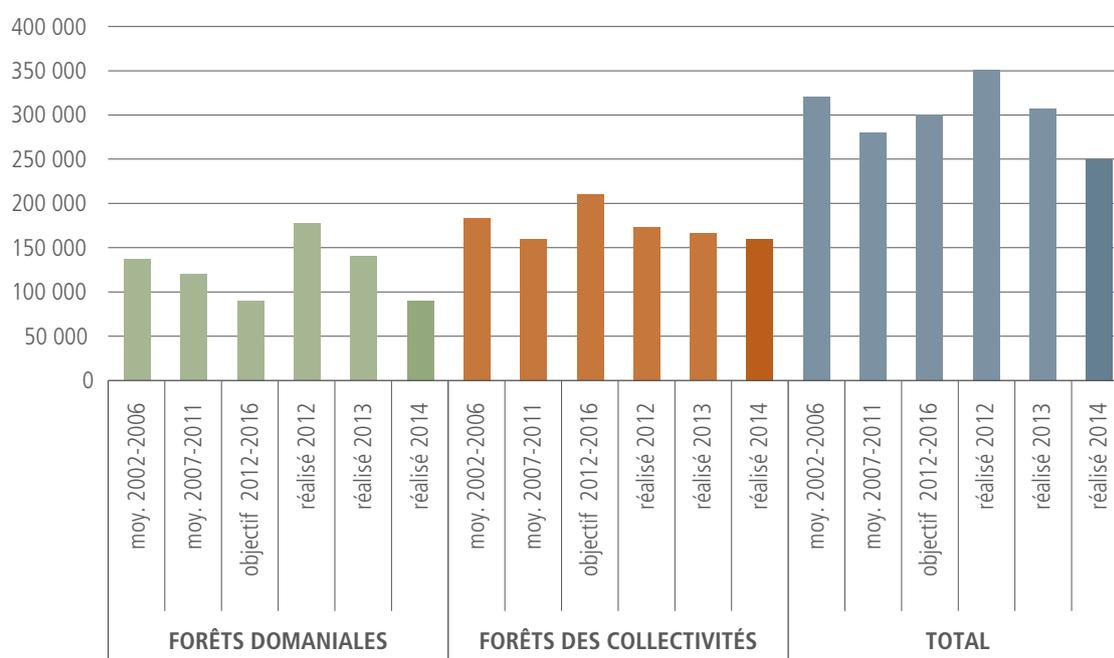
## L'AMÉNAGEMENT FORESTIER, UN OUTIL CLÉ POUR LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

Pour doter les forêts domaniales et les forêts des collectivités d'un document d'aménagement, l'ONF s'appuie sur des cadrages nationaux récemment révisés : directives nationales d'aménagement et de gestion pour les forêts domaniales (DNAG adoptées

par arrêté ministériel du 14 septembre 2009) et orientations nationales d'aménagement et de gestion pour les forêts des collectivités (ONAG adoptées par arrêté ministériel du 7 avril 2010). Ces documents-cadres permettent notamment la production d'aménagements simplifiés mieux adaptés aux enjeux principaux auxquels les forêts sont confrontées, plus compréhensibles par les propriétaires des forêts publiques et plus opérationnels dans la gestion quotidienne.

Au cours de l'année 2014, les aménagements de forêts domaniales métropolitaines adressés pour approbation au ministère chargé de l'agriculture ont porté sur 105 107 ha, soit un niveau en baisse par rapport à 2013, mais qui permet à 99 % des forêts domaniales de disposer ainsi d'un aménagement applicable au 31 décembre 2014. Les aménagements des forêts des collectivités, adressés pour approbation aux préfets de région, ont quant à eux concerné 164 916 ha. Le taux de surface aménagée est stable à 92 % si on considère l'ensemble des aménagements applicables au 31 décembre 2014 (aménagements en vigueur ou expirés depuis moins de 3 ans).

### Réalisation annuelle des aménagements forestiers (en ha/an)



### Les aménagements forestiers sont disponibles sur Internet

Conformément aux évolutions apportées par le Code forestier, les aménagements forestiers récents sont consultables sur Internet. La première étape a été déployée en 2013 pour les forêts domaniales. La procédure a été étendue fin 2014 aux forêts des collectivités : leurs aménagements seront progressivement accessibles sur le site de l'ONF. Le moteur de recherche se satisfait du seul nom d'une forêt ou d'une commune de situation.

Au fur et à mesure de la validation de la base de données, il sera possible, à terme, de consulter les aménagements des forêts publiques, et notamment :

- une fiche de synthèse, donnant les caractéristiques principales de l'aménagement ;
- la version publique de l'aménagement, au format PDF : elle correspond à la partie technique de l'aménagement et sera disponible si ce document a été déposé dans la base de données (dépôt obligatoire pour les nouveaux aménagements).

La dernière étape concerne l'accessibilité de ces données depuis les sites Internet des préfetures : elle sera opérationnelle prochainement.



Christian Pocachard, ONF

Jeune faucon pèlerin en forêt domaniale de Saint-Quirin (Moselle)

## LE FIL CONDUCTEUR DE L'ACCORD PARTENARIAL ENTRE FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT ET LES FORESTIERS PUBLICS ET PRIVÉS

Contrairement au choix de spécialisation des territoires fait dans d'autres pays, l'ONF cherche en permanence, et dans toute forêt, à trouver l'équilibre le plus adapté entre les quatre grandes fonctions ou services attendus des forêts : la fonction de production de bois, la fonction environnementale (biodiversité, fonctionnalités écologiques), la fonction sociale (accueil du public, paysages, ressource en eau potable) et la fonction de protection contre les risques naturels.

En 2007, l'ONF, France Nature Environnement, la Fédération nationale des communes forestières et Forestiers Privés de France ont conclu un accord partenarial « Produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité : une démarche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts », qui reconnaissait l'intérêt d'une production accrue de bois, conjointement à la préservation renforcée de la biodiversité forestière.

En application de cet accord, l'ONF se positionne résolument comme acteur de la transition écologique et énergétique vers une économie plus respectueuse de l'environnement : le bois éco-matériau biodégradable, source d'énergie renouvelable, piège à carbone face au réchauffement climatique, est au cœur de cette stratégie à partager avec une filière forte de 400 000 emplois directs et indirects, pesant 50 milliards d'euros de chiffre d'affaires, mais accusant 6 milliards d'euros de déficit de balance commerciale.

En effet, dans un contexte de profonds changements (climat, conditions de travail, attentes sociales vis-à-vis de la forêt...), il est possible de mobiliser plus de bois dans les forêts françaises tout en respectant les critères de gestion durable. Parallèlement, alors que les forêts françaises couvrent 28 % de notre territoire, elles constituent des zones importantes pour la biodiversité et des actions sont conduites pour maintenir ce patrimoine naturel en bon état de conservation.

Ce double objectif est un enjeu essentiel pour nos forêts et, plus largement, pour l'ensemble de notre société, mais il n'est pas aisé à concrétiser. Une récolte supplémentaire de bois doit s'affranchir des obstacles techniques, économiques et psychologiques qui

freinent jusqu'ici la pleine mobilisation de notre ressource bois issue d'une gestion durable. De même, une intensification des actions en faveur de la biodiversité, qu'elle soit « remarquable » ou « ordinaire », doit être acceptée socialement et réalisable économiquement. Ces différentes dimensions doivent être appréciées localement et le protocole d'accord précise que les actions à mener doivent s'inscrire dans « une approche territoriale concertée dans le respect de la gestion multifonctionnelle des forêts ».

## DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL POUR LE COMPTE DE L'ÉTAT OU DES COLLECTIVITÉS

Conformément à l'article R 121-4 du Code forestier, l'État, « puissance publique » (et non plus « propriétaire forestier »), demande à l'ONF d'assurer des missions relevant de prérogatives régaliennes : des Missions d'intérêt général (MIG). Tel est le cas notamment avec la gestion des risques naturels : risques d'avalanches, de chutes de blocs, de laves ou crues torrentielles et de glissements de terrain en montagne, risques d'incendies de forêt dans le sud de la France, risque d'érosion éolienne dunaire. D'autres MIG, confiées par l'État à l'ONF, concernent l'aide au déploiement de politiques publiques ciblées, notamment biodiversité et DOM. Par définition, ces MIG ne relèvent pas de la logique économique du marché concurrentiel et leurs coûts doivent être intégralement remboursés à l'ONF par l'État. Ces MIG, dont le périmètre a été augmenté dans le contrat 2012-2016, génèrent ainsi environ 29 M€ de chiffre d'affaires.

### Les différentes MIG nationales confiées à l'ONF en 2014 et les ministères commanditaires

#### MIG RISQUES

RTM : missions de restauration des terrains domaniaux RTM et concours DGPAAT	MAAF
DFCI : dispositif OFRAN-APFM-Patrouilles	MAAF
DUNES	MAAF
DDAF-DOM	MAAF
Risques naturels : RTM-DFCI-Littoral	MEDDE
Connaissance des Avalanches	MEDDE

#### MIG PATRIMOINE GÉNÉTIQUE

Arboretum des Barres	MAAF
Vergers à graines	MAAF
Pôle national des ressources génétiques (transfert des pépinières de l'État)	MAAF

#### MIG ENVIRONNEMENT

Santé des Forêts	MAAF
Renecofor (réseau national de suivi à long terme des écosystèmes forestiers)	MEDDE
50 pas géométriques	MEDDE
Biodiversité	MEDDE
DOM : orpaillage, observatoire activité minière et appui aux communautés locales	MOM
Marly Rambouillet	MEDDE

## LE VOLET FORESTIER DE LA LOI D'AVENIR POUR L'AGRICULTURE, L'ALIMENTATION ET LA FORÊT

Présentée en conseil des ministres en novembre 2013, la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt a été promulguée au journal officiel le 14 octobre 2014. La forêt fait l'objet d'un volet thématique dont les principales mesures concernent :

- La politique forestière et la gouvernance : Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois (CSFB), Programme national de la Forêt et du Bois (PNFB) et programmes régionaux – art. 67.
- Le Fonds stratégique Forêt Bois (FSFB) – art. 67.
- Les liens entre la forêt et les territoires : Équilibre sylvo-cynégétique, propriété foncière et occupation des sols – art. 67.
- La dynamisation de la gestion durable des forêts dans un contexte changeant : GIEEF, documents de gestion et ressources génétiques forestières – art. 69.
- Le règlement sur le bois de l'UE : RBUE – art. 76.
- Les interprofessions : comités interprofessionnels par produits – art. 17 (Titre II).

Le volet forestier de la loi s'articule avec le Plan national d'action pour l'avenir des industries de transformation du bois (octobre 2013), la loi de Finances 2014 avec la création du Fonds Stratégique Forêt Bois (décembre 2013) et la loi de Finance rectificative 2013 avec le volet fiscal, assurance (décembre 2013).

## UN CONTRAT DE FILIÈRE SOUS L'ÉGIDE DE L'ÉTAT POUR RELANCER LA COMPÉTITIVITÉ

Un contrat de filière destiné à relancer la compétitivité de la filière bois a été signé le 16 décembre 2014 entre les pouvoirs publics et les professionnels, en présence de Ségolène Royal, Stéphane Le Foll, Emmanuel Macron et Sylvia Pinel, respectivement ministres en charge de l'écologie, de l'agriculture et de la forêt, de l'économie et de l'industrie, et du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité.

## Le Programme national forêt-bois (PNFB)

Ce programme donnera les grandes orientations de la politique forestière pour une durée maximale de dix ans : « Il détermine des objectifs économiques, environnementaux et sociaux fondés sur des indicateurs de gestion durable. Il définit les territoires interrégionaux qui justifient, de par leurs caractéristiques communes, une coordination des programmes régionaux de la forêt et du bois (...). Il assure le partage de l'information sur la production de produits forestiers et de produits issus de la transformation du bois, en vue d'une meilleure valorisation du bois et du développement des entreprises, ainsi que sur la production d'aménités environnementales et sociales de la forêt en vue de leur développement et de l'évaluation des modalités de leur rémunération. »

Les objectifs et engagements du PNFB seront validés en interministériel en répondant aux engagements internationaux et communautaires.

Ce programme devra être décliné au niveau régional par les Programmes régionaux forêt-bois (PRFB) : fusion des orientations régionales forestières et du Plan Pluriannuel Régional de Développement Forestier dans un document unique. Ces programmes comporteront des indicateurs de gestion durable.

Le 8 septembre 2014, le ministre en charge de la forêt a annoncé la création de cinq groupes de travail thématiques (Gestion durable des forêts, Recherche/développement, Économie de la filière, Europe et international, Forêt et Territoire) chargés de présenter au Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois un programme national de la forêt et du bois d'ici l'été 2015.



Exploitation en régie d'un très beau chêne en forêt domaniale indivise de Haguenau (Bas-Rhin)

Ce « contrat de filière du Comité stratégique de la filière bois » fixe neuf objectifs prioritaires à long terme qui traduisent les engagements conjoints de l'État, des régions et des acteurs professionnels en veillant à l'équilibre des différents usages du bois dans les politiques publiques :

- Mettre en place des outils de pilotage et élaborer une stratégie de la filière.
- Structurer le segment industriel et le tissu entrepreneurial.
- Promouvoir et développer les emplois de la filière.
- Mettre les entreprises du bois sur la voie de la différenciation et de la compétitivité par l'innovation.
- Renforcer l'innovation, le marketing et le design pour mieux vendre les produits français, en France et à l'export.
- Adapter l'offre de la première transformation aux besoins des marchés de la deuxième transformation.
- Sécuriser les approvisionnements de la première transformation ;
- Actionner les leviers de la filière indispensables pour permettre l'approvisionnement des différentes filières utilisatrices de bois.
- Asseoir la reconnaissance des qualités intrinsèques du matériau bois afin d'en augmenter l'utilisation.

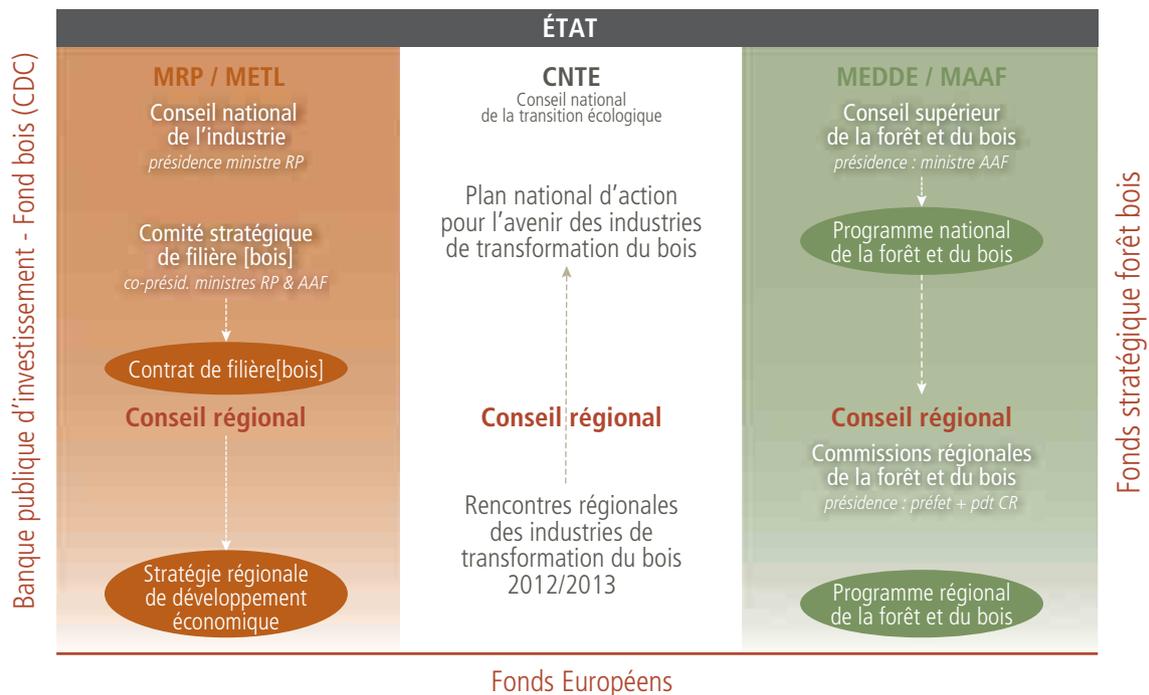
Les pouvoirs publics s'engagent à soutenir la mobilisation du bois de nos forêts, notamment au travers du fonds stratégique de la forêt et du bois défini dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'ali-

mentation et la forêt de 2014, et de l'élargissement du périmètre du fonds chaleur géré par l'Ademe ». Jusqu'à 30 millions d'€ du fonds seront ainsi consacrés chaque année à des actions de mobilisation du bois.

Vingt structures ou organisations professionnelles, de l'amont à l'aval, sont signataires du contrat parmi lesquelles l'ONF, la FNCOFOR, la Forêt privée française, le CNPF et l'UCFF. Alain Rousset, président de l'Association des régions de France, et Luc Charmasson, président de France Bois Industries entreprises et vice-président du Comité stratégique de la filière bois, participaient à la cérémonie ainsi que de nombreux représentants des acteurs de la filière parmi lesquels Jean-Yves Caullet, président du conseil d'administration de l'ONF, et Pascal Viné, directeur général de l'Office.

Il sera décliné en régions par les commissions régionales de la forêt et du bois renforcées dans la loi d'avenir. Le contrat de filière sera présenté au Conseil supérieur de la Forêt et du Bois qui émettra un avis, sa mise en œuvre s'inscrira en cohérence avec le programme national de la forêt et du bois.

## Schéma stratégique de la filière forêt-bois



# Une communauté de travail au service du développement durable

AU PLUS PROCHE DES TERRITOIRES, LES 9 125 AGENTS DE L'ONF METTENT EN ŒUVRE AU QUOTIDIEN UNE GESTION DURABLE DE LA FORÊT ET DES ESPACES NATURELS.

## UNE ORGANISATION DÉCONCENTRÉE

Fin 2014, outre sa direction générale à Paris, l'ONF est organisé en neuf directions territoriales et cinq directions régionales en Corse et outre-mer, regroupant sur l'ensemble du territoire 50 agences, comportant 324 unités territoriales et 10 agences travaux comportant 56 unités de production.

Les agences territoriales sont les pivots de la gestion et de la production. Elles pilotent leur activité dans le cadre d'objectifs définis avec le directeur général ou, par délégation de celui-ci, avec le directeur territorial. Elles établissent des feuilles de route avec leurs services, au sein desquels figurent les unités territoriales. Chaque unité territoriale est composée de triages, qui sont les unités géographiques de base pour la mise en œuvre des services rendus par l'ONF.

Les directions territoriales apportent un soutien aux agences dans le domaine des ressources humaines, des finances et des systèmes d'information. Elles coordonnent, suivent, évaluent et contrôlent les objectifs des agences.

Un réseau de compétences, dénommé « réseau d'appui technique et de développement » (RATD), a été créé en 2014 suite à la suppression des directions « forêts » au sein des directions territoriales. Positionné au sein des services forêts des agences territoriales et animé par la direction territoriale, ce réseau permettra de porter au plus près du terrain l'appui et le progrès technique, afin de préserver le haut niveau de technicité des personnels en matière forestière.

Neuf agences travaux en métropole et une à La Réunion assurent l'exécution des travaux pour le propre compte de l'ONF en forêt domaniale ou pour le compte de tiers. Les objectifs d'activité de

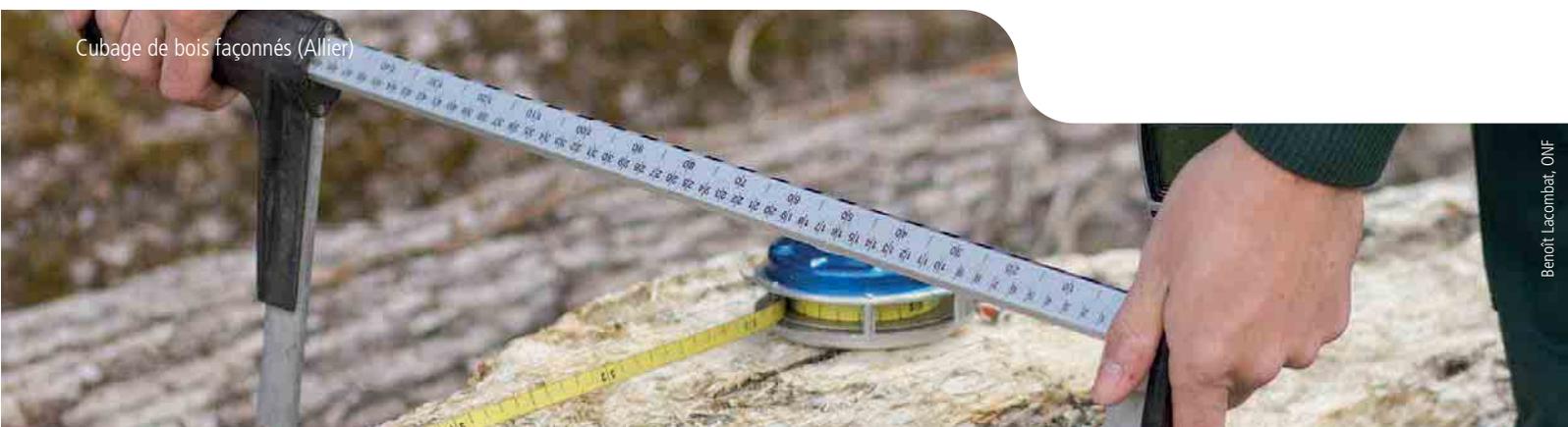
l'agence travaux sur le territoire d'une agence territoriale sont portés par l'agence territoriale. Les agences travaux regroupent les 3 000 ouvriers de l'ONF ainsi que tout le matériel de production. Elles ont une responsabilité économique forte, qui leur impose une amélioration constante de leur performance.

Des structures spécialisées dans la réalisation d'études sont, suivant les territoires, soit intégrées dans l'agence territoriale sous forme de service, soit intégrées aux agences travaux, soit autonomes sous forme d'agence études de même périmètre géographique que la direction territoriale.

Le dispositif de contractualisation au sein de l'ONF a été simplifié en 2014 : seul est maintenu un contrat entre les directions territoriales et les agences territoriales, travaux ou études. Les objectifs définis sont préalablement discutés et partagés entre les différentes équipes. La direction territoriale élabore un projet stratégique territorial sur une période de trois années glissantes. Les contrats d'action au sein des agences sont remplacés par des feuilles de route qui comprennent des objectifs collectifs, quantitatifs et qualitatifs. D'une manière générale, le management de l'établissement repose sur un principe de confiance entre structures et d'autonomie accrue. Ce principe s'accompagne d'un renforcement du contrôle interne, dans le cadre d'une démarche d'amélioration continue.

L'ONF est certifié ISO 9001 « système de management de la qualité » et ISO 14001 « système de management environnemental ». Des revues de processus et des revues de direction permettent d'analyser périodiquement les informations recueillies par l'ONF sur l'évolution du contexte dans lequel évolue l'établissement, afin de planifier des actions correctives ou de dégager des orientations d'amélioration et de vérifier leur efficacité.

Cubage de bois façonnés (Allier)



## DES INSTANCES SPÉCIFIQUES DE DÉCISION, D'ÉVALUATION ET DE CONSEIL

Renouvelé en 2012, le conseil d'administration comporte 28 membres, son champ d'action étant défini par le Code forestier. Le président et les membres sont nommés par décret (ou arrêté) du gouvernement. Cette instance s'est réunie quatre fois en 2014, les 3 avril, 3 juillet, 25 septembre et 11 décembre sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Caullet.

Le directeur général est nommé en Conseil des ministres. Un comité de direction plénier (Codir plénier) regroupe chaque mois le chef de l'inspection générale, les directeurs centraux et territoriaux, et l'agent comptable principal. Des réunions hebdomadaires en formation restreinte sont également organisées (Codir restreint). Un séminaire élargi réunit deux fois par an le comité de direction et l'ensemble des directeurs d'agence.

Un Contrôleur général économique et financier est rattaché à l'ONF. Il assure un contrôle externe portant sur l'activité économique et la gestion financière de l'établissement. Certaines décisions sont soumises à son visa, dans l'objectif d'analyser les risques et d'évaluer les performances de l'ONF en veillant aux intérêts patrimoniaux de l'État.

Directement rattachée au directeur général, l'Inspection générale exerce une mission permanente d'audit interne (audit de service, audit thématique) et de conseil, ainsi que des missions ponctuelles d'expertise, d'enquête et d'inspection. À ce titre, deux missions d'enquête ont été réalisées, à la demande du directeur général, suite au suicide d'un ouvrier forestier et à l'information tardive de sa hiérarchie d'une part, à une situation de mal-être au travail dans une unité de production spécialisée d'autre part. En outre, l'instruction du 29 juillet 1998, qui définissait les missions de

l'Inspection générale, ne correspondant plus à l'organisation et au fonctionnement actuels de l'ONF, une nouvelle instruction, prenant en compte tant les évolutions de l'ONF que le périmètre de l'Inspection générale (accueil d'une mission d'inspection « santé et sécurité au travail »...), a été élaborée en 2014, préalablement à son officialisation en 2015.

Quatre séances du Comité d'audit et d'orientation, présidé par le directeur général, ont été tenues : une, plénière, en mai et trois, spéciales, en mars, juillet et décembre. Elles ont permis d'arrêter le programme d'activité 2014 de l'Inspection générale, de présenter et arrêter les recommandations de huit audits internes, enfin, d'examiner le suivi donné aux recommandations formulées lors de treize audits antérieurs. Trois membres de l'Inspection générale ont également été associés aux réflexions de la 4<sup>e</sup> section (eaux, forêts et territoires) du Conseil Général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux, notamment de son groupe de travail Forêt-Bois.

Installé le 19 novembre 2012, le comité d'éthique et d'orientation de l'ONF est composé de 14 personnalités issues du monde scientifique, universitaire, associatif, professionnel, etc. Il est invité à donner des avis et des conseils sur des questions structurantes qui concernent l'ONF et les forêts publiques. Le comité se réunit une à deux fois par an en séance plénière. Au sein de l'ONF, la direction forêts et risques naturels (DFRN) assure le secrétariat de la structure. Le comité a choisi de travailler sur deux premiers thèmes à savoir les rôles et l'action de la puissance publique dans la gestion des forêts publique et les demandes de la société à l'égard des forêts publiques, notamment à travers l'exemple des forêts urbaines et périurbaines. Il s'est réuni le 26 juin 2014 à Fontainebleau et a rendu son avis sur le premier thème relatif aux valeurs attachées à la gestion des forêts publiques. Cet avis a été présenté lors du CA du 3 juillet 2014 et est disponible sur onf.fr.



Cubage de grumes de hêtre en forêt communale de Norroy-Les-Pont-à-Mousson (Meurthe-et-Moselle)

## Un comité d'éthique pluridisciplinaire

**Jacques Arnould** (philosophe, historien des sciences et théologien, chargé de mission au Cnes)

**Paul Arnould** (géographe, professeur à l'École normale supérieure de Lyon, président du Groupe d'histoire des forêts françaises)

**Roland Castro** (architecte urbaniste)

**Martine Chalvet** (historienne, maître de conférences à l'université de Méditerranée)

**Jean-Pierre Feuvrier** (ingénieur des eaux et forêts, représentant de la Fédération française de randonnée pédestre)

**Sébastien Genest** (vice-président du Cese et président d'honneur de FNE)

**Christophe Hespel** (directeur de l'école Boule)

**Hugues de Jouvenel** (spécialiste de la prospective, président de Futurable)

**Anne Fortier Kriegel** (architecte paysagiste)

**François Letourneux** (ingénieur des eaux et forêts, président d'honneur du comité français de l'UICN)

**Valérie Masson Delmotte** (paléoclimatologue, ingénieur au laboratoire des sciences du climat et de l'environnement du CEA)

**André Micoud** (sociologue, directeur de recherche au CNRS)

**Martin Strittmatter** (directeur forestier au ministère de l'Agriculture du Bade-Würtemberg)

**Jacques Weber †** (économiste, anthropologue, vice-président du comité français du MAB)

Un Comité scientifique, nommé par arrêté interministériel en date du 12 juillet 2011, assiste l'ONF pour structurer et renforcer le dialogue avec ses partenaires. Des chercheurs et acteurs techniques qui composent le Comité, l'ONF attend qu'ils apportent des analyses et messages indépendants, critiques et ouverts sur l'état des débats scientifiques actuels. La composition du Comité est très multidisciplinaire et européenne, répondant ainsi aux besoins d'une lecture large et internationale des contextes et des enjeux.

### DES INSTANCES DE CONCERTATION AVEC LES ORGANISATIONS SYNDICALES

Elles sont consultées sur les sujets et projets relatifs à l'organisation générale du travail et aux conditions de travail :

- un comité technique central et 15 comités techniques territoriaux, régionaux et spécial siège ;
- un comité central d'entreprise, des comités territoriaux et régionaux d'établissement, un comité d'établissement au siège ;
- huit commissions administratives paritaires, pour les sujets relatifs à la carrière des agents publics ;
- un comité central, des comités territoriaux et régionaux d'hygiène et de sécurité pour chaque secteur ;
- un comité de la formation professionnelle.

## Un comité scientifique ouvert sur l'Europe

**Paul Arnould** (professeur, ENS de Lyon, géographie), président du comité

**Catherine Bastien** (directrice de recherches, Inra Orléans, génétique)

**Nathalie Bréda** (directrice de recherches, Inra Nancy écophysologie)

**Patrick Duncan** (directeur de recherche, CNRS Chizé, écologie)

**Mériem Fournier** (directrice de l'UMR laboratoire d'étude des ressources forêt-bois, AgroParisTech Nancy, sciences du bois)

**Christine Farcy** (professeure, Université catholique de Louvain-la-Neuve, Belgique, aménagement-multifonctionnalité), vice-présidente du comité

**Philippe Girardin** (président du PNR des Ballons des Vosges)

**Marc Hanewinkel** (chercheur, Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage, Birmensdorf, Suisse, aménagement-risques)

**François Houllier** (directeur général délégué, Inra Paris, biométrie-sciences du végétal)

**Jean-Luc Peyron** (directeur du GIP-Ecofor Paris, économie forestière)

**Olivier Picard** (directeur des programmes, IDF-CNPF Paris, économie)

**André Richter** (adjoint au directeur général, FCBA Paris, technologies et valorisation du bois)

**Jean-Philippe Terreaux** (chercheur, Irstea Bordeaux, économie forestière-aménités)

**Georg Josef Wilhelm** (directeur technique des forêts de Rhénanie Palatinat, Neustadt, Allemagne, sylviculture)

## DES FILIALES AU SEIN D'ONF PARTICIPATIONS

La création de filiales permet à l'ONF d'élargir son champ d'action et de s'investir dans des marchés où son implication est légitime, mais où ses capacités directes d'intervention sont limitées. Ainsi, ONF International, créé en 1997, est devenu au fil des missions un bureau d'études reconnu pour ses compétences en matière de gestion durable des écosystèmes forestiers tropicaux et de lutte contre le changement climatique.

Avec la décision prise par son conseil d'administration en 2006 de créer une deuxième filiale, ONF Energie, en partenariat avec la FNCOFOR, l'Office a marqué sa volonté de devenir acteur du marché du bois énergie, secteur stratégique au regard des enjeux d'équilibre du marché du bois, de développement des énergies renouvelables et de lutte contre le réchauffement climatique.

Complétée par la création, en 2008, de la société holding ONF Participations, au capital de 15 millions d'euros, cette décision autorise l'ONF à jouer pleinement son rôle au service de la politique de développement du bois énergie, impulsée par l'État, et à devenir un opérateur significatif et structurant dans les différents segments de ce marché : plaquettes forestières via ONF Énergie, granulés de bois via des participations dans Boi'Sup et EO2 et bois bûche grâce à neuf filiales regroupées sous la marque générique « ONF Energie Bois® ».

Outre la participation historique dans la SA Sciages de Bourbon, scierie réunionnaise, ONF Participations détient des participations, modestes en pourcentage, dans le capital de la scierie Brassac

Industries SAS, de Procéthol 2G SAS, porteur du projet FUTUROL (biocarburant de 2<sup>e</sup> génération par fermentation) et a souscrit 25 % du Fonds Bois (FCPR doté de 20 M€ destinés au développement et à la consolidation des industries de transformation du bois, construction, emballage et énergie notamment).

ONF Participations a pour seule vocation de porter les participations en capital et les opérations de croissance partenariale de son actionnaire unique. Elle n'exerce donc aucune activité opérationnelle. Ses décisions sont soumises à l'avis d'un conseil de surveillance de six membres (dont trois personnalités extérieures à l'ONF, issues des mondes de l'industrie, de la finance et des collectivités locales). Le Contrôleur général économique et financier de l'ONF, ainsi que le représentant du MAAF, en tant que censeur, participent également aux travaux de ce conseil.

Cette stratégie s'est accompagnée de la mise en place des moyens nécessaires à la constitution d'une véritable politique de groupe, portée par ONF Participations et son conseil de surveillance : un statut juridique identique (SAS) pour la majorité des filiales, la création en 2009 d'une filiale (ONF Investissements) dédiée aux investissements immobiliers du groupe, la mise en place d'une trésorerie de groupe et des moyens de suivi de l'activité des différentes filiales, une politique marketing harmonisée autour de la signature ONF Energie Bois®.

Le chiffre d'affaires cumulé 2014 des filiales détenues majoritairement par ONF Participations représente au total 39 M€.

## ONF International en développement



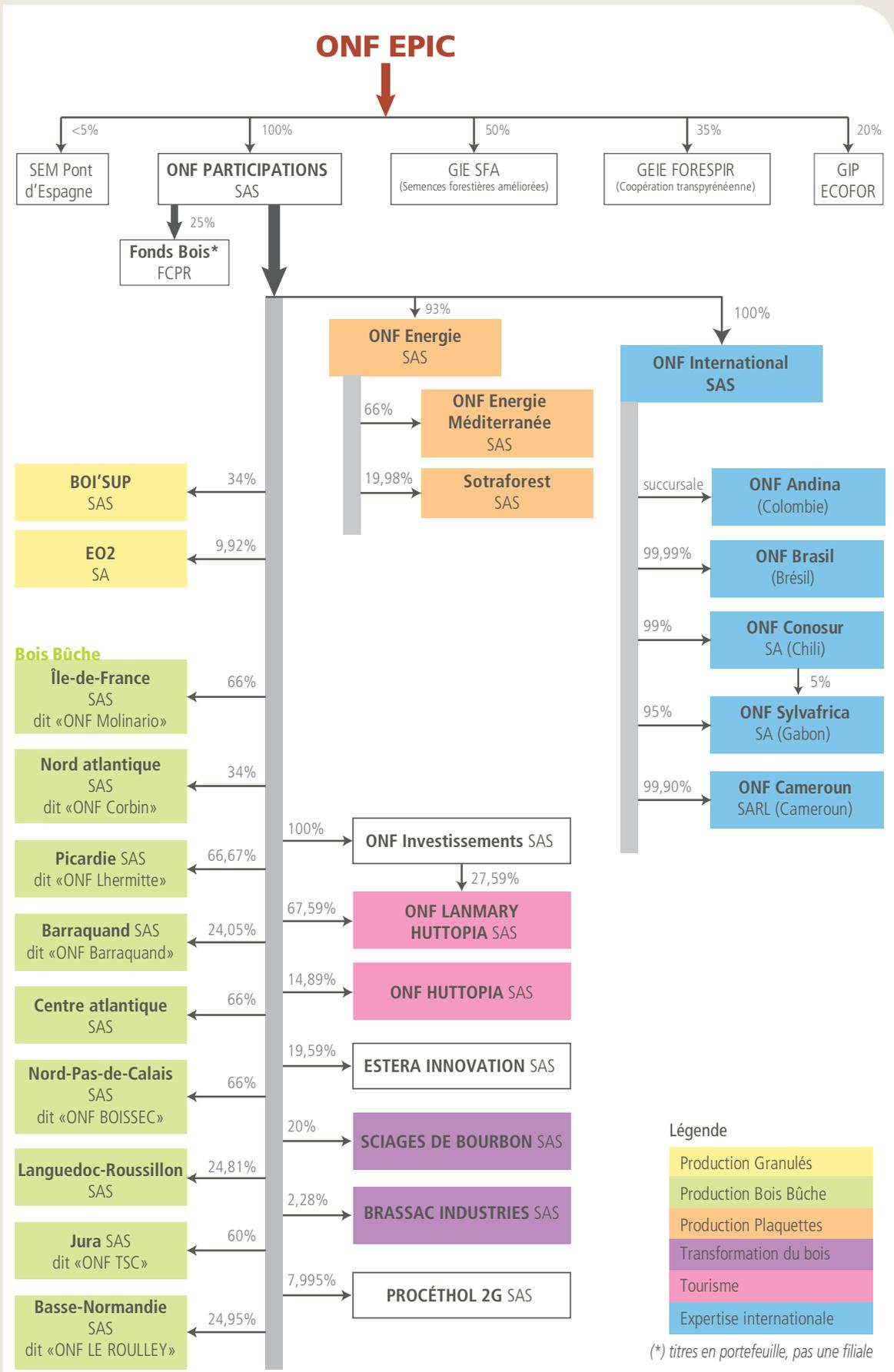
••• ONF International est un bureau de conseil et d'expertise internationale en environnement, spécialisé dans la gestion durable des écosystèmes (notamment forestiers) et la lutte contre le changement climatique. Ses collaborateurs interviennent dans une cinquantaine de pays, principalement en Amérique Latine et en Afrique pour le compte de la coopération internationale ou du secteur privé.

••• De 2012 à 2014, ONF International a poursuivi son développement avec un chiffre d'affaires consolidé proche de 7 M€ en moyenne sur 2012-2014 (5 651 k€ en 2014) et un résultat net en augmentation sensible par rapport à la période précédente, fruits d'un meilleur niveau de retour sur investissement et d'une gouvernance renforcée. La filiale verse à présent de façon régulière à sa maison mère, ONF Participations, un dividende et paie annuellement à l'ONF des « prestations de services groupe ». ONF International a renforcé son positionnement et sa visibilité dans ses domaines d'activités en Afrique subsaharienne, sur le pourtour méditerranéen et en Amérique Latine.

••• ONF International porte au loin l'image de l'ONF et contribue durablement au développement des hommes et des territoires en valorisant le rôle des forêts. À titre d'illustration, ONFI accompagne depuis plusieurs années le ministère de l'Environnement de la Colombie dans la gestion durable des forêts du pays.

••• En Guyane française, ONFI participe activement avec l'ONF au programme « REDD+ Plateau des Guyanes ». Ce projet, d'une durée de trois ans (2013-2015), a été lancé lors de la Conférence Climat de Poznan en 2008, avec le Surinam, le Guyana, la France et le Brésil. L'objectif est de créer et partager outils et informations, afin d'aider ces pays à mettre en place des mesures et des politiques efficaces de lutte contre la déforestation. Il s'agit d'un projet régional financé à hauteur de 2,7 millions d'euros par le Fonds européen de Développement régional (FEDER), le Fonds français pour l'Environnement mondial (FFEM) et le Conseil Régional de la Guyane.

# ORGANIGRAMME FINANCIER DU GROUPE ONF AU 31 DÉCEMBRE 2014



## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ONF (août 2014)

### Président

**Jean-Yves Caullet**

> Premier vice-président

**Jean-Claude Monin**

> Deuxième vice-président

**Laurent Denormandie**

### Membres titulaires

> Représentant du Premier ministre :

**Philippe Vinçon**, conseiller pour l'agriculture, le développement durable et la pêche à la présidence de la République

> Représentants du Conseil d'État, de la Cour des comptes ou de l'Inspection générale des Finances :

**Monique Saliou**, conseillère maître à la Cour des comptes

**Jean-Jacques de Peretti**, conseiller d'État

> Représentants du ministre chargé de la Forêt :

**Valérie Métrich-Hecquet**, secrétaire générale (1)

**Catherine Geslain-Lanéelle**, directrice générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT) (2)

**Véronique Borzeix**, sous-directrice de la forêt et du bois à la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT) (3)

> Représentant du ministre délégué chargé du budget :

**Alexandre Koutchouk**, premier conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel, sous-directeur à la direction du budget – 7<sup>e</sup> sous-direction (4)

> Représentant du ministre chargé de l'économie :

**Olivier Touvenin**, administrateur civil hors classe, sous-directeur chargé des dépenses de l'État et des opérateurs à la direction générale des finances publiques (DGFIP) (5)

> Représentant du ministre chargé de l'industrie :

**Marc Rohfritsch**, chef du bureau des matériaux du futur et des nouveaux procédés à la direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS) (6)

> Représentant du ministre chargé de l'Écologie :

**Laurent Roy**, directeur de l'eau et de la biodiversité (7)

**Jean-Marie Durand**, adjoint au directeur général de la prévention des risques (DGPR) (8)

### Membres suppléants

- (1) **Philippe Auzary**, adjoint au directeur des affaires financières, sociales et logistiques – Secrétariat général (ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt/DAFSL)
- (2) **François Moreau**, chef du service de la forêt, de la ruralité et du cheval (Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt/DGPAAT)
- (3) **Nathalie Barbe**, adjointe à la sous-directrice de la forêt et du bois, à la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt/DGPAAT)
- (4) **Stéphane Valois**, chef du bureau 7A (DB) (ministère de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur/Budget)
- (5) **Pierre Farouilh**, chef du bureau 7CE-2B (ministère de l'Économie, des Finances et du Commerce extérieur/DGFIP)
- (6) **Didier Basset**, chef de la division pâte, papier, carton (ministère du Redressement productif)
- (7) **José Ruiz**, sous-directeur des espaces naturels (ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie)
- (8) **Marc Jacquet**, chef du service des risques naturels et hydrauliques à la DGPR (ministère de l'Écologie, du développement durable et de l'énergie)
- (9) **Max Barbier**, chargé de mission à la Datar (ministère de l'Égalité des territoires et du Logement)
- (10) **Hélène Cruz**, chargée de mission à la direction de la modernisation et de l'action territoriale (ministère de l'Intérieur)

> Représentant du ministre chargé de l'aménagement du territoire :

**Caroline Larmagnac**, responsable de l'équipe « dynamique des territoires », ministère de l'égalité des territoires et du logement (9)

> Représentant du ministre de l'Intérieur :

**Julien Charles**, sous-directeur de l'administration territoriale à la direction de la modernisation et de l'action territoriale (10)

> Représentants des collectivités et personnes morales autres que l'État, propriétaires de forêts relevant du régime forestier :

**Pierre Darmanté**, président de l'association des communes forestières des Landes

**Pierre Grandadam**, président de l'association des communes forestières d'Alsace-Moselle, maire de Plaine (Bas-Rhin)

**Jean-Claude Monin**, président de la FNCOFOR, président de l'URCOFOR de Rhône-Alpes, président des communes forestières de Savoie, maire de Saint-Jeand'Arvey

**Jacky Favret**, vice-président de la FNCOFOR, président de l'URCOFOR de Franche-Comté, président de l'association départementale des Cofor de la Haute-Saône, maire de Blondefontaine

> Représentant de l'association des régions de France :

**Béatrice Gendreau**, conseillère régionale déléguée à la forêt pour la région Aquitaine

> Représentants des personnels de droit privé employés par l'Établissement :

**Christian Payet**, ouvrier forestier, au titre de la Fédération nationale agroalimentaire et forestière (FNAF-CGT)

**Frédéric Chiny**, ouvrier forestier, au titre de la Fédération générale agroalimentaire (FGA-CFDT)

> Représentants des personnels de droit public employés par l'Établissement, hors personnels d'encadrement :

**Dimitri Demange**, technicien opérationnel forestier, au titre de l'Union syndicale de l'ONF-CGT

**François Chanal**, cadre technique, au titre du Syndicat national unifié des personnels forestiers et de l'espace naturel (Snupfen Solidaires)

**Gérard Frigant**, technicien opérationnel, SNAF-UNSA Forêts

**Gilles Mailley**, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, au titre du Syndicat national des personnels administratifs de l'ONF-FO (SNPA ONF-FO)

> Représentant des personnels d'encadrement employés par l'Établissement :

**Jean-Marc Brezard**, ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, au titre du Syndicat national des cadres de l'environnement, la forêt et l'agriculture (EFA-CGC)

> Personnalités choisies en raison de leur compétence particulière dans les domaines professionnel, technique, économique, scientifique, social ou de la protection de la nature, dont une au titre de la protection de la nature :

**Laurent Denormandie**, président de la fédération nationale du bois

**Julie Marsaud**, coordinatrice du réseau forêt, France nature environnement (FNE)

**Jean-Yves Caillet**, député de l'Yonne



# Avec les communes forestières, le régime forestier en partage

SOUS L'ÉGIDE ET AVEC L'AIDE DE L'ÉTAT, L'ONF PROPOSE  
AUX COMMUNES FORESTIÈRES LA MISE EN ŒUVRE  
D'UNE GESTION DURABLE DE LEUR FORÊT.

## LES MAIRES AU CŒUR DU DISPOSITIF, AVEC LE SOUTIEN DE L'ÉTAT

Désigné par la loi pour mettre en œuvre, dans les forêts communales, l'ensemble des obligations relatives au Régime forestier, l'ONF n'est pas pour autant décisionnaire. Le maire et le conseil municipal décident des orientations stratégiques pour leur forêt communale dans le cadre de l'aménagement : programme des coupes, destination et mode de vente des bois, programme de travaux, choix de leurs prestataires pour les travaux... Les échanges entre les personnels de terrain de l'ONF et les collectivités concernées sont donc fréquents.

L'ONF est le garant de la gestion durable de ces forêts. Il propose les décisions, veille à leur bonne mise en œuvre, apporte des conseils et peut aussi réaliser des prestations d'expertise et des travaux. Les missions qui relèvent directement du Régime forestier sont financées par les « frais de garderie » et le « versement compensateur ». Les autres missions relèvent de prestations concurrentielles (réalisation des services, de travaux, d'expertises...).

La négociation qui a précédé la signature du contrat 2012-2016 a conduit la FNCOFOR à accepter une contribution annuelle de ses adhérents à hauteur de 2 € par hectare en contrepartie du maintien du versement compensateur et de la participation de l'État. Cette nouvelle contribution des communes forestières, qui s'ajoute aux frais de garderie déjà acquittés par les communes (10 à 12 % des recettes forestières, soit de 20 à 25 M€/an) et au versement compensateur versé par l'État (140,4 M€/an en 2014), complète le dispositif de financement mutualisé du régime forestier en forêts des collectivités.

À noter cependant que les demandes de distraction, bien que limitées en nombre, augmentent et portent généralement sur des surfaces conséquentes, en mettant en avant le caractère non productif de certaines zones. Enfin, la FNCOFOR se fait le porte-parole de nombreux élus constatant l'inégalité des collectivités vis-à-vis de l'application du régime forestier : de trop nombreuses forêts de collectivités, établissements publics, fondations, etc. ne bénéficient pas du régime forestier alors qu'elles en relèvent de manière claire, échappant ainsi au paiement de la contribution à l'hectare et des frais de garderie.

La création de cette contribution est le symbole de la part prise par les communes aux efforts consentis par les trois parties signataires du contrat pour assurer l'équilibre financier de la gestion durable des forêts publiques. Elle constitue également une innovation par sa base de calcul indépendante des recettes forestières et relève pleinement d'un financement de la multifonctionnalité de la forêt. Frais de garderie et contribution à l'hectare ont un caractère d'impôt affecté ; il n'y a pas de lien direct entre les prestations réalisées au service d'une commune et sa contribution financière.

En 2014, le versement compensateur a progressé à 140,4 M€, soit +20 M€ (+16,6 %) par rapport à 2013 (120,4 M€), conformément à la loi de finances pour 2014 et suite de la résolution du conseil d'administration n° 2013-09 du 27 juin 2013 relative à la consolidation du modèle socio-économique de l'ONF. Avec 23,8 M€ de frais de garderie et 4,7 M€ de contribution à l'hectare, le financement du régime forestier dans les forêts des collectivités s'élève à 168,9 M€ en 2014.



Maire, représentants de la FNCOFOR et forestier sur la forêt communale de Rosis (Hérault)

## LA NÉCESSITÉ PARTAGÉE D'UN PARTENARIAT ACCRU ENTRE ONF ET FNCOFOR

Le partenariat entre l'ONF et la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR – www.fncofor.fr), s'est progressivement structuré, notamment avec la signature de la Charte de la forêt communale en 2003, puis l'association du président de la FNCOFOR au contrat État-ONF 2007-2011 et enfin la signature par la FNCOFOR du contrat d'objectifs et de performance 2012-2016. La FNCOFOR est également membre du conseil d'administration de l'ONF.

Ce partenariat privilégié s'inscrit dans une logique de recherche d'une efficacité croissante de la gouvernance des enjeux communs : mieux prendre en compte le contexte propre à la forêt communale dans les actes de gestion, répondre au souhait croissant exprimé par les élus de partager avec l'ONF les décisions et les responsabilités, fournir à tous les maires des éléments pour un dialogue explicite avec l'ONF et répondre au mieux à leurs attentes.

Le contrat Etat-ONF-FNCOFOR 2012-2016 prévoit explicitement un renforcement dispositif de gouvernance avec les collectivités, notamment :

- par la mise en place du Comité consultatif de la forêt communale. Celui-ci « débattrait des choix stratégiques liés à la gestion de la forêt communale, notamment la recherche et développement, la formation et la comptabilité analytique, et rendra compte de ces débats au conseil d'administration de l'ONF » ;
- par la généralisation des Commissions territoriales (ou régionales) de la forêt communale ;
- par le développement d'outils à destination des élus, notamment le « Programme forestier communal », destiné à rendre compte aux maires de la gestion durable conduite dans leur forêt.

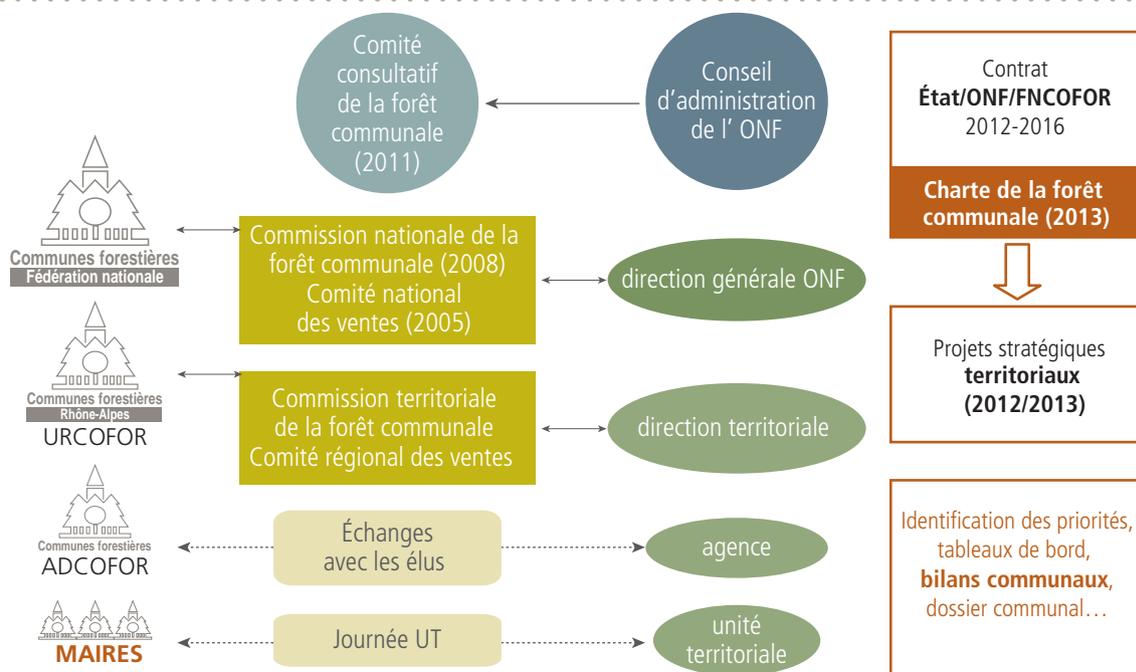
## UNE GOUVERNANCE QUI SE RENFORCE PROGRESSIVEMENT

Depuis la première expérience en 2005 (instauration d'un comité national des ventes de bois), la gouvernance en forêt communale s'est progressivement formalisée, notamment avec la création de la Direction aux affaires communales et de la Commission nationale des affaires communales en 2008, puis la mise en place de déclinaisons territoriales à partir de 2010 et, enfin, le Comité consultatif de la forêt communale opérationnel depuis fin 2011.

Instauré par le Conseil d'administration du 20 avril 2011, dans le cadre des dispositions arrêtées en séance du 20 juillet 2011, le comité consultatif de la forêt communale (CCFC) ne s'est qu'en novembre 2014, en raison de la dégradation de la santé de son président, Jean-Claude Monin dès le printemps. La séance du 27 novembre a été intégralement dédiée à la préparation des négociations sur le nouveau contrat d'objectif et de performance pour l'ONF, négociations anticipées à la demande du ministre de l'Agriculture après la polémique de l'été sur le financement du régime forestier.

La **Commission nationale de la forêt communale (CFC)** – Instance paritaire entre la direction générale de l'ONF et la fédération, la CFC tient des réunions mensuelles avec le double volet « gouvernance » et « comité national des ventes ». Elle aborde aussi bien le suivi du Contrat que l'actualité, et se saisit de l'ensemble des thèmes stratégiques identifiés (ventes de bois, maillage territorial, financement du régime forestier, équilibre de la gestion, rémunération des aménités, etc.). Des groupes de travail ad hoc sont organisés en tant que de besoins et un comité de liaison se réunit périodiquement sur des points spécifiques plus techniques (suivi de la mise en œuvre de la contribution 2 €, questions environnementales...).

### Schéma du dispositif de gouvernance avec les communes forestières





Valérie Noel, ONF

Stand ONF-FNCOFOR sur le Salon des maires 2014 (Paris)

## Le comité consultatif de la forêt communale en 2014

**Jean-Yves Caultet**, Président du Conseil d'administration de l'ONF, député de l'Yonne

**François Chanal**, représentant des personnels de droit public de l'établissement, membre du Conseil d'administration de l'ONF

**Frédéric Chiny**, représentant des personnels de droit privé de l'établissement, membre du Conseil d'administration

**Antoine d'Amécourt**, Président de Forêt privée de France

**Laurent Denormandie**, Président de la Fédération nationale du bois

**Béatrice Gendreau**, Vice-présidente du Conseil régional d'Aquitaine, représentante de l'Association des régions de France

**Pierre Grandadam**, Président des communes forestières d'Alsace, vice-président de la FNCOFOR

**Dominique Jarlier**, Président du Comité consultatif de la forêt communale, président de la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), vice-président du Conseil d'administration de l'ONF

**Michel Jau**, Préfet de la région Centre

**François Lefèvre**, représentant de France nature environnement,

**Véronique Borzeix**, sous-directrice de la forêt et du bois, membre du conseil d'administration de l'ONF en tant que représentante du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la forêt

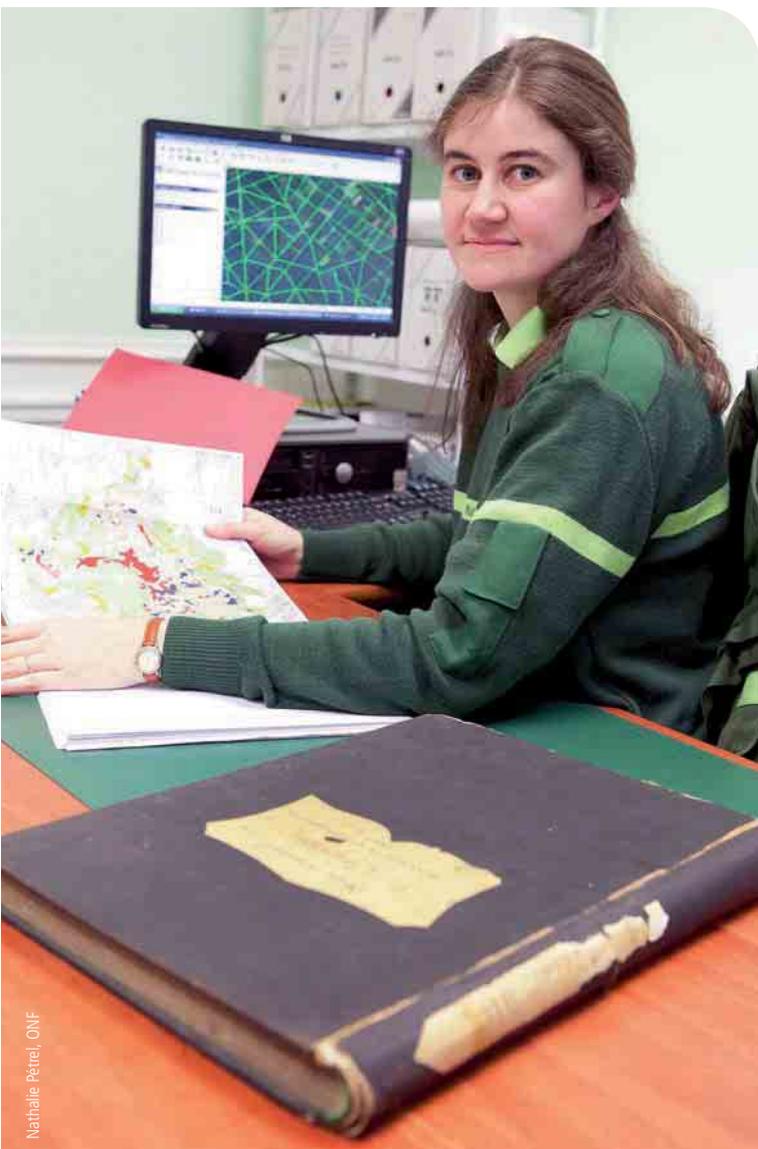
**Étienne Pourcher**, Conseiller général du Département des Vosges, représentant de l'Assemblée des départements de France

**Michaël Weber**, Maire de Woelfling lès Sarreguemines, Président du parc naturel régional des Vosges du nord, Conseiller régional de Lorraine délégué à l'Économie du Bois, représentant l'Association des Maires de France

**Le directeur général** de l'ONF

Les **commissions territoriales/régionales de la forêt communale** (CFC territoriales ou régionales selon les situations) – Déclinaisons locales de la CFC nationale – se réunissent désormais à des périodicités plus régulières, notamment dans le cadre des réflexions sur le contrat État-ONF-FNCOFOR qui portent sur le maillage territorial et l'adéquation missions/moyens. Elles abordent également des thématiques jugées prioritaires au plan local, à l'exemple de la réflexion engagée sur l'affouage dans plusieurs CFC territoriales.

La mission « affaires communales » assure le secrétariat de l'ensemble des instances de niveau national, en liaison étroite avec le secrétaire général du groupement de coopération ONF/IFFC/FNCOFOR. La mission, rattachée au directeur général adjoint de l'ONF en charge des relations institutionnelles, et la FNCOFOR assurent également une veille (calendrier, thématiques, retours d'expériences) des CFC territoriales et leur apportent un appui méthodologique; un point régulier des travaux des CFC territoriales est inscrit à l'ordre du jour de la CFC nationale.



Aménagement de la forêt domaniale de Compiègne (Oise)

## APPORTER UN SOUTIEN AUX INITIATIVES COMMUNALES DE REGROUPEMENT DE LA GESTION FORESTIÈRE

Pour réduire les coûts et conforter la gestion durable, des formules de regroupement sont possibles et méritent d'être développées : SIGF pour la gestion forestière, EPCI pour la prise en compte de diverses dimensions de l'aménagement du territoire (tourisme, paysage, environnement, risques type DFCI ou RTM...). La réflexion sur la réforme des collectivités territoriales et notamment la carte intercommunale n'a pas permis d'avancer sur ce sujet jusqu'à présent, en raison de la sensibilité forte des élus forestiers sur ces questions. En revanche, saisi à plusieurs reprises par des parlementaires, le ministère de l'Intérieur a constamment réaffirmé le rôle des syndicats de gestion forestière pour regrouper la gestion en forêt des collectivités.

Pour relancer la dynamique, l'ONF a proposé de prendre en charge les frais d'étude préalable à la constitution d'un SMGF, d'un SIGF ou d'un GSF. Les regroupements ont néanmoins été freinés par les modifications apportées récemment par la loi sur le regroupement des communes et les intercommunalités, ces structures ayant pu être remises en cause (en tant que structures intercommunales) par certains préfets.

Par ailleurs, la loi d'avenir sur l'agriculture et la forêt du 13 octobre 2014, outre des dispositions favorisant l'acquisition de parcelles forestières par les communes, stipule que « La politique forestière privilégie les mesures incitatives et contractuelles, notamment à l'égard des propriétaires organisés en groupement ».

Enfin, des dispositions spécifiques facilitant la disparition des sections ont également été prises, qui pourraient à l'avenir permettre de regrouper la propriété forestière communale, notamment en région de montagne.

## LA FNCOFOR AU CŒUR DES DISCUSSIONS SUR LE PROCHAIN CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE DE L'ONF

Les difficultés pour équilibrer le budget de l'ONF sans recours aux subventions d'équilibre allouées par l'État, malgré la reprise des cours du bois, ont conduit l'État à envisager une augmentation de la participation des communes au financement du régime forestier. Dans le contexte de forte réduction, sur trois ans, des dotations aux collectivités, ce projet a suscité de vives inquiétudes des élus de communes forestières, relayées au plus haut niveau de l'État par la FNCOFOR. Le risque était alors grand de voir les collectivités renoncer au régime forestier mis en œuvre par un établissement public national.

Dès lors, le ministre de l'Agriculture a souhaité conforter l'ONF dans sa mission de gestionnaire des forêts publiques et a demandé la rédaction anticipée d'un nouveau contrat d'objectif, associant pleinement la FNCOFOR. La FNCOFOR sera ainsi représentée dans les groupes de travail, avec les représentants de l'État et de l'ONF, et membres du comité d'orientation stratégique, décisionnaire.

Avec le soutien de la fédération, le ministre a initié une mission des trois inspections générales (agriculture, environnement, finances) afin de faire le point sur le régime forestier dans les forêts des collectivités et son équilibre financier. Les conclusions de cette mission devraient servir de base au volet dédié à la gestion des forêts des collectivités dans le prochain contrat.

### ONF ET FNCOFOR S'IMPLIQUENT ENSEMBLE POUR LA FILIÈRE

Les conditions météorologiques de l'hiver et printemps 2014 ayant conduit à des retards d'exploitation, les industriels se sont fortement mobilisés afin d'obtenir des garanties de limitation des exportations, notamment en chêne, et une production de bois accrue.

La FNCOFOR et l'ONF ont répondu présents pour réfléchir avec la filière de manière à promouvoir la contractualisation, meilleure garantie pour les acheteurs en matière d'approvisionnement et rempart le plus efficace contre les exportations de bois brut. Au sein de France Forêt, avec la Forêt privée, l'amont forestier a proposé la mise en place d'un comité approvisionnement se réunissant deux fois par an pour tirer le bilan de la situation, confronter les analyses sur les besoins de l'industrie à court et moyen terme et coordonner les politiques de mise en marché des bois.



Salon des maires 2014 (Paris)

Enfin, la FNCOFOR et l'ONF ont participé conjointement à France Bois Forêt, l'interprofession de la filière forêt bois, et se sont impliqués dans les travaux du comité stratégique de filière sous l'égide de ministère de l'Industrie. Enfin, ils ont pris une part active dans les travaux débutés après l'adoption de la loi pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, sur le futur programme national de la forêt et du bois.

### Assemblée générale 2014 de la FNCOFOR : entre émotion et mobilisation

- L'Assemblée générale de la FNCOFOR s'est tenue le 25 octobre 2014 à Chambéry. Plus de 300 maires étaient réunis pour faire un bilan de la mandature 2008-2014, renouveler le conseil d'administration et le bureau, élire un nouveau président et fixer les orientations de cette nouvelle mandature.
- L'Assemblée générale s'est déroulée en présence de nombreux parlementaires et élus, dont Jean-Yves Caullet député et président de l'ONF, Hervé Gaymard, député et président du Conseil général de la Savoie, Martial Saddier, député et représentant de l'AMF, de représentants de la Fédération européenne des communes forestières (FECOF), des communes forestières africaines, de FNE, de la filière et de personnels de l'ONF. Le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, en déplacement à l'étranger, était représenté par ses deux conseillers chargés de la forêt et des affaires budgétaires.
- Au cours de cette journée, un hommage unanime a été rendu à Jean-Claude Monin, qui ne pouvait être présent en raison de son état de santé. Les interventions chargées d'émotion ont salué son action déterminée au service de la forêt publique et de la filière. Un très beau film retraçant son action sur les six dernières années a été projeté.
- Au cours de cette matinée, un bilan de la mandature 2008-2014 a été réalisé avec une intervention de Pierre Grandadam, 1er vice-président de la FNCOFOR et de Pascal Viné, directeur général de l'ONF.
- Les débats de belle tenue ont été marqués par l'inquiétude, mais aussi l'intérêt et la détermination des élus et la réaffirmation de leur attachement à la forêt publique, au régime forestier et à l'ONF.
- Cette assemblée s'est conclue par le discours du nouveau président de la FNCOFOR, Dominique Jarlier, maire de Rochefort-Montagne et président de l'URCOFOR Auvergne Limousin ainsi que celui du président de l'ONF, Jean-Yves Caullet, également président de l'ADCOFOR de l'Yonne.

# L'écoute et le partenariat avec les autres parties prenantes

LES PARTENARIATS DÉVELOPPÉS PAR L'ONF SONT À L'IMAGE DE LA MULTIFONCTIONNALITÉ DES FORÊTS GÉRÉES ET DE LA DIVERSITÉ DE LEURS INTERACTIONS AVEC LES TERRITOIRES.

La forêt n'est pas une entité isolée, indépendante du territoire qui l'entoure et des acteurs qui y vivent. L'écoute et le partenariat avec les représentants des professionnels, des élus ou des associations permettent à l'ONF de mieux répondre aux demandes économiques, sociales et environnementales.

## AVEC LES ACTEURS DE LA FORÊT ET DU BOIS, AU SERVICE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE

**L'association France Bois Forêt (FBF)** – [www.franceboisforet.fr](http://www.franceboisforet.fr) – FBF est l'interprofession du secteur forêt-bois regroupant les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés, les pépiniéristes, grainiers et reboiseurs ainsi que tous les professionnels de la première transformation du bois (récolte, scierie, rabotage, parquet massif) et ceux de l'emballage en bois. Elle gère le budget issu de la Contribution volontaire obligatoire (CVO), notamment au profit de campagnes de communication et de promotion grand public.

**La Fédération nationale du bois (FNB)** – [www.fnb.fr](http://www.fnb.fr) – La FNB regroupe les secteurs professionnels de l'exploitation forestière et de la scierie. Elle représente les principaux acheteurs de bois des forêts publiques et son président est membre du Conseil d'administration de l'ONF. Le 9 mai 2012, un protocole d'accord a été signé entre la FNB, la FNCOFOR et l'ONF, portant sur la commercialisation des bois en forêt publique et précisant, pour les essences principales, les modes de mobilisation et de vente à privilégier, et notamment les modalités de contractualisation.

**L'association France Forêts**, dont l'ONF est l'un des membres fondateurs, regroupe les propriétaires et gestionnaires de forêts publiques et privées.

**L'Institut technologique Forêt cellulose bois construction ameublement (FCBA)** – [www.fcba.fr](http://www.fcba.fr) L'ONF est membre du conseil d'administration du FCBA et de différents comités de marque (NF pour les cubeurs, CTB Sawn Timber pour les sciages...). L'ONF est régulièrement associé aux travaux du Bureau de normalisation du bois et de l'ameublement (BNBA), intégré au FCBA, qui anime et coordonne la révision des normes de cubage et de classement des bois ronds. Au niveau technique, la collaboration entre l'ONF et le FCBA porte sur l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans la filière bois, y compris les systèmes d'information géographique, la traçabilité des produits bois et des informations, la mécanisation des interventions dans les peuplements feuillus, le suivi dynamique de l'état des sols forestiers.

**Le Comité national pour le développement du bois (CNDB)** – [www.cndb.org](http://www.cndb.org) – Le CNDB est depuis 1994 l'outil de promotion du bois de la filière : en liaison avec les interprofessions régionales, il poursuit une action de fond vers les prescripteurs du secteur de la construction, et intervient le plus souvent comme maître d'œuvre des actions de communication-promotion lancées par FBF ou le Codifab.

Travaux RTM sur les berges du torrent Le Bastin (Hautes-Pyrénées)





Nathalie Pétreil, ONF

Travaux sur les lignes SNCF (Seine-et-Marne)

**La Fédération des tonneliers de France** représente des acheteurs stratégiques pour l'ONF. En effet, les achats en chêne de qualité supérieure « merrain » en forêt publique dépassent 70 M€ par an pour in fine fabriquer des tonneaux exportés dans le monde entier. Dans ce cadre, il a été décidé de programmer deux réunions annuelles avec cette fédération, pour partager le bilan des ventes, les besoins en approvisionnement et les prévisions de mise en marché.

**La Fédération nationale des chasseurs (FNC)** – [www.chasseurdefrance.com](http://www.chasseurdefrance.com) – La FNC est le contact privilégié de l'ONF avec les chasseurs au niveau national. Un protocole visant à renforcer la concertation a été signé en 2013 entre l'ONF et la FNC. Il a pour objectif de favoriser l'atteinte d'un équilibre forêt-gibier adapté à chacun des territoires et conforme à la politique forestière et environnementale nationale. Les trois axes prioritaires de concertation entre l'ONF et la FNC sont les suivants :

- l'évolution des modes de contractualisation des baux de chasse pour la prochaine échéance de relocation en forêt domaniale en 2016 par la mise en place d'un groupe de travail associant des représentants de l'ONF et des chasseurs ;
- le renforcement de la concertation pour l'élaboration des schémas départementaux de gestion cynégétique (SDGC), avec la mise en place d'une instance paritaire qui a pour but d'arbitrer les divergences majeures qui persisteraient localement lors de la phase d'élaboration des SDGC ;
- la participation à des démarches locales de concertation (Sylvaune par exemple), à l'échelle de l'unité de population, pour la gestion durable de l'espace forestier et des populations de grands animaux qui y vivent.

**L'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)** – [www.oncfs.gouv.fr](http://www.oncfs.gouv.fr) – L'ONCFS est un établissement public visant à sauvegarder et gérer durablement la faune sauvage et ses habitats. Une nouvelle convention-cadre de partenariat a été signée le 2 décembre 2013 entre l'ONF et l'ONCFS, afin d'accroître leur synergie pour la recherche d'un équilibre sylvo-cynégétique. Cette convention-cadre s'articule autour de trois thèmes princi-

paux : amélioration de la connaissance de la biodiversité, gestion expérimentale de territoires forestiers et restauration ou maintien de l'équilibre forêt-gibier.

La convention particulière de gestion de la réserve nationale de chasse et de faune sauvage des Bauges (Savoie et Haute-Savoie) a été signée le 7 octobre 2014 par l'ONF, l'ONCFS et le PNR du massif des Bauges. Elle coordonne la gestion de cette réserve entre les trois partenaires cogestionnaires.

**L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN)** – [www.ign.fr](http://www.ign.fr) – regroupe, depuis le 1er janvier 2012, l'ensemble des missions, de l'IGN et de l'IFN (Inventaire Forestier National) : décrire d'un point de vue géométrique et physique la surface du territoire national et l'occupation de son sol, élaborer et mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières nationales.

Les interfaces et les complémentarités avec les missions et savoir-faire de l'ONF sont donc nombreuses, tout comme les domaines de collaboration possibles. Une convention-cadre de partenariat (29 juillet 2013) acte la volonté commune de poursuivre et de développer les collaborations et les synergies entre les deux établissements.

## AVEC LES ONG ET LES GESTIONNAIRES D'ESPACES NATURELS, DES PROJETS PARTAGÉS

L'ONF déploie ses partenariats avec les ONG et les instances compétentes dans le domaine de la biodiversité sur la base de conventions d'actions conjointes faisant l'objet d'un suivi régulier. Ainsi, l'ONF a signé des conventions de partenariat avec tous les grands réseaux gestionnaires de milieux naturels ou agissant en faveur de la gestion durable de sites remarquables : Conservatoire du littoral (CDL), Fédération des conservatoires d'espaces naturels (FCEN), Réserves naturelles de France (RNF), Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF), Rivages de France (RDF), Fédération des conservatoires botaniques (FCBN), Réseau des grands sites de France (RGSF), EUCC France...

## EN PARTICULIER EN 2014

**Avec le GIP ATEN** – [www.espaces-naturels.fr](http://www.espaces-naturels.fr) – En intégrant officiellement l'ATEN (Atelier technique des espaces naturels), en novembre 2009, l'ONF a consolidé un partenariat actif de longue date. L'ATEN participe notamment à l'effort de formation et de structuration des métiers de la nature. L'ONF bénéficie des actions de formation de l'ATEN dont une dizaine de stages sont communs ONF/ATEN et inscrits au catalogue de formation des personnels ONF. L'ONF est par ailleurs membre du comité de rédaction du magazine *Espaces naturels*, revue trimestrielle d'information à destination des gestionnaires d'espaces naturels, éditée par l'ATEN. L'ONF est également au comité d'organisation du forum des gestionnaires et au comité de pilotage du programme TeMeU.

**Avec le Comité français de l'UICN** – [www.uicn.fr](http://www.uicn.fr) – Créé en 1992, le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des experts de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature en France. L'ONF siège au bureau du Comité français de l'UICN et participe aux travaux des commissions spécialisées : Groupe forêts, Commission Aires protégées, groupe Mer et littoral, Commission Espèce, Groupe Biodiversité et collectivités locales, groupe Biodiversité et entreprise, Commission Écosystèmes... En 2014, l'ONF a notamment participé au test de la méthodologie d'élaboration des listes rouges des écosystèmes menacés appliquée aux écosystèmes forestiers.

**Avec la Fédération FNE** – [www.fne.asso.fr](http://www.fne.asso.fr) – Principal réseau d'associations de protection de la nature en France, FNE siège au conseil d'administration de l'ONF. La convention-cadre de partenariat, signée en 2009 entre l'ONF et FNE, renforce les relations privilégiées entre les deux organismes. FNE est ainsi régulièrement consultée sur les guides et directives internes élaborées par l'ONF pour bien intégrer la biodiversité dans la gestion. En 2014, les travaux communs se sont notamment poursuivis sur la concertation et la gouvernance autour des aménagements forestiers.

**Avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO)** – [www.lpo.fr](http://www.lpo.fr) – Un partenariat fructueux, fondé sur des opérations de terrain, unit depuis longtemps l'ONF et la LPO. Les relations

s'organisent principalement autour de trois axes : la réalisation de projets concrets de conservation et de suivi de l'avifaune, la mise en commun de capacités d'expertise, un système d'alerte mutuel sur des problèmes locaux. Chaque année, des conventions d'application portent sur des actions communes. En 2013 : suivi et la protection de l'Aigle botté, des Petites chouettes de montagne (Chouettes de Tengmalm et chevêchette) et de la Cigogne noire. Une lettre commune « La feuille et la plume », disponible sur le site [onf.fr](http://onf.fr), rend compte régulièrement de ce partenariat et des activités conduites en commun.

**Avec Réserves naturelles de France (RNF)** – [www.reserves-naturelles.org](http://www.reserves-naturelles.org) – Créé en 1982, RNF coordonne et anime le réseau des gestionnaires de réserves naturelles, et favorise des échanges de connaissances et d'expériences de gestion. Avec plus de 222 000 ha de RNN en forêt domaniale (métropole et DOM) et la gestion de 17 RNN, l'ONF siège au conseil d'administration de RNF. En application de la convention-cadre conclue en 2008 entre les deux partenaires, la mise en œuvre du protocole national de suivi dendrométrique des réserves forestières (PSDRF) a été poursuivie en 2014 dans un échantillon de réserves naturelles et de réserves biologiques intégrales (RBI). Ce protocole, élaboré sous l'égide du ministère chargé de l'écologie et appliqué depuis 2005, est un standard national pour les RB comme pour les RN.

**Avec la Société mycologique de France (SMF)** – Fondée en 1884, la SMF est la plus ancienne société mycologique du monde. Son but est d'agir pour le progrès et la diffusion des connaissances relatives aux champignons. Dans le cadre de la convention signée entre la SMF et l'ONF en 2007 afin de développer la conservation de la fonge et d'améliorer la gestion forestière, des stages de formation réciproque sont réalisés entre mycologues et le réseau mycologie de l'ONF. Le référentiel mycologique national, en cours d'achèvement, a été livré et un inventaire des réserves biologiques de Martinique se poursuit depuis plusieurs années. D'autres collaborations entre ONF et SMF pour inventaires se poursuivent régulièrement. Une lettre commune « La feuille et l'hyphe », disponible sur le site [onf.fr](http://onf.fr), rend compte régulièrement de ce partenariat et des activités conduites en commun.



Jean-Michel Mourey, ONF

Partenariat avec la LPO en Franche-Comté

**Avec l'Office pour les insectes et leur environnement (OPIE)** – Créé il y a quarante ans, l'OPIE est une association agréée qui mène en particulier des actions d'information et de sensibilisation, de formation et d'études visant à assurer la conservation de la diversité biologique de l'entomofaune. Une convention de partenariat lie l'OPIE et l'ONF sur les actions communes relatives à l'entomofaune. Une lettre commune « La feuille et l'insecte », disponible sur le site onf.fr, rend compte régulièrement de ce partenariat et des activités conduites en commun.

Le conseil de gestion du Pôle national d'entomologie forestière (PNEF), laboratoire partagé OPIE-ONF présidé par le professeur Gilles Bœuf (Président du Muséum), a été installé en juin 2013. Il s'est réuni deux fois en 2014, le 7 mars à Paris et le 13 octobre à Banyuls, cette dernière réunion ayant permis aux membres du comité de visiter la réserve naturelle de la Massane dont Gille Bœuf est président.

**Avec le Conservatoire du littoral (CDL)** – Créé en 1975, le CDL est un établissement public sans équivalent en Europe dont la mission est d'acquiescer des parcelles du littoral menacées par l'urbanisation ou dégradées pour en faire des sites restaurés, aménagés, accueillants dans le respect des équilibres naturels. Un référentiel des propriétés du CDL relevant du régime forestier a été établi conjointement entre l'ONF et le CDL. Après la charte de partenariat signée en février 2005, un projet de convention-cadre ONF/CDL a été rédigée, mais reste en attente du travail complémentaire en cours sur les DOM (notamment sur l'aspect des 50 pas géométriques). Des réflexions communes approfondies ont eu lieu, dans le cadre notamment du plan de gestion de la forêt du Porge (1 500 ha appartenant au CDL en Aquitaine).

## AVEC LE MONDE SCIENTIFIQUE, POUR ANTICIPER ET S'ADAPTER

Construite sur des connaissances pratiques acquises au fil du temps, la gestion forestière doit aussi s'appuyer sur un socle de connaissances scientifiques pour développer une capacité d'anticipation et d'adaptation nécessaire face aux défis du XXI<sup>e</sup> siècle, principalement le changement climatique. L'ONF travaille en permanence avec de nombreux organismes scientifiques et techniques : Inra, Irstea, AgroParisTech, FCBA, ONCFS, Cirad, MNHN, universités, IDF, GIP Ecofor...

Différentes formes de partenariats sont mises en œuvre :

- une participation à des structures collaboratives (GIP Ecofor, RMT Aforce, Gis Coopérative de données) ;
- des conventions de partenariat bilatérales (conventions de recherche, co-financements de thèse, postes d'interface) ;
- des collaborations dans le cadre de projets financés ;
- des partenariats d'orientation (participation aux conseils scientifiques du département EFPA, de l'IDF, du FCBA, au comité exécutif du Labex Arbre, à la Commission des Ressources génétiques forestières, au COS de la Fondation de la recherche sur la Biodiversité, etc.) ;
- des partenariats informels de proximité, débouchant souvent sur des collaborations plus formalisées.

Des conventions lient l'ONF avec différentes unités de l'INRA (Modelfor (2012-2015) avec le Lerfob ; avec l'UMR Biogeco (2013-2016) ; avec l'UR BEF (2013-2015) ; 2 postes d'interface), avec des équipes de l'Irstea (Grenoble et Nogent-sur-Vernisson, Montpellier), avec le FCBA, avec l'ENSAM de Cluny et avec des universités (Lyon, Rouen, Université catholique de Louvain), avec le Muséum National d'Histoire naturelle (convention établie/renouvelée en février 2014).

## À L'INTERFACE ENTRE RECHERCHE ET GESTION : LE DÉPARTEMENT RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Pour assurer l'interface entre recherche et gestion, l'ONF s'est doté d'un dispositif propre de recherche et développement. Depuis l'évaluation concertée de l'activité Recherche et Développement achevée en 2010, le département R&D est organisé en huit pôles (Avignon, Boigny, Cayenne, Chambéry, Compiègne, Dole, Fontainebleau, Nancy), afin de répondre aux objectifs stratégiques qui lui sont assignés pour la période 2010-2014 :

- élargir et conforter les bases de la gestion durable multifonctionnelle ;
- accroître la disponibilité et l'utilisation de la biomasse pour les produits à base de bois et l'énergie ;
- adapter la gestion forestière aux changements climatiques ;
- développer des produits innovants pour des marchés et demandes sociales en évolution.

Deux pôles sont accueillis dans les locaux de nos partenaires scientifiques : le CGAF, au sein du centre Inra d'Orléans, et le pôle de Nancy, sur le site d'AgroParisTech, recréant de fait un pôle de recherche forestière incluant l'ONF, le LERFoB, la chaire d'entreprise AgroParisTech/ONF et une unité de R&D forestière de l'IGN, le tout à proximité de l'INRA-Champenoux.

Sur la période 2012-2014, les effectifs ont oscillé de 51 à 54 ETP. À cet effectif se sont ajoutés au 1er janvier 2013 les 22 personnels des trois pépinières d'État prises en charge par l'ONF dans le cadre d'une nouvelle mission d'intérêt général « Pôle nationale des Ressources génétiques forestières » (MIG PNRGF).

Chaque année une quinzaine de stagiaires sont accueillis sur des durées de deux à six mois (BTS, licences, masters, école d'ingénieurs), ainsi que deux à trois collaborateurs volontaires du service civique en Guyane.

L'effort global consacré à la RD & I hors MIG PNRGF est estimé à 11 millions d'euros en 2014, représentant de l'ordre de 1,3 % du chiffre d'affaires.

L'ONF gère un parc d'expérimentations forestières important. Près de 280 dispositifs encore actifs (sur 900 installés depuis la fin des années 1980), majoritairement organisés en réseaux, dont deux tiers portent sur les itinéraires sylvicoles (renouvellement, travaux d'installation, stades juvéniles, premières éclaircies) avec une bonne couverture du domaine public géré. Ces dispositifs alimentent en continu les évolutions sylvicoles.

## AVEC LES ASSOCIATIONS D'ÉLUS ET LES STRUCTURES TERRITORIALES, POUR UNE BONNE DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

Au-delà du partenariat privilégié avec les représentants des communes forestières et des collectivités propriétaires de forêts relevant du régime forestier, l'ONF conduit un dialogue actif avec les associations d'élus qui interviennent dans la gestion des territoires ou sur des thématiques particulières. C'est notamment le cas avec l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), principalement pour les actions de l'ONF en faveur de la prévention des risques naturels en montagne, ou encore avec l'Association nationale des élus du littoral (ANEL), pour la protection des milieux dunaires.

Au plus proche du terrain, l'ONF travaille également en étroite concertation et synergie avec les structures porteuses de « projets de territoire ». Les évolutions territoriales se traduisent aujourd'hui par un renforcement de l'intercommunalité de projet autour de structures plus grandes et dotées de compétences et de moyens plus étendus. Aussi les communautés (de communes, d'agglomération, urbaines), ainsi que les Pays et les PNR, constituent de plus en plus des interlocuteurs incontournables ; la forêt et le bois s'intègrent progressivement dans les actions de développement économique et de protection de l'environnement de ces territoires organisés. L'ONF y répond localement par la désignation d'interlocuteurs auprès de ces structures et/ou par la participation aux instances de réflexion et de construction des projets de territoire. Une convention-cadre de coopération associe particulièrement l'ONF avec la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNRF), mais aussi avec le réseau des Grands sites de France ou celui des Réserves de biosphère MAB.

Les comités de pilotage Forêt d'Exception® constituent également une structure de concertation privilégiée et innovante, avec les élus qui les président, l'implication des collectivités territoriales et des associations locales, à l'échelle d'un massif forestier domanial.

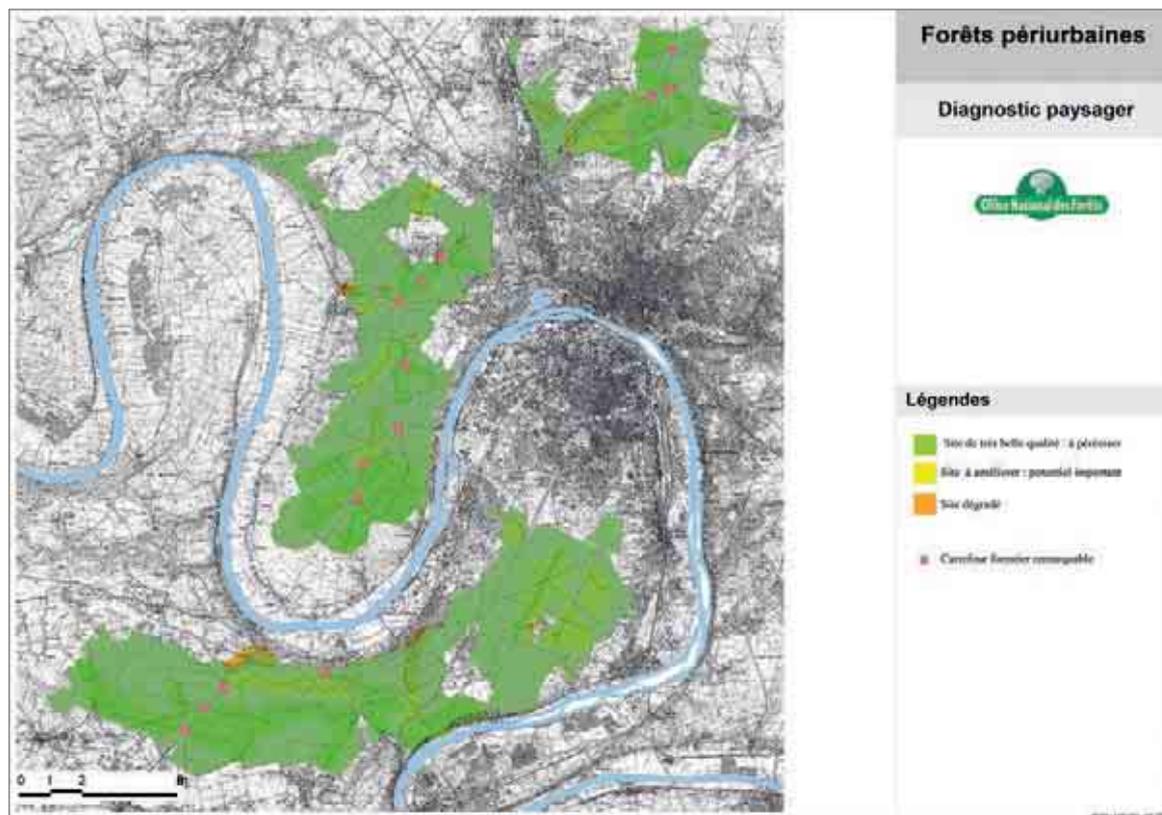
## À L'INTERNATIONAL, POUR MUTUALISER LES EXPÉRIENCES

EUSTAFOR, dont le siège est à Bruxelles, comptait 29 membres à la fin de 2014. Le directeur général de l'ONF fait partie de son comité exécutif.

L'année 2014 a été marquée par les discussions au Parlement européen sur la Communication de la Commission européenne intitulée « Une nouvelle stratégie de l'UE pour les forêts et le secteur forestier ». Eustafor est également intervenu avec d'autres groupes du secteur forêt bois à l'appel en vue de la conclusion de l'accord légalement contraignant sur les forêts en Europe, ainsi que sur le projet de norme sur les critères de gestion durable des produits bio-sourcés. Une brochure intitulée « Managing State Forest in Europe » a été éditée.

Eustafor a participé au groupe de travail sur les critères de gestion durable mis en place par la Commission en lien avec la Fédération européenne des communes forestières (FECOF), ainsi qu'aux travaux de Forest Europe sur la mise à jour des critères et indicateurs pan-européens de gestion durable des forêts ainsi qu'au développement d'un questionnaire sur la propriété des forêts avec l'UNECE et la FAO.

Le séminaire annuel d'Eustafor a eu lieu en Irlande et a porté sur la rémunération des usages autre que la production de bois de la forêt et de la diversification des ressources.



Modèle de diagnostic paysager en forêt périurbaine

## AVEC LES ENTREPRISES : MÉCÉNAT ET PARRAINAGE POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Office national des forêts est un acteur résolument engagé aux côtés de la société civile. Premier gestionnaire d'espaces naturels en France, garant de la gestion durable des forêts publiques françaises, l'ONF contribue efficacement aux grands programmes de protection de l'environnement, à la lutte contre l'effet de serre, à la préservation de la biodiversité animale et végétale, à la protection de la ressource en eau. Il propose aux entreprises d'être partenaire d'actions concrètes classées en six thématiques : la protection du patrimoine naturel, la lutte contre les effets du changement climatique, la sauvegarde de la biodiversité, la prévention des risques naturels, l'accueil de tous les publics et la valorisation du patrimoine historique, archéologique et culturel. Les contrats sont conclus dans le respect d'une charte de partenariat.

### Douze partenariats nationaux en 2014 dans le cadre du mécénat

DOP : Lutte contre le recul du trait de côte en forêt domaniale de la Coubre.

Fondation du Patrimoine : signature d'une convention-cadre et lancement d'une souscription pour le site de Verdun Forêt d'exception.

Fondation Konica Minolta : amélioration de l'accessibilité dans la réserve naturelle des dunes et marais d'Hourtin.

Ikea : 25 projets de restauration et gestion d'espaces naturels, du mécénat en nature d'équipements de gîtes forestiers et un programme d'éducation des jeunes et des seniors à la nature.

Guigoz : « un bébé un arbre » : 5 opérations de plantation.

Fondation Gecina : réhabilitation de site pour accès PMR et actions en faveur des abeilles en forêt de Sénart.

HSBC : Préservation et restauration de milieux humides de sites naturels emblématiques et chantiers nature

Rémy Martin : plantation et travaux d'aménagement dans le Parc François 1<sup>er</sup>, forêt communale de Cognac.

Société Générale : projet d'aménagement du lac de Calvet en forêt domaniale de Barrès.

AXA Tout Cœur : chantiers nature en Ile de France.

Moët Hennessy : Actions dans le cadre du projet forêt d'exception de la Montagne de Reims (Faux de Verzy)

Martell : protection de la biodiversité en forêt domaniale de Braconne – Bois Blanc.

## DES RENCONTRES ET UN DIALOGUE AVEC LE PUBLIC

L'ONF participe à des salons grand public au plan national et territorial, notamment le salon international de l'agriculture ou celui des maires et des collectivités locales (en lien avec la Fédération nationale des communes forestières). Les principes de la gestion durable sont expliqués avec la reconstitution de décors forestiers, la diffusion de supports pédagogiques et la conception d'animations pour les enfants. Une nouvelle série de films était diffusée cette année, en particulier auprès des maires, sur les travaux sylvicoles nécessaires au renouvellement de la forêt. Ces films sont en ligne sur le site [www.onf.fr](http://www.onf.fr).

L'ONF prend aussi part à des salons thématiques (salon de la chasse, salon du bois énergie...) et des événements nationaux (Journées européennes du patrimoine) ou sportifs (Ecotrail par exemple).

Dans le cadre de la Fête de la nature qui se déroule chaque année au mois de mai, des sorties en forêt sont organisées. C'est l'occasion pour les forestiers d'informer in situ le public sur le cycle de vie de la forêt, la variété des écosystèmes forestiers et leur richesse, leurs actions en faveur du renouvellement de la forêt et de la préservation de la biodiversité.

En juin 2014, dans le cadre des commémorations du centenaire de la guerre de 14-18, l'ONF, en partenariat avec l'IGN et l'interprofession France Bois Forêt, a organisé l'exposition « Stratégie forêt » sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris. L'exposition a mis en valeur la contribution de la forêt et du bois à l'effort de guerre, et l'évolution sur un siècle du territoire francilien, qui conserve en forêt des vestiges des fortifications du Camp retranché de Paris. De nombreux documents, photographies d'archives et cartes jalonnaient cette exposition riche, accessible et didactique.

Le site internet ([www.onf.fr](http://www.onf.fr)) réunit des informations sur la gestion des forêts publiques, des reportages variés en images (photos et vidéo). Parmi les nombreuses rubriques, « En forêt » invite à la découverte de forêts domaniales et de la gestion qui y est menée par les forestiers. La page Facebook de l'ONF, complémentaire du site, présente d'autres formats d'information et favorise une interactivité avec le public. Sont également proposées des applications multimédias gratuites, pédagogiques comme « Clés de forêts » mise à jour en 2014 avec la reconnaissance des principales traces d'animaux, après les principales essences forestières ; ou de découverte enrichie (parcours avec vidéos, photos et sons) comme avec « Forêt de Fontainebleau ».

Enfin, le magazine « Arbres et Forêts », édité en partenariat avec Bayard Presse, est vendu en kiosque et diffusé aux abonnés de « Terre Sauvage ». Les dossiers des deux numéros publiés en 2014 ont été consacrés à l'équilibre forêt-gibier (juin 2014) et aux forêts de mémoire de la Grande Guerre (octobre 2014).



Frédéric Guérim - ONF

Exploitation forestière en régie en forêt domaniale indivise de Haguenau (Bas-Rhin)



## RESSOURCES HUMAINES

L'ONF dispose d'un collectif de travail très diversifié, avec des composantes très complémentaires, allant des personnels fonctionnaires, garants de la gestion de très long terme, aux ouvriers forestiers, porteurs d'un savoir-faire irremplaçable en matière de travaux de gestion durable, notamment dans le domaine des interventions de « génie biologique », sans oublier les personnels contractuels, aux métiers souvent très spécialisés, qui favorisent l'ouverture de l'ONF vers de nouveaux partenaires externes.

---

Les métiers de production sont au cœur de la gestion des forêts. On y trouve notamment les agents patrimoniaux, les conducteurs de travaux, les ouvriers forestiers ou les experts « arbre conseil ». Les métiers du management assurent l'encadrement stratégique, opérationnel et fonctionnel de l'Office. Ils regroupent l'ensemble des managers et encadrants de l'ONF, parmi lesquels les responsables des différentes structures territoriales de l'ONF (directeurs, responsables d'unité territoriale...). Les métiers de soutien intègrent les personnels administratifs, commerciaux et techniques qui viennent en appui aux métiers de production et de management précités.

Au sein de ce collectif, l'Office compte des personnels fonctionnaires, garants de la gestion de très long terme, des ouvriers forestiers, porteurs d'un savoir-faire irremplaçable en matière de travaux de gestion durable, notamment dans le domaine des interventions de « génie biologique », ainsi que des personnels contractuels. Souvent très spécialisés, ces derniers favorisent l'ouverture de l'ONF vers de nouveaux partenaires externes.

Un collectif de travail diversifié 37

Le dialogue et les actions sociales 40

Les outils au service du personnel 47

# Un collectif de travail diversifié

LE PERSONNEL DE L'ONF RÉALISE DES MISSIONS VARIÉES. PLUSIEURS STATUTS SE CÔTOIENT AFIN DE TENIR COMPTE DE LA DIVERSITÉ DES TÂCHES À ACCOMPLIR.

## DES EFFECTIFS EN BAISSÉ CONTENUE

L'effectif moyen annuel des fonctionnaires et assimilés en 2014 s'élève à 5 999 ETPT, contre 6 109 ETPT moyen en 2013, soit une diminution de 1,8 % (-110 ETP). Pour pallier les nombreux départs (354, dont 238 départs à la retraite), l'ONF a recruté en 2014 un total de 226 personnes comme fonctionnaires ou contractuels, qui se décompose ainsi :

- concours externes : 110 techniciens et sept secrétaires administratifs ;
- emplois réservés : cinq personnes ;
- contractuels : 38 personnes en contrat à durée indéterminée ;
- détachements de fonctionnaires et mobilités ingénieurs : 56 agents ;
- sorties d'écoles : dix personnes (huit IAE et deux attachés).

De plus, l'ONF a recruté, en 2014, 116 personnes en contrat à durée déterminée pour faire face à des surcroûts temporaires d'activité ou pallier des retards dans le pourvoi de certains postes pérennes de l'organigramme des services.

L'effectif moyen des ouvriers en 2014 est de 2 962 ETPT, contre 3 011 en 2013, soit une diminution de 1,6 % (-49 ETP).

La baisse des effectifs totaux (hors emplois aidés) de l'établissement sur les trois dernières années, de 2011 à 2014, a été de 1,6 % par an, passant de 9 402 ETPT en 2011 à 8 961 ETPT en 2014. L'effectif total moyen annuel (yc emplois aidés) s'élève à 9 125 ETPT sur l'année 2014, en baisse de 117 ETPT par rapport à 2013 (9 242 ETPT), soit une diminution de 1,3 %.

Les contrats aidés ou emplois aidés regroupent plusieurs types de personnels : les apprentis ouvriers forestiers et fonction publique, les emplois d'avenir, les contrats uniques d'insertion, les volontaires au service civique. Le nombre d'emplois aidés est en augmentation, passant de 122 ETPT en 2013 à 164 ETPT en 2014, soit +42 ETPT (+35 %).

## Évolution des effectifs par catégories de personnels de 2010 à 2014 (en ETPT)

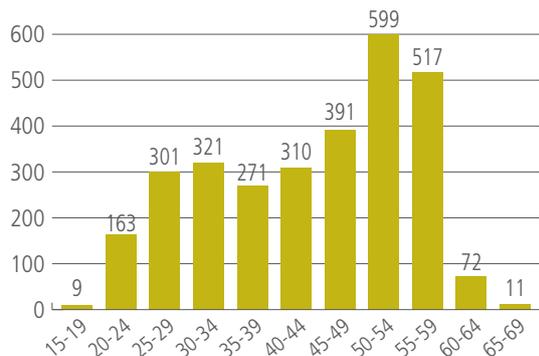
Effectif en équivalent temps plein travaillé	2011	2012	2013	2014	Écart 2014/2013
<b>Secteur public</b>	<b>6 106</b>	<b>5 965</b>	<b>5 887</b>	<b>5 764</b>	<b>-123</b>
dont titulaires	5 693	5 579	5 503	5 403	-100
dont non titulaires	413	386	384	361	-23
<b>Secteur privé</b>	<b>3 296</b>	<b>3 190</b>	<b>3 233</b>	<b>3 197</b>	<b>-36</b>
dont ouvriers y/c emplois tuilés	3 117	2 992	3 011	2 962	-48
dont contractuels privés	179	198	222	235	13
<b>Total hors emplois aidés</b>	<b>9 402</b>	<b>9 155</b>	<b>9 120</b>	<b>8 961</b>	<b>-159</b>
Emplois aidés	117	123	122	164	42
<b>Total général</b>	<b>9 519</b>	<b>9 278</b>	<b>9 242</b>	<b>9 125</b>	<b>-117</b>



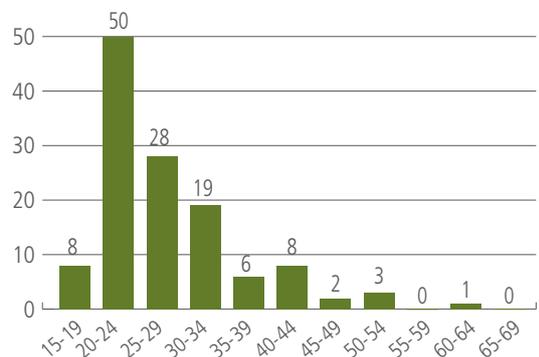
## DES PERSONNELS OUVRIERS REPRÉSENTANT 33 % DES EFFECTIFS DE L'ONF

Les ouvriers forestiers sont majoritairement employés en CDI (95 %), avec une pyramide des âges déséquilibrée dans les tranches d'âge 50-60 ans (38 % des effectifs). À l'opposé, les ouvriers recrutés en CDD sont essentiellement des jeunes de moins de 35 ans (84 %).

Répartition des ouvriers forestiers en CDI par classe d'âge (situation au 31/12/2014)



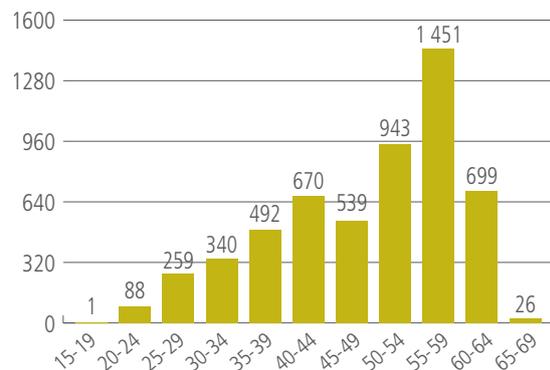
Répartition des ouvriers forestiers en CDD par classe d'âge (situation au 31/12/2014)



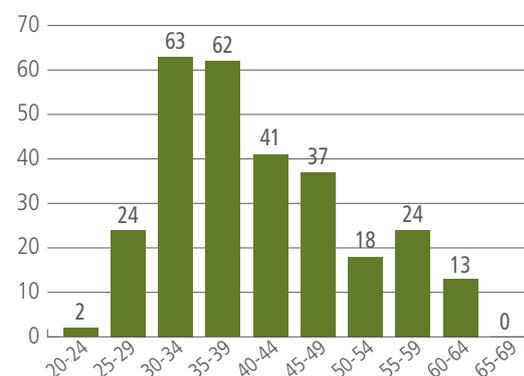
## 67 % DE PERSONNELS FONCTIONNAIRES ET ASSIMILÉS AU SEIN DE L'ONF

Les personnels fonctionnaires et assimilés sont majoritairement des fonctionnaires (90 %). La pyramide des âges des personnels fonctionnaires est très déséquilibrée avec 66 % des effectifs de plus de 45 ans. Cette pyramide est pratiquement inversée pour les personnels contractuels, avec 53 % de moins de 40 ans chez les agents non titulaires et 56 % chez les salariés (droit privé) non ouvriers forestiers

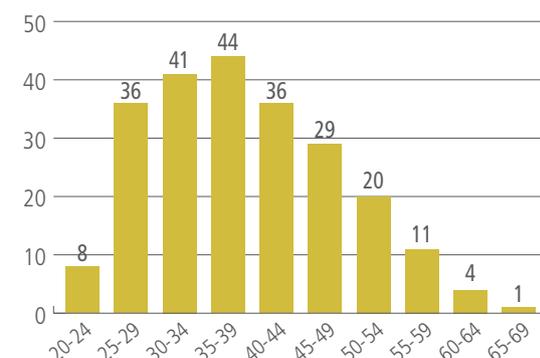
Répartition des personnels fonctionnaires par classe d'âge (situation au 31/12/2014)



Répartition des personnels contractuels publics (agents non titulaires) par classe d'âge (CDI uniquement). Situation au 31/12/2014



Répartition des personnels contractuels privés (non ouvriers forestiers) par classe d'âge (CDI uniquement). Situation au 31/12/2014



## UNE POPULATION ESSENTIELLEMENT MASCULINE

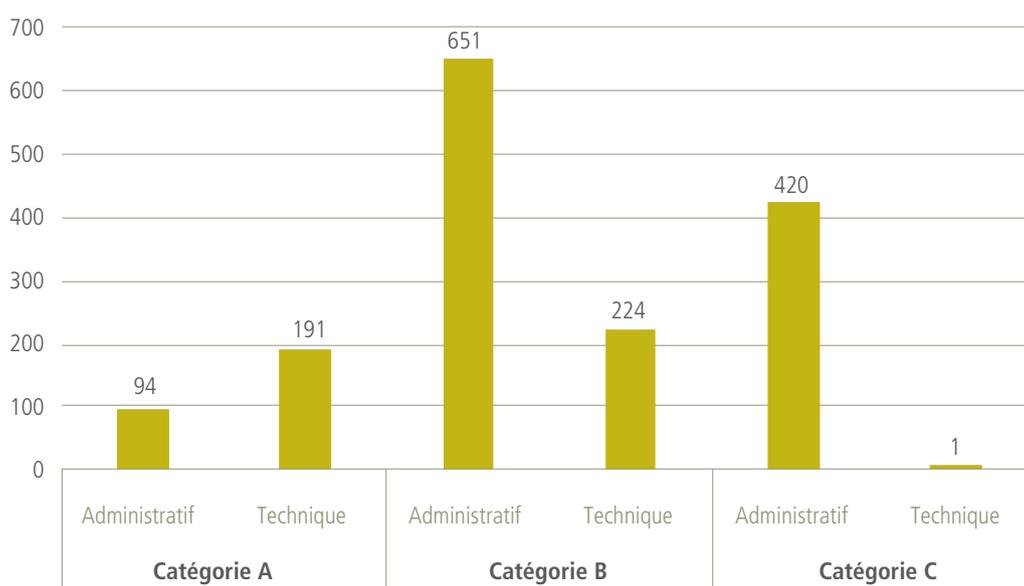
Le personnel de l'ONF reste essentiellement masculin. Si l'ouverture aux femmes remonte à presque 40 ans et que les missions confiées à l'office évoluent de plus en plus vers la protection de l'environnement ou l'aménagement, domaines plus attractifs, les femmes ne constituent que 18 % des effectifs, toutes catégories confondues. Ce chiffre monte à 25 % si l'on ne considère que les personnels fonctionnaires et assimilés.

Au sein des fonctionnaires et assimilés, les femmes sont essentiellement présentes dans les postes administratifs. Elles y constituent

plus de 80 % des effectifs et occupent plutôt des emplois de catégorie B. Elles ne représentent que 8,5 % des personnels techniques.

Afin de garantir au mieux l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, la collecte des informations destinées à renseigner les 27 indicateurs devant figurer au volet « égalité professionnelle » du bilan social annuel à présenter devant le Comité technique (décret n° 2013-1313 du 27 décembre 2013) a été préparée au cours de l'année 2014. Ce rapport sera annexé à un plan d'action, élaboré en concertation avec les organisations syndicales et qui devrait être présenté au Comité technique courant 2015.

### Répartition des femmes (fonctionnaires et assimilées) par catégorie d'emploi



Direction commerciale bois et services (Paris)

# Le dialogue et les actions sociales

LE RYTHME DE LA CONCERTATION INSTITUTIONNELLE EST RESTÉ INTENSE EN 2014, LES ÉCHANGES ÉTANT MARQUÉS PAR PLUSIEURS SUJETS D'IMPORTANCE TELS QUE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION SUITE À L'AUDIT SOCIO-ORGANISATIONNEL DE 2012 OU L'ÉLABORATION ET LA MISE EN ŒUVRE D'UN NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR D'ORGANISATION (SDO) POUR L'ÉTABLISSEMENT.

## UNE CONCERTATION INSTITUTIONNELLE RYTHMÉE

Le Comité technique central s'est réuni à six reprises, sur un total de sept jours, entre le 30 janvier et le 2 octobre 2014. Le Comité central d'entreprise s'est réuni sept fois entre le 13 février et le 19 novembre 2014. Plusieurs sujets importants, dont de nombreux communs aux deux instances, ont été examinés au cours de ces séances, notamment :

- le bilan des recrutements de l'année 2013, le projet de schéma d'emploi 2014, les mesures catégorielles et la NAO prévues au budget 2014 ;
- le compte de gestion et le bilan analytique 2013 ainsi que les résultats des agences travaux et l'utilisation du Crédit d'Impôt Compétitivité et Emploi (CICE) ;
- les bilans sociaux et hygiène et sécurité 2013 ;
- le point sur l'avancement des travaux relatifs au plan d'actions suite à l'audit socio-organisationnel (vestiaire commun, charte du management, règlement intérieur des commissions syndicales, stratégie de communication interne et externe, guide de fonctionnement des Codir, livret d'accueil pour les nouveaux arrivants...);
- le projet du nouveau schéma directeur d'organisation (SDO) ainsi que les modalités et le suivi de sa mise en œuvre ;
- le projet de réorganisation de la direction générale ;
- le projet de plan de formation 2015 représentant de l'ordre de 6 % de la masse salariale avec un objectif d'environ 290 000 heures de formation ;

- les ratios promus/promouvables pour les différents corps de B et C ;
- la nouvelle démarche pour les relocations des chasses domaniales en 2016 ;
- des points d'avancement sur des négociations ou « chantiers » structurants en cours : le schéma directeur SIRH, l'étude sur les métiers de B et C administratifs, les parcours professionnels/ rémunérations des agents non titulaires et salariés du régime général, la prévention de la pénibilité des salariés ;
- la préparation de la loi de finance 2015 et la perspective d'un nouveau contrat d'objectif et de performance (COP) 2016-2020,
- la préparation des organisations professionnelles de décembre 2014.

D'autre part, ces instances ont été consultées, au cours de l'année 2014, sur des projets d'accord inscrits à l'agenda social 2013-2014, et en particulier :

- le projet d'accord intergénérationnel pour les personnels de droit privé ;
- le projet d'avenant (n° 3) à l'accord POT portant sur les postes ouverts aux salariés de droit privé issus du secteur ouvrier forestier ;
- le projet d'avenant à l'accord national sur la cessation progressive d'activité (CPA) des ouvriers forestiers.



Formation continue sur une exploitation de résineux en forêt domaniale du Donon (Bas-Rhin)

## LES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DU SECTEUR PRIVÉ ET DU SECTEUR PUBLIC EN DÉCEMBRE 2014

Les élections professionnelles du secteur privé (2 décembre) et du secteur public (4 décembre) se sont tenues à la direction générale, en territoires et régions.

Pour le secteur public, ces élections ont permis de désigner les représentants des personnels dans plusieurs instances de concertation : le Comité technique central, les Comités techniques territoriaux, régionaux et spécial direction générale, la Commission administrative paritaire des adjoints administratifs et des chefs de district forestier, des secrétaires administratifs, des techniciens supérieurs forestiers, des cadres techniques, des attachés d'administration, la CPS des ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement et la CCP compétente pour les agents contractuels de droit public. Ces élections sont intervenues dans le cadre du renouvellement général des instances de la Fonction publique d'État, hospitalière et territoriale. Le principe de l'harmonisation à 4 ans des cycles électoraux posé dans la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social a été généralisé à l'ensemble

de la Fonction publique. Les mandats des membres nouvellement élus ou désignés prendront donc fin en décembre 2018.

### Résultats pour les comités techniques territoriaux, régionaux et direction générale

(3 908 votants sur 5 884 inscrits, soit un taux de participation de 66,42 % contre 71,19 % en 2011)

Comités techniques territoriaux, régionaux et Direction générale	Résultats en voix	
	2014	2011
SNUPFEN-Solidaires	1 515	1 845
SNPA SNTF FO (listes communes)	849	1 060
CGT-Forêt	571	897
EFA-CGC	476	179
Génération Forêts-UNSA	189	259
UNIPEF	28	26
STC-FP	46	35
Suffrages exprimés	3 674	4 301

### Résultats pour le comité technique central

(3 791 votants sur 5 926 inscrits, soit un taux de participation de 63,97 % contre 70,15 % en 2011)

Commission paritaire	Inscrits	Votants	Taux de participation	Suffrages exprimés	CGT	SNUP FEN	SNPA- FO	SNTF- FO	UNSA	EFA- CGC	Nbre de sièges
Adjoints/CDF	375	258	68,80 %	244	34	96	114				6
Secrétaires administratifs	651	496	76,19 %	473	42	137	260		34		6
Techniciens sup. forestiers	3 152	1 873	59,42 %	1 833	329	1 057		193	254		7
CATE	498	371	74,50 %	362	52	85		225			2
Attachés	150	115	76,67 %	109		13	49			47	5
IAE	377	282	74,80 %	274	11	27		27		209	4
Contractuels publics	336	178	52,98 %	175	5	39	24			107	4
<b>Total</b>	<b>5 539</b>	<b>3 573</b>	<b>64,51 %</b>	<b>3 470</b>							

### Résultats pour les CAP, la CPS et la CCP du secteur public

(3 573 électeurs sur les 5 538 inscrits ont voté, soit un taux de participation de 64,5 %)

Comité technique central	Résultats en voix		Représentativité	
	2014	2011	2014	2011
SNUPFEN-Solidaires	1 468	1 713	39,9 %	39,8 %
SNPA SNTF FO (listes communes)	825	906	22,4 %	21,0 %
CGT-Forêt	550	768	15,0 %	17,8 %
EFA-CGC	468	390	12,7 %	9,1 %
Génération Forêt-UNSA	311	469	8,5 %	10,9 %
UNIPEF	53	60	1,4 %	1,4 %
<b>Suffrages exprimés</b>	<b>3 675</b>	<b>4 306</b>		

## UN PLAN D'ACTION SUITE À L'AUDIT SOCIO-ORGANISATIONNEL DE 2012

Un plan d'action suite à l'audit socio-organisationnel (ASO) a été négocié avec les organisations syndicales des secteurs public et privé au cours de 16 réunions qui se sont tenues entre mars et août 2013. La mise en œuvre de ce plan d'action a débuté en 2014 et s'achèvera en 2015. Il s'est en particulier traduit par l'élaboration d'un nouveau schéma directeur d'organisation (SDO) dans le cadre du chapitre C7 de la résolution 2013-09 adoptée par le conseil d'administration de l'ONF lors de la séance du 27 juin 2013, mis en place par l'instruction 14 – PF-19 du 23 avril 2014.

Outre les actions en matière d'organisation, ce plan d'action ASO, en cours de réalisation, comporte une quarantaine d'actions déclinées en six grands thèmes : valeurs et communauté de travail, ressources humaines, management, conditions de travail, communication interne et externe, dialogue social et instances représentatives du personnel.

Le plan d'action s'articule autour de trois axes essentiels : « des valeurs, un collectif », « les femmes et les hommes au cœur de l'ONF », « une organisation optimisée, un fonctionnement amélioré ». Parmi les mesures prévues : élaborer une charte des valeurs pour l'ONF, conforter les signes d'appartenance de l'établissement avec, notamment, la mise en place d'une carte professionnelle, prévenir la pénibilité, renforcer la gestion prévisionnelle des ressources humaines ou améliorer l'efficacité des outils informatiques. La mise en œuvre du plan d'action se poursuivra en 2015.



Panneau de chantier en forêt domaniale d'Ecouves (Orne)

## UN NOUVEAU SCHÉMA DIRECTEUR D'ORGANISATION DE L'ONF

En application de la résolution 09-2013 du conseil d'administration du 27 juin 2013, la direction générale a entamé le 30 août 2013 une négociation sur un nouveau schéma directeur d'organisation (SDO). Vingt-deux réunions se sont tenues avec les organisations syndicales de droit public et privé entre le 30 août et le 12 mars 2014. Les travaux ont porté sur :

- l'analyse de l'évolution des organisations de l'ONF depuis la réforme de 2001-2002 ;
- l'analyse des effectifs 2013 mis en perspective des situations de 2002 et 2006, d'une part, et des scénarios initiaux des effectifs-cibles 2016 d'autre part ;
- l'étude de la répartition des postes par grand domaine (17 au total) et famille de métiers (management, soutien et production), pour chaque structure territoriale et régionale ;
- l'analyse des principaux processus de production et de soutien à travers une grille recensant le niveau d'activité, les principaux documents de cadrage existants, les métiers participant à la réalisation des activités du processus et leur place dans l'organigramme, les centres de décision, ainsi qu'une évaluation qualitative du processus (dysfonctionnements constatés ou difficultés rencontrées, axes d'amélioration proposés).

Ces travaux ont permis d'arrêter, fin avril 2014, à l'issue de cette longue phase de négociation, un nouveau schéma directeur d'organisation (SDO), supprimant en particulier le fonctionnement matriciel et renforçant le rôle des agences territoriales.

Le choix qui a été fait est de rechercher une meilleure coordination entre la direction générale et les directions territoriales d'une part et de renforcer le rôle des agences territoriales et des agences travaux, qui sont les lieux de mise en œuvre de la politique de l'ONF, d'autre part. En donnant un rôle central aux agences territoriales et aux agences travaux, l'ONF réaffirme l'importance qu'il accorde à un ancrage territorial de proximité stabilisé et à un haut niveau de compétence technique de ses agents de terrain. Améliorer la synergie entre les agences travaux, structures essentiellement dédiées à la réalisation de travaux sylvicoles, et les agences territoriales est également un objectif prioritaire de la réforme.

Le déploiement de cette nouvelle organisation, ainsi que les suppressions des postes effectuées en application du COP 2012-2016, ont fait l'objet de travaux approfondis de concertation au sein des territoires et régions, avec recours systématique à des études d'impact, au sein de chaque équipe concernée, pour en analyser les conséquences sur la santé et les conditions de travail des personnels et en définir les mesures d'atténuation. Cette démarche réalisée, suivant les territoires, fin 2014 ou début 2015 a permis à chaque personnel de disposer d'une clarification de son positionnement dans les nouveaux organigrammes ; des programmes de formation ont été ou sont en cours de mise en œuvre pour les personnels dont les missions ont été ou sont amenées à évoluer.

## LA PÉNIBILITÉ DANS LE TRAVAIL DES OUVRIERS FORESTIERS MIEUX PRISE EN COMPTE

La situation actuelle en matière de pénibilité, notamment depuis l'arrêt de la cessation anticipée d'activité, est un enjeu majeur pour la politique des ressources humaines de l'ONF. Un plan d'action est entré en vigueur en mai 2013, après des négociations sur la prévention de la pénibilité, qui a été recherchée à travers quatre axes majeurs :

- une meilleure prise en compte de la pénibilité liée aux situations de poly-exposition ;
- l'adaptation et l'aménagement du poste ou des outils de travail ;
- l'amélioration des conditions de travail notamment pour l'aménagement des tâches ;
- l'aménagement des fins de carrière.

En 2014, des négociations ont été entamées avec les organisations syndicales de droit privé pour enrichir ce plan d'action et aboutir à un accord en 2015

Le dispositif de cessation progressive d'activité, prévu par le contrat d'objectifs et de performance 2012-2016 en relais de la cessation anticipée d'activité, constitue un des axes majeurs de la politique de prévention de la pénibilité dans le secteur ouvrier. Il vient en complément du plan d'action relatif à la pénibilité. L'objectif est de permettre aux ouvriers forestiers, à partir de 57 ans ou 55 ans selon certaines conditions, de travailler à temps partiel sur la base d'une durée de travail dégressive en fonction de l'âge légal de départ à la retraite, tout en percevant une allocation de complément. Les négociations ont été engagées en 2012 sur un rythme mensuel et l'accord a été signé le 25 septembre 2013. Il a été complété d'un avenant le 16 juillet 2014. Ces textes ont été signés par l'ensemble des organisations syndicales représentatives du personnel du secteur privé de l'ONF.

Depuis l'entrée en vigueur du dispositif, 145 ouvriers y ont adhéré (au 31 décembre 2014), à partir de 55 ans au titre des carrières longues (40 ans d'ancienneté à l'ONF) ou à partir de 57 ans pour les autres.

## DES AVANCÉES POUR LES PERSONNELS OUVRIERS FORESTIERS

Compte tenu des contraintes pesant sur l'ONF en matière de recrutement de fonctionnaires, de son statut d'EPIC, et de la loi 2012-347 du 12 mars 2012 sur le recrutement de contractuels dans la fonction publique ne permettant pas de recrutements pérennes pour les catégories C et B, l'ONF a étendu son recours aux salariés non ouvriers forestiers sur des postes de spécialistes (informaticiens, commerciaux, fiscaliste...) dans un premier temps, puis sur des missions initialement réservées aux fonctionnaires (Chef de projet, conducteur de travaux, technico-commercial, logisticien bois, responsable d'exploitation bois...), portant ainsi le nombre de contractuels hors OF à 442.

Un avenant n° 3 à l'accord POT a été signé le 16 juillet 2014 créant ainsi un statut de TAM, ouvrant neuf métiers aux OF. Cela permet d'offrir une promotion interne aux OF et de répondre ponctuellement aux personnels en souffrance physique, voire inapte pour un métier

d'ouvrier forestier, mais permet aussi à l'établissement de mieux garantir le pourvoi des postes. Ils sont aujourd'hui 221 TAM issus des OF, soit la moitié du nombre total de salariés non OF.

Par ailleurs, les personnels ouvriers peuvent participer en tant que de besoin à des missions ne relevant pas directement des travaux. Un bilan des actions mises en place à l'été 2014 faisait état, sous forme déclarative, d'environ 14 000 h de soutien aux UT réalisées en 2013 (équivalent d'une douzaine d'ETPT) d'une part, et de 48 ouvriers forestiers reclassés entre 2011 et 2013 sur des métiers d'OF à moindre pénibilité (29, y compris des conducteurs de travaux) ou sur d'autres métiers de l'ONF (19) d'autre part.

## CONTRATS DE GÉNÉRATION DANS LE SECTEUR PRIVÉ

L'accord « intergénérationnel », négocié en 2013 pour l'ensemble des salariés de droit privé, a été signé en avril 2014 ; il prévoit :

- des engagements en faveur de la formation et de l'insertion durable des jeunes dans l'emploi, de l'emploi des salariés âgés et de la transmission des savoirs et des compétences et, le cas échéant, des indicateurs chiffrés ;
- des objectifs chiffrés en matière d'embauche de jeunes en CDI, ainsi que d'embauche et de maintien dans l'emploi des salariés âgés. Il précise les modalités d'intégration, d'accompagnement et d'accès des jeunes, en particulier les moins qualifiés, des salariés âgés et des référents au plan de formation ainsi que les modalités retenues pour la mise en œuvre de la transmission des savoirs et des compétences ;
- le calendrier prévisionnel de mise en œuvre des engagements mentionnés ci-dessus, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation de leur réalisation ;
- des mesures destinées à favoriser l'amélioration des conditions de travail des salariés âgés et la prévention de la pénibilité.

## À L'AGENDA SOCIAL EN 2014

La mise en place de parcours professionnels est en cours d'élaboration et de déploiement.

- Pour les TSF, un projet de charte de gestion a été élaboré en 2013, en concertation avec les organisations syndicales, avec pour objectif de permettre aux agents qui entrent dans le corps une visibilité sur leurs parcours. Cette charte est destinée à évoluer au fur et à mesure que ce corps jeune (NES B technique – fin 2013) se construit et se structure.
- Pour les SA et adjoints administratifs : à préciser à l'occasion de la mise en place du RIFSEEP, qui permettra en particulier de reconnaître les fonctions de A exercées par les SA et les fonctions de B exercées par les C.
- Pour les cadres : la note de service « parcours professionnels » du MAAF revue en juillet 2014, qui a introduit la notion de mobilité fonctionnelle (au sens du corps des IAE) doit être déclinée à l'ONF, avec une réflexion étendue aux corps de l'ONF (attachés, CATE). Ces travaux, associant les organisations syndicales, sont inscrits à l'agenda social 2015.

- L'élaboration des parcours professionnels et rémunérations des contractuels (agents non titulaires et salariés non ouvriers forestiers), après une première phase de réunions préparatoires conduites en 2013 avec l'ensemble des organisations syndicales de droit public et privé, a donné lieu au cours de l'année 2014 à quelques réunions de négociation conduites séparément avec les OS de chaque statut. Les négociations doivent déboucher sur une note de service pour les agents non titulaires et une convention collective pour les salariés. Elles ont été suspendues fin 2014 dans l'attente de la fixation des orientations du prochain COP, notamment en matière de recrutement.

L'étude sur les missions et métiers des administratifs C et B, lancée avec les partenaires sociaux au deuxième semestre 2013, s'est poursuivie et a été quasiment finalisée en 2014. Elle a pour objectifs de définir les métiers et les compétences nécessaires à l'exercice des métiers administratifs B et C, d'améliorer les fiches métier correspondantes, de recenser l'état des fonctions exercées au sein d'un même métier, afin de qualifier ces fonctions (C ou B), d'améliorer ainsi la Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines (GPRH) sur ces métiers et enfin, de proposer aux tutelles une évolution statutaire pour les personnels de catégorie C exerçant des fonctions de catégorie B.

Deux actions visant à renforcer la cohérence de la communauté de travail par des signes d'appartenance ont été mise en place en 2014 conformément au plan d'actions ASO.

Un dossier a été monté avec le MAAF pour la réalisation par l'imprimerie nationale de cartes professionnelles modernisées, sécurisées et valorisantes pour l'ensemble des personnels.

Après une phase de concertation conduite avec les OS de droit public et de droit privé, un vestiaire minimum commun à tous les personnels a été défini et mis à disposition pour la campagne d'habillement 2014.

## Un nouvel arrêté pour le port d'arme à l'ONF

L'arrêté du 5 septembre 2014 portant autorisation de port d'armes pour les agents en service à l'ONF est paru au Journal officiel du 11 septembre 2014. Cet arrêté abroge l'arrêté du 5 mai 1997 dont la refonte était devenue nécessaire en raison des évolutions intervenues en matière de législation sur l'armement et des évolutions d'organisation de l'ONF. Le nouvel arrêté met à jour les références légales et réglementaires relatives aux catégories d'armes dont le port est autorisé aux fonctionnaires assermentés et commissionnés de l'ONF. Il harmonise, selon des dispositions communes aux agents de la fonction publique préconisées par le Ministère de l'Intérieur, les obligations en matière d'aptitude et de formation des personnels détenteurs d'autorisation de port d'armes et la nécessité de prévoir des modalités sécurisées de conservation des armes détenues.

## UNE ACTION SOUTENUE EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Les territoires et régions ont conduit de nombreuses actions en matière de santé, sécurité au travail (SST) au cours de l'année 2014. Le département SST – Gestion Sociale a contribué à l'animation de ces programmes à travers le réseau des responsables SST, en poursuivant la mise en place d'une politique de prévention pour les personnels de droit public et de droit privé, concertée avec les instances représentatives du personnel.

Ainsi, en droit public, neuf CCHSCT se sont tenus en 2014, pour un total de douze journées de travail (dont trois réunions organisées sur deux jours); les principales actions de cette instance ont été les suivantes :

- Restitution de huit expertises CHSCT réalisées en territoires et à la direction générale au titre de la baisse des effectifs prévue par le COP 2012-2016 : Alsace, Centre Ouest Auvergne Limousin, Méditerranée, Bourgogne Champagne-Ardenne, Lorraine, sud-ouest, Franche-Comté et la direction générale. L'accent a été particulièrement mis sur l'isolement des personnels, physique mais aussi psychique, d'une part et sur l'importance, dans la démarche en cours, des questions liées à l'évaluation de la charge de travail et à sa bonne répartition d'autre part. Pour répondre à ces deux points, les experts ont particulièrement insisté sur la nécessité de parler travail au sein des équipes : comment mieux s'organiser, quelles propositions de priorisation des missions et tâches, comment mieux faire circuler l'information au sein de l'équipe...
- Examen des conséquences du projet de schéma directeur d'organisation sur la santé et la sécurité des personnels et leurs conditions de travail ainsi que l'analyse de savoir en quoi ce schéma répond ou ne répond pas aux problèmes d'organisation du travail soulevés par les différentes expertises réalisées en territoires et à la direction générale
- Examen de la méthodologie de réalisation des études d'impacts qu'il a été décidé de systématiser pour accompagner/anticiper les évolutions organisationnelles ou de métier majeures et/ou les réductions d'effectifs, notamment dans le cadre de la mise en place du nouveau schéma directeur d'organisation et de l'élaboration des organigrammes fonctionnels correspondants. Ces études d'impacts ont été réalisées dans l'ensemble des services concernés par la réorganisation entre octobre 2014 et mars 2015. Pour les accompagner dans la réalisation de ces études d'impacts, les managers des comités de direction ont bénéficié d'une formation-action mi 2014. Parallèlement, pour conseiller les personnels, un binôme de conseiller accompagnement a été désigné et formé dans chaque DT.
- Finalisation ou réalisation de trois expertises demandées par le CCHSCT sur l'incidence de nouveaux outils informatiques sur la SST et les conditions de travail des personnels :
  - le logiciel Teck-Sequoia (suivi de la programmation et de la réalisation des travaux et prestations) ;
  - le TDS (terminal de saisie) et son applicatif désignation mobile ;
  - le logiciel « Chaîne d'approvisionnement bois », première tranche du nouveau SI Forêt-Bois (SIFOB).

Conformément à la réglementation applicable, la réalisation de ces expertises a été confiée à des cabinets d'experts agréés par le ministère du Travail. Pour chacune d'entre elles,

- un comité de suivi associant des représentants du personnel au sein du CCHSCT et des représentants de la direction a été constitué ;
- des plans d'action ont été définis et commencés à être mis en œuvre.

Ces expertises vont notamment permettre une meilleure prise en compte des attentes et besoins des utilisateurs, en matière fonctionnelle et ergonomique, dans les évolutions en cours et à venir de ces logiciels. Des représentants du CCHSCT seront associés aux travaux correspondants.

- Présentation du nouvel applicatif « cubage mobile » sur TDS.
- Restitution de l'enquête du CCHSCT sur les événements dramatiques survenus à la Réunion en février 2013 et établissement d'un plan d'action ad hoc. Il est notamment prévu de travailler sur une évolution des cellules sociales territoriales (dans les deux volets : gestion préventive des personnels en mal-être et gestion des situations de crise) qui puisse recueillir l'avis favorable de l'ensemble des partenaires (notamment en terme de respect de la confidentialité et d'articulation avec les CHSCT) et être opérationnelle. Un avant-projet a été élaboré par un groupe de travail et présenté et discuté en CCHSCT.
- Intervention du professeur Christian Péronne, infectiologue, grand spécialiste de la maladie de Lyme, qui a particulièrement insisté sur l'importance des actions de prévention d'une part et de la rapidité des soins dès l'apparition des premiers symptômes d'autre part. Le support de cette intervention a été transmis à tous les CHSCT locaux et un groupe de travail national a été créé pour définir un plan d'action en conséquence.
- Présentation et échanges sur les bilans 2013 :
  - bilan national SST – conditions de travail ;
  - bilan du service social : 19 assistants de service social en territoires et régions et quatre assistants de service social salariés du MEDDE, sous convention avec l'ONF pour des interventions en Guyane, Martinique et Corse ;
  - bilan de l'Inspectrice Santé et Sécurité au travail.

En droit privé, 2014 a vu le démarrage de la négociation avec les organisations syndicales sur la prévention de la pénibilité. Trois réunions (26 juin, 3 septembre, 6 novembre) ont été organisées en 2014 à cet effet. À partir d'un bilan des actions réalisées en territoires et régions et de la définition de priorités en liaison avec les CHSCT locaux, sept thématiques ont été retenues : inaptitude/

## Santé et sécurité au travail à l'ONF : quelques chiffres clés

**Pourcentage de l'effectif total** couvert par les CHS amenés à donner des avis sur le programme de santé et de sécurité au travail :

- 100 % des personnels de droit public,
- 100 % des personnels de droit privé.

**Taux d'accidents du travail :**

- 4,52 % des personnels de droit public,
- 19,12 % des personnels de droit privé.

**Taux de maladies professionnelles :**

- 0,32 % des personnels de droit public
- 0,65 % des personnels de droit privé

**Nombre de journées de travail perdues :**

- 4 242 pour les personnels de droit public (il s'agit des absences pour accidents de service, de trajet et maladies professionnelles). Le nombre de jours perdus au titre de la maladie est de 45 351.
- 16 912 pour les personnels de droit privé (il s'agit des jours calendaires perdus pour accidents de trajet, travail et maladies professionnelles enregistrés sur l'année considérée).

**Taux d'absentéisme**

- 4,23 % pour les personnels de droit public

**Nombre total d'accidents de travail mortels.**

- aucun pour les personnels de droit public,
- aucun pour les personnels de droit privé.

reclassement, passerelles vers d'autres métiers, temps de travail/déplacements, prescription/référentiels de prestations, locaux/lieux de vie/prise de repas, mécanisation, travaux de bureau. Un avant-projet a été élaboré, qui devrait trouver une issue favorable en 2015, une fois que les orientations du COP 2016-2020 auront été arrêtées.

Une réunion des secrétaires des CTHSCT et CRHSCT a été organisée au dernier trimestre 2014. Elle a permis un échange constructif sur ces thématiques de prévention de la pénibilité et la façon dont pourraient s'articuler les grandes orientations nationales de ce

## Lutte contre le travail dissimulé en forêt : trois guides « Mémos » finalisés

Engagée en 2013, la réalisation de documents d'information sur la responsabilité et la conduite à tenir sur les chantiers d'exploitation forestière ont été édités en 2014. Au cours des chantiers d'exploitation forestière, la responsabilité de l'ONF varie en effet selon que l'Office est dans la position de vendeur (bois sur pied), de donneur d'ordre ou d'assistant à donneur d'ordre (bois façonné).

Les trois guides (intitulés « Mémos ») destinés aux personnels de terrain sont les suivants.

- Mémo n° 1 : Les responsabilités de l'ONF et de ses agents – Principes généraux.
- Mémo n° 2 : Lancement d'un chantier : le rôle de l'ONF et de ses agents.
- Mémo n° 3 : Suivi d'un chantier : le rôle de l'ONF et de ses agents.

futur accord et les plans d'actions locaux, dans un double souci de cohérence des programmes et de mutualisation des bonnes pratiques entre territoires.

Un programme de travail, commun aux deux statuts, a été défini pour 2015 et présenté en CCHSCT et CCE ; il s'articule autour de six thèmes dont chacun fera l'objet d'un groupe de travail associant, sous l'animation du département SST-GS, des managers, experts et représentants des personnels :

- évaluation/amélioration de l'efficacité de l'organisation de la santé et sécurité au travail à l'ONF ;
- mise à jour du guide des risques professionnels ;
- mise en œuvre de l'accord-cadre relatif à la prévention des RPS dans la fonction publique d'État ;
- analyse transversale des enquêtes CHSCT réalisées après un décès par suicide ;
- maladie de Lyme : communication sur les actions de prévention et mode opératoire de traitement des dossiers de prise en charge ;
- plan d'action d'accompagnement de la mise en place des organigrammes dans le cadre de la nouvelle organisation.

## Efficacité de la médecine de prévention

Un bilan annuel de la médecine de prévention est réalisé dans le cadre du bilan national santé et sécurité au travail des personnels fonctionnaires. Il analyse l'efficacité de la médecine de prévention sur la base des données quantitatives concernant notamment les visites médicales périodiques : malgré une hausse en 2014, le pourcentage de bénéficiaires n'est pas sur une tendance positive, même s'il est resté à un niveau supérieur à 2010. Le taux spécifique aux personnels de terrain (entre 50 et 60 %) est supérieur à la moyenne nationale. Il reste néanmoins faible au regard de l'exposition aux risques de ces personnels.

Année	2010	2011	2012	2013	2014
% de bénéficiaires	32 %	47 %	44 %	38 %	38 %

## L'ACTION SOCIALE AU SERVICE DES PERSONNELS

Dans le cadre du 1 % logement, 44 dossiers de prêts (accession, travaux) ont été accordés en 2014. 21 demandes de logement ont été traitées et 50 propositions de logement ont été faites ; sur ces propositions, dix réservations de logement ont été effectuées. Par ailleurs, 135 maisons forestières sont mises à disposition des personnels pour leurs vacances, dont onze situées à la Réunion et en Guadeloupe.

En application de sa politique d'action sociale, l'Établissement a continué, en 2014, de servir plusieurs aides et prestations notamment les allocations aux agents de droit public de l'ONF parents d'enfants handicapés et de financer les chèques emploi service universel (CESU) pour la garde d'enfants de moins de six ans pour

un montant total de 65 000 euros. Onze prêts à l'amélioration de l'habitat ont également été accordés par l'Établissement pour un montant de 26 000 €. Par ailleurs, d'autres prêts et aides sont accordés aux personnels de droit public par l'association pour l'action sociale à l'ONF (APAS-ONF) à qui l'Établissement a confié l'attribution d'aides et de prêts sociaux. Les personnels de droit privé bénéficient quant à eux des œuvres sociales des CTE/CRE ou CE pour lesquels l'ONF verse des subventions.

Les partenariats avec SODEXO (marché des titres restaurant), CHÉQUE DOMICILE (marché CESU-garde d'enfants) et GROUPAMA (protection sociale complémentaire des personnels de droit public) se sont poursuivis en 2014. Pour la restauration de ses personnels, l'ONF continue de participer au coût des repas servis dans les restaurants administratifs et à celui des titres restaurant. 168 770 titres restaurants ont ainsi été délivrés en 2014.

## Partenariat renouvelé entre l'ONF et l'APAS

Pascal Viné, directeur général de l'ONF, et François Hannequart, président de l'association pour l'action sociale à l'ONF (APAS), ont renouvelé le 26 novembre 2014 le partenariat qui unit l'Office et l'APAS depuis 1986.

La convention en vigueur jusqu'ici nécessitait d'être révisée, plusieurs dispositions étant devenues inadaptées ou obsolètes. Le nouveau partenariat donne ainsi un nouvel élan aux relations entre l'ONF et l'APAS. Cette convention rentrera en vigueur en 2015.

La nouvelle convention confirme l'APAS dans la mission qui lui est confiée depuis l'origine : celle d'assurer la gestion d'activités et de prestations relevant de l'action sociale, sportive, culturelle ou de loisir au bénéfice des fonctionnaires et agents de droit public de l'Office.

Parmi les nouveautés, il est demandé à l'APAS d'assurer la gestion complète des maisons forestières à usage de gîtes de vacances (soit 124 maisons métropolitaines), et l'ouverture plus large de ces séjours au bénéfice des personnels de droit privé.

La gestion de 124 maisons confiée à l'APAS s'accompagnera d'un transfert progressif vers l'APAS des dépenses d'entretien jusqu'ici prises en charge par l'Office. L'ONF prendra en charge la réalisation d'un état des lieux par bâtiment qui permettra de préciser les dépenses nécessaires à la sécurité des bâtiments et les enjeux de remise en état éventuelle.

Le financement des grosses réparations et travaux (gros œuvre) sera assuré par l'ONF via le produit des ventes immobilières de l'Office et par une quote-part sur les produits de cessions des bâtiments domaniaux. Si une des 124 maisons est amenée à être vendue, le produit de la vente servira à financer le poste « grosses réparations et travaux » mentionné ci-dessus. La même règle s'appliquera en cas d'ajustement de la liste (échange d'un bâtiment cessible par un bâtiment domanial enclavé et non cessible, par exemple).

La nouvelle convention est le fruit de la concertation conduite depuis le début de l'année avec l'APAS et les organisations syndicales par le directeur général adjoint chargé du pilotage de l'activité et des ressources, en lien avec le directeur des ressources humaines.

# Les outils au service des personnels

L'ONF A ENGAGÉ UN EFFORT SOUTENU ET PILOTÉ EN MATIÈRE DE FORMATION, QUI PASSE, ENTRE AUTRES, PAR L'ÉVOLUTION DE SES OUTILS CONCERNANT LA GESTION DES COMPÉTENCES. L'OFFICE TRAVAILLE ÉGALEMENT À LA MODERNISATION DE SES SYSTÈMES D'INFORMATION.

## UNE POLITIQUE DE FORMATION VOLONTARISTE

L'ONF investit de façon volontariste dans sa politique de formation professionnelle, tant en matière de formation d'adaptation à l'emploi que de formation continue, de formation des réseaux de compétences et dans les projets stratégiques en accompagnement des évolutions de l'établissement. L'ensemble de ces actions concourt au développement des compétences des personnels dans le cadre d'un processus certifié (ISO 9001) et dans le cadre du système de management et d'amélioration continue.

L'effort de formation professionnelle s'élève à 17,3 M€ en 2014, soit environ 5,6 % de la masse salariale de l'établissement, se traduisant par 243 544 heures de formation, dont 69,7 % hors charges patronales, à destination des personnels de droit public (fonctionnaires et agents non titulaires), 26,5 % pour les ouvriers forestiers et 3,8 % pour les autres personnels de droit privé. S'y ajoutent environ 21 370 heures pour les personnels en contrat de professionnalisation, soit un programme total de près de 265 000 heures.

Le nombre d'heures de formation est en baisse globale de 3,9 % par rapport à 2013, avec un recul important des heures de formation suivies par les personnels de droit public (-8 %) et des progressions forte chez les personnels ouvriers forestiers (+5,8 %) et très forte pour les autres personnels de droit privé (+16,8 %).

La formation à l'ONF est une formation de proximité, proche des réalités et des contraintes « métier » de terrain ou territoriale.

Elle est organisée et dispensée à 71,6 % dans les territoires, majoritairement par des formateurs internes et experts métiers de l'établissement.

Par type de formation, l'année 2014 a été marquée par les évolutions suivantes

- augmentation de 16 % de la formation initiale, qui représente désormais 13 % du nombre total d'heures de formation, notamment en raison de la hausse des recrutements TSF 1er grade,
- augmentation de 65 % de la préparation aux concours (TSF 1<sup>er</sup> grade et déprécarisation),
- les formations du guide représentent 21 % de l'accès à la formation, en baisse sensible par rapport à 2013, en raison de la diminution des grands projets. 51 % des formations sont réalisées sur les processus de production, 47 % sur les processus de soutien et 2 % sur les processus de management.

Le taux d'accès à la formation est globalement stable, 76 % des personnels présents dans l'établissement en 2013 ayant suivi au moins une formation (idem en 2013). Ce taux est de 82 % (84 % en 2013) pour les personnels fonctionnaires, 75 % (contre 61 % en 2012) pour les personnels ouvriers forestiers, et 76 % (contre 79 % en 2012) pour les autres personnels de droit privé. Par ailleurs, 12 % des personnels n'ont pas suivi de formation depuis plus de trois ans.

84 % des stagiaires sont des hommes et 16 % sont des femmes. Le taux d'accès est de 78 % pour les hommes (76 % en 2013) et de 71 % pour les femmes (64 % en 2013). Par rapport à 2013, les taux s'améliorent pour les hommes (+2,6 %) comme pour les femmes (+10,9 %) et l'écart de taux diminue.



Inventaire pour l'aménagement de la forêt sectionale de Ceyrat (Puy-de-Dôme)

L'année 2014 a vu se poursuivre deux importantes évolutions des processus de gestion de la formation initiées en 2013.

- La première concerne la mise en place d'une programmation globale de l'ensemble des efforts de formation de l'établissement dans le cadre d'un pilotage unique des volets territoriaux et nationaux avec un budget plafond.
- La seconde concerne la poursuite du développement des outils de gestion des compétences et de la formation, avec la déconcentration du volet formation du SIRH via l'outil « Gerhfo », accessible aux personnels et aux managers et progressivement déployé au sein de l'établissement. Cet outil permettra d'héberger les différents référentiels (métiers, compétences, formation) en appui du développement de la GPRH et d'offrir une première application du SIRH dématérialisée, accessible aux personnels informatisés.

### Répartition des actions de formation par grandes catégories de personnel en 2014

Personnels	Heures		Heures total	en %
	National	Territorial		
Fonctionnaires	58 682	111 144	169 826	69,7 %
Ouvriers forestiers	7 091	57 496	64 587	26,5 %
Autres de droit privé	3 315	5 816	9 131	3,8 %
<b>Total</b>	<b>69 088</b>	<b>174 456</b>	<b>243 544</b>	<b>100 %</b>

Concernant les nouveaux techniciens forestiers en nombre important en 2014 (115), le dispositif d'adaptation à l'emploi a été poursuivi : les lauréats des concours (externe et troisième voie) bénéficient d'un module d'entrée de cinq semaines axé essentiellement sur les pratiques métiers, complété d'un monitorat sur un an et de la mise en place d'une charte pédagogique sur deux ans, qui permet le suivi de formations complémentaires définies avec le manager à partir d'un référentiel adapté au métier pratiqué.

Depuis la disparition de la formation d'élèves-ingénieurs fonctionnaires (FIF) et en attendant sa reprise dans un cadre rénové, l'établissement développe l'accueil de quelques ingénieurs en formation en alternance avec des écoles forestières. Plus généralement, les nouveaux ingénieurs recrutés bénéficient, comme tous les cadres, d'un module d'entrée spécifique, complété d'une charte pédagogique sur deux ans (démarche identique à celle des TSF).

### LA MODERNISATION DES SYSTÈMES D'INFORMATION EN MARCHÉ

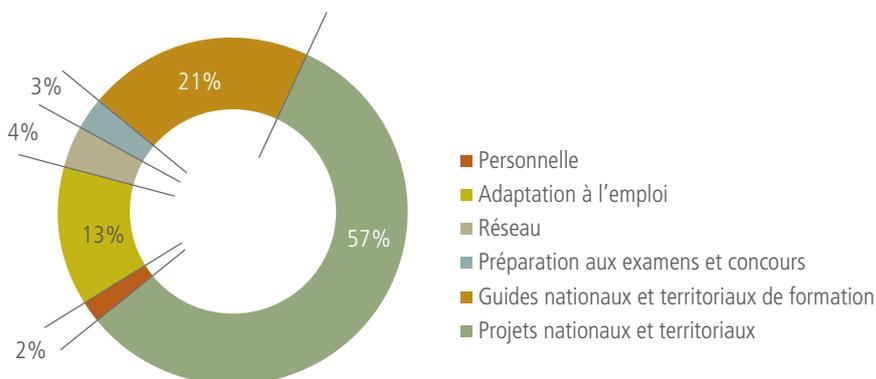
Dans la continuité de 2013, les grands chantiers de modernisation des Systèmes d'Information (SI) de l'ONF se sont poursuivis en 2014, alignés sur les grandes lignes stratégiques du Schéma directeur des Systèmes d'Information (SDSI) qui couvre la période 2012-2014. Les grands axes stratégiques de ce SDSI peuvent être synthétisés selon les six lignes directrices suivantes :

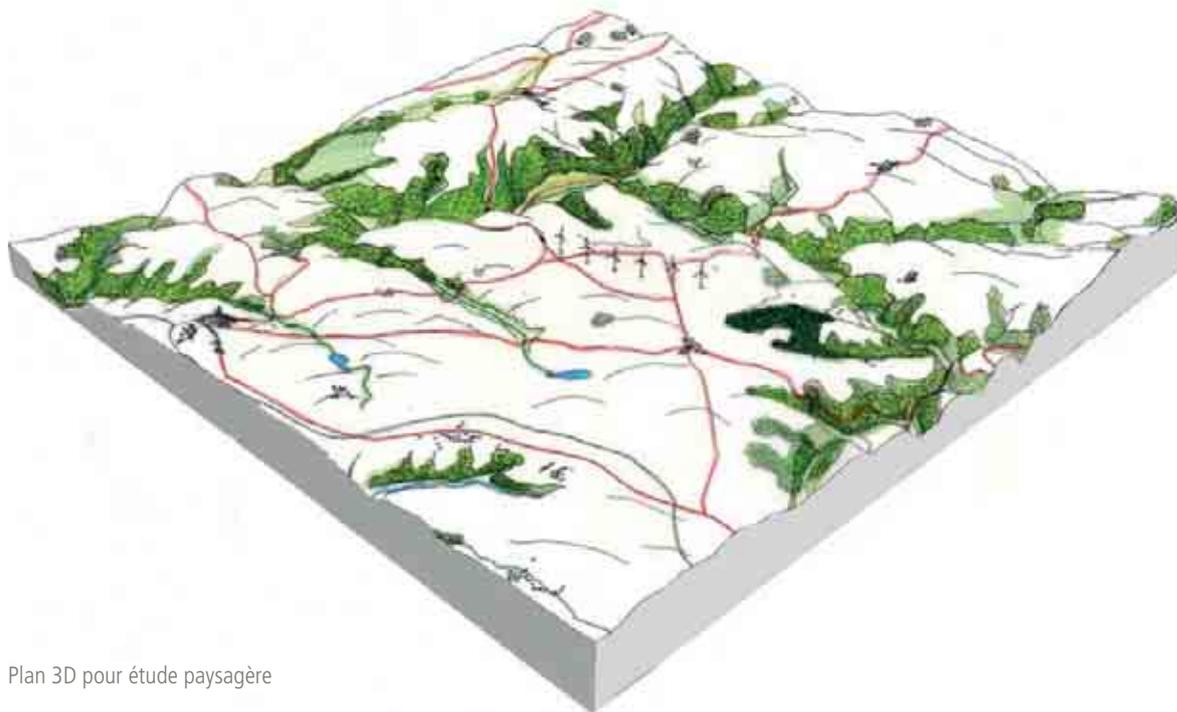
- utiliser les SI pour améliorer l'efficacité de l'ONF et ainsi prendre en compte les contraintes économiques de l'Office,
- finaliser les projets en cours de refonte des applications cœur de métier et prioriser le portefeuille applicatif,
- mettre la dimension spatiale et la mobilité au cœur des SI,
- garantir la transversalité par le biais de référentiels harmonisés et d'informations partagées, y compris avec les partenaires de l'ONF,
- optimiser les applications existantes, en particulier dans un contexte économique contraint,
- pérenniser des SI fiables et sécurisés.

Le déploiement de l'application Teck de programmation et suivi des travaux, pilotée par la DCBS est maintenant stabilisée. L'ajout de nouvelles fonctionnalités se poursuit, en parallèle d'un chantier d'optimisation des performances qui se terminera début 2015. Teck apporte une valeur ajoutée partagée : fiabilisation des données (pas de ressaisie), traçabilité des flux de la programmation à la facturation de nos prestations, restitutions nécessaires au pilotage des activités (suivi commercial, planification et avancement des chantiers, livraison), etc.

Plus généralement, la transformation du système d'information Forêt-Bois s'est poursuivie en 2014, sous le pilotage conjoint de la DFRN et de la DCBS. De nouvelles applications et de nouveaux

### Répartition des principales actions de formation en 2014





Plan 3D pour étude paysagère

services numériques sont ainsi progressivement offerts dans un souci de cohérence d'ensemble et de plus grande satisfaction des utilisateurs, tant en situation de mobilité qu'au bureau. Ainsi, une première phase pilote a été mise en place en 2014 sur une nouvelle chaîne applicative (terminal de saisie TDS et bureau) permettant la réalisation des inventaires d'aménagements. La chaîne d'approvisionnement des bois a également beaucoup progressé.

- L'application Récoltes Prévisibles s'appuie désormais sur le référentiel des données forêts et partage donc un langage commun avec les autres applications amont et aval, ce qui permettra de faciliter et fiabiliser tous les échanges d'informations.
- La stabilité de l'application Désignation mobile sur TDS a encore été renforcée; elle a fait l'objet d'une enquête de satisfaction à l'été 2014, conjointement avec le CCHSCT, qui a permis de confirmer la bonne appréciation de l'outil auprès du terrain.
- Le déploiement de Production Bois a poursuivi son extension auprès de neuf agences territoriales en 2014 et une vingtaine d'autres agences sont prévues à partir de 2015.
- La refonte de Cubage mobile sur TDS s'est activement poursuivie, ce qui permettra une phase pilote sur le flux complet « bois façonné » à l'automne 2015.

L'informatique mobile repose aujourd'hui principalement sur des terminaux de saisie (plus de 3 000 TDS déployés), mais aussi sur des PC portables et depuis 2013 sur des tablettes tactiles, intégrées aux systèmes d'information. Cela ouvre de nouvelles possibilités en termes d'usages métiers de l'informatique mobile. De nouvelles applications mobiles ont vu le jour en 2014 (Cubage mobile) et d'autres applications ont été enrichies, comme GéoRelevés qui permet la saisie de tous types d'informations géospatialisées et qui rencontre un vif succès auprès des utilisateurs.

La constitution d'un référentiel unifié, validé et complet détaillant les carrières des collaborateurs de l'ONF s'est poursuivie en 2014. L'application Albatros (anciennement Base unique) pilotée par la Direction des ressources humaines, permettra la mise à jour de ce référentiel pour les personnels fonctionnaires. L'outil de gestion des formations (GeRHFo) est déployé pour le suivi de tous les collaborateurs de l'ONF. L'application de suivi des temps et absences (Tempus) est en cours de déploiement pour tout l'ONF sur 2014/2015.

Le progiciel du marché SAP s'enrichit de nouvelles fonctionnalités. En particulier, SAP a été adapté aux transferts de fonds SEPA en Europe.

La gouvernance de la fonction informatique de l'ONF, revue dans le cadre du SDSI pour garantir le bon alignement des investissements informatiques avec la stratégie de l'Établissement, a, en particulier, assuré les arbitrages budgétaires pour 2015.

La publication de la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'État (PSSIE) va dans le sens du travail de sécurisation de l'informatique de l'ONF commencée depuis plusieurs années. L'évaluation de la charge de travail (a priori assez lourde) associée à la mise en œuvre de cette PSSIE à l'ONF dans les trois années à venir a commencé en 2014 un alignement pour les équipes informatiques de l'ONF.

La modernisation des infrastructures informatiques est un travail de fond engagé depuis trois ans par les équipes informatiques sur le terrain et au Siège. Elle s'est poursuivie en 2014. En particulier, le déploiement d'un nouveau poste de travail reposant sur les dernières versions des outils bureautiques de la suite Microsoft a été bien accueilli par les utilisateurs. Ce nouveau poste de travail qui n'avait pas évolué depuis dix ans améliore fortement le travail de tous. Son déploiement va se poursuivre sur 2015/2016.

Parmi les nouveaux outils collaboratifs, le déploiement d'un réseau social d'entreprise a été validé suite à la phase pilote de 2013 et va se poursuivre à l'ONF.



Jean-Marc Pechart, ONF

Plaque de numérotation d'un marchand de bois sur une grume de résineux



3

# RESPONSABILITÉ SOCIALE

DU BOIS POUR LA CROISSANCE VERTE  
ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

L'ONF s'attache à concrétiser les objectifs ambitieux de la filière :  
réduction du déficit commercial et utilisation accrue du bois  
(construction et source d'énergie renouvelable).

---

La récolte de bois en forêt domaniale, déterminée par les plans de gestion, contribue à l'approvisionnement de la filière bois, tout en constituant une importante recette pour l'ONF.

La récolte de bois issue de la gestion durable des forêts communales permet d'approvisionner la filière et vient abonder les recettes des communes.

La production de bois au cœur  
de la croissance verte 53

---

En forêt domaniale : mobiliser  
les bois et investir pour l'avenir 57

---

En forêt des collectivités : garantir une  
gestion durable et une mobilisation  
optimale des bois 60

---

Le développement du bois énergie :  
une nécessité pour la France 62

---

Gestion forestière durable :  
expérimentation, modélisation  
et innovation pour répondre  
aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle 64

---

# La production de bois au cœur de la croissance verte

LES MISES EN VENTE DE BOIS ISSU DES FORÊTS PUBLIQUES EFFECTUÉES PAR L'ONF EN 2014 ONT PROFITÉ D'UN MARCHÉ PORTEUR ET DU DÉVELOPPEMENT DE LA CONTRACTUALISATION, FAVORABLE À LA SÉCURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT DE L'AVAL.

## BIEN GÉRER LA RESSOURCE ET RENFORCER LA PRODUCTION AU SERVICE DE LA FILIÈRE BOIS

L'ONF mobilise et met en vente tous les bois issus des opérations sylvicoles d'amélioration et de régénération des forêts publiques, soit près de 40 % des bois mis sur le marché en France. Pour le bois d'œuvre, l'ONF fournit plus de 50 % du chêne, 90 % du hêtre et 35 % du sapin-épicéa commercialisés. Ceci confère à l'ONF une responsabilité particulière au sein de la filière forêt-bois.

Sous l'effet du réchauffement climatique (température et taux de CO<sub>2</sub>), mais aussi des dépôts atmosphériques dont certains ont un effet fertilisant, la forêt française a globalement tendance à croître plus vite. Pourtant, la récolte stagne depuis des années et la ressource en bois n'est pas toujours mobilisée autant que le permettrait l'application d'une gestion durable respectueuse du renouvellement des peuplements et de la préservation de la biodiversité. Or, le bois ainsi disponible pourrait être utilement mobilisé pour améliorer les performances énergétiques de l'habitat, réduire la consommation d'énergies fossiles et diminuer notre déficit commercial « bois ». L'ONF cherche ainsi à valoriser au mieux la ressource disponible, tout en optimisant et en sécurisant l'approvisionnement des industries de transformation.

## UN MARCHÉ CONSOLIDÉ

Les ventes de bois conduites par l'ONF en 2014 se sont inscrites dans un contexte d'amplification du redressement du marché des bois ronds qui a été initié à la fin du premier semestre 2013, après la dégradation intervenue en 2012. Cependant, quelques produits connaissent un certain retournement de conjoncture en fin d'exercice

Si la forte demande pour les bois d'œuvre feuillus portée par une activité soutenue de la tonnellerie, des scieries et la demande à l'export s'est poursuivie, on a noté au dernier trimestre une accentuation de la baisse de la demande résineuse destinée aux usages en charpente en raison de la morosité du secteur français de la construction.

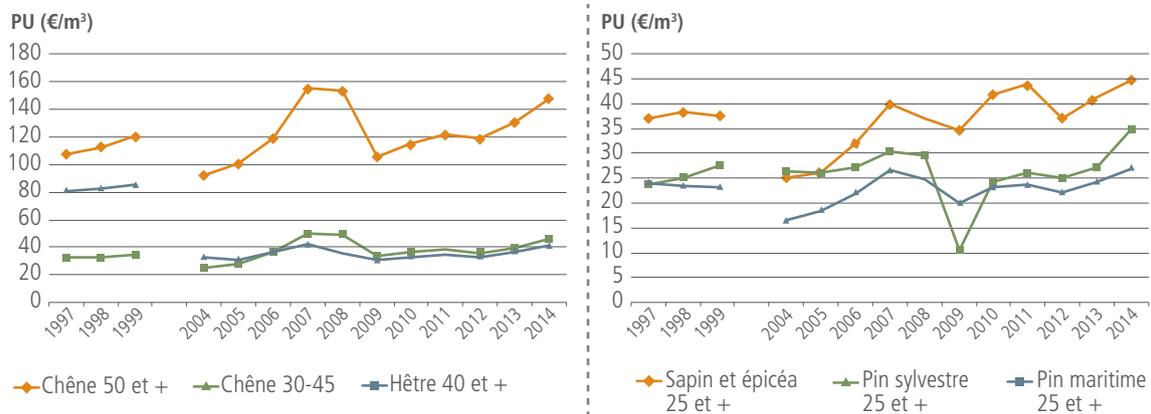
La concurrence entre les usages industriels et énergétiques s'est également atténuée en raison des conditions climatiques clémentes pour le deuxième hiver consécutif, qui provoquent un accroissement des stocks disponibles.

En 2014, les volumes vendus sont en léger retrait par rapport à 2013 à 13,5 Mm<sup>3</sup> en raison, d'une part de la résorption, l'année précédente, de 800 000 m<sup>3</sup> de stocks disponibles et d'autre part d'une demande en retrait pour certains produits (résineux, bois d'industrie/énergie...) sur les derniers mois de l'année.

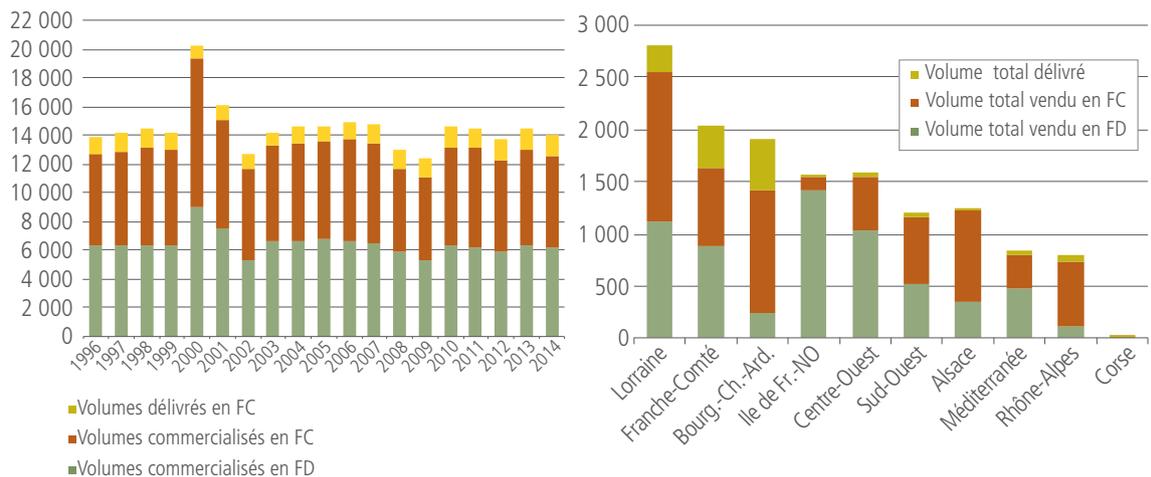


Chargement de résineux sur un grumier

## Évolution du prix moyen au m<sup>3</sup> des bois vendus (feuillus et résineux)



## Volumes commercialisés et délivrés en forêts publiques, en équivalent bois sur pied



Le prix moyen apparent est en hausse de 14 % à 43,2 €/m<sup>3</sup>. Le merrain est le débouché structurant pour le prix des gros bois de chêne, mais également l'export de bois ronds pour les qualités moyennes de cette essence, comme pour la majorité des volumes de hêtre présentés en vente publique.

Un volume de près de 270 000 m<sup>3</sup> en bois d'œuvre de hêtre a été contractualisé au bénéfice de 56 entreprises de transformation françaises et qu'une démarche analogue a été engagée, certes sur des volumes plus modestes, pour les qualités industrielles de chêne notamment sur la région Lorraine (18 000 m<sup>3</sup> pour une trentaine de scieries concernées).

La demande en résineux blancs (sapin-épicéa) a été forte sur le 1<sup>er</sup> semestre et les prix ont poursuivi leur progression initiée en 2013. Elle est en régression depuis la mi-octobre 2014 en lien avec celle des carnets de commande des clients, de plus en plus impactés par la morosité du secteur de la construction. Une érosion du prix des sciages et, par répercussion, du prix des bois a été engagée, mais elle s'est limitée à 3 % dans le cadre du renouvellement des contrats.

Les résineux rouges ont présenté une hausse maximale pour le pin maritime : +33 % sur un an, compte tenu d'une demande devenue très supérieure à l'offre en Aquitaine (effet de la tempête Klaus de 2009 et fin de l'écoulement des chablis stockés sous eau). Le douglas-mélèze et autres résineux (pins, épicéa de Sitka, sapin de Vancouver...) ont vu leur prix unitaire progresser, mais le taux d'inventures est élevé du fait de la très faible demande en gros bois.

Les petits bois, taillis et houppiers ont été très demandés et ont vu leur prix progresser de l'ordre de 30 % aux ventes d'automne de septembre et d'octobre, mais cette tendance a marqué le pas en fin d'année.

Malgré une conjoncture nettement plus favorable en 2014, les fortes fluctuations des recettes de bois depuis 2008 illustrent la sévérité de la crise économique et la vulnérabilité du budget de l'ONF aux variations conjoncturelles du marché du bois, largement mondialisé.

## POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES CONTRATS, POUR RÉGULARISER ET SÉCURISER L'APPROVISIONNEMENT DES INDUSTRIES DE LA FILIÈRE

La mise en œuvre du contrat État-ONF 2007-2011 a conduit à une évolution significative des modalités de ventes des bois issus des forêts domaniales et des forêts des collectivités, avec la forte progression des volumes commercialisés en contrats d'approvisionnement, cette progression étant facilitée par les dispositifs de « ventes groupées » et « d'exploitations groupées ». L'objectif partagé entre l'ONF et la FNCOFOR consiste à conforter cette évolution, en tenant compte de la situation actuelle, très différenciée selon les essences et les territoires.

En domanial, les volumes vendus dans le cadre de contrats d'approvisionnement représentaient 1,66 Mm<sup>3</sup> en 2011, soit 31,5 % des volumes vendus hors chêne. La crise sur les marchés du bois en 2012 n'a pas permis de stabiliser totalement ce résultat avec une demande client en net retrait. En 2013 la reprise a permis d'enclencher une nouvelle dynamique avec 1,70 Mm<sup>3</sup> vendu sous contrats. Une nouvelle étape a été franchie en 2014 (2,1 Mm<sup>3</sup>), dans un contexte de marché des bois très porteur, par le développement de contrats existants, notamment en bois d'œuvre de hêtre, et la signature de nouveaux contrats en particulier auprès d'industriels de l'énergie. La part des bois domaniaux vendus façonnés atteint aujourd'hui 32,9 % (hors bois d'œuvre de chêne, la contractualisation pour cette essence ne pouvant, à ce stade, concerner que des quantités restreintes, du fait de la grande hétérogénéité des produits et l'inadaptation de ce mode de vente pour les plus belles qualités faisant l'objet d'une forte concurrence).

La contractualisation est devenue un mode de vente habituel dont l'intérêt est partagé par la majorité des clients de l'ONF. La décision stratégique de privilégier la contractualisation en bois façonnés des produits de qualité industrielle, pour la forêt domaniale, a permis l'atteinte de ces résultats. En effet les taux de contractualisation constatés sont de 47 % pour les bois d'œuvre résineux, 49 % pour les bois d'œuvre de hêtre et 34 % pour les bois d'industrie/énergie.

Pour faire face à l'augmentation des volumes de bois façonnés, les entreprises de travaux forestiers (ETF) sont sollicitées avec un dispositif de contractualisation pluriannuelle. Les concertations ont été engagées avec les représentants de ces entreprises en fin d'exercice 2010. Après une phase expérimentale engagée



Débardage de grumes de chêne en forêt domaniale de Tronçais (Allier)

en 2011 et poursuivie en 2012, la note de service 13-G-1851 a cadré le principe de la mise en œuvre de contrats globaux de prestations d'exploitation forestière et a diffusé le règlement type de consultation, les critères d'attribution, les clauses générales d'achat et les modèles de contrats. En 2014, environ 200 ETF ont réalisé des prestations sous donneur d'ordre ONF dans le cadre de ce dispositif. Les volumes contractualisés avec ces prestataires dans le cadre de contrats « globaux » s'élèvent à 1 337 000 m<sup>3</sup> en 2014, contre 903 000 m<sup>3</sup> en 2013 et 527 000 m<sup>3</sup> en 2012.

En 2014, le volume de bois communaux vendu par contrat d'approvisionnement progresse à environ 1 015 000 m<sup>3</sup>. Sa part dans les volumes totaux atteint 15,8 % des volumes vendus (14,0 % en 2013). Cette évolution démontre l'intérêt de ce mode de commercialisation, mais révèle aussi les difficultés rencontrées pour son développement en forêts des collectivités. Le développement de la contractualisation y rencontre des difficultés certaines, malgré le dispositif de l'exploitation groupée et l'appui affirmé de la FNCOFOR à ce mode de vente. Le choix du mode de vente relève de chaque propriétaire. Beaucoup de communes forestières continuent à privilégier la vente publique en bloc et sur pied pour bénéficier au maximum de prix « spot », notamment dans une conjoncture de forte demande comme en 2013 et 2014. L'intérêt de la contractualisation doit également être porté par l'ensemble des personnels : la prise en charge de plus en plus poussée jusqu'à la porte de l'usine nécessite également une évolution importante du métier et de l'organisation du travail, au quotidien, des agents patrimoniaux.

### Évolution des volumes sous contrat d'approvisionnement en forêt publique de 2012 à 2014 par grands types de produits

	2012	2013	2014	Perspective 2016
Bois d'œuvre résineux	1 094 886 m <sup>3</sup> (28,0 %)	1 170 618 m <sup>3</sup> (27,3 %)	1 373 673 m <sup>3</sup> (32,7 %)	2 000 000 m <sup>3</sup> (40 %)
Bois d'œuvre de hêtre	348 075 m <sup>3</sup> (28,9 %)	350 571 m <sup>3</sup> (28,0 %)	444 369 m <sup>3</sup> (37,0 %)	700 000 m <sup>3</sup> (40 %)
Bois d'industrie/énergie	958 627 m <sup>3</sup> (19,6 %)	1 041 937 m <sup>3</sup> (20,1 %)	1 190 848 m <sup>3</sup> (24,2 %)	1 500 000 m <sup>3</sup> (30 %)

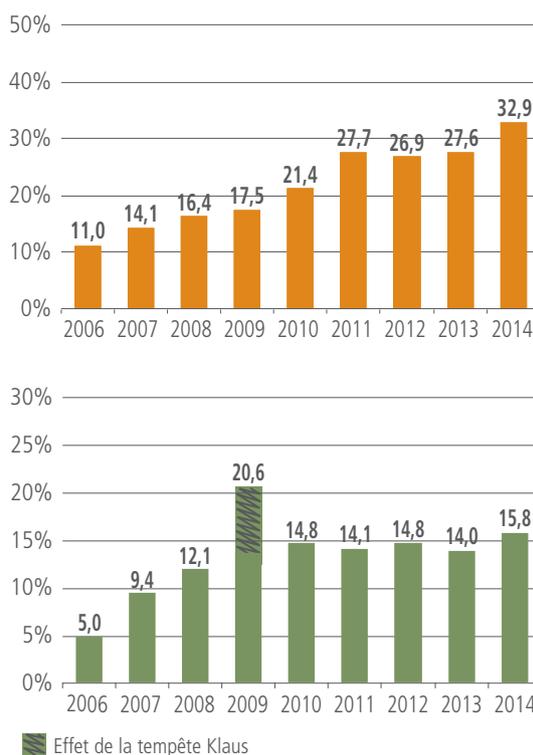
Ce développement des contrats d’approvisionnement est un objectif partagé par l’ONF et nombre de ses clients, rendu possible par les évolutions législatives et réglementaires récentes. Les contrats permettent, en effet, de régulariser et sécuriser les approvisionnements des industries de transformation, au bénéfice de l’ensemble de la filière. Au total, près de 400 clients sont déjà concernés par les contrats d’approvisionnement (forêts domaniales et des collectivités confondues).

La part des volumes vendus varie suivant les produits et les régions. Pour le sapin-épicéa, celle-ci représente en moyenne près de 33 % toutes forêts publiques, voire près de 80 % pour les forêts domaniales sur les massifs du quart Nord-Est, une large majorité des industries de première transformation de ce secteur bénéficiant de ce mode de vente pour une part significative de leurs approvisionnements. Pour les feuillus, il s’agit pour l’essentiel de bois d’œuvre de hêtre pour lesquels la vente par contrat a représenté environ 37 % des transactions commerciales en 2014, participant notamment au maintien ou au développement des dernières unités françaises de transformation. À noter également le développement important des relations contractuelles avec les industries du panneau de la pâte à papier et de l’énergie avec plus de 1 000 000 m<sup>3</sup> livrés.

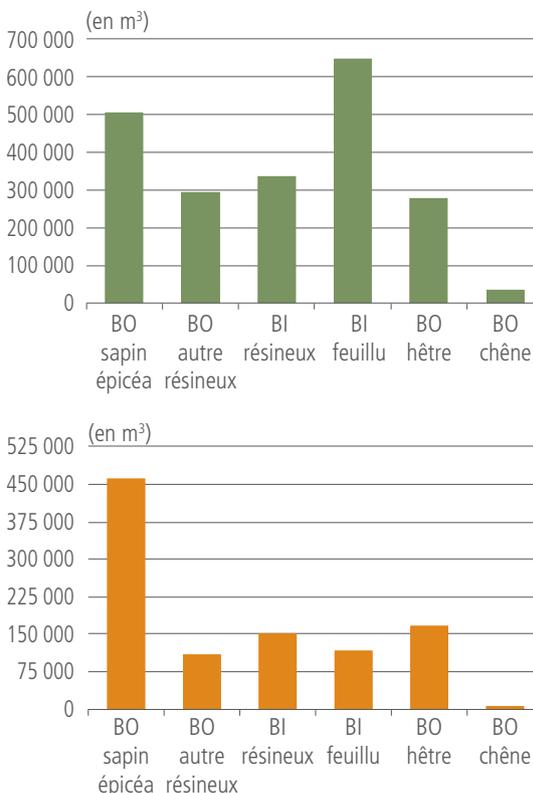


Cubage de grumes de hêtre en forêt domaniale des Andaines (Orne)

### Part des contrats d’approvisionnement dans les volumes vendus en forêt domaniale et en forêt des collectivités de 2006 à 2014



### Volumes vendus par contrats d’approvisionnement dans les forêts domaniales et dans les forêts des collectivités en 2014



# En forêt domaniale : mobiliser les bois et investir pour l'avenir

TOUT EN ASSURANT LA STABILITÉ DU CAPITAL SUR PIED, LE VOLUME DE BOIS RÉCOLTÉ EN FORÊT DOMANIALE EST PRATIQUEMENT STABLE ENTRE 2013 ET 2014, CONDUISANT TOUTEFOIS À UNE AUGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU FAIT DES PRIX PLUS ÉLEVÉS.

## OPTIMISER LA RÉCOLTE EN STABILISANT LE STOCK SUR PIED

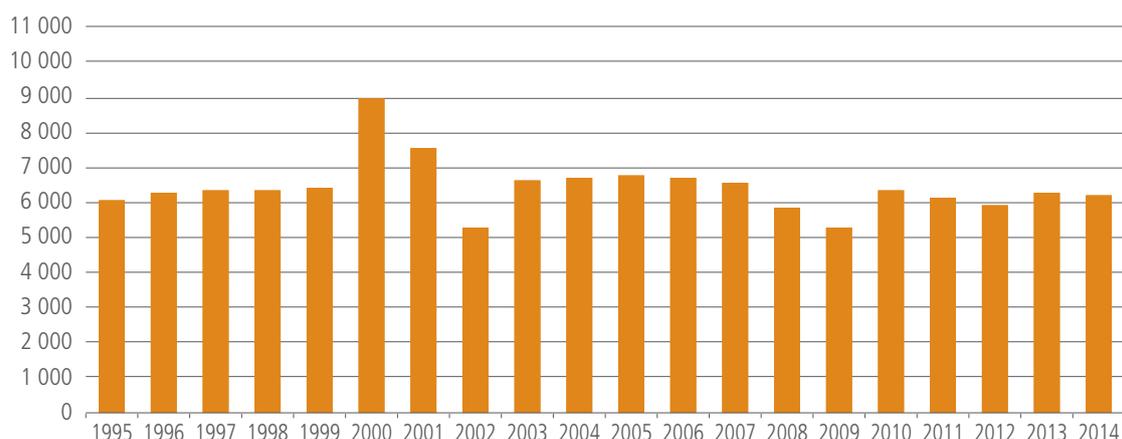
Dans son contrat avec l'ONF, l'État fixe comme objectif l'optimisation de la récolte, en stabilisant en moyenne nationale le stock sur pied à son niveau actuel. À partir des données de l'Inventaire forestier national, la situation de référence 2007 (2005-2009) fait état d'un volume de  $182 \pm 8 \text{ m}^3/\text{ha}$  (volume bois fort tige), considéré comme satisfaisant pour notre pays situé au carrefour des zones biogéographiques atlantique, méditerranéenne et continentale.

Avec  $6,2 \text{ Mm}^3$  en 2014 (hors DOM), le volume de bois vendu en forêt domaniale correspond à un niveau de récolte permettant

globalement, à accroissement et mortalité constants, la stabilité du capital sur pied. Il est en très légère diminution par rapport à 2013. La reprise significative des marchés du bois sur les exercices 2013 et 2014 a permis de déstocker des invendus de l'année 2012. En effet, sur la période triennale, la somme des volumes vendus (hors DOM) correspond à la somme des volumes désignés ( $18,4 \text{ Mm}^3$ ).

L'examen des stocks de bois sur pied montre une stabilité qui traduit une bonne adéquation des niveaux de récolte de l'ordre de ceux qui ont été constatés de 2012 à 2014. Ainsi, la synthèse quinquennale 2013 (2008-2012) fait état de  $183 \pm 8 \text{ m}^3/\text{ha}$  (volume bois fort tige) de stock de bois sur pied, ce qui traduit une stabilité compte tenu des marges d'incertitude.

## Évolution 1995-2014 des volumes vendus en forêt domaniale (en millier de $\text{m}^3$ équivalent bois sur pied)



Grumier chargé de grumes de chêne

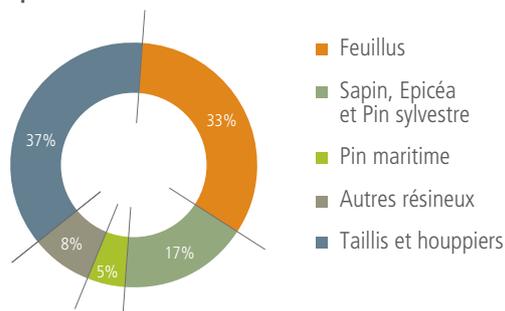
## LA RÉCOLTE DES BOIS, PROGRAMMÉE PAR LES DOCUMENTS DE GESTION DURABLE, GÉNÈRE 41 % DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET DE L'ONF

La récolte de bois matériau et de bois énergie, conformément au programme défini dans les aménagements forestiers, permet d'approvisionner la filière tout en générant un chiffre d'affaires important. Celui-ci est directement lié aux volumes vendus, mais aussi à la qualité des bois et aux usages qu'il est possible d'en faire. Les prix de vente subissent des variations importantes, traduisant un équilibre entre l'offre et la demande dans un marché mondialisé.

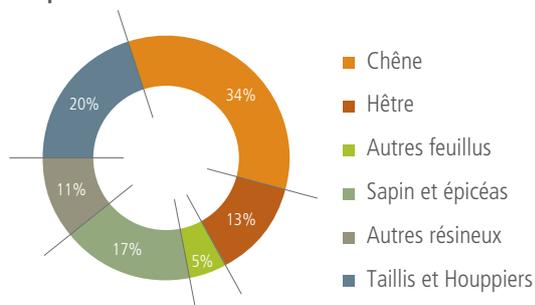
Le prix de vente brut moyen s'élève à 44,1 €/m<sup>3</sup>, contre 39,6 €/m<sup>3</sup> en 2013. Cette hausse des prix touche toutes les essences, mais plus particulièrement le sapin-épicéa et les autres résineux, en raison de la reprise du marché de l'emballage et de la poursuite du développement du bois énergie. Le pin maritime connaît lui aussi une reprise, ce qui a permis un important déstockage du bois mis sous aspersions à la suite de la tempête Klaus de janvier 2009

### Volumes et recettes 2014 en forêt domaniale, part relative des différentes essences

#### Répartition en volume



#### Répartition en chiffre d'affaires



Les ventes de bois s'élèvent à 272,6 M€ en 2014, soit +24,1 M€ (+9,7 %) par rapport à 2013 (248,5 M€). Le CA bois dépasse de 31,6 M€ les objectifs du budget 2014 et de 19,6 M€ le point haut de 2007 (253 M€ en euros courants). Ce résultat s'explique essentiellement par un effet prix, ainsi que par la poursuite du développement du bois façonné.

Le chiffre d'affaires du bois façonné s'élève à 134,0 M€, soit +16,5 M€ (+14,1 %) par rapport à 2013. Il représente près de la moitié du chiffre d'affaires bois en 2014 (49 %) contre 47 % en 2013. Il a été multiplié par 2,5 depuis 2006.



### PRÉPARER L'AVENIR GRÂCE AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'INVESTISSEMENT EN FORÊT

La gestion durable doit concilier un prélèvement optimum sur le plan technico-économique et un niveau de réinvestissement également optimum pour permettre le renouvellement des peuplements récoltés, les soins à apporter aux jeunes peuplements, l'entretien suffisant des infrastructures de desserte, ainsi que les aménagements favorables à une mobilisation accrue des bois. À défaut, les capacités de production future, la stabilité des forêts en zone sensible (région méditerranéenne, montagne, littoral) et la préservation de la biodiversité et des paysages seront pénalisées.

À cet effet, et dans le respect des différentes fonctions des forêts, le contrat État-ONF prévoit notamment la réalisation des investissements nécessaires pour :

- améliorer la desserte en montagne, mais aussi en plaine, en poursuivant notamment l'adaptation des infrastructures aux besoins actuels (places de dépôts, parcs à bois, places de production de plaquette forestière...);
- transformer progressivement des peuplements médiocres de plaine dans les forêts à enjeu de production fort ou moyen, avec des essences adaptées aux conditions écologiques locales, en intégrant les effets du changement climatique;
- protéger les semis et les plants contre les dégâts de gibier, dans les forêts où les densités de gibier ne permettent pas un renouvellement sans protection.

Le contrat État-ONF fixe un objectif minimum de 80 M€ de travaux patrimoniaux (investissement, entretien et reconstitution) réalisés dans les forêts domaniales et départementalo-domaniales chaque année. En 2014, le montant des travaux d'investissement, d'entretien et de reconstitution réalisés dans ces forêts s'élève à 89,4 M€, soit une augmentation de 18,2 M€ (25,5 %) par rapport à 2013. Ce montant est donc largement supérieur au minimum prévu par le contrat d'objectif et de performance.

Néanmoins, sur les trois dernières années, l'effort financier moyen de 81,5 M€ reste juste suffisant pour couvrir les besoins assurant la gestion durable et une mobilisation accrue de la récolte des bois.

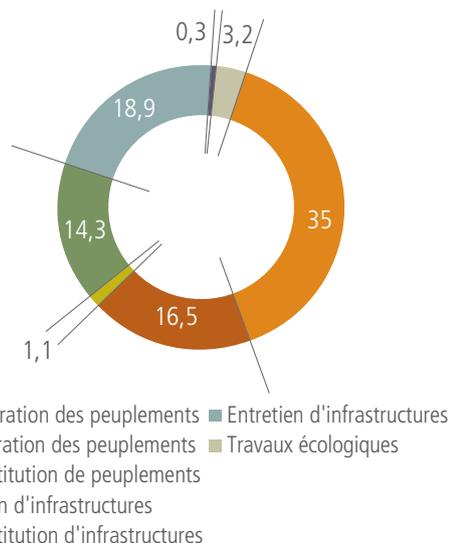
La programmation 2012-2014 a été actualisée fin 2014 pour la période suivante 2015-2017 (hors travaux touristiques et hors travaux de reconstitution).

L'ONF conduit une amélioration continue des itinéraires de travaux sylvicoles, en recherchant la réalisation de travaux économes sans compromettre la qualité des produits, notamment lors des plantations. Pour réaliser ces objectifs, des documents de cadrage (itinéraires techniques de travaux sylvicoles) sont élaborés et diffusés via les guides de sylviculture.

En septembre 2014, un guide technique des travaux routiers forestiers « plaine et collines » a été diffusé. Ce guide est un outil élaboré à partir d'une mutualisation des savoir-faire des gestionnaires forestiers de l'ONF. Il participe à la gestion durable et multifonctionnelle des forêts.

Toutefois, les moyens mis en œuvre en matière d'investissements routiers restent insuffisants au regard de l'état des infrastructures et des volumes de bois mobilisés. La programmation prévoyait pour les forêts de métropole une enveloppe annuelle nécessaire de 15,6 M€ d'investissement : 8,7 M€ ont été mobilisés en 2012, 4,0 M€ en 2013 et 13,1 M€ en 2014, soit une moyenne de 8,6 M€ sur la période 2012-2014. Les travaux sylvicoles dans les peuplements ont été privilégiés, pour garantir la gestion durable, au détriment des travaux sur l'infrastructure.

### Montant des travaux patrimoniaux mis en œuvre en 2014 en forêts domaniales, domaniales affectées et départemento-domaniales (Métropole + DOM) en M€



### Programmation triennale 2015-2017 (k€) des travaux forestiers domaniaux en forêts domaniales, domaniales affectées et départemento-domaniales

	ALS	BOU	CAL	FRA	ILE	LOR	MED	RHO	SUD	Total 9 DT	DOM	Total ONF
Peuplements – Régénération	3 300	5 730	5 800	1 200	9 500	6 800	1 700	1 005	2 735	37 770	1 037	38 807
Peuplement – Amélioration	1 300	2 850	2 000	375	2 600	4 500	1 000	475	1 020	16 120	74	16 194
<b>Total peuplements</b>	<b>4 600</b>	<b>8 580</b>	<b>7 800</b>	<b>1 575</b>	<b>12 100</b>	<b>11 300</b>	<b>2 700</b>	<b>1 480</b>	<b>3 755</b>	<b>53 890</b>	<b>1 111</b>	<b>55 001</b>
Infrastructures – Création indicatif (programmation annuelle)	915	2 459	2 130	551	2 645	2 335	1 318	586	1 250	14 189	2 843	17 032
Infrastructures – Entretien	1 300	2 800	2 500	540	3 000	2 800	2 200	1 080	1 300	17 520	3 397	20 917
<b>Total infrastructures</b>	<b>2 215</b>	<b>5 259</b>	<b>4 630</b>	<b>1 091</b>	<b>5 645</b>	<b>5 135</b>	<b>3 518</b>	<b>1 666</b>	<b>2 550</b>	<b>31 709</b>	<b>6 240</b>	<b>37 949</b>
<b>SOUS-TOTAL PEUPELEMENTS + INFRASTRUCTURES</b>										<b>85 599</b>	<b>7 351</b>	<b>92 950</b>
Travaux environnementaux	122	180	300	254	1 288	273	212	200	167	2 997	1 963	4 960
<b>TOTAL</b>										<b>88 596</b>	<b>9 314</b>	<b>97 910</b>

### Un guide des travaux routiers forestiers à destination des gestionnaires

Mobiliser plus et mieux les bois tout en préservant le sol et l'ensemble des fonctionnalités des forêts, nécessite des infrastructures routières adaptées, durables et maintenues en bon état.

Un guide des travaux routiers forestiers (plaine et collines) a été élaboré en 2013/2014 par un groupe de travail composé de forestiers compétents en matière de travaux d'entretien et de création de routes. L'exercice a consisté à recenser la diversité des pratiques, contextes, enjeux et coûts pour présenter dans un document national, opérationnel en territoires, les actions, techniques, itinéraires les mieux adaptés, destinés à maintenir ou renforcer le patrimoine routier.

Recommandations générales, définitions, exigences réglementaires, fiches techniques (19) et itinéraires techniques standards en font un référentiel technico-économique, utile :

- lors de l'élaboration des aménagements forestiers ;
- lors des programmations annuelles et pluriannuelles en tant qu'outil de programmation des travaux ;
- lors de la rédaction des cahiers des charges, du choix des entreprises et du suivi des chantiers ;
- lors de formations de niveau national et/ou territorial.

# En forêt des collectivités : garantir une gestion durable et une mobilisation optimale des bois

LA RÉCOLTE DE BOIS ISSUE DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS COMMUNALES PERMET D'APPROVISIONNER LA FILIÈRE ET VIENT ABONDER LES RECETTES DES COMMUNES.

## LE BOIS, UNE RECETTE ESSENTIELLE POUR LES COMMUNES

Pour beaucoup de communes rurales, les revenus de la forêt, fondés essentiellement sur les ventes de bois, sont importants pour l'équilibre de leur budget. L'ONF vise à les optimiser chaque année et à les pérenniser dans la durée. L'aménagement forestier prévoit les coupes à marquer annuellement, mais également les travaux nécessaires au renouvellement et à l'amélioration des peuplements. En suivant ce fil conducteur, même en cas de conjoncture moins bonne, les communes préservent l'avenir et les recettes futures.

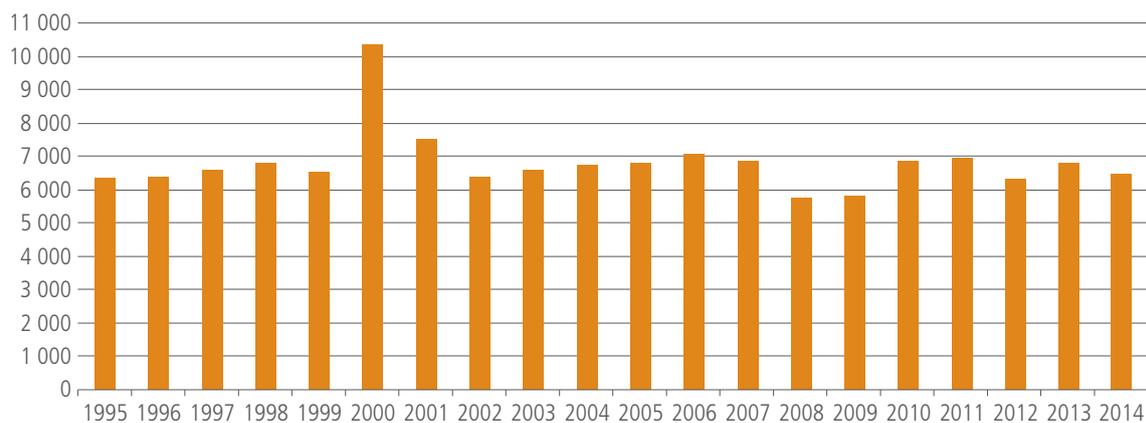
Au total, les ventes de bois des forêts communales s'élèvent à 260,8 M€ en 2014, soit +19,9 M€ (+8,2 %) par rapport à 2013 (240,9 M€). Cette hausse relève des mêmes facteurs conjoncturels qu'en forêt domaniale.

Les ventes groupées de bois issus des forêts communales permettent une nouvelle gestion des contrats des clients bois, en simplifiant et sécurisant les relations commerciales.

## BAISSE DES VOLUMES DE BOIS MOBILISÉS

Avec 7,8 Mm<sup>3</sup> (EqBSP) en 2014, le volume de bois mobilisé (vendu et délivré) est en baisse par rapport à 2013, et revient au niveau

Évolution 1995 – 2014 des volumes vendus en forêt des collectivités (en millier de m<sup>3</sup> équivalent bois sur pied)



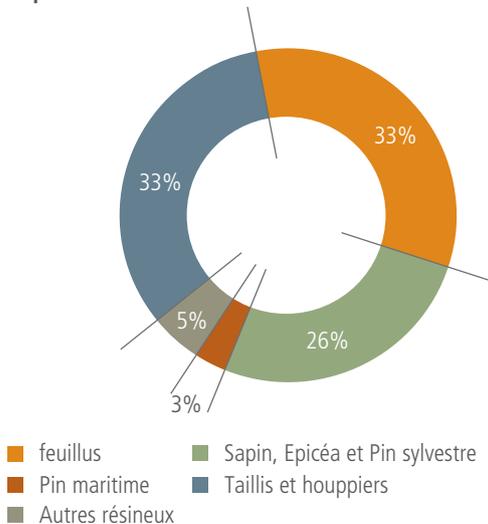
Parc à grumes de chêne à merrains

de 2012. Le manque de financements publics pour réaliser des travaux, les pressions sociales défavorables aux coupes de bois, les réticences de certains élus à mettre en œuvre les aménagements en période budgétaire incertaine, voire leur attentisme en période de hausse des cours, constituent autant de freins pour une augmentation des récoltes.

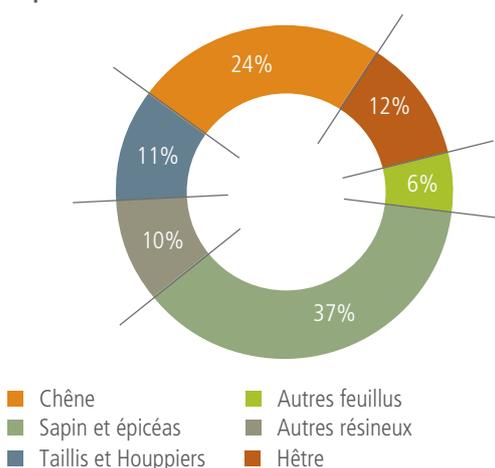
Les données de l'Inventaire forestier national (IGN) montrent que le stock en forêt des collectivités s'est accru de 0,7 à 1 m<sup>3</sup> par hectare et par an au cours des 20 dernières années pour atteindre un volume de 180 ± 6 m<sup>3</sup>/ha (volume bois fort tige – période 2005-2009); ce capital sur pied à l'hectare est satisfaisant, globalement équivalent à celui des forêts domaniales. La synthèse quinquennale 2013 (2008-2012) fait état de 185 ± 6 m<sup>3</sup>/ha (volume bois fort tige), ce qui indique une augmentation du stock de bois sur pied, en cohérence avec les objectifs d'accroissement de la récolte. Une perspective d'augmentation des récoltes est donc fondée.

### Volumes et recettes en forêt des collectivités. Part relative des différentes essences en 2014

Répartition en volume



Répartition en chiffre d'affaires



### POUR SUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES VENTES GROUPÉES

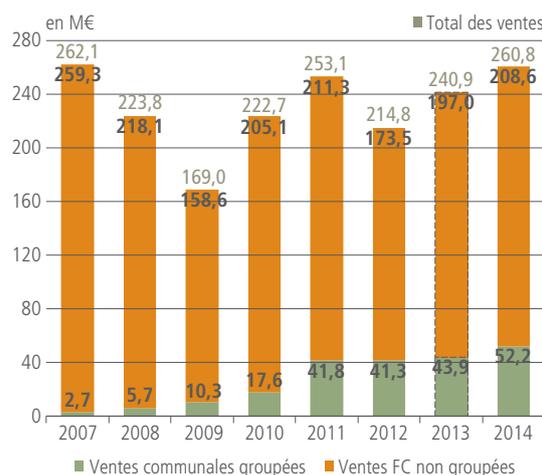
Une évolution majeure des dernières années est la commercialisation en un même lot des bois issus de plusieurs forêts, qu'elles soient communales ou domaniales. Cette commercialisation en « ventes groupées » permet d'homogénéiser l'offre de bois par essence et de constituer des lots de taille suffisante en réunissant plusieurs petites parcelles. Cette massification de l'offre permet également de mettre en vente des bois, notamment ceux de qualité médiocre ou difficiles d'accès en zone de montagne, qui auraient difficilement trouvé preneurs s'ils n'avaient pas été regroupés.

Ce type de commercialisation est apprécié des acheteurs, car il simplifie les procédures administratives : un seul achat au lieu de multiples petits lots, représentant de multiples interlocuteurs. Il est également apprécié des communes, car l'ONF prend ainsi en charge l'ensemble des démarches de mise en vente y compris, le cas échéant, l'avance sur exploitation des bois. La rétrocession des recettes aux propriétaires est effectuée dans le mois suivant l'encaissement des produits par l'ONF.

Lorsque le bois est vendu façonné, la vente groupée permet de grouper l'exploitation de ces petites parcelles et ainsi de diminuer le coût global de l'abattage et du débardage. C'est donc un service complet qui est apporté par l'ONF aux communes forestières.

En 2014, le chiffre d'affaires des ventes groupées a atteint 52,2 M€, soit 20,0 % du chiffre d'affaires bois total des forêts communales. Il progresse de 8,3 M€, soit +18,9 % par rapport à 2013 (43,9 M€). En 2007, année de démarrage des ventes groupées, celles-ci ne représentaient que 2,7 M€, soit 1 % du CA bois réalisé cette année-là par les communes forestières (262,1 M€).

### Évolution des formes de ventes en forêts communales



# Le développement du bois énergie : une nécessité pour la France

LE BOIS EST DÉJÀ LA PREMIÈRE SOURCE D'ÉNERGIE RENOUVELABLE ET SON POTENTIEL DE DÉVELOPPEMENT EST IMPORTANT, À LA HAUTEUR DES ENGAGEMENTS DE LA FRANCE DANS LE DOMAINE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES.

DANS LES PAS DU GRENELLE, L'ENSEIGNE « ONF ÉNERGIE BOIS® » ET SES MARQUES PRODUITS



La signature « ONF ÉNERGIE BOIS® » traduit l'engagement de l'ONF dans une démarche globale de valorisation de la biomasse forestière comme source énergétique d'avenir, au même titre que l'énergie solaire, éolienne ou hydraulique, en réponse aux objectifs de progression fixés par le gouvernement et l'Union européenne pour les énergies renouvelables dans les bouquets énergétiques français et européen.

Le Grenelle de l'environnement a confirmé cet enjeu majeur et mis en avant l'importance du gisement de biomasse forestière susceptible d'être mobilisé pour atteindre l'objectif de 23 % d'énergies renouvelables que s'est fixé la France à horizon 2020. Parmi les énergies renouvelables, le bois énergie a le plus fort potentiel de développement en valeur absolue.



S'appuyant sur cette enseigne « ONF ÉNERGIE BOIS® », l'ONF a développé une offre nationale multi-produits de solutions de chauffage au bois, déclinée pour les trois combustibles de chauffage (plaquettes forestières, granulés et bûches) par des marques spécifiques, respectivement « FORET ÉNERGIE® », « Grain de feu® » et « le Bois de feu® ».

## ONF ÉNERGIE POURSUIT SON DÉVELOPPEMENT

Depuis sa création, ONF Énergie a régulièrement poursuivi son développement sur le marché des plaquettes forestières (427 489 t commercialisées en 2014, soit 25 % du marché national), des petites chaufferies communales qui utilisent annuellement quelques dizaines de tonnes aux réseaux de chaleur ou sites industriels consommant plusieurs milliers de tonnes. Pour conduire son développement, ONF Énergie s'appuie sur une équipe de 19 personnes.

Le chiffre d'affaires d'ONF Énergie a progressé de 63 % entre 2012 et 2014 (en y intégrant ONF Énergie Méditerranée, détenue majoritairement par ONF Énergie), pour atteindre 25,9 M€ en 2014. L'activité a été ralentie sur le dernier exercice du fait d'une consommation de bois énergie peu stimulée par les conditions climatiques. Son résultat net s'est élevé à 10 K€ en cumulé sur la période 2012-2014 en intégrant ONF Énergie Méditerranée.

La société a dégagé un résultat bénéficiaire en 2014. Ce résultat s'explique par une amélioration de la marge, avec notamment une progression du prix moyen de vente, des prix d'achat du bois en hausse mesurée grâce en partie, à un bon niveau de stocks dans la filière en fin d'année et des conditions d'exploitation des bois favorables, entraînant la diminution du taux d'humidité des produits livrés.



Transport de plaquettes forestières ONF énergie



Bernard Gambin, ONF

Production de plaquettes forestières (Bas-Rhin)

Cette position d'opérateur de référence permet aujourd'hui à ONF Énergie d'œuvrer dans une optique de valorisation de la gestion durable des jeunes peuplements feuillus, d'optimisation du revenu du propriétaire forestier, notamment, et de développement d'un tissu local d'Entreprises de Travaux forestiers (ETF), prestataires de production.

### UNE IMPLICATION CROISSANTE DANS LE BOIS ÉNERGIE À DESTINATION DES PARTICULIERS

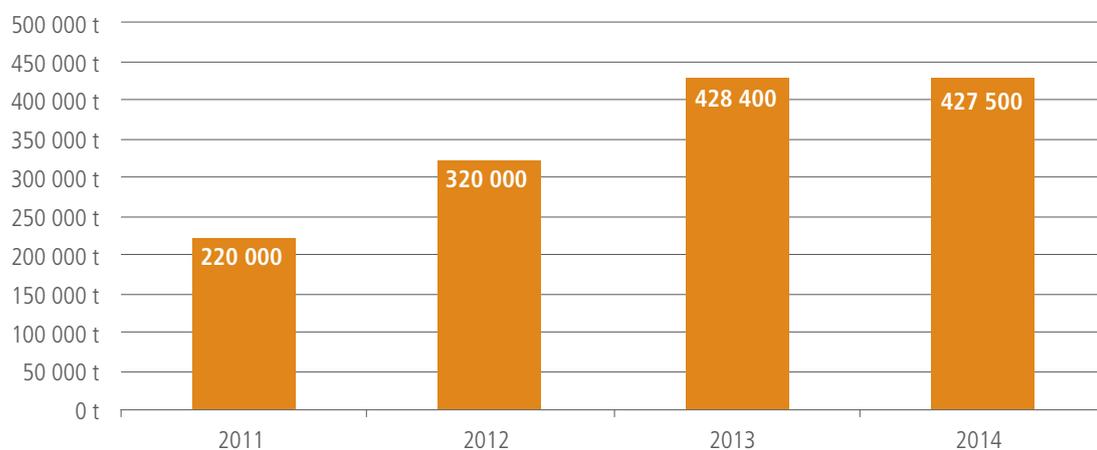
L'ONF s'investit également dans le bois énergie à destination des particuliers au travers des partenariats noués avec des producteurs de bois bûche et de granulés de bois.

L'intérêt du granulé de bois pour les particuliers continue de s'accroître, grâce à sa facilité d'utilisation et du fait de la hausse du prix des énergies fossiles. ONF Participations est actionnaire de référence d'EO2, un des leaders sur le marché français, et de BOI'SUP, opérateur régional. Ces deux sociétés ont commercialisé en 2014 environ 75 000 t de granulés.

Fort de douze partenariats réalisés depuis 2009 (neuf filiales et trois partenariats commerciaux : un licencié et deux affiliés), « ONF ENERGIE BOIS® »/« le Bois de feu® » est le premier réseau national de producteurs de bois de chauffage (ventes en 2014 de 110 000 stères, avec un objectif à terme de 300 000 stères). Entreprises significatives du secteur, elles sont dirigées par des partenaires reconnus de la filière, adhérant à la démarche et aux engagements de l'ONF. La SAS Bois Bûche Ile-de-France est leader du marché de la région parisienne (34 000 stères produits et livrés aux particuliers en 2014).

Dans un marché très concurrentiel et hétérogène, les partenaires de l'ONF ont pour ambition de se distinguer par la qualité des bûches préparées et livrées (légalité tout au long de la chaîne de production, valeur ajoutée environnementale : certification PEFC, qualité du produit et du service offert).

### Évolution du tonnage de plaquettes commercialisé par ONF-Énergie



ONF Énergie

# Gestion forestière durable : expérimentation, modélisation et innovation pour répondre aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle

MÊME SI LA GESTION FORESTIÈRE EST FORTE D'UNE EXPÉRIENCE SÉCULAIRE, L'OPTIMISATION DES COÛTS ET L'ADAPTATION À DE NOUVEAUX DÉFIS (DEMANDES SOCIALES, CHANGEMENT CLIMATIQUES, PÉNIBILITÉ...) BÉNÉFICIENT DES ACTIONS DE RECHERCHE, DÉVELOPPEMENT, INNOVATION.

## RÉUSSIR LES PLANTATIONS FORESTIÈRES EN CONTEXTE DIFFICILE

La plantation forestière constitue une voie privilégiée pour mettre en œuvre les stratégies d'atténuation et d'adaptation : elle permet de dynamiser la sylviculture pour augmenter la séquestration du carbone dans les arbres, d'effectuer les changements d'essence nécessaires pour installer des essences fournissant des produits à forte capacité de substitution ou des essences ou provenances adaptées aux conditions climatiques futures, et elle renforce la pérennité des forêts en assurant le renouvellement des peuplements endommagés (tempêtes, dépérissements, pathogènes).

Elle suppose une bonne maîtrise des travaux préparatoires pour favoriser l'installation et développement des plants, dans des conditions souvent contraignantes de concurrence végétale et de sol. À la suite du projet expérimental Alter, le projet Pilote est clairement orienté transfert en étudiant à un niveau opérationnel des méthodes mécanisées pour éviter les blocages de régénération. Fin 2014, neuf sites pilote pour une surface totale de 64 ha ont été mis en place dans cinq directions territoriales. Ces projets sont animés par l'équipe MGVF de l'INRA, en associant la forêt publique et privée (IDF, CRPF, Coopératives forestières) et le FCBA, et en collaboration avec des constructeurs et inventeurs d'outils. Pour l'ONF, moteur dans ces deux projets, les premiers résultats

ont permis une première formation nationale sur les méthodes alternatives aux herbicides (blocage par la fougère aigle) et la rédaction de fiches. Suivront des recommandations techniques pour le renouvellement des peuplements dans des contextes de blocage par la molinie ou de blocages physiques dans les sols. Pour mémoire, 32 plantes et 14 problèmes physiques ont été inventoriés à l'ONF comme bloquant la régénération, qu'elle soit naturelle ou artificielle.

## DÉVELOPPER LA MÉCANISATION POUR DIMINUER LA PÉNIBILITÉ DU TRAVAIL FORESTIER TOUT EN LIMITANT LES IMPACTS

Le développement d'outils professionnels électroportatifs fait partie du panel d'actions identifiées pour réduire la pénibilité d'exécution des travaux forestiers dans les jeunes peuplements. Deux marchés nationaux, le dernier comportant une phase de développement sur deux ans, ont été conclus avec la société Pellenc, leader mondial de l'outillage électroportatif. Le premier a concerné l'équipement en tronçonneuses sur perche, le deuxième, passé en 2014, cible l'étude d'une débroussailluse avec disque à dents douces électroportative (croissant mécanique) adaptée aux besoins ONF. Si le développement est fructueux, les quelques 800 croissants thermiques actuellement utilisés seront remplacés par ces outils électroportatifs.



## Colloque interne 2014 : « Quels investissements, pour quelles forêts publiques demain ? »

Le colloque interne a rassemblé pendant deux jours 100 à 200 collaborateurs ONF de différents métiers. Sur des sujets d'actualité à fort impact pour l'ONF, l'objectif est de partager, avec le personnel et les partenaires extérieurs, un exposé de l'état des connaissances scientifiques, y compris les débats et controverses, et d'éclairer ainsi les décisions. L'édition 2014 s'est penchée sur la question du niveau des investissements. Ce sujet a été expressément soulevé par conseil d'administration de l'ONF (17 décembre 2013) pour la forêt domaniale, mais les communes forestières y sont aussi très sensibles en cette période de difficultés budgétaires.

Raisonnement le niveau d'investissement pour assurer le renouvellement de la forêt et pérenniser sa multifonctionnalité, nécessite de bien définir les grands enjeux de la gestion forestière. Les attentes sont en effet aussi fortes que diverses et parfois contradictoires : fourniture de bois pour les usages actuels et futurs, autres services écologiques et souci de la biodiversité, aménités variées envers le public... avec en corollaire les questions d'acceptabilité des opérations de gestion.

L'investissement de renouvellement renvoie implicitement aux deux grands modèles de traitement sylvicole, la futaie régulière et la futaie irrégulière. Les présentations et débats ont donné à comprendre qu'aucun des deux ne peut être considéré comme supérieur à l'autre, ni moins « gourmand » en investissements (financiers mais aussi en temps et compétences). Il est en revanche possible d'optimiser leurs atouts respectifs et leurs complémentarités à l'échelle du massif ou du bassin forestier. En marge de ces deux grands traitements, d'autres options sont envisageables, comme par exemple le taillis sur terrains ingrats. Il faut toutefois se garder de la tentation du « non-choix » au risque de compromettre les possibilités futures d'adaptation et d'action face au changement climatique : la tentation de s'en remettre aux débouchés bois-énergie pour éviter d'investir ou même celle de ne rien faire du tout pour ne mécontenter personne.

Les itinéraires de travaux sylvicoles font l'objet d'amélioration constante, mais la marge de gain de productivité s'amenuise. Elle réside surtout dans l'exigence d'un haut niveau de technicité et de « fluidité » tout au long de la chaîne qui va de l'aménagement forestier à l'exécution des travaux ou de la sylviculture à l'exploitation forestière. La création de valeur passe notamment par une optimisation des recettes en réduisant les coûts directs d'exploitation... et les coûts indirects (dégâts) qui pèsent sur l'investissement. Cela nécessite le déploiement de procédures et d'outils appropriés (applications mobiles, système d'information), mais aussi la poursuite des travaux de R&D/innovation : mécanisation, maîtrise des végétations concurrentes, choix des essences et réussite des plantations, dans la perspective d'adaptation à l'évolution climatique.

Actes complets publiés dans RenDez-Vous techniques, n° 45-46 été-automne 2014



Nathalie Pétreil - ONF

Ouvriers sylviculteur bûcheron à Chalifert (Seine-et-Marne)

Un partenariat a été passé avec FCBA afin de mettre au point des méthodes mécanisées de démembrement des gros houppiers feuillus, opération actuellement réalisée manuellement. L'objectif est d'augmenter la productivité, tout en diminuant la pénibilité et le danger de ce travail. Des premiers chantiers-tests ont été réalisés en Lorraine, où la difficulté d'exploitation manuelle des houppiers est aggravée par la présence de la chenille processionnaire du chêne, à l'origine de maladies professionnelles liées aux poils urticants.

## CONDUITE DES PEUPEMENTS : LA MODÉLISATION À L'APPUI DE LA SYLVICULTURE

Depuis 1994, l'ONF et six autres organismes (AgroParisTech, CNPF-IDF, CPFA, FCBA, Inra, Irstea) mutualisent leur expérimentation au sein du GIS « Coopérative de données sur la croissance des peuplements forestiers » soutenu par le ministère de l'Agriculture. Il s'agit d'une expérience sylvicole de portée nationale, couvrant une large gamme de conditions de milieu et cinq essences (chênes sessile et pédonculé, pin maritime, douglas et pin laricio), conçue de manière multi-sites et multi-organismes pour optimiser l'effort de terrain. Cette coopérative a pour objet le recueil et la mise en commun de données scientifiques pour la construction de modèles de croissance et de références techniques.

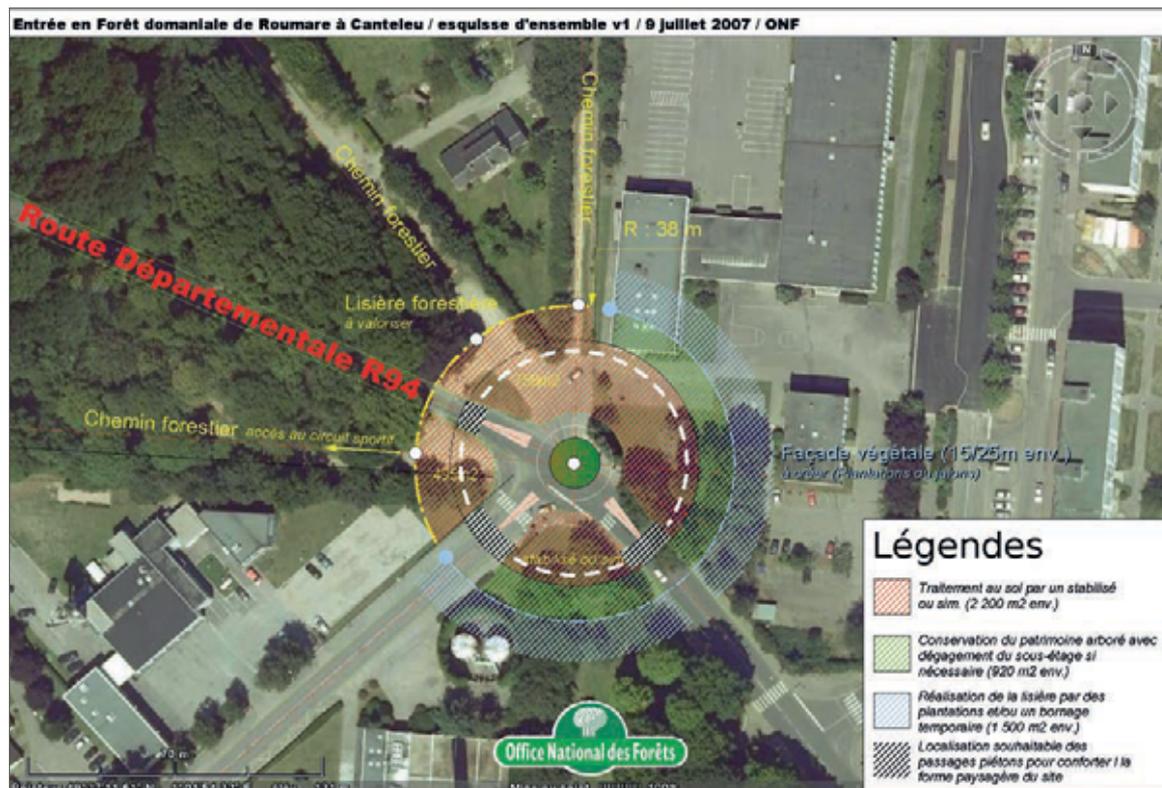
D'une façon générale, l'ONF soutient le développement de modèles de croissance, et y contribue scientifiquement. Développés par différentes équipes de recherche pour les grands contextes de production (par exemple futaie régulière de chêne ou de hêtre, futaie irrégulière résineuse...) et implémentés sur la plateforme CAPSIS (<http://capsis.cirad.fr/>), ces modèles sont utilisés pour la

mise au point des itinéraires sylvicoles, et l'évaluation des performances que l'on peut en attendre. Cette évaluation s'enrichit progressivement de nouveaux critères, prenant en compte non seulement la production de bois (en quantité et en qualité), ou les revenus, mais aussi le stockage de carbone, la sensibilité au climat, le bilan d'exportation des minéraux. Actuellement par exemple, en partenariat avec Irstea Grenoble dans le cadre d'un projet financé par le programme « Biodiversité et Gestion forestières », l'ONF contribue à l'amélioration de modèles de croissance en forêts hétérogènes, et installe des essais en futaie irrégulière résineuse pour évaluer la durabilité du traitement irrégulier en cas de diminution du diamètre d'exploitabilité, pour répondre à l'évolution forte de la demande en bois résineux pour des bois de plus petite dimension. Nos équipes travaillent également à préciser les conditions requises pour réaliser la conversion de peuplements résineux régularisés en futaie irrégulière (capital sur pied et structure).

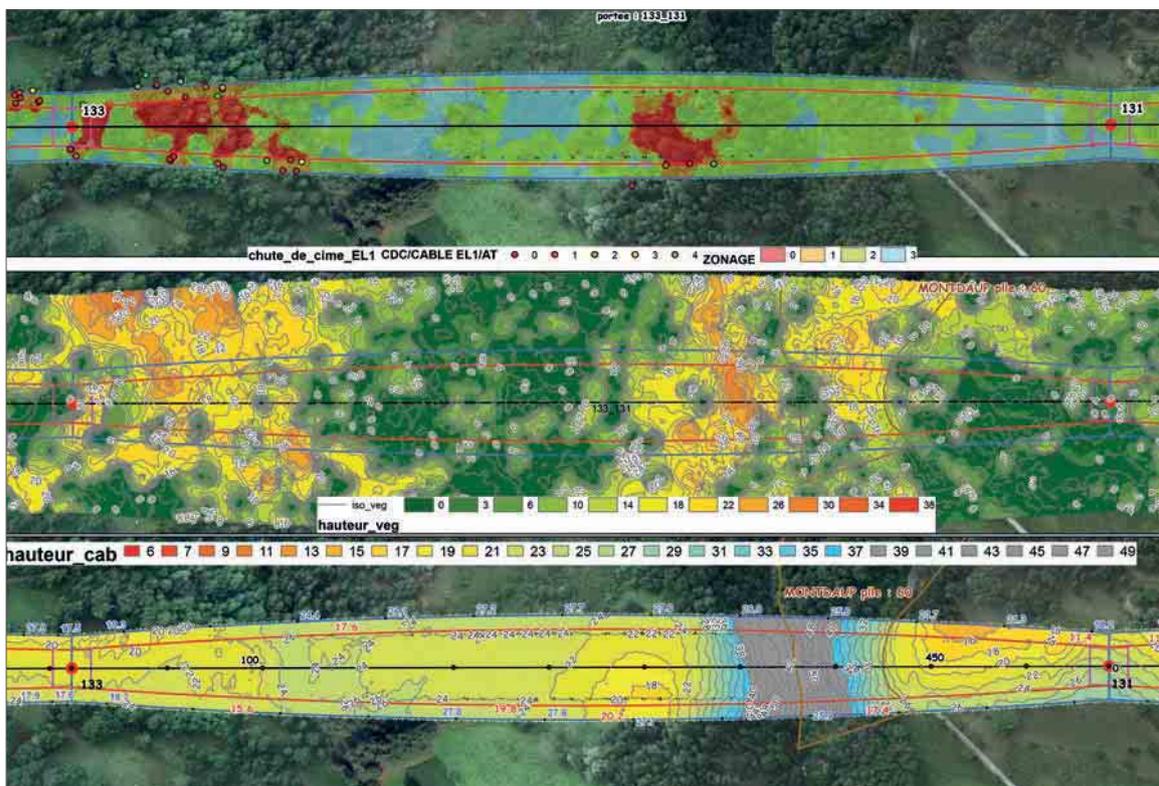
## TÉLÉDÉTECTION AÉRIENNE ET TERRESTRE : L'INNOVATION AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT ET DE LA GESTION FORESTIÈRE

Le travail sur l'exploitation de données de télédétection aérienne (notamment LIDAR) pour estimer et cartographier des variables forestières essentielles pour la gestion se poursuit.

Dans le cadre du projet collaboratif ANR Foresee (2011-2014), des modèles ont été mis au point pour prédire des variables telles que la surface terrière, le volume, la hauteur dominante, le diamètre moyen ou dominant. Un important travail réalisé par les pôles



Aide à la décision par visualisation de projets de travaux



Cartographie obtenue à partir de données Lidar (light detection and ranging)

de Chambéry et Nancy sur la chaîne de production des données (procédure d'acquisition de données, outil pour leur traitement, protocole des placettes terrain...) conduit aujourd'hui à cartographier certains paramètres dendrométriques, avec une précision très satisfaisante à l'échelle de l'unité de gestion (aussi précis qu'un bon inventaire en plein, en futaie irrégulière résineuse). Le colloque de restitution de Foresee, organisé le 14 novembre 2014 à Paris a permis de faire le point sur les apports de ce programme.

Les données obtenues par LIDAR aérien permettent également de cartographier l'accessibilité de la ressource et d'optimiser l'implantation de la desserte, en développant des méthodes d'analyse géographique qui prennent en compte la description fine du relief. De telles méthodes ont été évaluées sur des sites tests dans deux régions à forte contrainte d'accessibilité, en Guyane et en zone alpine. Elles ont fait la preuve de leur pertinence, notamment via une économie importante dans la définition des tracés de desserte. Des développements restent à faire pour intégrer ces données dans les processus et les outils de travail.

Les bons résultats obtenus permettent d'envisager une évaluation en conditions opérationnelles, pour l'élaboration d'aménagements forestiers. Plusieurs projets ont déjà bénéficié en 2014 des cartes dendrométriques produites par la RDI à partir de LIDAR aéroporté (par ex. Brotonne, Val Suzon, Darney, Méaudre). L'étape suivante consiste à évaluer l'appropriation des outils et méthodes par des opérateurs hors R&D et à les comparer avec les méthodes « classiques ». C'est l'objet des deux premiers démonstrateurs initiés fin 2014 sur deux

massifs différents (Lège – Le Porge et Saint-Gobain). En parallèle, l'équipe RDI poursuit ses analyses, pour rendre ces méthodes plus robustes et adaptables aux conditions opérationnelles, et les transposer à diverses sources de données (photographies aériennes, images de satellites à très haute résolution).

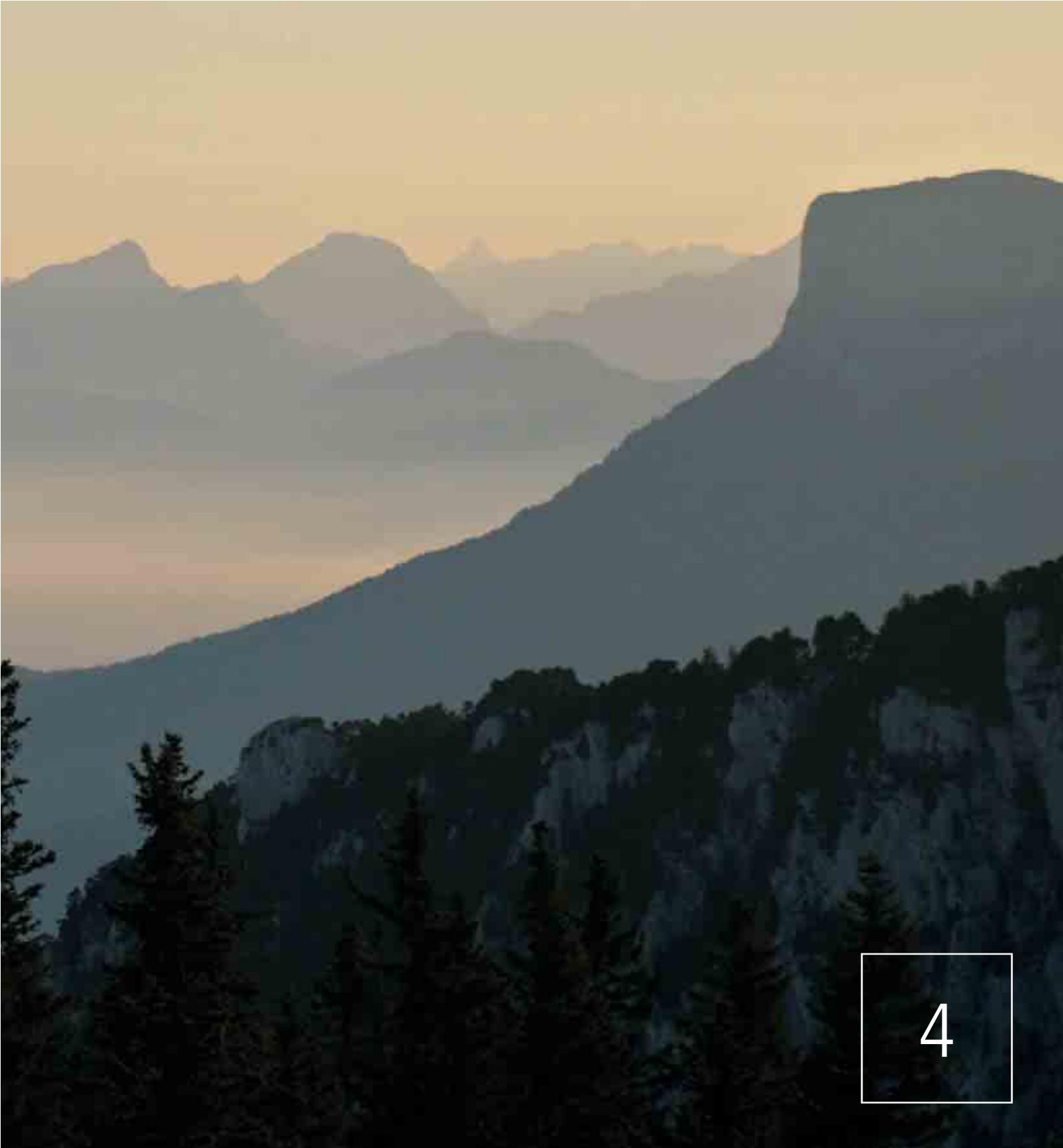
Le LIDAR terrestre permet de réaliser des inventaires de terrain enrichis et partiellement automatisés à partir de scans qui décrivent à haute résolution et en trois dimensions la géométrie du peuplement. Pour passer du nuage de points bruts issus du scan à des informations dendrométriques, l'ONF a développé les bases d'une plateforme de traitement (Computree, <http://computree.onf.fr>), qui a été enrichie de divers modules de traitement grâce à la mise en place de partenariats très actifs. Si les travaux portent dans un premier temps sur des informations « classiques » (diamètres, grands groupes d'essences), des variables supplémentaires quasi-impossibles à mesurer sur le terrain sont en cours d'étude : volumes à différentes découpes, qualité des tiges. En parallèle du développement des algorithmes de traitement des données, l'équipe RDI s'attache à favoriser l'utilisation opérationnelle du LIDAR terrestre (qualité et efficacité des inventaires). Enfin, pour faciliter l'écriture de nouveaux modules, un outil d'aide à la génération de programme a été développé.

Pour optimiser le coût et l'ergonomie de ces inventaires de terrain « numériques » des moyens innovants plus légers (mais moins performants) ont été testés en 2014 : LIDAR léger « à main » (ZEB1), système d'acquisition d'image de profondeur (Kinect). L'ONF a également contribué à un test de système Lidar léger sur drone.



Erwan Le Marrec, ONF

Forêt domaniale de la Grande chartreuse (Isère)



4

# RESPONSABILITÉ SOCIALE

LA FORÊT PUBLIQUE DANS LES TERRITOIRES

Dans une société de plus en plus urbaine, la forêt publique est un espace très apprécié et fréquenté pour la détente et la pratique d'activités ludiques, sportives ou éducatives.

---

Mieux faire connaître la forêt et la gestion forestière est une nécessité, afin de faire prendre conscience que cette forêt, symboliquement perçue comme l'un des derniers espaces naturels sauvages, est en réalité dans notre pays un espace largement façonné par des siècles d'histoire humaine. La forêt conserve d'ailleurs de nombreuses traces de la présence des hommes.

La gestion « durable et multifonctionnelle » des forêts est une réalité. Elle repose sur le développement d'une « économie verte » basée sur le bois, éco-matériau et source d'énergie renouvelable, ainsi que sur la protection de l'environnement et l'accueil du public.

Par ailleurs, la forêt peut être soumise à des crises brutales, déclenchées par des aléas naturels aux impacts potentiellement dévastateurs : réchauffement climatique, risques en montagne (avalanches, crues et laves torrentielles, érosion des sols et chutes de blocs, glissements de terrain), incendies de forêt, érosion éolienne dans les massifs dunaires... Ces divers aléas touchant régulièrement le domaine géré par l'ONF, l'Établissement est amené à conforter en permanence ses savoirs et savoir-faire, en matière de prévention et de traitement des risques naturels correspondants.

Des missions d'intérêt général pour prévenir les risques naturels	71
Accueil du public en forêt : vers un tourisme durable	77
L'ONF acteur de l'aménagement et du développement durable des territoires	80
Optimiser le rôle de la forêt dans la gestion de la ressource en eau	85
Une offre de prestations au service de la société	87

# Des missions d'intérêt général pour prévenir les risques naturels

L'ONF EST UN ACTEUR RECONNU POUR SON EXPERTISE ET SA RÉACTIVITÉ DANS LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS. DIVERSES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL LUI ONT ÉTÉ CONFIEES.

## L'ONF OPÉRATEUR DE L'ÉTAT

L'étendue du territoire géré et l'apport historique des terrains acquis par la puissance publique au XIX<sup>e</sup> siècle pour maîtriser les risques (montagne, littoral) font de l'ONF un opérateur important de la prévention des risques naturels en France. Certaines forêts domaniales soumises à des aléas naturels (chutes de blocs, avalanches, glissements de terrain, érosion, crues torrentielles, recul des dunes...) assurent une protection aux populations ou aux activités économiques directement menacées (habitations, bâtiments industriels, voies de communication, équipements accueillant du public...). Une sylviculture adaptée est mise en œuvre dans ces forêts.

Les forêts à rôle de protection couvrent des surfaces importantes en montagne (400 000 ha de forêts domaniales, multiples ouvrages) où les risques naturels sont nombreux. Les missions d'études, de conseil et de travaux pour la prévention des risques sont réalisées par un service spécialisé de restauration des terrains en montagne (RTM).

La prévention des incendies de forêt est un enjeu fort en zone méditerranéenne où l'ONF inscrit son action dans le cadre de la politique de l'État pilotée par le Préfet de Défense de la Zone Sud, et en Aquitaine.

La protection contre l'érosion et le déplacement du sable dans les systèmes dunaires fait appel à des techniques de contrôle souple des dunes littorales. Les tempêtes récentes, et notamment la tempête Xynthia, ont également mis en lumière le rôle stratégique de certaines dunes dans la prévention du risque de submersion marine.

Pour l'ensemble de ces actions de prévention des risques, l'ONF a développé une compétence et un savoir-faire qui sont mobilisés dans le cadre de missions d'intérêt général qui lui sont confiées par le ministère en charge des forêts et le ministère en charge de l'écologie et des risques naturels.

Le montant des MIG nationales confiées par l'État s'élève à 28,7 M€ en 2014, en hausse de 1,1 M€ par rapport à 2013. Un retour d'expérience sur le déploiement du nouveau dispositif de financement à coût complet des MIG, prévu par le contrat d'objectifs et de performance 2012-2016, est en cours, après trois années de mise en œuvre.

En outre, des MIG locales, des initiatives internationales et des initiatives relatives à l'insertion ont été réalisées pour un montant de 4,6 M€ en 2014. La grande majorité de ces MIG concernent les risques naturels.

## RESTAURATION DES TERRAINS EN MONTAGNE : UNE COMPÉTENCE UNIQUE

Le terme de RTM (restauration des terrains de montagne) désigne à la fois une politique publique créée dans la seconde partie du XIX<sup>e</sup> siècle et le corpus juridique, l'organisation technique et administrative, ainsi que l'ingénierie spécifique, liés à cette politique. L'organisation du RTM est composée de neuf services (mono ou bi) départementaux spécialisés dans les risques naturels spécifiques à la montagne, couvrant essentiellement 11 départements alpins et pyrénéens et apportant un appui technique dans 25 autres départements métropolitains. Un pôle risques naturels existe également à la Réunion.



Travaux RTM en forêt domaniale de Gavarnie (Hautes-Pyrénées)

Les missions de service public de ces services RTM se répartissent entre :

- une mission de base correspondant à la gestion de plus de 20 000 ouvrages de protection présents dans environ 1 100 sites torrentiels, une centaine de sites d'avalanches inclus dans les terrains domaniaux RTM acquis par l'État et dans les départements disposant d'un service RTM, une mission de conseil pour la gestion des forêts domaniales, RTM ou non, ayant un rôle de protection avéré ;
- une mission d'observation et d'enregistrement de tous les phénomènes naturels à l'origine de risques potentiels, et de suivi particulier des avalanches, en vue d'améliorer la connaissance des risques naturels spécifiques à la montagne ;
- un concours technique et méthodologique auprès des services déconcentrés de l'État et de ses directions générales, pour la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement des territoires de montagne et la gestion des crises ;
- un appui aux collectivités territoriales, à la demande de l'État, pour la programmation des travaux, des conseils techniques pour la prise en compte des risques naturels dans l'aménagement du territoire et une participation à la gestion des crises de niveau communal.

Les services RTM consacrent environ 80 % de leur temps à des missions d'intérêt général et 20 % à diverses prestations d'expertise et d'ingénierie relevant du secteur concurrentiel, intégralement financées par les donneurs d'ordre, publics ou privés.

La convention cadre 2012-2016 passée entre le MAAF et l'ONF prévoit deux actions principales : un appui technique et un concours général. La contribution du MAAF sur l'année 2014 au financement des services RTM pour la mise en œuvre de ces missions d'intérêt général s'est élevée à 4 950 K€. En 2014, les principales actions réalisées ont été les suivantes :

- **La surveillance et l'entretien opérationnel de l'ensemble des dispositifs.** Fin 2014, la base de données comptait 20 708 ouvrages répartis dans 443 divisions domaniales. Plus de 9 000 d'entre eux ont fait l'objet d'une visite cette année. Les travaux d'entretien et d'extension de ces dispositifs se sont élevés à 8,6 M€



Torrent Arrondaz en forêt communale de Modane (Savoie)

- **Des études générales des bassins de risques.** Afin de prioriser les interventions, l'étude approfondie de tous les bassins de risques domaniaux a été lancée en 2012. Fin 2014, une cinquantaine d'études étaient terminées.

- **La modernisation de la BD RTM.** Tous les ouvrages RTM domaniaux sont recensés dans une base de données depuis les années 90. Aujourd'hui, l'objectif est d'arriver à un système d'information consolidé et performant pour le suivi de dispositifs de protection dont l'État a la responsabilité. Après une phase de préparation en 2012 et 2013 pour recenser les besoins et attentes de tous les utilisateurs (services de l'État, services RTM...) et établir les spécifications fonctionnelles attendues, l'année 2014 a été consacrée à la conception de l'outil et à son développement. L'objectif fixé est un déploiement de la nouvelle application fin 2015 ou 2016.

- **L'amélioration de l'évaluation de l'efficience tant technique que financière des dispositifs RTM.** Un indicateur de maîtrise de l'aléa par division domaniale a été mis en place en 2004, mais ne donnait pas toute satisfaction. Un groupe de pilotage de ce projet MEDDE (DGPR-CGDD)/MAAF (DGPAAT)/Irstea/ONF a été mis en place en 2013 pour coordonner les actions menées dans ce domaine. Un ex-ingénieur RTM réalise actuellement un travail de recherche sur ce sujet dans le cadre d'une formation complémentaire par la recherche (FCPR) financée par le MAAF et encadrée par Irstea (Unité ETNA Grenoble). Ce travail est mené en étroite concertation avec les services de terrain RTM, les résultats attendus pour 2016 devant pouvoir être rapidement transférés aux praticiens.

- **Mise en place un groupe d'experts européen** sur les risques en montagne dans le cadre du groupe de travail « gestion des bassins versants de montagne » de la Commission forestière européenne de la FAO. Ce groupe d'experts s'est réuni pour la première fois en France en septembre 2014 et a rédigé un rapport pour la FAO sur « La prise en compte du rôle de protection des forêts dans la cartographie des aléas de montagne ». Cinq pays participants à ce séminaire technique.

- **Des experts RTM de l'ONF** sont également intervenus à Sarajevo (Bosnie-Herzégovine) à la demande de la Commission européenne des forêts pour présenter leur savoir-faire dans la cartographie des risques naturels et la gestion de bases de données sur les risques. L'objectif était de montrer l'importance des données historiques dans la prévention des risques naturels. Huit pays des Balkans participaient à ce colloque.

La convention-cadre 2012-2016 passée entre le MEDDE et l'ONF prévoit quatre missions distinctes :

- l'amélioration de la connaissance des avalanches et des risques en montagne ;
- une assistance méthodologique à la DGPR et aux DREAL ;
- des interventions techniques auprès des préfets et de leurs services ;
- des conseils techniques auprès des collectivités territoriales sous l'autorité des Préfets.

## L'inventaire des glaciers rocheux à risques

- Les glaciers rocheux, mélange de glaces et de blocs, sont très sensibles au réchauffement climatique. Leur évolution peut être à l'origine de nouveaux risques. La fonte de la glace peut favoriser la mobilisation de ces matériaux par le ruissellement puis l'érosion torrentielle ou favoriser la vidange de lacs glaciaires.
- À la demande de la DGPR, les services RTM réalisent depuis 2010 un inventaire départemental de ces glaciers et identifient ceux pouvant être à l'origine de risques pour les biens et les personnes situées à l'aval. Ce travail est réalisé en étroite concertation avec l'Institut de Géographie Alpine de l'Université de Grenoble.
- Fin 2014, l'inventaire de ces glaciers est terminé pour les départements des Hautes-Alpes, des Alpes de Haute-Provence, des Alpes-Maritimes et de l'Isère. Plusieurs centaines de glaciers rocheux ont été identifiés. Seuls quelques-uns parmi eux pourraient être à l'origine d'une menace principalement pour des routes, plus rarement pour des habitations et nécessiter un suivi.

Le financement du ministère chargé de l'écologie pour la mise en œuvre de ces missions d'intérêt général s'est élevé à 3,4 k€. En 2014, les principales actions réalisées ont été les suivantes :

- Observation des avalanches et des événements liés à des aléas naturels après une année 2013 exceptionnelle par ses crues avalanches torrentielles dévastatrices en particulier dans les Pyrénées, l'année 2014 fut plus calme bien que l'activité avalancheuse et torrentielle soit restée soutenue. Ainsi, 1 684 avalanches ont été observées dans le cadre de l'Enquête permanente sur les Avalanches (EPA) initiée en 1900 (moyenne annuelle : 1 200) et 727 fiches événements liés à tout type d'aléas (avalanche, torrent, chutes de blocs, glissement de terrain) ont été établies et mises en ligne sur [www.rtm-onf.ifn.fr](http://www.rtm-onf.ifn.fr) (moyenne annuelle 300). Cette base de données incluse dans la BD RTM évoquée précédemment est également en cours de modernisation.
- Appuis méthodologiques à la DGPR  
Ces appuis ont porté sur l'inventaire des glaciers rocheux à risque, l'évaluation du temps de montée des crues torrentielles, et la participation à des programmes Interreg. Les services RTM ont également collaboré activement à la réactualisation des guides méthodologiques des PPR Montagne en assurant le rôle de secrétaire/rédacteur et en étant force de propositions de deux comités techniques pilotés par le MEDDE. Ils étaient chargés de formuler des propositions sur les conditions de dérogations au principe de la constructibilité à l'aval d'ouvrages de protection et sur la réactualisation des règlements types.
- Appui technique aux préfets et aux collectivités territoriales  
Cette mission qui concerne les départements métropolitains disposant d'un service RTM ainsi que La Réunion reste la principale mission que la DGPR confie à l'ONF (53 % de la convention 2014). Les services RTM ont formulé de très nombreux avis sur des dossiers relatifs aux risques naturels, ont été sollicités pour participer à la gestion de 109 crises et sont associés à la réalisation de plus de 80 PPR.

## L'ONF ACTEUR ESSENTIEL DE LA PRÉVENTION DES RISQUES INCENDIES DE FORÊT

L'action de l'ONF en zone méditerranéenne s'intègre dans le cadre de la politique de l'État pilotée par le Préfet de Défense de la Zone Sud et qui comprend quatre grands principes étroitement liés :

- empêcher les feux, en particulier par une bonne information du public, une surveillance dissuasive, et le contrôle des réglementations d'emploi du feu et de circulation dans les massifs exposés mis en œuvre par des personnels assermentés intégrés aux dispositifs opérationnels arrêtés par les préfets ;
- maîtriser les éclosions au stade initial, par un système d'alerte performant, appuyé par des patrouilles de première intervention armées par les Auxiliaires de Protection de la Forêt Méditerranéenne (APFM) ;
- limiter les développements catastrophiques par le maintien opérationnel des équipements DFCL prioritaires au sein des massifs réalisés par les APFM en dehors des périodes à risque, mais aussi par un contrôle efficace par des agents assermentés des obligations de débroussaillage autour des lieux habités ;
- réhabiliter les espaces incendiés, en participant aux retours d'expérience après incendie et en formulant dans la phase d'urgence des propositions d'actions à mener pour limiter les risques induits par la disparition de la végétation incendiée (risques d'érosion, chute d'arbres ou de blocs...).

Ces actions sont financées par le ministère chargé de la forêt. La nouvelle convention pour la période 2012-2017 a été signée le 24 avril 2012 et prévoit un volume d'actions similaire à celui des conventions précédentes.

Dans la zone méditerranéenne, l'année 2014 a bénéficié de conditions climatiques particulièrement clémentes : automne-hiver présentant une pluviométrie au-dessus des normales suivi d'un printemps relativement sec, puis par un été régulièrement arrosé et très peu venté, au point que la végétation arbustive est restée relativement verte (alors qu'habituellement elle finit par se mettre en repos végétatif). La période à plus haut risque a eu lieu au mois d'octobre, en Corse.

Le bilan final sur cette zone est de 1 290 feux pour 4 113 hectares détruits sur les 15 départements de la zone, ce qui est un des cinq plus faibles bilans depuis le début des statistiques Prométhée en 1973. Les plus gros feux en zone méditerranéenne ont eu lieu en Haute-Corse au mois d'octobre (Albertacce : 428 hectares et Talasani : 542 hectares sinistrés).

Sur le reste du territoire national, le bilan est très faible également.

Du fait des dispositifs modulés à la baisse pour s'adapter aux conditions climatiques clémentes, le volume de missions mises en œuvre par l'ONF pour le compte de différents maîtres d'ouvrages (principalement l'État) a été nettement inférieur aux volumes habituels : environ 13 000 jours de patrouilles, 400 jours de vigie et 1 440 jours d'autres missions DFCL (cartographie, retours d'expérience, recherche des causes, tenue de PC forestiers...).

## LA PROTECTION ET LE CONTRÔLE SOUPLE DES DUNES LITTORALES : UN SAVOIR-FAIRE RECONNU

Grâce à la domanialité d'une part significative du littoral sableux et par l'application du Régime forestier, l'ONF garantit la protection et la gestion durable d'un tiers du littoral de la façade atlantique, entre le sud de la Bretagne et les Pyrénées, soit 60 % de la partie sableuse (75 % du littoral sableux d'Aquitaine). La domanialité a ainsi joué un rôle très important de préservation de tels espaces face à la pression urbaine. Créé en 1975, le Conservatoire du littoral a poursuivi cette action de protection foncière par des acquisitions nouvelles. Le Conservatoire et l'ONF travaillent en synergie dans le cadre d'une charte de partenariat. Les espaces littoraux gérés par l'ONF entrent dans l'objectif de protection du « tiers sauvage ».

La majeure partie des dunes ont été boisées au XIX<sup>e</sup> siècle et sont durablement protégées de l'érosion éolienne grâce à la dynamique végétale naturelle et à la gestion forestière. Seule une bande littorale, large de 200 à 500 m, continue à être le théâtre de complexes processus éoliens et marins. L'ONF a développé une expérience en matière de contrôle « souple » des dunes littorales qui s'appuie sur une compréhension relativement récente de la dynamique naturelle, stratégie qui offre une alternative crédible et « durable » aux techniques anciennes et lourdes de fixation du trait de côte. Le principe est de freiner le vent qui transporte le sable pour qu'il le dépose sur des obstacles disposés par l'homme. Dans tous les cas on s'appuie sur la tendance naturelle des obstacles meubles à prendre un profil aérodynamique et on cherche à faciliter la colonisation végétale naturelle.

Dans le cadre d'une mission d'intérêt général, financée pour partie par le MAAF, l'ONF conduit des travaux d'entretien annuel sur les 350 km de dunes domaniales. La coordination en est assurée par le « pôle littoral » de l'ONF qui anime un réseau de personnes ressources au sein de l'ONF et s'implique activement dans le dialogue entre scientifiques, praticiens et élus, notamment dans le cadre de l'Union européenne pour la conservation des côtes (EUCC) – France, ou en application de la charte de partenariat entre l'ONF et le Conservatoire du littoral.

## Les dunes domaniales gérées par l'ONF sur la côte atlantique

Localisation	Superficie	Linéaire
<b>Pas-de-Calais (2 km)</b>		
dunes de la côte d'Opale (Merlimont)	451 ha	2,0 km
<b>Bretagne (13 km)</b>		
dunes de Santec (Finistère)	97 ha	3,1 km
dunes de Dinan (Finistère)	40 ha	0,9 km
dunes de Moustierlin et Be Meil (Finistère)	70 ha	6,1 km
dunes de Quiberon-Plouharnel (Morbihan)	304 ha	5,7 km
<b>Vendée (62 km)</b>		
dunes de l'île de Noirmoutier	401 ha	20,0 km
dunes des Pays-de-Monts	2 282 ha	18,0 km
dunes d'Olonne	1 120 ha	11,2 km
dunes de Longeville	1 227 ha	26,8 km
<b>Charente-Maritime (74 km)</b>		
dunes de l'île de Ré	408 ha	20,4 km
dunes de l'île d'Oléron	2 737 ha	35,0 km
dunes de la Coubre	4 456 ha	19,3 km
dunes de Saint-Augustin	393 ha	0,6 km
<b>Gironde (89 km)</b>		
dunes de la Pointe de Grave à la Teste	20 673 ha	94,0 km
<b>Landes (81 km)</b>		
dunes de Biscarrosse à Tarnos	25 634 ha	87,8 km

L'hiver 2013-2014 a été marqué par une succession de tempêtes à répétition venues d'Atlantique, aggravées par de forts coefficients de marées. Les cordons dunaires domaniaux ont extrêmement souffert lors des phénomènes d'érosion liés à ces tempêtes.

Avec un budget d'un montant de 2 147 k€ (1 601 k€ de travaux TTC et 546 k€ de coûts de personnels), l'effort entrepris par le MAAF à partir de 2012 s'est confirmé. Une enveloppe supplémentaire (de l'ordre de 500 k€) a été attribuée pour réaliser les travaux d'urgence nécessaires à la mise en sécurité des dunes. Les autres travaux nécessaires au bon entretien des milieux dunaires face à l'érosion éolienne ont pu également être réalisés, permettant à la fois la protection de la biodiversité littorale et le maintien, à moindre coût et sur le long terme, d'un système naturel majeur pour la protection des territoires littoraux, de leurs intérêts économiques et de leurs populations.

Pour la deuxième année, le suivi des entailles d'érosion marine de l'hiver 2013/2014 a été généralisé sur l'ensemble du littoral géré. Les événements exceptionnels de cet hiver vont permettre de comparer les taux d'érosions entre les deux années. En Aquitaine, par exemple, la quasi-totalité de la côte sableuse est impactée par les érosions (70 %) contre seulement 10 à 27 % l'hiver dernier.

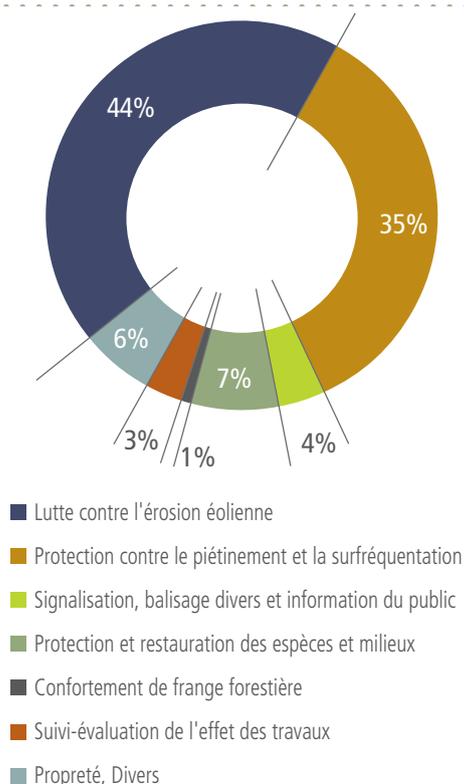


Nathalie Pétreil, ONF

Surveillance DFCI en forêt domaniale des Maures (Var)

Le recul est très fort, pouvant atteindre 20 à 30 mètres dans certaines « cuillères d'érosion ». Ces érosions vont générer à moyen terme des déstabilisations de fronts Ouest qui nécessiteront un renforcement du contrôle et des travaux dans les années à venir. Au-delà du simple état de fait, cette information permet de suivre l'évolution du trait de côte, et de hiérarchiser les interventions ultérieures, car une entaille marque la déstabilisation du cordon dunaire. L'érosion marine, en créant une falaise dunaire, dégage en effet une surface non végétalisée sur laquelle le vent va accentuer son processus érosif, créant brèches et siffle vent, et creusant des caoudeyres. Les dunes situées sous le vent de cette entaille vont donc être particulièrement sensibles aux évolutions.

### Répartition des travaux sur les dunes par type d'action en 2014



Si l'érosion marine est un phénomène dominant sur les côtes meubles, le risque de submersion marine concerne pour sa part les secteurs côtiers dans lesquels un cordon étroit précède un arrière-pays de basse altitude. C'est une situation relativement fréquente en Méditerranée, en Flandre, et dans le Centre-Ouest de la côte atlantique, notamment en Vendée (Marais breton, Marais d'Olonne, Marais poitevin...) et sur les îles (Noirmoutier, Ré, Oléron...). Certains secteurs de dunes domaniales précèdent directement des zones basses à forts enjeux (urbanisation) et jouent de fait un rôle de digue...

L'ONF participe aux concertations engagées par les collectivités locales et apporte son expertise en matière de gestion des cordons dunaires jouant le rôle de système naturel de protection. À ce titre, il collabore avec les services de l'État et les collectivités lors de l'élaboration Plans de Prévention des Risques littoraux et des Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), qui visent à réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque portée par un partenariat réunissant services de l'État et acteurs locaux.

En 2013, l'ONF a réalisé, à la demande du MEDDE une méthodologie d'identification des cordons dunaires jouant un rôle de protection, en lien avec le BRGM et le CETMEF. Présentée aux services de l'État, cette méthodologie, élément du Plan Submersion rapide, est en évolution pour prendre en compte les risques liés à l'aléa érosion marine. Elle a été validée début 2015.

En 2013 également le MEDDE a souhaité que l'ONF, dans le cadre de la MIG Biodiversité volet littoral, approfondisse et partage ses connaissances en matière de gestion des milieux dunaires. Une lettre d'information numérique a été réalisée (un numéro en 2013 et un en 2014). Le guide de gestion des dunes a été refondu dans un projet plus large qui doit se concrétiser en 2015, avec le CEREMA, le BRGM, l'EUCC, l'EID et le Conservatoire du Littoral, à la demande du MEDDE.

Pour la bonne intégration de ces enjeux dans les aménagements forestiers, le Pôle littoral a réalisé des stages de formation à la prise en compte de la biodiversité sur le littoral pour les aménagistes et les agents (vingt personnes en 2012 – douze personnes en 2013 – huit personnes en 2014).

## Journées EUCC-France 17-19 juin 2014

Durant trois jours, la Réserve biologique domaniale de la côte d'Opale à Merlimont est devenue un lieu d'échanges internationaux sur la gestion des dunes.

Des gestionnaires et scientifiques de nombreux pays (Pays-Bas, Belgique, Royaume-Uni, Nouvelle-Zélande, Brésil, Italie, Danemark, Espagne, Portugal, Pologne, Turquie...) sont venus présenter leurs expériences en matière de connaissance et de gestion des milieux dunaires lors d'un colloque le 17 juin. Organisé en lien avec EUCC-France, association dont fait partie l'ONF, ayant pour but de promouvoir la gestion intégrée des zones côtières en réunissant notamment, lors de visites de terrain, les scientifiques, les gestionnaires et les élus concernés par les mêmes problématiques, ce colloque a fait l'objet de 14 communications et de 12 posters.

Le 18 juin, lors d'un atelier de terrain, les participants ont pu appréhender les modalités de gestion mise en œuvre dans la RBD par l'ONF. Un groupe s'est plus particulièrement intéressé à la géomorphologie et à la libre évolution du cordon dunaire domanial, lieu riche d'enseignement sur les formes et les échanges plage/dune. Un autre groupe s'est lui consacré aux formes de gestion mises en place par l'ONF sur les milieux intra dunaires, et en particulier au partenariat développé avec une agricultrice bio, sous le contrôle scientifique du Centre de Phytosociologie de Bailleul.

La fin de la journée a permis d'étudier des problématiques de gestion de plage et de dunes urbaines, en visitant notamment le sentier dunaire de découverte mis en place par l'ONF sur la dune communale de Merlimont.

Le dernier jour a été l'occasion pour tous les participants de discuter des expériences présentées sur le terrain, et d'échanger autour de l'importance du rétablissement de la dynamique dunaire dans les dunes du nord de l'Europe pour le maintien des communautés animales et végétales. L'accent a été mis sur la gestion pragmatique et réactive développée par les forestiers et l'insertion de la RBD dans un tissu socio-économique littoral.

Appelée des vœux de tous, une collaboration au niveau européen est désormais envisagée, la RBD de la côte d'Opale présentant de nombreuses similitudes avec des milieux dunaires anglais et néerlandais.

L'ensemble de ces journées a bénéficié du soutien logistique de la commune de Merlimont, dont le maire, M. J.F. Rapin, est particulièrement sensibilisé à la gestion intégrée des zones côtières, en tant que président de l'Association Nationale des Élus du Littoral.



Travaux dunaires (Gironde)

# Accueil du public en forêt : vers un tourisme durable

DANS UNE SOCIÉTÉ DE PLUS EN PLUS URBAINE, LA FORÊT PUBLIQUE EST UN ESPACE PRÉSERVÉ, APPRÉCIÉ ET FRÉQUENTÉ POUR LA DÉTENTE ET LA PRATIQUE D'ACTIVITÉS LUDIQUES, SPORTIVES OU ÉDUCATIVES. CES FONCTIONS SOCIALES S'INTÈGRENT DANS UNE STRATÉGIE GLOBALE POUR LA FORÊT AU SEIN D'UN TERRITOIRE SPÉCIFIQUE.

## L'ACCUEIL DU PUBLIC, AU CŒUR DE LA GESTION DURABLE DES FORÊTS

Les forêts sont des éléments indissociables de l'identité du territoire dans lequel elles s'inscrivent. Il donne à chaque forêt une spécificité au niveau de l'importance et de la nature de la fréquentation et, plus largement, des rôles dominants de la forêt. L'aménagement forestier intègre l'importance de chaque enjeu et la hiérarchisation des différentes fonctions, parmi lesquelles les fonctions sociales (accueil du public et tourisme de nature, paysage et cadre de vie...) ont toute leur place.

Pour organiser la découverte de la nature dans le respect des lieux et de la complémentarité de leurs fonctions, l'ONF a déployé depuis 2011 une méthode de « Schéma d'accueil du public en forêt », pour cadrer la stratégie d'accueil du public et sa gouvernance à l'échelle d'une forêt. Cette démarche consiste en l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie d'accueil concertée sur la forêt. Le processus se déroule en général sur deux années, du lancement avec la création d'un comité de pilotage adapté, à la formulation du diagnostic, puis la construction et la validation d'un plan d'actions détaillées.

Les forêts littorales et touristiques ont une longue tradition de dialogue avec les collectivités pour la mise en œuvre des objectifs d'accueil du public : elles sont très rapidement entrées dans la

démarche. Les forêts urbaines et périurbaines les rejoignent progressivement dans ce processus de concertation et d'optimisation des moyens dédiés à l'accueil du public.

Le déploiement de cette stratégie « schéma d'accueil du public en forêt » a été accompagné d'un guide pour les chefs de projet et les directeurs d'agence, d'une note de service validée en juillet 2011 et d'une animation soutenue de formations entre 2009 et 2014. Toutes les études ont fait l'objet d'un co-financement local de 20 à 80 % selon le contexte. Ce partenariat financier avec les collectivités est généralement un préalable au lancement des études et une condition de réussite du projet dans les phases de concertation, puis de mise en œuvre du programme d'action.

## Caractéristiques des schémas d'accueil réalisés entre 2012 et 2014

Type de forêt	Nombre de schémas	Surface concernée (ha)
Forêt d'Exception®	4	16 887
Forêt périurbaine	8	12 757
Forêt touristique	9	23 690
Bilan 2012-2014	21	53 334



Animation pédagogique à l'Espace Rambouillet (Yvelines)

## Liste et commentaire des schémas réalisés en 2014

Forêt domaniale	Département	Délégation territoriale	Type de contexte	Surface (ha)
La Coubre	17	Centre ouest Auvergne Limousin	Littoral touristique	4 879
Bouconne	31	Sud-Ouest	Périurbain – Toulouse	2 017
Bombannes	33	Sud-Ouest	Littoral touristique	200
Grande Chartreuse	38	Rhône-Alpes	Forêt d'Exception	8 466
Camporells	66	Méditerranée	Forêt d'Exception	4 243
Marly	78	Ile-de-France Nord-Ouest	Urbain – Île-de-France	1 749
Deux Sèvres : Chizé, Aulnais, Hermitain, Secondigny	79	Centre-Ouest Auvergne Limousin	Périurbain et touristique	8 718

30 272

Sept schémas d'accueil du public ont été réalisés en forêt domaniale en 2014. L'objectif optimal de réaliser deux schémas d'accueil par type de contexte (urbain et périurbain/touristique/label Forêt d'Exception®) et par an, inscrit dans le contrat d'objectif 2012-2016, est ainsi atteint en 2014. La démarche est aujourd'hui opérationnelle et mise en application efficacement dans les territoires, avec une concertation adaptée selon les dynamiques locales.

Les précédents documents réalisés entrent dans leur phase de mise en œuvre sur le terrain : aménagement des itinéraires et espaces d'accueil, animation et communication auprès du public. Cependant, dans de nombreuses forêts domaniales, la fermeture des routes forestières à la circulation publique des véhicules motorisés reste une action plus difficile à concrétiser. Malgré les surcoûts d'entretien que cela engendre pour l'ONF et les collectivités locales, leur rôle de desserte locale reste un usage habituel et revendiqué par les populations riveraines.

Dans des forêts périurbaines et touristiques très fréquentées, l'information et la communication de proximité constituent un facteur clé de la compréhension et de l'acceptation de la gestion multifonctionnelle de la forêt menée par l'ONF. Si la multiplication des supports d'information in situ n'est pas souhaitable, internet est en revanche devenu le média incontournable pour rechercher de l'information. Face à ce constat, l'ONF s'est engagé dans un programme ambitieux de présentation progressive des forêts domaniales sur le portail internet « onf.fr ». « En forêt » est une marque déposée de l'ONF. 44 forêts domaniales sont ainsi accessibles sur onf.fr, dont 27 avec une galerie d'images présentant la gestion multifonctionnelle dans toutes ses dimensions. Environ 40 % des gestionnaires ont déjà utilisé ce support pour la diffusion d'actualités.

Une démarche spécifique a été engagée dans la DT Île-de-France Nord-Ouest pour définir les fondements d'une politique multifonctionnelle adaptée aux forêts domaniales périurbaines des grandes agglomérations, ou situées dans les zones touristiques à fortes fréquentations. Elle fait écho à un « bruit de fond » permanent de contestation des pratiques de gestion et d'exploitation, à laquelle la majorité des personnels ne sont pas suffisamment préparés (formations forestières très axées sur le volet technique, sans prise

en considération du facteur humain). De fait, la gestion des forêts péri-urbaines est exigeante, mais souvent remise en question, et les aménagements sont difficilement appliqués. Des outils sont proposés (cartographie prédictive, grille de détermination coupes sensibles), ainsi qu'une formation nationale « Être gestionnaire en forêt périurbaine » (prévue en 2015).

Depuis 2013, deux lignes budgétaires dédiées ont été identifiées pour les travaux d'investissements et les travaux entretiens d'équipements d'accueil du public en forêt domaniale. Les participations financières des collectivités locales sont souvent très importantes, de l'ordre de 70 % (8,5 M€ en métropole et 14,5 M€ dans les DOM).

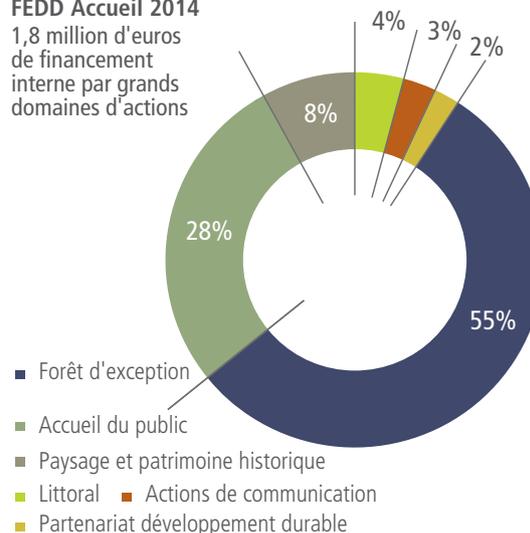
### LE FEDD ACCUEIL : UN FONDS SPÉCIAL POUR DES OPÉRATIONS EXEMPLAIRES

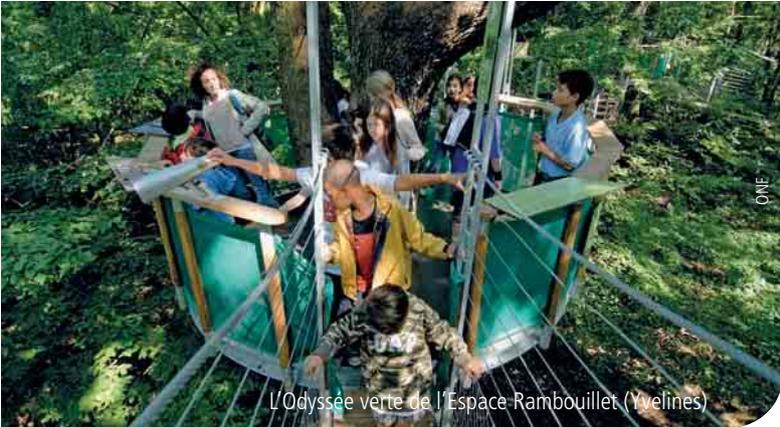
Le volet accueil du Fonds pour l'environnement et le développement durable (FEDD), créé en 2007, permet à l'ONF de dynamiser et d'accompagner les axes prioritaires de sa politique d'accueil du public en forêt domaniale. Ces moyens, destinés à des opérations exemplaires et innovantes, confortent le rôle de l'ONF aux côtés des acteurs locaux tout en affichant son implication dans un développement du territoire respectueux du patrimoine forestier et de ses spécificités.

#### Les actions financées par le FEDD Accueil

##### FEDD Accueil 2014

1,8 million d'euros de financement interne par grands domaines d'actions





L'Odyssée verte de l'Espace Rambouillet (Yvelines)

## LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, MOTEUR DES SPORTS DE NATURE ET DES LOISIRS EN FORÊT

La forêt publique constitue un lieu privilégié pour la pratique de nombreux sports de nature. Il s'agit d'assurer leur compatibilité avec la préservation des milieux et la gestion forestière et, plus positivement, d'associer fréquentation sportive et sensibilisation aux enjeux environnementaux, voire activité physique en espace naturel et santé. À cette fin, l'ONF développe les partenariats avec des institutions et organismes intervenant dans le domaine sportif. Au niveau national, il participe au Groupe de Ressources Sports de Nature et à la « Mission nationale véloroutes et voies vertes ». Les évolutions réglementaires récentes (développement du champ d'application des évaluations d'incidence Natura 2000 dans le domaine des sports de nature) rendent nécessaires une large diffusion de l'information et la mise au point d'outils à destination des gestionnaires et des structures concernées.

La politique de partenariat avec les fédérations sportives qui représentent les principales activités pratiquées en forêt se poursuit. L'année 2014 a été marquée par une prise de contact et des échanges avec la Fédération française de course d'orientation (FFCO) en vue de préparer une convention nationale concernant les différentes pratiques d'orientation en forêt, à signer en 2015.

Face au développement et à la diversification des pratiques, les agences ONF expriment un besoin croissant d'information et d'échange sur le cadrage et les méthodes permettant de gérer au mieux ces activités sur le terrain, en lien avec les acteurs locaux. Le réseau social d'entreprise, à l'initiative de la Direction Communication, et déployé en test en 2014, a permis des échanges nourris et fructueux au sein de la communauté Loisirs et Paysage. Ce nouvel outil contribue efficacement à la mutualisation des connaissances et des bonnes pratiques dans ces domaines aux multiples facettes et aux nombreux intervenants (personnels territoriaux, chefs de projets, personnels en agence territoriale ou agence études).

## DES PRODUITS SPÉCIFIQUES INNOVANTS POUR ENRICHIR LA DÉCOUVERTE DES MILIEUX NATURELS

Accessibilité pour tous : à ce jour, l'ONF a réalisé près de 70 sentiers avec ses clients partenaires et engagés dans la démarche d'accessibilité à tous. Les invitations à découvrir la nature sont nombreuses et les chefs de projets ne manquent jamais d'imagination et de créativité pour élaborer les circuits les plus adaptés. L'engagement de l'ONF ne faiblit pas, en 2014, l'établissement est devenu membre actif de l'association Tourisme et handicaps.

La forêt connectée : l'ONF réinvente la découverte grâce aux nouvelles technologies. En 2014, plusieurs dizaines d'applications multimédias ont été développées pour être utilisées sur les smartphones en pleine nature. Randonnée géolocalisée, immersion sonore, chasse au trésor, parcours historique...

Les neuf circuits de randonnées Retrouvance®, répartis sur toute la France, offrent aux voyageurs la possibilité de pratiquer un tourisme respectueux de l'environnement. Pour les hébergements, l'ONF propose 36 gîtes et cabanes à la location des vacanciers ou groupe de randonneurs.

## LA CHASSE EN FORÊT : UNE PRATIQUE TOUJOURS SOUTENUE

La chasse est partie prenante de la gestion durable des forêts, car elle contribue à la conservation des écosystèmes forestiers et au développement de leur biodiversité. En forêt domaniale, l'ONF, détenteur du droit de chasse, mène une gestion cynégétique exigeante en partenariat avec les acteurs de la chasse.

La diversité des forêts domaniales sur le territoire, leur vaste étendue, la variété des gibiers et les divers modes d'exploitation du droit de chasse proposés, constituent autant d'attraits pour des chasseurs exigeants et passionnés.

L'ONF accueille ainsi chaque année 100 000 chasseurs (sur 1,3 million de permis au total). En métropole, les 1,7 million d'ha de forêts domaniales accueillent des chasseurs, soit 4 % du territoire total chassé (plaines et bois) en France. Différents modes de chasse y sont pratiqués : la chasse à tir – dont la chasse à l'arc – de façon individuelle (chasse à l'approche ou à l'affût) ou collective (battue ou poussée), la chasse à courre (en particulier sur les grands massifs domaniaux), la vénerie sous terre ou occasionnellement la chasse au vol.

La forêt domaniale est également un lieu où, par respect du gibier et éthique cynégétique, la recherche du gibier blessé est favorisée. Elle est réalisée par des conducteurs agréés de chiens de sang (dressés à suivre la piste des animaux blessés).

Avec le bois, la chasse est la principale valorisation marchande des différents services rendus par la forêt dans le cadre de la gestion durable qui y est conduite. Ainsi, les recettes de la chasse et de la pêche sont stables en 2014 (44,7 M€ et 0,34 M€).

Un nouveau dispositif de location du droit de chasse en forêt domaniale a été élaboré en concertation avec les chasseurs (14 réunions d'un groupe comprenant des représentants de la Fédération nationale des chasseurs, de l'Association nationale des chasseurs de grand gibier et de la Société de Vénerie). Après deux présentations en CA (17 décembre 2013 et 3 juillet 2014), un nouveau cahier des charges a été adopté par le CA de l'ONF le 25 septembre 2014, sous réserve de publication d'un décret modifiant le code forestier. Ce projet de décret a été publié le 6 mars 2015.

# L'ONF acteur de l'aménagement et du développement durable des territoires

LA FORÊT, PAR SES MULTIPLES FONCTIONS, DOIT RESTER CONNECTÉE AVEC LES TERRITOIRES DANS LESQUELS ELLE S'INSÈRE ET L'ONF CHERCHE À PARTAGER LA GESTION DURABLE AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES.

## LE LABEL « FORÊT D'EXCEPTION® » MOBILISE NOS PARTENAIRES



Véritable projet au service de l'aménagement du territoire et des acteurs qui y vivent, la démarche Forêt d'Exception® poursuit son développement en 2014.

L'attribution du label Forêt d'Exception® s'appuie sur un dossier de candidature présenté par le comité de pilotage local et rapporté au sein d'un comité national d'orientation. Ce label consacre à la fois la forêt et sa gestion durable sur trois enjeux :

- les valeurs patrimoniales intrinsèques de la forêt et de son territoire ;

- la qualité du projet technique mené avec les partenaires, et l'implication durable des acteurs et des partenaires dans la gestion globale de cette forêt au niveau du territoire ;
- la réalisation du projet, dans le respect des objectifs attendus.

Au-delà de ses critères, le déroulement du processus de labellisation est lié à la dynamique et l'efficacité de la concertation menée au niveau local. Les étapes d'élaboration des documents formels (protocole d'accord, contrat de projet, dossier de candidature au label) guident et structurent le dialogue entre les partenaires.

Trois labels ont été attribués entre 2012 et 2014 (Fontainebleau, Verdun et Grande Chartreuse). En juin 2014 a été célébrée l'attribution du label Forêt d'Exception® à la forêt domaniale de Verdun. La Grande Chartreuse a reçu l'avis favorable du Comité national d'orientation le 3 septembre et les partenaires attendent 2015 avec impatience pour la célébration officielle du label.

Les comités de pilotage locaux constituent des instances de concertation très actives sur les différentes forêts. Parmi les dix-huit forêts appartenant au réseau Forêt d'Exception®, treize forêts sont formellement engagées dans la démarche de candidature au label avec un protocole d'accord signé et trois d'entre elles ont en plus un contrat de projet validé (Rouen, Compiègne et Val Suzon). Trois protocoles d'accord engageant officiellement les partenaires locaux dans la démarche de candidature au label Forêt d'Exception® ont été signés le 4 juin 2014 pour la forêt de l'Aigoual (Gard-Lozère), le 10 juillet 2014 pour les Volcans de Martinique et le 17 octobre 2014 pour la forêt de la Sainte Baume (Var).



Associant des personnalités qualifiées et les représentants des ministères de tutelle, le Comité national d'orientation Forêt d'Exception®, s'est réuni en session plénière les 24 janvier, 2 juin et 3 septembre 2014 à Paris. En juillet, le comité a été accueilli dans les deux sites pyrénéens :

- le massif du Valier (Ariège) : les rencontres des maires et conseillers généraux de Castillon-en-Couserans, d'Oust et Seix ont ponctué ces échanges sur le prochain contrat de projet qui concerne quatre forêts domaniales ;
- la forêt des Camporells (Pyrénées orientales) : en complément de la visite de terrain, la réunion en mairie de Formiguères a permis de constater l'implication des nombreux acteurs présents : maires, vice-président et directeur adjoint du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes, représentant du conseil général, service régional de l'archéologie (Drac), inspecteur des sites (Dreal) et personnels de l'ONF.

Au-delà de l'attribution du label à une forêt domaniale, le réseau de forêts et de projets élaborés doit contribuer à un transfert d'expériences au sein de l'ensemble des forêts domaniales. Le séminaire du 27 mai a réuni les chefs de projet « Forêt d'Exception® » à l'ermitage de Franchard à Fontainebleau, pour partager l'expérience des nouvelles applications numériques développées en forêt de Fontainebleau. Le séminaire du 4 décembre 2014 a,

pour la première fois, été élargi à tous les membres du Comité national d'orientation et aux équipes ONF.

L'ONF a aussi publié trois nouveaux numéros de « La lettre d'information Forêt d'Exception® » (février, juillet et novembre 2014) et a ouvert un site internet Forêt d'Exception® (<http://www.onf.fr/foret-exception/>) en décembre 2014, dont l'information est aujourd'hui fortement enrichie avec mise en ligne de l'actualité des projets par forêt : contenu du projet, acteurs et partenaires, dates-clés et travaux en cours sont publiés et accessibles à tous. Quatre forêts sont déjà en ligne fin 2014 : Fontainebleau, Verdun, Bercé et Compiègne. De nouvelles forêts sont attendues pour 2015.

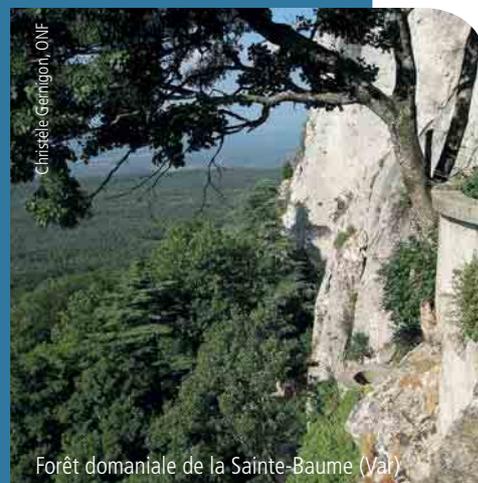
Un réseau social « Forêt d'Exception® » a été mis en place fin 2014 ; cette communauté réunit les membres du Comité national d'orientation Forêt d'Exception® et les équipes locales de l'ONF impliquées dans les projets du réseau. Elle développe les échanges entre interlocuteurs nationaux et projet local ; elle donne une plus grande visibilité aux activités du Comité national d'orientation Forêt d'Exception®. Deux sessions de formation ont également été organisées pour les chefs de projet Forêt d'Exception® : avec le renouvellement de la session « concertation et dialogue territorial » en mars à Nancy et une nouvelle session dédiée aux « outils d'animation pour les projets Forêt d'Exception® », en septembre à Paris.

### Trois nouveaux protocoles d'accord engageant officiellement les partenaires locaux dans la démarche de candidature au label Forêt d'Exception®

Les membres du comité de pilotage restreint « Aigoual Forêt d'Exception® » se sont déplacés à l'arboretum de l'Hort-de-Dieu, lieu emblématique de la forêt, pour signer le protocole d'accord. Les cinq signataires ont ainsi engagé la démarche : les deux élus qui coprésident le comité de pilotage, Martin Delord, conseiller général du Gard et président de la communauté de communes Aigoual Causses Cévennes Terres Solidaires, et Denis Bertrand, conseiller général de la Lozère, président de la communauté de communes de la Vallée de la Jonte et de l'association départementale des communes forestières ; le parc national des Cévennes, avec Laurence Dayet, directrice adjointe ; les directeurs d'agence de l'Office national des forêts, Bertrand Fleury (Gard-Hérault) et Julien Bouillie (Lozère).

En forêt départementalo-domaniale de la montagne Pelée et des Pitons du Carbet, la signature s'est effectuée en séance plénière du Comité de pilotage réunissant 36 acteurs. Ce comité est présidé par Josette Manin, présidente du Conseil général de la Martinique, entourée d'Éric Legrigeois, directeur de l'environnement (Deal), d'André Charpentier, vice-président du Parc naturel régional de la Martinique, et de Michel Hauuy, directeur régional adjoint de l'ONF en Martinique. Le travail de concertation se poursuit cet automne pour bâtir un contrat de projet ambitieux, selon les quatre orientations stratégiques définies en commun pour la forêt des Volcans de Martinique.

La forêt domaniale de la Sainte-Baume constitue un haut lieu du tourisme provençal. Forêt des druides puis lieu de pèlerinage chrétien, ce massif forestier millénaire abrite une hêtraie relictuelle, milieu très rare sous climat méditerranéen. La signature du protocole d'accord s'est effectuée en clôture du Comité de pilotage, après l'élection de son président : Michel Gros, président du Syndicat mixte de préfiguration du Parc naturel régional de la Sainte Baume. Les représentants de la sous-préfecture, du Conseil régional, des cinq communes concernées (Nans-les-Pins, Plan-d'Aups-Sainte-Baume, Saint-Zacharie, Rougiers et Riboux) et des frères dominicains, se sont engagés à construire un programme d'actions exemplaires, aux côtés de Michel Gros et Jean-Loup Burtin, directeur de l'agence interdépartementale Alpes-Maritimes-Var de l'ONF.



Forêt domaniale de la Sainte-Baume (Va)

## Un séminaire novateur pour le réseau Forêt d'Exception®

Le 4 décembre 2014, un séminaire réunissait à la fois les membres du Comité national d'orientation Forêt d'Exception® et les équipes de l'ONF engagées dans les projets.

Les interventions d'Albert Maillat, directeur forêts et risques naturels, de Michèle Prats et Olivier Nougarède, respectivement présidente et vice-président du comité national, puis de Christèle Gernigon, animatrice de ce programme national ont ouvert le séminaire. Ils ont formulé ensemble un bilan d'étape constructif de la politique Forêt d'Exception® initiée depuis 2007.

Construite autour de deux sujets fondateurs de cette politique innovante, la conduite de la concertation et le dossier de candidature au label, cette journée a porté un débat très riche, animé, dans un esprit coopératif et sérieux.

La conduite de la concertation et du dialogue territorial a fait l'objet d'un travail en atelier, avec la construction d'une première série de recommandations. Philippe Barret, médiateur en environnement, conclut sur la richesse des propositions émises. Il souligne l'importance de la préparation de cette concertation, dans la construction des instances comme dans leur animation. Il rappelle le rôle particulier de l'animateur ONF dans cette démarche et sa neutralité relative : « l'animateur Forêt d'Exception est le responsable de la bonne conduite du dialogue entre les participants à la concertation ; il aide les parties prenantes à trouver un accord ou à formuler des idées, mais il ne prend pas parti et ne décide pas pour elles. »

Les témoignages concernant l'élaboration et l'étude des dossiers de candidature au label ont quant à eux structuré des échanges fructueux entre la cinquantaine de participants. Pour Anne Vourc'h, directrice du Réseau de grands sites de France (RGSF) et rapporteur du dossier de candidature de la forêt de Verdun : « le dossier de candidature est un travail exigeant mais aussi une fierté. Le document doit refléter cette fierté, c'est un outil de mobilisation et un document qui fait référence et sera réutilisé. » et « L'avis rendu par les rapporteurs n'est pas une fin en soi, mais une étape dans un processus d'amélioration continue. »

## LE PAYSAGE : LA MARQUE DE LA GESTION DURABLE

Résultante de la gestion menée de longue date en forêt, le paysage traduit aujourd'hui les choix d'intervention réalisés par les générations de forestiers qui se sont succédé sur ces lieux. L'aménagement forestier constitue un outil fondamental pour cadrer et anticiper l'évolution de ces paysages.

À l'échelle des DT de métropole, deux types d'études paysagères ont pu être menées sur les forêts domaniales sur la période 2012-2014. Une première série d'études participe à l'élaboration des aménagements forestiers : contribution au diagnostic des enjeux de gestion, orientation de certains objectifs de gestion, déclinaison en orientations paysagères et principes paysagers, voire des fiches-actions opérationnelles pour le gestionnaire. La seconde série d'études vient en accompagnement de la mise en œuvre de l'aménagement forestier : le paysagiste accompagne certaines actions, juste avant leur réalisation ou sur des séquences de deux à cinq ans de coupes ou travaux. Il participe directement à la définition et la mise en œuvre des mesures paysagères en forêt. La DT Ile-de-France Nord-Ouest est plus engagée sur ce type d'opération, souvent en rattrapage d'aménagements forestiers à fort enjeu paysager ou bien suite à un blocage de leur mise en œuvre (moratoire des coupes).

### Des études paysagères pour les forêts de la montagne de Reims

Dans la Marne, l'ONF s'est associé à l'association Paysages de Champagne afin de préserver le paysage emblématique dessiné par les coteaux viticoles historiques de Hautvillers, candidat au label Patrimoine mondial de l'Unesco. En lien avec la candidature au label Forêt d'Exception®, l'Agence ONF et le Parc naturel régional souhaitent faire reconnaître la montagne de Reims comme un territoire exceptionnel.

Un ensemble de trois forêts sont ici candidates au label Forêt d'Exception® : avec d'est en ouest, Verzy, le Chêne à la Vierge et Hautvillers. Bien que moins connue que Verzy et ses célèbres « Faux », la forêt domaniale de Hautvillers fait partie de la zone tampon du projet Patrimoine mondial : dominant le vignoble, elle forme un véritable amphithéâtre pour le village.

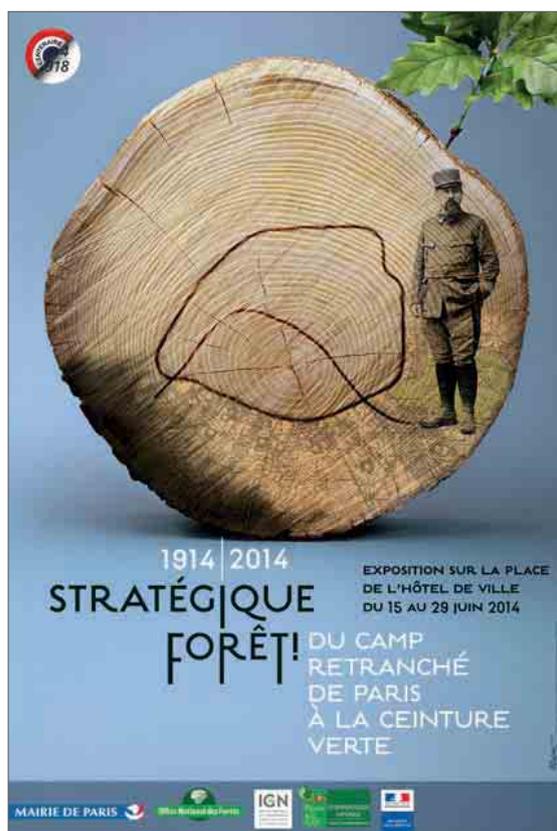
La révision de l'aménagement forestier de Hautvillers a été complétée en 2013 par une étude paysagère de grande ampleur ; cette démarche exemplaire s'est poursuivie sur la forêt domaniale du Chêne à la Vierge en 2014. Le but des préconisations issues de ces études sont de concilier les contraintes sylvicoles aux objectifs de qualité paysagère. La forêt représente à la fois un espace de prédilection pour les visiteurs et un lieu de travail pour les forestiers.

Ainsi, les recommandations de renouvellement des peuplements s'étalent sur quatre périodes successives d'aménagement forestier (soit 80 ans) afin de maîtriser les effets paysagers des coupes dans l'espace et dans le temps.

En DT Ile-de-France Nord-Ouest, une réflexion est conduite sur la place des régénérations en plein, et donc du traitement en futaie régulière (50 % des massifs urbains entièrement fréquentés et 85 % de ceux non intégralement fréquentés) du fait de la non-acceptation des coupes définitives. Une grille de décision, précisant les critères possibles d'extension du traitement irrégulier et ses limites, est proposée. En matière d'exploitation, il est envisagé un zonage a priori des parties de massif qui seront exploitées en bois façonné (correspondant aux unités de gestion à forte fréquentation et forte exposition paysagère) comme support d'un débat interne et externe (exploitants, comités de concertation patrimoniale).

## LA FORÊT GARDIENNE DE LA MÉMOIRE

La forêt, plus que tout autre milieu, est un excellent conservatoire pour les vestiges archéologiques. Les sols sont effectivement moins sensibles à l'érosion naturelle et ont été moins soumis à des remaniements anthropiques que les terres agricoles et a fortiori les secteurs urbanisés. Depuis 2009, le réseau interne de l'ONF « Patrimoine culturel et archéologique » poursuit ses actions en faveur de la prise en compte de ce patrimoine dans la gestion forestière. Les correspondants du réseau assurent une expertise lors de la découverte de nouveaux sites archéologiques et sont un appui sur le terrain lorsque des travaux ou des coupes doivent avoir lieu dans des parcelles conservant des vestiges. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des Services régionaux d'archéologie (services déconcentrés en DRAC du ministère de la Culture et de la Communication) avec lesquels un partenariat étroit s'est développé au fil des ans dans plusieurs régions. Cette prise en compte passe par un appui technique assuré par l'archéologue animatrice du réseau et le maintien de formations de sensibilisation du personnel à ce patrimoine, tant national que territorial.



Affiche de l'exposition « Stratégique forêt » (Paris)

En avril 2014, une fiche technique intitulée : « Intervenir sur un monument historique classé ou inscrit » a été diffusée à tous les personnels. Elle propose une mise en œuvre de cette réglementation au regard des enjeux de gestion en forêt publique

Sur certaines forêts, notamment sur plusieurs forêts d'Exception®, des études spécifiques sont menées pour développer les connaissances sur le patrimoine culturel et archéologique. Ces actions d'inventaire font désormais fréquemment l'objet de relevés LIDAR, laser aéroporté permettant entre autre d'obtenir une cartographie précise des anomalies de reliefs pouvant correspondre à d'anciennes occupations du sol. En 2014, les résultats de campagnes LIDAR sur les forêts domaniales de Bercé et Compiègne ont ainsi permis d'accroître nos connaissances de manière spectaculaire. Ces données serviront à mieux adapter et surtout de façon plus précise la gestion forestière sur ces vestiges. Une valorisation de ces connaissances auprès du public est également essentielle. En 2014, une exposition itinérante intitulée « Sous les racines des arbres... » présente le patrimoine archéologique des forêts périurbaines de Rouen.

Dans le cadre de son partenariat avec le GHFF (Groupe d'histoire des forêts françaises), l'ONF a participé à la journée d'étude annuelle sur le thème des services environnementaux et des aménités de la forêt. L'ONF a présenté une communication sur la forêt périurbaine et ses enjeux, autour de la démarche engagée en Ile-de-France. L'ONF a également participé au nouveau séminaire de terrain annuel du GHFF « Dans les pas de... » consacré en 2014 à Fontainebleau et aux peintres de Barbizon.

## Le Camp retranché de Paris

Dans le cadre des commémorations du centenaire de la Grande Guerre, l'ONF a mené une série d'événements autour du Camp retranché de Paris, vaste ensemble d'ouvrages militaires construits à partir de 1840 et renforcés en 1914 pour défendre la capitale d'invasions ennemies. Labellisés par la mission Centenaire de la Première Guerre mondiale, ces événements soulignent l'importance du bois et de la forêt et le rôle de l'Administration des Eaux et forêts dans ce conflit.

Menées à partir de recherches en archives et de prospections archéologiques dans les forêts domaniales franciliennes, ces actions se sont traduites par une exposition en juin 2014 sur le parvis de l'Hôtel de Ville de Paris et deux expositions itinérantes axées respectivement sur la forêt domaniale de Sénart et sur la forêt domaniale de Montmorency. Enfin un important programme éducatif et pédagogique auprès de scolaires a été mis en place sur ces deux forêts.

Témoins des siècles, les arbres remarquables forestiers constituent un patrimoine discret auquel forestiers, populations locales et visiteurs sont attachés. En 2014, l'ONF a renouvelé sa convention-cadre avec l'association A.R.B.R.E.S. (Arbres remarquables : Bilan, Recherche, Études et Sauvegarde) qui œuvre en leur faveur sur l'ensemble du territoire, en forêt et hors forêt. Il s'agit de développer le travail en commun pour mutualiser des informations et travailler à la préservation et à la valorisation de ces arbres. Dans ce contexte, l'ONF a été partenaire du congrès des arbres remarquables qui s'est tenu en septembre 2014 à Paris, à l'initiative de l'association.

## INTÉGRER LA FORÊT DANS LES TERRITOIRES ET LES PROJETS LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT

L'intégration d'enjeux forestiers dans les dynamiques de développement des territoires de projet monte en puissance, notamment grâce aux stratégies locales de développement forestier telles que les chartes forestières de territoire ou, pour les forêts privées, les plans de développement de massif. Si les acteurs de la forêt publique, de la forêt privée et France Nature Environnement partagent l'objectif de mobiliser plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité, tous s'accordent aussi pour dire que cela ne pourra se faire sans une démarche territoriale concertée.

Au niveau local, les territoires de projet organisés (intercommunalités, pays, parcs naturels régionaux...) disposant de capacités d'animation et d'ingénierie sont aux premières loges pour impulser cette dynamique. L'ONF est associé à ces démarches dans le cadre des stratégies locales de développement forestier (chartes forestières de territoire, agendas 21 locaux, contrats de pays...).

L'ONF entretient également des relations constantes avec d'autres partenaires impliqués dans la gestion intégrée d'un espace naturel non nécessairement forestier, notamment l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) et plus particulièrement son groupe de travail « Collectivités locales & biodiversité ».

## Colloque Histrator « Forestiers et forêts pendant les guerres »

Plus de 200 personnes sont venues participer au colloque Histrator, qui s'est déroulé les 3 et 4 octobre sur le campus de Velaine-en-Haye autour du thème « Forestiers et forêts pendant la guerre ».

Comme l'a rappelé Pascal Viné, directeur général de l'ONF, dans son discours d'ouverture, « les deux guerres mondiales n'ont épargné ni la forêt ni les forestiers ». C'est en hommage au centenaire de la Grande Guerre, mais aussi pour faire découvrir cet aspect méconnu de l'histoire que l'association Histrator a choisi le thème des « forestiers et forêts pendant les guerres » pour son troisième colloque.

« La forêt est aujourd'hui un enjeu d'histoire », a souligné en introduction Serge Barcellini, contrôleur des armées et conseiller auprès du secrétaire d'État aux anciens combattants. C'est le troisième temps du processus mémoriel, après celui du souvenir, dominé par les témoins directs qui ont vécu la guerre, puis celui de la mémoire, qui vise à transmettre le souvenir aux générations futures. « De la forêt sacrée où les forestiers n'étaient pas acteurs, au temps de mémoire où ils commencent à être acteurs, nous sommes désormais dans l'histoire, où ils sont, vous êtes, totalement acteurs, a expliqué le spécialiste. Vous écrivez l'histoire et l'avenir ».

Concrètement, « nous sommes passés d'un tourisme de pèlerinage à un tourisme de mémoire », a poursuivi Jean-Paul Amat, professeur de géographie émérite à l'université Paris-Sorbonne. Un tournant qui n'est pas sans conséquence pour les forestiers : « La visite du champ de bataille de Verdun a changé, a par exemple souligné l'expert. C'était le monument funéraire qui était visité, aujourd'hui, c'est le territoire ». Autrement dit, les forêts et avec elles les forestiers sont plus que jamais sollicités.

Les communications présentées par les passionnés d'histoire de l'ONF ont permis de découvrir et redécouvrir tout au long du colloque les différents aspects des deux guerres mondiales en lien avec la forêt : du rôle des forestiers à l'exploitation des forêts en passant par l'introduction de plantes obsidionales ou la mise en place du campus de Velaine, de nombreux aspects ont été présentés, dans une atmosphère studieuse et conviviale.

### Les chartes forestières de territoire (CFT) en chiffres

Nombre :	133
Nombre de communes concernées :	plus de 6 800
Superficie moyenne par charte :	92 000 ha
Superficie couverte :	12,8 millions d'ha (23 % du territoire métropolitain)
Superficie forestière :	5,0 millions d'ha (32 % de la forêt métropolitaine)
Taux de boisement moyen :	56 %

#### Maîtrises d'ouvrage des CFT

Communautés de communes et d'agglomération 37 %	Pays 32 %	Parcs naturels régionaux 19 %	Autres 12 %
--	--------------	----------------------------------	----------------

#### Stades d'avancement des CFT

phase opérationnelle : 54 %	phase d'émergence et de conception : 25 %	non poursuivie : 21 %
-----------------------------	---	-----------------------

Forêts privées 69 %

Forêts des collectivités 18 %

Forêts domaniales 13 %

# Optimiser le rôle de la forêt dans la gestion de la ressource en eau

LA FORÊT JOUE UN RÔLE IMPORTANT DANS LA GESTION DES RESSOURCES EN EAU, EN QUANTITÉ ET EN QUALITÉ. ELLE PARTICIPE ÉGALEMENT À LA QUALITÉ DE NOMBREUSES ZONES HUMIDES.

## UN SERVICE ENVIRONNEMENTAL ESSENTIEL AUX POPULATIONS

La forêt assure un rôle protecteur pour la qualité de la ressource en eau. Par sa composition et son couvert végétal, elle préserve la qualité physico-chimique de l'eau et limite l'érosion des sols. Elle abrite par ailleurs des milieux humides d'intérêt patrimonial. De façon globale, elle contribue donc au respect d'engagements nationaux tels que la directive-cadre sur l'eau (DCE) qui demande aux États membres l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau d'ici 2015 et en premier lieu la non dégradation de l'existant. La forêt apporte ainsi plusieurs services qu'il convient de préserver, mais aussi de chercher à valoriser pour faire reconnaître la plus-value du service environnemental rendu. L'ONF participe à plusieurs réflexions en ce sens au niveau national (EFESE...)

Depuis 2013, des partenariats s'établissent avec des Agences ou Offices de l'eau pour construire des programmes d'action partagés. Il s'agit là de renforcer la contribution de l'ONF à la DCE. Après Rhône-Méditerranée-Corse et Martinique, c'est l'agence de l'eau Seine-Normandie qui a fait l'objet d'une contractualisation. Les programmes d'actions concernent des opérations de préservation ou de restauration des rivières, des zones humides voire des captages d'eau. Ils comprennent également des actions de sensibilisation ou de connaissance. Ces premiers partenariats ouvrent de nouveaux développements.

En termes d'actions opérationnelles, la DT Rhône-Alpes a déjà engagé une série de projets sur son territoire : identification des actions de restauration et préservation des zones humides, optimisation de l'exploitation forestière pour la ressource en eau potable en lien avec le gestionnaire...

## UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE L'ONF

La gestion et l'exploitation forestière peuvent ponctuellement dégrader les milieux aquatiques et les habitats humides associés. L'ONF a intégré ce risque dans sa politique environnementale dont l'axe 2 vise à contribuer à la qualité de l'eau, des zones humides et habitats associés, avec deux cibles privilégiées : maîtriser les impacts en périmètre de captage et éviter les perturbations hydrauliques des cours d'eau et des zones humides répertoriées.

La réglementation et l'ensemble des engagements volontaires accompagnant la certification ont été traduits dans les différents documents permettant sa mise en œuvre. Divers guides et fiches techniques permettent aux agents de l'ONF de dresser un diagnostic sur l'état des milieux aquatiques et proposer des mesures de protection (curatives et préventives). Ils concernent particulièrement les périmètres de protection des captages, le franchissement des cours d'eau, la conservation et remise en état des mares et mouillères...



Jeune cigogne noire en forêt domaniale du Temple (Aube)

## Un accord-cadre avec l'agence de l'eau Seine-Normandie

●●● Pascal Viné, directeur général de l'ONF, et Michèle Rousseau, directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), ont signé le 3 décembre 2014 un accord-cadre pour la réalisation d'actions d'amélioration de la connaissance, de préservation et de restauration des milieux aquatiques et de la ressource en eau en forêt.

●●● Par cet accord-cadre, l'ONF a pour objectifs de contribuer à la politique nationale de l'eau par le portage d'actions spécifiques en forêt domaniale ou par leur promotion sur les autres forêts publiques.

●●● Des actions ponctuelles ont fait déjà l'objet de collaborations entre l'ONF et l'AESN : restauration des rus en forêt de Compiègne, guide technique de gestion des mares forestières de plaine, amélioration de la franchissabilité des cours d'eau dans le Morvan, effacement de cinq étangs sur le Val des Choues en forêt de Châtillon.

●●● L'accord-cadre doit permettre de mieux partager les priorités et les préoccupations de l'ONF et de l'AESN et améliorer la lisibilité des actions en les inscrivant dans une programmation pluriannuelle. C'est une opportunité pour enrichir les partenariats de l'ONF sur le thème de l'eau. Plusieurs axes de travail ont été identifiés :

- restauration de la continuité et de la morphologie des cours d'eau,
- préservation et restauration des réservoirs biologiques liés à l'eau,
- préservation et restauration des zones humides,
- préservation et restauration de la ressource en eau potable,
- sensibilisation à la préservation de l'eau et diffusion de l'information,
- valorisation d'une gestion de l'eau exemplaire dans des massifs forestiers emblématiques.



# Une offre de prestations au service de la société

L'ONF DÉVELOPPE UNE OFFRE DE SERVICES EN ACCOMPAGNANT LA GESTION DURABLE DES FORÊTS PUBLIQUES ET EN VALORISANT LE SAVOIR-FAIRE DE SES PERSONNELS. CES PRESTATIONS DE SERVICE SONT UN MOTEUR IMPORTANT DE PROGRÈS TECHNIQUE, D'INNOVATION, D'OUVERTURE SUR LES ATTENTES DE LA SOCIÉTÉ ET DE PERFORMANCES.

## DES ACTIVITÉS QUI RELÈVENT DU DOMAINE CONCURRENTIEL EN QUASI-STABILITÉ

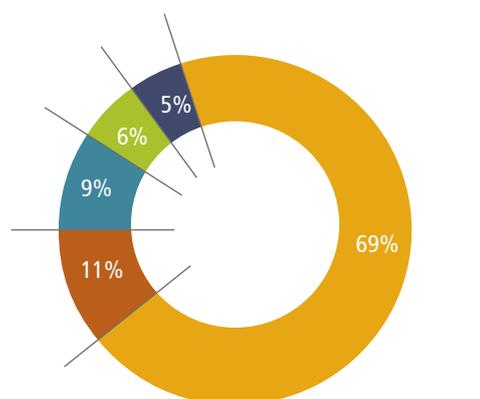
L'ONF propose aux collectivités, entreprises ou particuliers des prestations de service dans différents domaines : services et travaux en forêts des collectivités, gestion de l'arbre, évaluation et prévention des risques naturels, qualité des paysages, réhabilitation de sites, protection et valorisation des milieux naturels, gestion de l'eau, développement des loisirs nature... Le suivi de cette activité concurrentielle se fait de manière autonome dans le cadre d'une comptabilité analytique détaillée.

Ces prestations représentent un chiffre d'affaires de 114 M€ en 2014. Elles sont réalisées pour le compte de clients très variés : plus de 15 000 au total. Les collectivités territoriales représentent près des deux tiers du chiffre d'affaires de ces activités.

Hors exploitation groupée dans le cadre des ventes groupées, les travaux représentent 70 % du chiffre d'affaires concurrentiel de l'ONF, contre près de 18 % pour les études et expertises et 9 % pour la maîtrise d'œuvre et l'assistance technique à donneur d'ordre.

Les activités pour les clients « grands comptes nationaux » (RFF, SNCF, RTE, ERDF, GRT Gaz, VNF, TDF, Eiffage...) s'élèvent à 14,2 M€ en 2014, soit +2,3 M€ (+19,8 %) par rapport à 2013 (11,8 M€). Ces « grands comptes nationaux » représentent dorénavant une part significative du chiffre d'affaires non patrimonial.

Répartition du chiffre d'affaires des activités concurrentielles 2014 (hors exploitation groupée) par nature d'activité



■ Travaux    ■ Études    ■ Maîtrise d'œuvre et ATDO  
■ Services    ■ Produits finis



Passerelle réalisée par les ateliers « bois » de l'ONF

L'activité avec les grands comptes a progressé de plus de 40 % sur la période 2011/2014, tirée en particulier par le développement des marchés obtenus de la SNCF (dont un marché d'études/travaux de 29 M€ sur 10 ans). Cette activité a joué son rôle de relais de croissance pour compenser la baisse des commandes de travaux par les collectivités forestières. Elle a également permis d'introduire des méthodes de conduite d'opération et des innovations dont l'ensemble de l'activité de l'ONF peut tirer des bénéfices. Pour la réalisation de ces activités, un renfort de personnels a été mis en œuvre, représentant en 2014 onze ETPT, dont sept ouvriers forestiers et quatre fonctionnaires et assimilés

## LES TRAVAUX PATRIMONIAUX DES COLLECTIVITÉS, EN COMPLÉMENT DU RÉGIME FORESTIER

L'ONF effectue pour le compte des communes et autres collectivités publiques, des prestations de service sylvicoles et d'exploitation en forêt. Ces travaux sont commandés par les collectivités sur la base du programme de travaux issu de l'aménagement forestier. Les interventions des équipes de l'ONF concrétisent les orientations prises par la collectivité dans l'aménagement de sa forêt.

Ces activités, pour lesquelles l'Office intervient le plus souvent en tant qu'entrepreneur de travaux forestiers, mais aussi en tant qu'expert ou assistant technique ont généré en 2014 une recette de 49,7 M€, contre 52,3 M€ en 2013, soit une baisse de 2,6 M€.

Les travaux confiés à l'ONF par les communes forestières régressent en tendance depuis plusieurs années, du fait de la baisse des subventions accordées aux communes pour la réalisation de travaux, de la contraction des moyens financiers des collectivités liée notamment à la faiblesse des cours des bois jusqu'en 2013 et de la montée de la concurrence, favorisée par les coûts ONF perçus

comme élevés par les communes, notamment en comparaison de certaines entreprises exerçant leurs activités en marge des règles fiscales, sociales et environnementales.

L'exploitation groupée, pour la partie du façonnage des bois vendus en ventes groupées, génère des produits à hauteur de 5,6 M€ en 2014, soit -1,6 M€ (-22,4 %) par rapport à 2013 (7,2 M€). Cette activité pourrait constituer un relais de croissance de l'activité auprès des communes forestières.

Par ailleurs, une offre nouvelle à l'attention des petites collectivités ne disposant pas de services techniques propres a été conçue par l'ONF : le forfait annuel d'entretien de sites. Elle permet à la collectivité de bénéficier des compétences de l'ONF pour des prestations prédéterminées par contrat. Ces dernières peuvent être planifiées à l'année ou bien être acquises sous la forme d'un volume de jours. Deux agences territoriales « pilotes » testent actuellement cette formule.

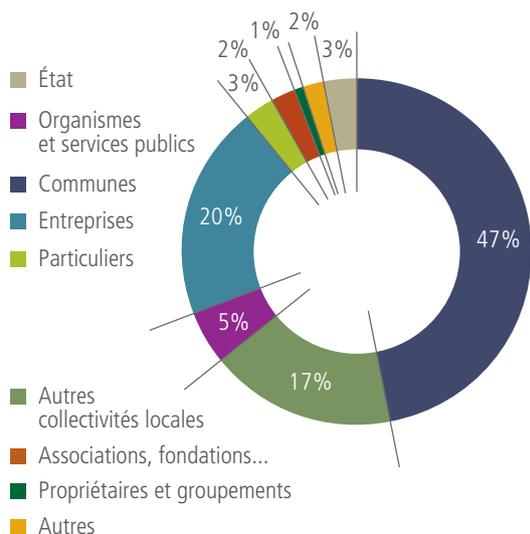
## DES PRESTATIONS DE SERVICE POUR PROTÉGER, GÉRER ET VALORISER LE PATRIMOINE NATUREL

L'ONF propose ses savoir-faire, fondés sur une expérience reconnue de gestion des milieux naturels. En s'appuyant sur les dynamiques naturelles, l'ONF préconise la limitation des intrants et la réduction des charges d'entretien par des aménagements adaptés.

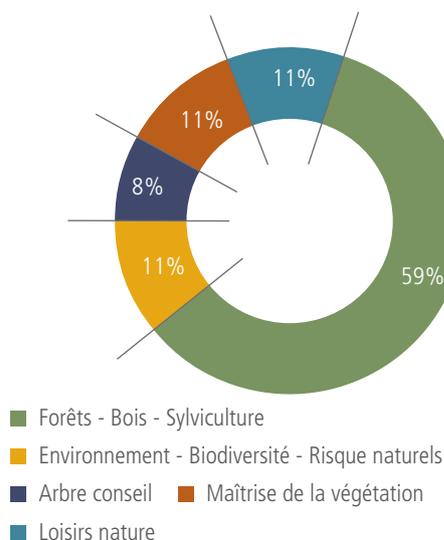
En 2014, les domaines d'activités prépondérants sont les suivants.

- « Forêt, bois et sylviculture » (59 %) : l'ONF intervient pour réaliser des travaux, des études ou la pose de mobiliers bois en forêt, dans les espaces naturels, parcs, sites arborés ou industriels, ainsi qu'aux abords des infrastructures (routes, voies ferrées, voies navigables...)

### Répartition des activités concurrentielles 2014 (hors exploitation groupée des bois) par segment de clients



### Répartition d'activités concurrentielles 2014 (hors exploitation groupée des bois) par grand domaine d'activités





Ouvrage RTM (Hautes-Pyrénées)

- Environnement, biodiversité et risques naturels » (11 %) : cela couvre notamment des études d'ingénierie écologique, des inventaires de faune, flore, d'habitats, des réhabilitations de sites dégradés, des travaux de protection de dunes, des plans de gestion de périmètre de captage.
- « Arbre conseil » (8 %) : ce domaine regroupe les inventaires de patrimoine arboré, les diagnostics, ainsi que les travaux d'élagage et de mise en sécurité.
- « Maîtrise de la végétation » (11 %) : il s'agit notamment d'inventaires, d'études de dynamique de la végétation, de plan de gestion des emprises, de travaux d'entretien, principalement pour le compte de grands gestionnaires d'infrastructures.
- « Loisir nature » (11 %) : il s'agit pour l'essentiel des études de schémas d'accueil du public, des conceptions de sentiers, de la fabrication de mobilier bois, des travaux d'entretien des aires de loisir, des aménagements extérieurs en bois, des chasses en licence guidée, des animations nature.

L'ONF, de par son savoir-faire en matière de génie écologique, connaissance et suivi de la biodiversité, et de par sa forte présence locale, présente des atouts importants lui permettant d'investir le domaine de la compensation. L'ONF a poursuivi en 2014 son intervention dans ce domaine dans le respect de la doctrine « éviter, réduire et compenser les impacts sur le milieu naturel » (ministère en charge de l'écologie, 25 juin 2012) et des lignes directrices associées.

L'ONF a ainsi participé à diverses opérations de compensation environnementale, à la demande de maîtres d'ouvrages variés (DREAL, CG, aménageurs privés...). L'intervention de l'ONF, suivant les projets, s'est concentrée sur la définition de programme de compensation, la recherche de sites adaptés pour accueillir les mesures compensatoires, leur mise en œuvre et/ou leur suivi. La participation de l'ONF s'est faite dans le respect des missions de service public dévolues à l'établissement, et les actions proposées répondent au principe d'additionnalité des mesures compensatoires par rapport aux engagements déjà portés par les structures publiques.

Deux guides internes ont été validés et diffusés en août 2014, afin de cadrer ces interventions : « Compensation biodiversité : guide ONF pour les forêts domaniales » et « Prestations biodiversité, guide et mode d'emploi ». Une déclinaison du guide pour les élus de communes forestières est également à l'étude, avec

la FNCOFOR, afin de mieux les accompagner dans le cadre des sollicitations de plus en plus nombreuses auxquelles ils doivent faire face. Des modèles de contrats seront également proposés.

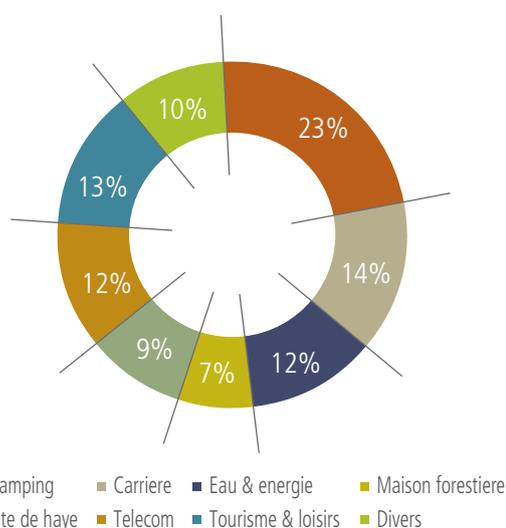
Créés dans les années 70 pour produire directement des mobiliers en bois adaptés aux espaces naturels, les 12 « ateliers bois » de l'ONF (métropole et DOM) emploient aujourd'hui plus de 50 personnes. Leur activité est tournée à 40 % sur la forêt domaniale et 60 % vers l'externe (dont les forêts communales) et couvre sept grandes familles de produits : barrières, clôtures, tables et bancs, signalétique, agrès, kiosques et abris, passerelles. Six essences principales de bois sont travaillées (chêne, douglas, châtaignier, pin, mélèze, robinier), autour d'un catalogue commercial mis à jour tous les deux ans. Grâce à leur capacité d'innovation et aux efforts menés pour rationaliser leur production, les ateliers bois ont généré un chiffre d'affaires de 4,4 M€ en 2014.

## DES CONCESSIONS EN FORÊT DOMANIALE

Les actes d'usage et de jouissance dans les forêts de l'État sont strictement réglementés. Comme le législateur lui en a confié la mission, l'ONF veille à la protection, la gestion et la conservation de ce patrimoine, dans le cadre des dispositions du code forestier. Les occupations de toutes natures (canalisations, transports d'énergie, carrières, camping, etc.) donnent lieu à des indemnités couvrant les contraintes, les pertes de revenus forestiers et les dommages.

Les recettes des concessions en forêt domaniale poursuivent leur augmentation avec 20,2 M€ de produits en 2014, soit +0,8 M€ (+4,3 %) par rapport à 2013 (19,4 M€). Elles ont plus que doublé en dix ans. Les trois premiers secteurs d'activité sont les campings, qui constituent toujours la plus grande source des produits de concessions (23 %), le secteur minier et les carrières (14 %) et le secteur des télécoms (12 %). Les autres activités (tourisme, site de Haye, électricité, eau...) représentent 51 % de la recette globale des concessions.

### Répartition des produits des concessions en 2014







5

PERFORMANCE  
ENVIRONNEMENTALE

La singularité de la gestion forestière par rapport à d'autres activités est de travailler sur des cycles biologiques extrêmement longs, de l'ordre du siècle voire davantage.

Dans un tel contexte, prendre en compte durablement la biodiversité « ordinaire » dans la gestion quotidienne nécessite de planifier les actions de gestion et les raisonner avec un souci permanent d'anticipation face à des contraintes également de long terme, telles que le changement climatique ou les surdensités de grands gibiers. D'où la nécessité absolue de disposer pour chaque forêt d'un aménagement forestier valide, outil de planification par excellence.

La préservation de la biodiversité « ordinaire » constitue le socle de l'action de l'ONF. Elle mérite toutefois d'être complétée par des actions plus spécifiques dédiées à des espèces et à des habitats plus rares ou menacés de disparition. Cette ambition peut s'appuyer soit sur la mise en œuvre d'actions ciblées dans des espaces « ordinaires », soit sur la mise en place de statuts de protection et d'espaces qui leur sont dédiés.

En matière de biodiversité et de milieux remarquables : 56 % des surfaces de forêts domaniales correspondent à un enjeu de biodiversité reconnu, dont 8 % à un enjeu très fort.

Un réseau exceptionnel d'aires protégées	93
Renforcer la préservation de la biodiversité dans les actes de gestion courante	96
Forêts tropicales : une biodiversité exceptionnelle	99
Des outils au service de la biodiversité	104
Améliorer les connaissances et innover pour mieux intégrer la biodiversité dans la gestion	107
S'adapter et atténuer le changement climatique : un double enjeu pour les forêts	109
L'éco-responsabilité : être exemplaire au-delà du cœur de métier	113

# Un réseau exceptionnel d'aires protégées

L'ONF POURSUIT L'EXTENSION DU RÉSEAU DE RÉSERVES BIOLOGIQUES, EN COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES AUTRES RÉSEAUX D'ESPACES PROTÉGÉS.

## DES RÉSERVES BIOLOGIQUES POUR PROTÉGER, GÉRER ET ÉTUDIER DES ÉLÉMENTS REMARQUABLES DE LA BIODIVERSITÉ

Depuis les années 1950, les réserves biologiques intégrales (RBI) sont consacrées à la libre évolution des écosystèmes et au développement de la naturalité forestière, tandis que dans les réserves biologiques dirigées (RBD), une gestion spécifique est appliquée en vue de la conservation d'espèces ou d'habitats vulnérables.

Cinq dossiers de création de réserves biologiques ont été présentés avec succès à la commission Aires protégées du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) en 2014 :

- RBI d'Oléron – Saint-Trojan (158 ha) en forêt domaniale d'Oléron (Charente-Maritime) : toute première RBI dans les forêts dunaires du littoral atlantique ;
- RBI de Straiture (125 ha), par conversion en RBI d'une partie de la RBD de Haute-Meurthe (Vosges), dans un site fameux pour son paysage et ses peuplements subnaturels ;
- RB « mixte » du Grand Tanargue (253 ha de RBD et 791 ha de RBI) en FD des Chambons et FD du Tanargue (Ardèche, sur le territoire et en partenariat avec le PNR des Monts d'Ardèche) : RBD pour des tourbières et une vaste estive pâturée, RBI pour

des forêts allant de l'étage supraméditerranéen au montagnard supérieur ;

- RBI de Saint-Pé-de-Bigorre (1010 ha), en forêt indivise (État-commune) de Saint-Pé (Pyrénées Centrales) : une des premières et la plus vaste RBI du massif pyrénéen ;
- RB « mixte » de Campagne (35 ha de RBD et 137 ha de RBI), en forêt départementale et espace naturel sensible de Campagne (Dordogne) : synergie ENS-RB et contribution inédite au réseau des RB par son échantillon d'habitats représentatif des forêts du Périgord.

Fin 2014, 245 réserves biologiques couvrent plus de 45 450 ha dans les forêts publiques métropolitaines et 101 000 ha dans celles des DOM.

72 % de l'ensemble des types d'habitats forestiers présents en France métropolitaine (considérés au niveau de la sous-alliance phytosociologique) dont 69 % des types d'habitats d'intérêt communautaire (annexe 1 de la directive Habitats, Faune, Flore) sont présents dans les RBI existantes ou en attente d'arrêté de création. Avec les projets de RBI en cours d'instruction, près de 95 % des types d'habitats forestiers d'intérêt communautaire seront représentés dans le réseau à brève échéance. La plupart des types d'habitats encore manquants sont des types marginaux dont l'existence en forêts publiques est douteuse, ou pour lesquels le statut de RBI est moins approprié que celui de RBD.



## Les réserves biologiques en forêt domaniale et en forêt des collectivités en 2014

	Métropole		DOM		Total	
	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)	nombre	surface (ha)
<b>Total RBI</b>	<b>54</b>	<b>21 699</b>	<b>6</b>	<b>92 218</b>	<b>60</b>	<b>113 917</b>
dont forêts domaniales	46	19 581	6	91 501	52	111 082
dont forêts des collectivités	9	2 118	1	717	10	2 835
<b>Total RBD</b>	<b>155</b>	<b>23 755</b>	<b>8</b>	<b>9 276</b>	<b>163</b>	<b>33 301</b>
dont forêts domaniales	127	20 410	7	9 084	134	29 494
dont forêts des collectivités	29	3 345	1	192	30	3 537
<b>Total RB mixtes</b>	<b>21</b>		<b>1</b>		<b>22</b>	<b>—</b>
dont forêts domaniales	19		1		20	
dont forêts des collectivités	3		0		3	
<b>Total RB</b>	<b>230</b>	<b>45 453</b>	<b>15</b>	<b>101 495</b>	<b>245</b>	<b>146 948</b>
dont forêts domaniales	192	39 991	14	100 586	206	140 577
dont forêts des collectivités	41	5 463	2	909	43	6 372



Jean-Jacques Bouteaux, ONF

Lâcher de cigognes noires (Haute-Marne)

### UNE ACTION COMPLÉMENTAIRE D'AUTRES RÉSEAUX, INSCRITE DANS LA STRATÉGIE NATIONALE DE CRÉATION D'AIRES PROTÉGÉES (SCAP)

Réserves naturelles (RN) et réserves biologiques (RB) se complètent et contribuent ensemble à la constitution d'un réseau national global et cohérent, les deux types de statuts offrant une complémentarité d'emploi en fonction de la complexité du foncier : par rapport aux RB, les RN permettent en effet de couvrir d'autres types de propriétés que les seuls espaces relevant du régime forestier, permettant de couvrir un patrimoine plus diversifié.

La Stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP) a pour objectif de couvrir 2 % du territoire terrestre métropolitain par des espaces protégés réglementaires « forts » : réserves (RB et RN), cœurs de parcs nationaux, arrêtés préfectoraux de protection de biotopes. Au travers du réseau des RBD et RBI, l'ONF (qui prend aussi une part active au comité de pilotage national et aux groupes de travail régionaux) apporte une contribution de poids à la mise en œuvre de cette stratégie nationale.

Globalement, ce sont d'ores et déjà près de 6,5 % de la surface des forêts domaniales et 3,5 % de la surface des forêts des collectivités qui sont concernés par l'un ou l'autre des statuts de protection visés par la SCAP.

Fin 2012, une cinquantaine de projets de RB avaient été présélectionnés comme projets potentiellement éligibles (PPE) dans le cadre de la SCAP. Deux des projets de RB achevés en 2014 (Oléron – Saint-Trojan, Grand Tanargue), avaient ainsi été identifiés comme PPE, et les deux autres projets de Saint-Pé-de-Bigorre et de Campagne ont également contribué à la SCAP au niveau quantitatif (surface de réserve créée) et qualitatif (habitats naturels ou espèces relevant de la SCAP).

## PARCS NATIONAUX : COMPLÉMENTARITÉ ET PARTENARIAT

L'ONF apporte son concours aux établissements publics de parcs nationaux (PN) concernés par des forêts relevant du régime forestier. Sur dix PN, six disposent d'une convention de partenariat avec l'ONF. La convention avec le PN des Pyrénées a été renouvelée le 01/07/2014. Pour les quatre autres :

- Port-Cros : convention non indispensable (ONF non concerné par le cœur);
- Calanques : PN de création récente;
- Vanoise : document prêt, mais nouvelle charte du parc d'application récente
- Écrins : attente de l'adhésion des communes à la nouvelle charte pour lancer un nouveau projet.

À l'occasion de la consultation institutionnelle sur le projet de dossier de prise en considération du parc national forestier feuillu de plaine, l'ONF a rappelé le 5 décembre 2014, la nécessité de cette mise à l'étude des modalités de gouvernance prenant en compte ce contexte particulier.

Aujourd'hui, les circonstances et le climat local ne se prêtent pas au développement de réflexions plus concrètes qui pourront entrer dans une phase plus active après la signature de l'arrêté de prise en considération prévu dans le courant de l'année 2015.

## NATURA 2000 : L'ONF ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA GESTION DES SITES FORESTIERS

La partie terrestre du réseau Natura 2000 en France s'étend sur 6,9 millions d'hectares, soit 12,5 % du territoire, dont 39 % de milieux forestiers. Les forêts publiques y représentent 20 % des surfaces, avec 663 300 ha de forêts domaniales en site Natura 2000 (38 % de ces forêts) et 737 500 ha d'autres forêts relevant du régime forestier en site Natura 2000 (25 % de ces forêts).

L'ONF s'implique dans les outils contractuels de gestion des sites (chartes et contrats Natura 2000) et prend en compte les espèces et habitats d'intérêt communautaire dans ses aménagements forestiers en site Natura 2000.

L'ONF réalise ainsi une analyse de compatibilité avec les DOCOB approuvés, pour les forêts de plus de 100 ha avec aménagement en vigueur. Cette action est bien avancée, avec des analyses restant à terminer en Alsace (82 % réalisé), Centre-Ouest Auvergne-Limousin (70 % réalisé), Lorraine (55 % réalisé), Sud-Ouest et Corse.

La bonne dynamique de signature de chartes (près de 40 % des forêts domaniales avec charte signée) s'essouffle nettement avec la baisse régulière de la compensation des pertes fiscales (exonération de TFNB) par l'État aux communes : le mécontentement des collectivités conduit en effet à freiner la signature de chartes.



Panneau de la réserve biologique dirigée de la forêt domaniale de la Combe d'Ire (Haute-Savoie)

# Renforcer la préservation de la biodiversité dans les actes de gestion courante

AU-DELÀ DES ESPÈCES ET DES HABITATS REMARQUABLES, LA MAJORITÉ DES FORÊTS RELÈVE DE LA BIODIVERSITÉ « ORDINAIRE » QUI MÉRITE AUSSI UNE ATTENTION SOUTENUE DANS LA GESTION COURANTE.

## CONFORTER LA GESTION CONSERVATOIRE DE LA BIODIVERSITÉ EN FORÊTS PUBLIQUES DANS LE CADRE MULTIFONCTIONNEL

En complément des aires protégées, il est indispensable de s'assurer de la protection de la biodiversité « ordinaire », comme cela a été mis en avant dans la nouvelle stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). L'ONF adhère à la SNB 2011-2020 et a déposé 32 engagements issus des actions déterminées par le contrat d'objectifs et de performance 2011-2016. Ces engagements ont été labellisés le 30 janvier 2014 par le ministre chargé de l'environnement.

L'instruction sur la conservation de la biodiversité dans la gestion courante, publiée en 2009, précise les précautions et mesures à prendre à cet effet et constitue une contribution importante de l'ONF à la mise en œuvre de la SNB en matière de conservation de la biodiversité dans la gestion courante et multifonctionnelle des forêts publiques. Cette instruction donne lieu à des déclinaisons thématiques (notes de service et guides) et à des formations spécialisées.

D'autres éléments de cadrage concourent à renforcer la prise en compte de la biodiversité dans la gestion :

- Pour éviter les impacts liés aux travaux ou à l'exploitation des bois, un Règlement national des travaux et services forestiers (RNTSF) et un Règlement national d'exploitation forestière

(RNEF) regroupent l'ensemble des précautions à prendre et des prescriptions à respecter. Ces deux règlements s'appliquent à tous les intervenants.

- Un référentiel national des prescriptions Environnement et Sécurité comporte un nombre très important de prescriptions spécifiques liées aux espèces et aux milieux, à appliquer systématiquement en présence de l'enjeu. La plupart des prescriptions figurent dans les règlements nationaux en vigueur (RNEF, RNTSF), mais de nombreuses prescriptions doivent être modulées suivant les contextes territoriaux ou harmonisées entre les territoires. Leur utilisation progressive avec une codification unique dans le cadre des applications métiers va permettre à moyen terme d'obtenir des données synthétiques sur la prise en compte de chaque enjeu déterminé.
- La certification ISO 14001 de l'ensemble des activités de l'ONF permet un suivi des engagements, avec cinq axes définis dans le programme environnemental, dont l'axe 1 concerne la biodiversité, l'axe 2 l'eau et l'axe 3 les sols.
- La protection du capital que constitue le sol est un enjeu particulièrement important et une note de service, publiée en 2009, précise les conditions d'organisation des travaux sylvicoles et d'exploitation en fonction, notamment, de la sensibilité physique des sols au tassement. Cette note intègre les conseils du guide pratique « Prosol » publié et déployé en parallèle.



L'ONF s'est vu confier l'animation du Plan national d'action sur le sonneur à ventre jaune, le pélobate brun et le crapaud vert (incluant des actions de connaissance, de gestion conservatoire et de communication), mais aussi le pilotage d'actions de certains plans (comme la fiche forêt du PNA Chiroptères). Il a aussi participé à la mise en œuvre de nombreuses actions, tant pour la connaissance que pour l'intégration à la gestion (PNA Chiroptères, Desman des Pyrénées, Balbuzard pêcheur, Lézard ocellé, Vipère d'Orsini, Tortue d'Hermann, Luronium natans...).

## DES ÎLOTS DE VIEILLISSEMENT ET DE SÉNESCENCE DANS LES FORÊTS

L'instruction sur la prise en compte de la biodiversité prévoit la mise en place progressive d'îlots de vieux bois (îlots de vieillissement et/ou îlots de sénescence) favorisant la conservation des populations d'espèces de faune et de flore inféodées aux vieux peuplements. En forêt domaniale, l'objectif minima est de classer progressivement en îlot de vieux bois, en étalant en règle générale l'effort correspondant sur trois périodes d'aménagement, une surface devant représenter à terme au moins 3 % de la surface forestière boisée, répartie en :

- 2 % d'îlots de vieillissement (allongement de l'âge d'exploitabilité du peuplement, avec coupes d'amélioration), évalués à l'échelle de l'agence ;
- 1 % d'îlots de sénescence (libre évolution du peuplement), évalué à l'échelle de la direction territoriale.

En complément de ces îlots de vieux bois, est mise en place une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique, identifiés de manière visible, conservés jusqu'à leur disparition naturelle et comportant en moyenne pour chaque parcelle, lorsque ces arbres sont présents :

- au moins un arbre mort ou sénéscent par hectare, de 35 cm de diamètre minimum (arbres foudroyés ou chandelles de volis, arbres morts sur pied choisis de préférence parmi les essences feuillues, arbres champignonnés...);
- au moins deux arbres par hectare dans les catégories suivantes, en sus des précédents :
  - des arbres à cavités visibles : cavités hautes (loges de pic, blessures et fentes de grande taille riches en terreau pouvant abriter des insectes saproxylophages ou des colonies de chauves-souris) ou cavités basses (pourritures de pied abritant des insectes, des batraciens...),
  - des vieux ou très gros arbres, de l'essence-objectif, mais aussi des essences d'accompagnement ou des espèces ligneuses rares ; ils sont choisis parmi les arbres de qualité technologique médiocre ou les arbres remarquables identifiés dans les bases de données ONF.

La surface en îlots de vieillissement prise en compte dans les aménagements était de 12 780 ha fin 2014, soit 0,88 % de la surface boisée ce qui se rapproche de la cible de 1 % prévue en fin d'une période d'aménagement par l'instruction de 2009. En y ajoutant les réserves biologiques dirigées avec maintien de très gros bois (12 430 ha), la surface en vieillissement représente 1,74 % de la surface boisée.

La surface en îlots de sénescence prise en compte dans les aménagements était de 15 945 ha fin 2014, soit 1,10 % de la surface boisée, supérieure à la cible de 0,6 % pour 2012 et à celle de 0,8 % pour 2020, se rapprochant de la cible finale de 1 % prévue en 2030 par l'instruction de 2009. En y ajoutant les surfaces des réserves biologiques intégrales (écrêtées à 500 ha maximum par réserve), soit 12 230 ha, la surface en sénescence représente 1,94 % de la surface boisée.

En matière de bois mort, le dernier bilan patrimonial faisait état de volumes de bois morts sur pied de moins de 5 ans qui augmentaient régulièrement : 1,1 m<sup>3</sup>/ha en 1984, 1,3 m<sup>3</sup>/ha en 1996 et 1,8 m<sup>3</sup>/ha en 2007, tandis que les surfaces sans présence de bois mort de moins de 5 ans baissaient de 85 % en 1984, à 80 % en 1996, et 78 % en 2007. Avec les nouvelles mesures de l'IGN-IFN de 2008 à 2012, le volume de bois mort sur pied est de 4,9 m<sup>3</sup>/ha +/-0,8 en forêt domaniale et de 6,3 m<sup>3</sup>/ha +/-0,9 en forêt de collectivités. Pour le bois mort au sol, le volume est respectivement de 19,0 m<sup>3</sup> +/-2,5 et 18,1 m<sup>3</sup> +/-1,4.

## DÉSÉQUILIBRE SYLVO-CYNÉGÉTIQUE : DES MENACES PERSISTANTES SUR LA BIODIVERSITÉ ET LE PATRIMOINE NATUREL

Les forêts en général, et la forêt domaniale en particulier, sont soumises à un problème de surdensité de grands ongulés qui va en s'aggravant. Cette surdensité entraîne des dégâts aux jeunes peuplements et gêne localement la régénération naturelle des forêts, ce qui fait courir un risque de disparition à terme du couvert forestier, surtout dans un contexte prévisible de durcissement des conditions climatiques.

La trop forte expansion des populations de grands ongulés (essentiellement cerfs, chevreuils et sangliers) appauvrit la diversité par surexploitation des ressources des écosystèmes. Cette menace touche les milieux remarquables comme les habitats plus ordinaires et se traduit aussi par des dégâts significatifs aux jeunes plants et semis forestiers. En l'absence de grands prédateurs, seule la chasse permet de réguler les populations commettant ces dégâts, notamment les cervidés : l'ONF cherche à maintenir une pression de prélèvement permettant l'exercice de la chasse et le maintien d'un niveau de population compatible avec les capacités d'accueil des milieux.

Lors de la saison 2013-2014, les prélèvements de cerfs restent supérieurs à 10 000 pour la cinquième année consécutive, avec une légère hausse (10 720 contre 10 652 en 2012-2013). Les prélèvements de chevreuil ont quant à eux marqué un retrait (37 488 contre 39 079 en 2012-2013) sans pour autant que cela dénote d'une baisse de cette population. Néanmoins, les taux de réalisation des plans de chasse ont baissé et sont insuffisants, avec respectivement 74 % pour le cerf et 81 % pour le chevreuil.

Par ailleurs, l'ONF adapte les sylvicultures au travers de ses guides et prend en compte la présence des ongulés en forêt pour limiter autant que possible les dégâts aux régénérations et l'impact sur la biodiversité.

Il reste que les observations de terrain traduisent une situation dégradée dans de nombreuses forêts où l'équilibre entre la forêt et la grande faune n'est pas satisfaisant (de l'ordre de 30 % de la surface des forêts domaniales, d'après les aménagements forestiers récents). Au-delà des surcoûts importants dans les régénérations et de l'artificialisation (protections individuelles des plants, engrillagements...), il s'agit d'un facteur important de déséquilibre dans le bon fonctionnement et dans le maintien dans un bon état de conservation des écosystèmes forestiers.

Conformément au contrat d'objectifs, la restauration de l'équilibre sylvo-cynégétique demande la mise en place d'un partenariat renforcé avec l'ONCFS, d'une part, et les représentants des chasseurs, d'autre part. Au niveau national, une commission consultative nationale avec la FNC a été mise en place en 2012. Les réflexions en cours sur l'établissement de nouvelles modalités de contractualisation des baux de chasse en forêt domaniale se sont poursuivies avec les représentants des chasseurs et se sont traduites par un nouveau cahier des charges comprenant un règlement des locations de gré à gré, un règlement des adjudications et un cahier des clauses générales de la chasse en forêt domaniale et adopté par le CA de l'ONF le 25 septembre 2014.

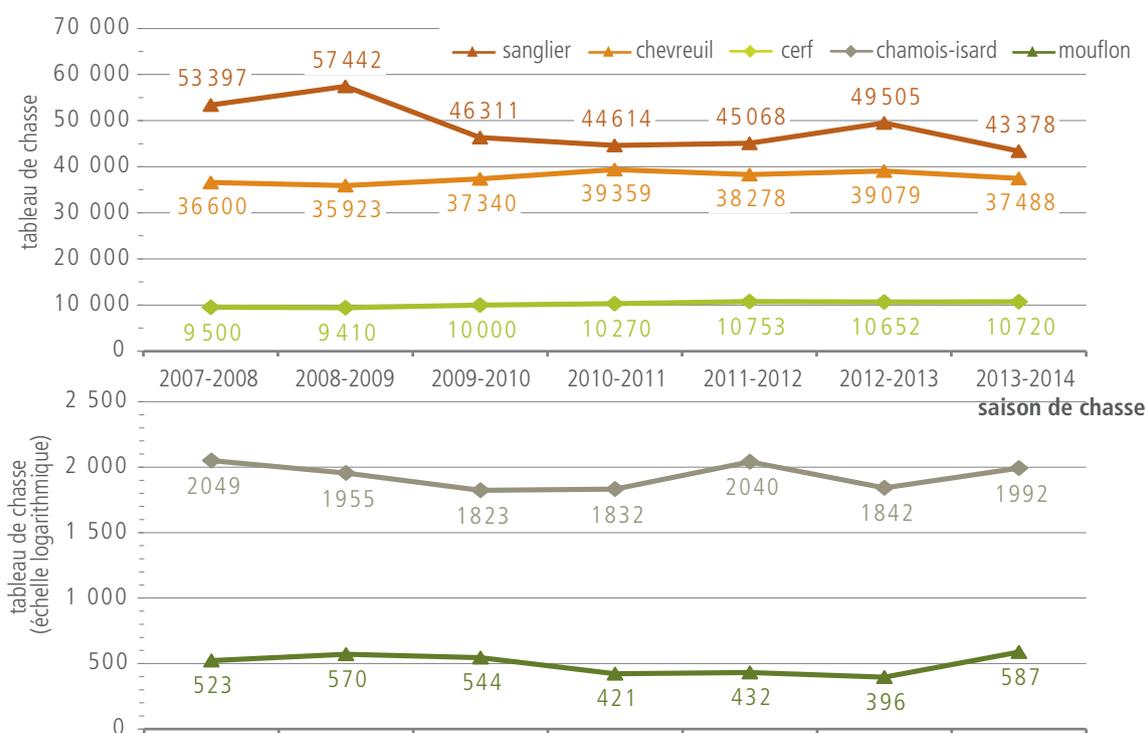
L'ONF participe également au plan national de maîtrise du sanglier, mis en place par une circulaire du 31 juillet 2009 du ministère chargé de l'écologie, en concertation avec les chasseurs, agriculteurs, sylviculteurs, protecteurs de la nature et gestionnaires d'espaces naturels. Son objectif est la « maîtrise de la prolifération des populations de sanglier afin de faire baisser de manière significative les dommages qu'elles engendrent ». Dans ce cadre, l'ONF pratique une régulation adaptée en forêt domaniale, notamment

dans les zones classées « points noirs », avec la mise en œuvre de plans de régulation (art. 31 du Cahier des Clauses générales) et la revalidation des autorisations d'agraineage selon les nouvelles orientations nationales et locales (art. 38 du CCG).



Mise en place des panneaux de sécurité

## Évolution des tableaux de chasse en forêt domaniale



# Forêts tropicales : une biodiversité exceptionnelle

PRÈS DE SIX MILLIONS D'HECTARES DE FORÊTS TROPICALES SONT GÉRÉS PAR L'ONF DANS LES DOM. ILS RECÈLENT UNE BIODIVERSITÉ INTERNATIONALEMENT RECONNUE ET CONFÈRENT UNE RESPONSABILITÉ UNIQUE À LA FRANCE.

## UN ENJEU MAJEUR POUR L'UNION EUROPÉENNE ET LA FRANCE

Selon l'UICN 80 % de la diversité biologique nationale se situe dans les Outre-mers. La France a une responsabilité spécifique dans la bonne gestion de ces points chauds internationaux de la biodiversité » (deux « hot spots » mondiaux sur les 25 recensés par l'UICN concernent les DOM de l'Océan indien et de la Caraïbe et la Guyane est une zone forestière majeure).

Dans les îles des Antilles et de La Réunion, la forêt publique est très présente, des mangroves ou formations littorales aux forêts d'altitude : elle couvre 23 % de la Guadeloupe, 15 % de la Martinique et 40 % de La Réunion. En Guyane, la forêt est omniprésente (8,13 millions d'ha soit 95 % du département) et constitue un enjeu écologique majeur par l'extraordinaire richesse de sa biodiversité. Cette forêt est très majoritairement publique, une partie 2,5 millions d'ha est gérée par le parc national amazonien, l'autre partie soit 5,8 millions d'ha est gérée par l'ONF dont 2,4 relèvent du domaine forestier permanent assimilable à la forêt domaniale, contrairement à la situation en métropole où les 3/4 des surfaces forestières sont privées. Cette forêt publique porte donc dans les DOM l'ensemble des enjeux environnementaux et socio-économiques des territoires notamment en zone littorale, la plus densément peuplée et donc la plus fortement soumise aux conflits d'usages des sols.

Depuis plus de vingt ans, la gestion durable de ces forêts donne la priorité aux fonctions environnementales, tout en conciliant un

haut niveau d'accueil du public et une production forestière dans des secteurs déterminés. L'ONF a également apporté son appui à la mise en place des nouveaux parcs nationaux, à la création de réserves (naturelles ou biologiques), à la définition de séries d'intérêt écologique dans le cadre des plans d'aménagement. Par ailleurs, la Guyane est devenue le laboratoire scientifique *in situ* de la France et de l'Union européenne sur la forêt tropicale.

L'omniprésence de la forêt publique explique le rôle très particulier de l'ONF dans les DOM, en application d'une MIG passée avec l'État. En effet l'ONF est amené à réaliser des missions régaliennes traditionnellement assurées par l'administration en métropole, par exemple :

- l'instruction, le suivi, le contrôle et la police des défrichements ;
- l'expertise foncière dans le cadre des démarches d'aménagement du territoire ;
- la gestion des écosystèmes et dépendances des 50 pas géométriques affectés au Conservatoire du littoral ;
- le cadrage des documents de gestion y compris en forêt privée ;
- l'animation et le soutien technique à la filière bois ;
- plus spécifiquement en Guyane le contrôle du commerce illégal des bois, la lutte contre l'orpaillage illégal et l'accompagnement des communautés autochtones ;
- pour La Réunion, un plan de lutte contre les feux de forêts est déployé depuis les grands feux de 2011 ainsi qu'une mission de restauration des terrains en montagne ;
- pour les Antilles une mission spécifique d'intérêt général Rivière est mise en place (entretien des cours d'eau, gestion d'urgence en cas de crues).



Papillon *Dryas iulia martinica*

L'instruction et le suivi de l'ensemble des dossiers de défrichement en forêt privée pour les départements de Guadeloupe, Martinique et Réunion relève d'une action d'envergure. L'accent a été mis depuis quatre ans sur le développement des visites préalables ; cette procédure vise à intervenir en amont et à fournir aux propriétaires une expertise de leur terrain afin de leur indiquer si leur projet est soumis ou non à autorisation de défrichement. Ainsi, en 2014, 154 visites préalables ont été effectuées et 361 dossiers de défrichement ont été enregistrés. Au terme de l'instruction 222 dossiers ont été autorisés (dont 88 avec réserves) pour une surface de 82,86 ha (dont 43,54 ha avec réserves) et six refusés pour une surface de 33,54 ha. La surveillance des défrichements non autorisés se fait par signalement de la part de collectivités ou de particuliers ou par une surveillance pilotée sur des secteurs jugés sensibles (46 procès-verbaux ont été rédigés et transmis au parquet pour 34,25 ha). Cette année à la demande des autorités des missions de surveillance ont eu lieu à Saint Martin (deux PV ont été dressés pour 20,49 ha).

L'ONF assure également, dans le cadre d'une mission d'intérêt général confiée par le MEDDE, la gestion des écosystèmes et dépendances naturelles des 50 Pas géométriques affectés au Conservatoire du littoral. Ces terrains couvrent une surface de 963 ha représentant un linéaire de 118,7 kms répartis sur 74 sites. Pour la période 2012-2015, ces missions ont été recentrées essentiellement sur les activités de gardiennage et d'assistance technique et secondairement sur des missions relatives à la connaissance et au suivi scientifique des sites d'une part et aux expertises techniques d'autre part. Des missions de formation et de compagnonnage des gardes du littoral ont été initiées cette année et des progrès restent à réaliser dans certains départements d'outre-mer. Des formations des agents dans le cadre des contraventions de grande voirie ont été dispensées et les modalités d'intervention définies avec le Conservatoire.



Johann Housset, ONF

## UN PROGRAMME D' ACTIONS SPÉCIFIQUE POUR LA GUYANE

Le massif forestier guyanais, avec ses quelque huit millions d'hectares (8,130 Mha) de forêt tropicale humide situés sur le plateau des Guyanes et au contact de l'Amazonie, constitue un patrimoine naturel unique à l'échelle de l'Union européenne.

L'ordonnance n° 2005-867 du 28 juillet 2005 y a complété le dispositif législatif qui s'applique en matière forestière et donné un fondement juridique à la gestion durable de la forêt. Elle étend en effet l'essentiel du code forestier à ce département d'outre-mer, avec les adaptations et dispositions spécifiques rendues nécessaires par le contexte et les enjeux propres à la forêt guyanaise. Deux décrets d'application sont parus en 2008. Le décret du 2 juillet 2008 délimite un zonage et définit ainsi les premiers 2,4 millions d'hectares de forêts domaniales. Le décret en Conseil d'État du 14 novembre 2008 rend le Code forestier réglementairement applicable en Guyane.

Par ailleurs, le parc national amazonien de Guyane a été créé par le décret n° 2007-266 du 27 février 2007. Il est constitué d'un « cœur de parc » correspondant à 2 030 000 hectares de forêts primaires qui lui sont directement affectés et dont il assure la gestion et d'une zone d'adhésion. L'ONF est pour sa part chargé de la gestion de 5,6 Mha de forêts.

L'ONF participe activement aux actions d'accompagnement et de contrôle des activités minières. Il assure le fonctionnement de l'observatoire de l'activité minière, outil de renseignement essentiel aux préfets et forces de police tant sur l'orpaillage clandestin que sur le suivi des concessions aurifères. Un indicateur issu de cet observatoire, baptisé « Nid d'Abeille » car il s'appuie sur un découpage du territoire guyanais en hexagones de 20 km de largeur (346 km<sup>2</sup>), a été construit. Chaque cellule affiche une densité d'occupation de l'activité illégale par une coloration ad hoc. Des missions hélicoptées (22 par an) sont effectuées par l'ONF pour servir de contrôle terrain à l'observatoire et intervenir avec les forces de police ; des prélèvements d'échantillons dans le cadre du réseau de suivi de la pollution des cours d'eau sont également effectués. Enfin dans le cadre du plan Harpie, l'ONF dresse un bilan annuel des impacts sur l'environnement de l'activité aurifère légale ou non.

L'ONF met également l'accent sur la lutte contre le commerce illicite des bois. En mars 2013, une stratégie et un plan de contrôle ont été définis avec la DAAF. 35 hommes-jours de surveillance dédiée au commerce illicite de bois ont été réalisés dans l'année (sept PV dressés en 2014).

La gestion du foncier et des droits d'usage est une activité sensible en Guyane. L'ONF donne des avis sur les dossiers d'attribution foncière centralisés par la DRFIP et sur les demandes de mutation foncière via les commissions d'attribution foncière (237 dossiers de mutation foncière en 2014). Ces avis nécessitent en général un travail de terrain, permettant ainsi d'apporter à la commission des informations concrètes que n'ont pas les autres services de l'État. S'agissant des droits d'usage, une étude a été lancée pour

l'accompagnement des communautés autochtones avec le CNRS sur les « Zones de droit d'usages collectifs – bilans et perspectives ». L'étude s'est terminée en 2014. Un atlas cartographique présentant plusieurs niveaux d'informations sur la répartition des droits communautaires, la répartition des lieux de vie et des informations précises pour chaque zone a été établie.

La bande littorale de Guyane, d'une surface de plus de 700 000 ha, est couverte pour près des trois quarts de sa surface par des forêts appartenant au domaine privé de l'État, mais ne bénéficiant pas du Régime forestier. Cette bande, où se concentre l'essentiel de la population, correspond à la zone de développement urbain et agricole de ce département engendrant une forte pression sur les espaces naturels. Sur ce territoire, il s'agit donc de concilier le développement endogène avec la préservation à la fois des milieux naturels les plus remarquables et des stocks de carbone. Dans cet objectif, des missions d'intérêt général sont confiées à l'ONF relatives au renforcement des actions de surveillance conduites dans la bande littorale et à l'identification et la protection des espaces forestiers à fort enjeu patrimonial.

L'ONF a mis en place une stratégie de surveillance en concertation avec les services de l'État, adaptée aux enjeux patrimoniaux, écologiques et économiques. Il a ainsi été créé un système de surveillance par zone d'importance. En outre, l'Office a apporté son expertise, notamment dans le cadre d'élaboration de PLU, pour la prise en compte par les collectivités des enjeux de biodiversité. Il a également déterminé et cartographié la partie de ces espaces naturels qui pourraient à l'avenir relever du Régime forestier ou bénéficier d'autres statuts de protection.

L'ONF s'est fortement investi ces trois dernières années dans la consolidation de la filière bois en Guyane. Depuis 2012, l'ONF Guyane a animé et a participé à plus de 33 réunions InterproBois ainsi qu'à six assemblées générales. Il s'est investi dans le recrutement et l'accompagnement de deux ingénieurs au sein de l'association, la préparation d'événements majeurs en Guyane, la réalisation de supports de communication sur la filière et les métiers de la filière, la construction d'une stratégie de filière...

L'Office a également œuvré à l'accompagnement du projet « Maison de la Forêt et des Bois en Guyane » (structure d'appui multidisciplinaire), avec l'objectif de remplir à terme les missions d'un centre technique, centré sur les enjeux de normalisation et de reconnaissance des bois guyanais. Il s'est également investi dans le montage du dossier de l'interprofession bois visant à ce que la filière bénéficie du programme d'aide à destination des agriculteurs des régions ultrapériphériques (dossier POSEI) en apportant une analyse des surcoûts pour la filière bois.

L'ONF intervient de manière active auprès de la filière, pour favoriser une exploitation respectueuse de la biodiversité : cela passe par la mise en place progressive d'une charte d'exploitation à faible impact (EFI), concernant 47 essences qui font l'objet d'inventaire systématique et de repérage GPS, avant toute opération de mobilisation des bois. L'installation de parcs de rupture accessibles en saison des pluies a été systématisée (parcs créés par l'ONF au début de chaque piste forestière principale).



Mahogany à grandes feuilles *Swietenia macrophylla*

En 2012, l'ONF a assuré la mise en place de la certification PEFC en Guyane en faisant certifier le Domaine forestier permanent et en participant activement à la création et au fonctionnement de l'association « entité d'accès à la certification PEFC Guyane Française », dont la vice-présidence est assurée par l'ONF. Depuis cette date, sept entreprises guyanaises ont été écocertifiées PEFC. L'écocertification, qui était jusqu'en 2012 une démarche initiée et portée principalement par les pouvoirs publics, est devenue progressivement une démarche de filière.

Dans le cadre de la politique d'aménagement et de développement de la filière biomasse énergie, l'ONF Guyane a été systématiquement associé aux réflexions menées localement avec les services de l'État en apportant en réunion son expertise sur ce sujet complexe, en organisant les visites de terrain, en répondant aux sollicitations d'investisseurs et en accompagnant les industriels. En outre, l'ONF a développé la concertation, la transparence et un dialogue de confiance avec les associations environnementales sur ce sujet. Une association (GEPOG) est d'ailleurs partenaire de l'expérimentation en cours. Une réunion annuelle est organisée sur le sujet biomasse entre ONF, WWF et Guyane Nature Environnement.

Enfin, en matière de recherche, la Guyane sert à l'ONF et à ses partenaires scientifiques (Cirad, UMR) de laboratoire naturel pour les études en matière de biodiversité en forêt tropicale humide : il s'agit de caractériser cette biodiversité et d'observer sa dynamique.

## À LA RÉUNION, DES RISQUES NATURELS À GÉRER

À La Réunion les problématiques sont différentes, avec notamment les questions d'accueil et de tourisme nature, en lien avec le parc national, mais également avec la lutte contre certaines espèces invasives, ou bien encore la lutte contre les risques naturels, au premier rang desquels figurent les incendies et les éboulements/érosions des sols.

L'activité dans le domaine des feux de forêts est toujours intense en particulier dans le contexte des plans d'action suite aux incendies de 2010 et 2011. Les actions se sont fortement concentrées sur la réalisation ou l'actualisation des plans de massif. Une réunion de concertation avec le conseil général a eu lieu le 7 février 2014 afin que tous les aménagements prévus (DFCI et autres) soient compatibles. Le document a ensuite été envoyé par la DAAF aux différents partenaires pour validation. Le parc national a émis un avis technique défavorable notamment pour la réhabilitation de pistes au titre de la DFCI. En juillet 2014, la DAAF a demandé un arbitrage du préfet sur ce dossier. Une réflexion a débuté avec le SDIS, le CG et l'ONF sur l'opportunité de réaliser un plan de massif sur le Dimitile très sensible aux incendies.

Le Plan départemental de Protection des Forêts contre les Incendies (PDPFCI) se termine en 2015. La mise à jour de ce plan a débuté durant le premier semestre 2014. Le travail réalisé a porté sur la réalisation du bilan des incendies de forêts et des actions du plan

actuel. C'est à partir de ce bilan que les actions pour le prochain plan sont proposées. Une réunion pilotée par la DAAF a eu lieu le 11 avril avec les différents partenaires (parc national, SDIS, Météo France, EMZ, DEAL) pour présenter un premier bilan et des actions proposées pour le prochain plan.

Un guide de normalisation des équipements DFCI a été élaboré d'une part au regard du matériel disponible dans les unités de lutte et d'autre part, au regard des normes existantes en métropole sur la catégorisation des ouvrages.

## EN MARTINIQUE, LA GESTION DURABLE EN ACTIONS

En Martinique, l'ONF se penche principalement sur les questions de biodiversité au travers du pilotage d'un réseau de suivi coordonné avec la Guadeloupe et la Guyane, ainsi que sur les questions d'accueil du public et de pédagogie nature, grâce à l'élaboration d'une typologie des sites touristiques en forêt publique, destinée à servir de base à une stratégie d'investissements adaptés.

L'ONF a participé au PDRM 2014-2020 notamment pour les volets reboisements et agroforesterie, la mise en place d'une charte Cacao et un chantier d'insertion sur la production et la culture de vanilliers et cacaoyers. Ces projets d'agroforesterie méritent d'être développés dans les autres DOM. L'ONF est largement associé aux réflexions sur le projet de centrale biomasse du Galion (35 MW) et la création en cours d'une structure interprofessionnelle.



## EN GUADELOUPE, LES MILIEUX NATURELS À L'HONNEUR

À la Guadeloupe, l'ONF conduit un partenariat particulièrement actif avec le Conservatoire du littoral et appuie ces actions communes sur des projets européens tels que le récent Interreg Caraïbes sur le thème des zones humides du littoral.

L'ONF, Direction régionale de Guadeloupe a participé activement à la deuxième Conférence internationale sur la biodiversité et le changement climatique dans les outre-mer européens qui a eu lieu le 26 octobre 2014. « Les outre-mer peuvent donner à la planète l'exemple du possible pour relever le grand défi de ce 21<sup>e</sup> siècle : l'engagement dans une croissance verte et bleue qui est une réponse indispensable à l'urgence écologique, mais aussi le principal espoir d'un nouveau progrès humain » a souligné la ministre Ségolène Royal à l'issue de cette conférence au cours de laquelle le Message de la Guadeloupe a été adopté par 250 participants, représentants de haut niveau et experts issus de plus de 40 pays et territoires d'outre-mer (PTOM), régions ultrapériphériques (RUP), États membres de l'Union européenne et États tiers. Ce message constitue la feuille de route destinée à contrer la perte de biodiversité et les impacts du changement climatique dans les RUP et PTOM européens et identifie des priorités stratégiques et actions concrètes, à mettre en œuvre d'ici 2020.

## L'ONF INSTALLÉ À MAYOTTE

Suite à la départementalisation de Mayotte en 2011, l'ONF s'y est implanté en 2012 et six personnes y sont en poste à ce jour. Ce territoire de 362 km<sup>2</sup> possède 6 200 ha de forêts publiques (soit 65 % de la forêt mahoraise) aux enjeux affirmés (environnement, protection des sols et du lagon...), mais qui sont l'objet de menaces et dégradations importantes (espèces exotiques envahissantes, défrichements incontrôlés, érosion...). L'ONF a poursuivi son expertise foncière sur des terrains appartenant à l'État et au Département hors régime forestier, en vue de proposer leur intégration au sein des forêts relevant du régime forestier.

En 2013, l'ONF a élaboré un document global valant Orientations régionales forestières, Schéma régional d'aménagement et Schéma régional de gestion sylvicole. Un tel document est indispensable pour la définition d'une stratégie forestière dans ce département aux forts enjeux. L'ONF a également participé activement à la définition de la stratégie biodiversité menée par l'UICN.

L'ONF a participé à une étude de l'Ademe sur la filière charbon de bois et aux rapports FAO FRA 2015 et ressources génétiques demandées par le MAAF. L'ONF a contribué à la rédaction de l'arrêté préfectoral Agroforesterie (définition et règles de gestion) et des OFDM/DRA/SRA. L'ONF s'est également associé à l'élaboration de la stratégie biodiversité du comité français de l'UICN, des Indicateurs de Gestion durable par le GIP Ecofor et du PDR/FEADER.



Surveillance par hélicoptère (Guyane)



Inspection d'une coupe illicite (Guyane)

# Des outils au service de la biodiversité

LE DÉVELOPPEMENT D'UNE EXPERTISE INTERNE SPÉCIALISÉE ET LA MISE EN PLACE D'OUTILS DE RECUEIL ET DE DIFFUSION DES CONNAISSANCES PERMETTENT DE MIEUX IDENTIFIER, SUIVRE ET PRENDRE EN COMPTE L'ÉVOLUTION DE LA BIODIVERSITÉ.

## LA NOUVELLE MIG BIODIVERSITÉ CONFIEE À L'ONF PAR LE MEDDE

La MIG Biodiversité, prévue dans le contrat d'objectif et de performance 2012-2016 signé entre l'État, l'ONF et la FNCOFOR, a été mise en place par une convention-cadre signée le 3 avril 2012, qui précise les lignes stratégiques de cette MIG et ses modalités de gouvernance. Une convention technique et financière a été signée le 27 mai 2014 pour préciser le programme d'action 2014.

Le programme prévu a pu globalement être mené à bien. Quelques actions programmées n'ayant pu se réaliser (météo défavorable, indisponibilité locale de personnel, etc.), des actions complémentaires, conduites en 2014 et éligibles à la MIG, ont été retenues, suite à la réunion du comité de suivi du 17 novembre 2014. Le coût de l'ensemble de ces actions s'est élevé à 2 414 469 €.

In fine, cette MIG confiée à l'ONF par le MEDDE a permis en 2014 de :

- contribuer à l'avancement de treize dossiers de création ou d'extension de RB, dont deux en forêt communale ou départementale; au total, en 2014, six dossiers ont été présentés à la commission Aires protégées du CNPN et en ont reçu un avis favorable;
- améliorer les connaissances sur une cinquantaine de RB, dont neuf en forêts des collectivités;

- réaliser des travaux de génie écologique ou des actions de communication dans onze RB;
- animer un réseau de référents réserves dans les DT/DR, pour un équivalent de 7,42 ETP, et animer les Commissions consultatives régionales des RB;
- assurer une animation interne et des actions ciblées sur treize plans nationaux d'actions pour lesquels l'ONF est particulièrement concerné;
- réaliser quatre opérations territoriales dans le cadre du volet forestier du plan national d'action Chiroptères;
- réaliser l'animation du plan Sonneur à ventre jaune, participer aux réunions et échanges sur les deux autres PNA (Pélobate brun et Crapaud vert) validés dans le courant de l'été 2014 pour un démarrage en 2015;
- conduire une action spécifique visant à diffuser le savoir-faire de l'ONF dans la gestion des dunes littorales, en lien avec la biodiversité.

## LE FEDD : UN LEVIER POUR AMPLIFIER L'ACTION DE L'ONF EN MATIÈRE DE BIODIVERSITÉ

Créé en 2005, le Fonds d'intervention pour l'environnement et le développement durable (FEDD) entièrement financé par l'ONF est un fonds d'intervention consacré à la réalisation d'opérations exemplaires en matière de biodiversité et de développement durable.



Doté en 2014 d'un budget de 3,5 M€ pour la biodiversité, le FEDD est intervenu prioritairement en complément de financement sur des opérations partenariales à caractère innovant, emblématique ou pilote. Les grands domaines d'actions ont été les suivants.

- La prise en compte de la biodiversité dans la gestion courante, avec des opérations pilotes d'îlots de vieux bois à l'échelle de massifs forestiers, de suivi du bois mort, d'analyse patrimoniale de massifs forestiers emblématiques et de leur fonctionnalité écologique.
- Les travaux de génie écologique, particulièrement innovants ou significatifs, avec une priorité accordée au rétablissement de connectivités écologiques (« corridors »).
- La valorisation des réserves biologiques, avec un appui à la réalisation de plans de gestion.
- Les partenariats avec les organismes scientifiques et associatifs.
- L'évaluation environnementale.
- La protection de la biodiversité des forêts tropicales.
- La diffusion des connaissances ou des bonnes pratiques, avec la publication de classeurs/guides.

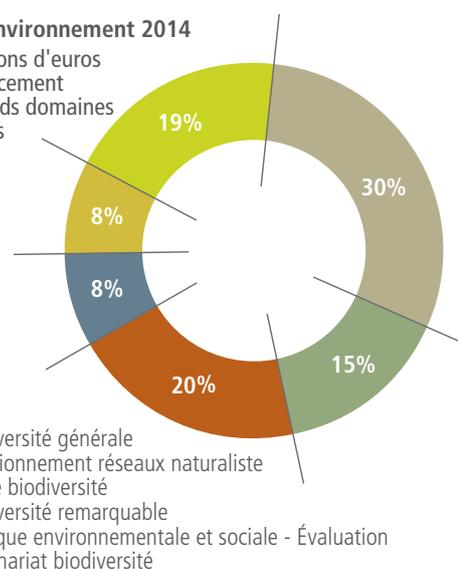
Le FEDD assure également la prise en charge interne des six réseaux nationaux d'experts de compétences naturalistes. Près de 220 forestiers spécialistes permettent ainsi à l'ONF de développer et de

valoriser ses capacités d'expertise en matière de connaissance et de conservation de la biodiversité. Leur principale mission consiste à réaliser des inventaires et des suivis. Ils participent aux plans nationaux d'action sur les espèces menacées. Ils interviennent aussi en tant qu'experts pour des prestations naturalistes lors de l'élaboration de documents d'objectifs Natura 2000 et de cahiers d'habitats. En 2014, les six réseaux ont mobilisé près de 6 500 h/j pour des actions nationales, soit l'équivalent de 38 ETP.

### Les actions financées par le FEDD Environnement en 2014 (dont réseaux naturalistes ONF)

#### FEDD Environnement 2014

3,5 millions d'euros  
de financement  
par grands domaines  
d'actions



## Les réseaux naturalistes ont dix ans

Depuis 2004, six réseaux de compétences naturalistes ont été mis en place : Avifaune, Entomologie, Mammifères, Mycologie, Habitats-flore et Herpétofaune. En 2004 ce sont 56 membres qui se répartissaient sur l'ensemble du territoire, pour un nombre total de 1 634 jours d'activité. En 2014, ce sont 245 membres, pour un total de 6 517 jours. Ils occupent globalement pour moitié des postes d'agents patrimoniaux et sont pour moitié en bureaux d'études territoriaux.

Le COP État/ONF 2012-2016 a rappelé le rôle des réseaux dans l'intégration de la biodiversité dans la gestion courante des forêts, soit sur des révisions d'aménagement, soit sur des sites ponctuels. Le contrat prévoit également des missions d'intérêt général en faveur de la biodiversité, auxquelles les experts des réseaux contribuent. Parmi les actions des réseaux, figurent :

- l'animation de certains Plans nationaux d'actions (PNA), comme les PNA Sonneur à ventre jaune, Pélobate brun et Crapaud vert dont le réseau Herpétofaune assure le pilotage ; et la participation à d'autres PNA comme celui de l'Aigle de Bonelli pour l'avifaune ;
- la mise en place du Pôle national d'entomologie forestière, situé à Quillan, en partenariat avec l'OPIE ;
- la contribution du réseau avifaune au programme STOC sous l'égide du MNHN, et au suivi des Petites chouettes de montagne avec la Ligue pour la protection des oiseaux (LPO) ;
- la participation au rapportage Natura 2000 du réseau Habitats-flore ;
- le programme d'amélioration des connaissances des îlots de vieux bois ;
- les inventaires naturalistes dans de nombreuses réserves biologiques, dirigées ou intégrales.

Les réseaux réalisent également des études en partenariat :

- la participation à des programmes de recherche, en lien avec Irstea, « Gestion, naturalité, biodiversité » (comparaison forêts gérées/réserves intégrales) ;
- le travail commun avec la Société française de phytosociologie...

Les réseaux de forestiers naturalistes ont su innover, s'adapter, standardiser et investir afin que l'ONF et son donneur d'ordre propriétaire, l'État, puissent avoir une véritable force d'intervention en la matière et être au fait des techniques les plus récentes (télémétrie, analyse statistique, usage des réactifs et du microscope ou en s'appuyant sur l'outil BDN...).

## LA BASE DE DONNÉES NATURALISTES AU SERVICE DE LA CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ

La Base de données naturalistes est un outil de compilation, de gestion et de mutualisation des données naturalistes. C'est une application web accessible au sein de l'ONF et dédiée uniquement à un usage interne. Elle permet à chaque agent de l'ONF de décrire ses observations sur la faune, la flore et les habitats.

Son volume actuel de données (3 210 000 observations naturalistes) a augmenté en 2014, de plus de 1 900 000 données, du fait d'imports en masse de données externes obtenues dans le cadre des conventions de partenariats, et des 670 agents ONF contributeurs (dont les 220 membres des six réseaux naturalistes de l'ONF).

La saisie directe sur le terrain des observations (mise en service en 2012) s'est développée et a évolué, grâce au déploiement d'un logiciel de saisie de données naturalistes sur des terminaux d'informatique mobile. Cette solution de saisie simple et mobile a permis de recueillir plus de 20 000 nouvelles observations d'espèces majoritairement protégées.

En moyenne entre 2012 et 2014 : 30 000 observations ont été directement saisies par les agents de l'ONF en utilisant l'interface BDN ou l'outil de saisie de terrain, dont une grande partie par les membres de réseaux naturalistes. De nombreux partenariats d'échanges de données naturalistes ont permis de récolter des volumes importants d'observations sur les périmètres des forêts publiques.

L'outil BDN continue d'évoluer afin de répondre au mieux aux besoins des utilisateurs occasionnels (relevés opportunistes simples), mais aussi aux experts (protocoles spécialisés pour les membres des réseaux naturalistes).

L'ONF attache une attention particulière à la circulation de l'information sur la biodiversité pour que les précautions et les bonnes mesures soient prises par celui qui intervient en forêt (exploitation, travaux...). Les données de la BDN sont portées à la connaissance des personnels de terrain de l'ONF au travers d'un SIG de terrain, dont ils sont tous dotés, appelé Canopée, et ainsi la prise en compte de la biodiversité dans la gestion forestière en application de la politique environnementale.

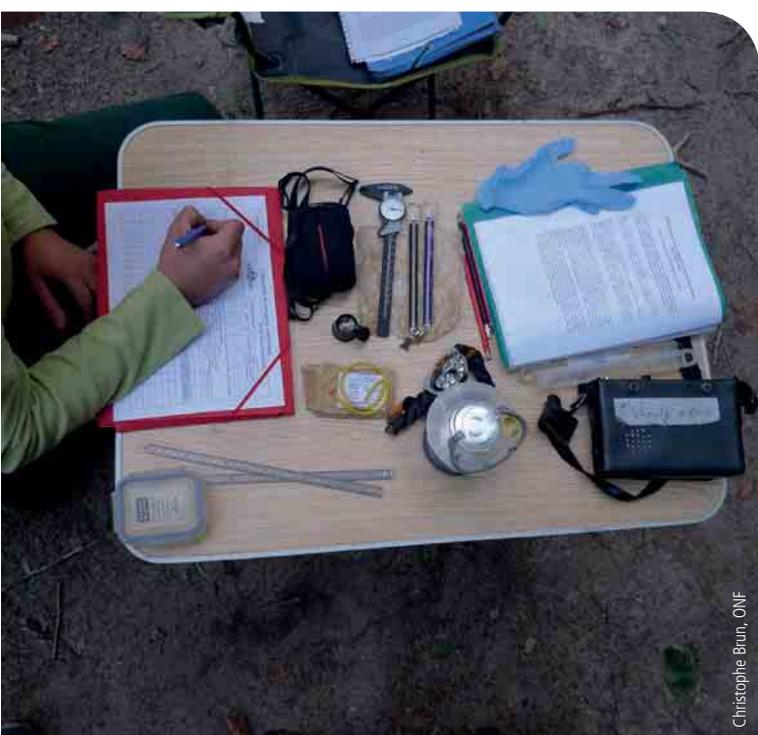
Les données ONF de BDN sont mises à disposition du MNHN (INPN). L'ONF est actuellement le plus gros contributeur d'observations naturalistes parmi les gestionnaires d'espaces naturels, grâce à son maillage national de plus de 300 unités territoriales. La BDN a vocation à favoriser les échanges avec les partenaires environnementaux de l'ONF.

L'ONF participe activement à plusieurs groupes de travail du protocole du SINP ainsi qu'à son comité de pilotage. L'ONF assure la livraison annuelle au MNHN des données naturalistes publiques de l'ONF depuis 2012 (environ 600 000 données livrées).

L'ONF actualise régulièrement les contours des forêts publiques et des parcelles forestières relevant du régime forestier ainsi que le contour des réserves biologiques et les met à disposition de tous (portail cartographique CARMEN) une fois par an.

L'ONF participe à différents groupes de travail de l'ONB et en particulier au projet Questind qui a permis de diffuser de nouveaux indicateurs pour la forêt, dont certains spécifiques à la forêt publique.

Le ministère chargé de la forêt a confié à l'IGN-IFN la mise à jour quinquennale de la brochure des indicateurs de gestion durable des forêts françaises métropolitaines dont la dernière édition date de 2010. Le renseignement et la mise à jour de ces indicateurs est l'un des engagements pris par la France dans le cadre de la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement (Rio de Janeiro, 1992) et des Conférences ministérielles pour la protection des forêts en Europe : tous les cinq ans, la France répond à l'enquête de Forest Europe basée sur les 35 indicateurs européens, dont l'analyse est faite dans le rapport *State of Europe's Forests*. L'ONF est l'un des contributeurs de cette publication quinquennale. En 2014, pour la préparation de la nouvelle version des indicateurs, il a participé au comité de pilotage et aux groupes de travail thématiques mis en place.



Christophe Brun, ONF

# Améliorer les connaissances et innover pour mieux intégrer la biodiversité dans la gestion

## CONNAITRE, GÉRER DYNAMIQUEMENT LA BIODIVERSITÉ ET LA CONSERVER

L'ONF a contribué à trois projets particuliers du programme national BGF 2010 (MEDDE, coordination GIP Ecofor) portant sur l'étude des liens entre biodiversité, changements climatiques et pratiques de gestion, dont les résultats ont été présentés lors du colloque de restitution finale à Nancy en juin 2014.

Le projet « Gestion forestière, Naturalité et Biodiversité » (coordination Irstea Nogent) porte sur l'étude des liens entre biodiversité, exploitation forestière et naturalité en comparant des parcelles exploitées à des parcelles non-exploitées (Réserves Biologiques Intégrales ou parties intégrales de Réserves Naturelles). Au total sept groupes taxonomiques (plantes vasculaires, mousses, champignons, chauve-souris, oiseaux, coléoptères carabiques et saproxyliques) ont été échantillonnés en mobilisant les compétences des réseaux naturalistes de l'ONF (rapport final publié en octobre 2014, articles prévus pour Rendez-Vous Techniques en 2015).

Les deux autres projets s'intéressent aux liens entre biodiversité, changements climatiques et pratiques de gestion : « Produire plus tout en préservant mieux la biodiversité, quelle gestion multifonctionnelle des peuplements forestiers hétérogènes ? » coordonné par l'Irstea Grenoble ; projet « Impact de l'intensité des prélèvements forestiers sur la biodiversité » coordonné par l'Irstea Nogent, qui s'est appuyé sur le réseau expérimental Chênes du GIS Coop et les dispositifs permanents de l'INRA).

Dans la suite des actions impulsées par le colloque interne 2013 sur l'équilibre forêt-gibier, le département RD & I a élaboré un protocole d'implantation et de suivi d'enclos-exclos pour caractériser

l'effet du grand gibier sur la régénération des peuplements et la biodiversité. Les enclos-exclos sont vus comme un outil de dialogue entre gestionnaires et chasseurs pour faire mieux connaître les objectifs sylvicoles en matière de renouvellement et objectiver les contrats cynégétiques.

### Le programme Gestion – Naturalité – Biodiversité

Un peu plus de 70 personnes, la plupart provenant des agences et des unités territoriales, ont participé le 20 mai 2014 à une journée de restitution et d'échanges autour du programme Gestion forestière, naturalité et biodiversité (GNB).

Ce programme d'étude sur la biodiversité forestière, repose sur la comparaison entre forêts exploitées et réserves naturelles et biologiques.

Lancé en 2008, il a été réalisé en partenariat avec Irstea et Réserves naturelles de France avec le soutien du ministère en charge de l'écologie depuis 2010.

Cette journée riche de débats organisée par la DFRN, a permis d'échanger au niveau technique entre les échelons de terrain et la direction générale.

Se terminant en 2016, il concerne 36 forêts domaniales, implique 17 agences territoriales, la Direction forêts et risques naturels, soit un peu plus de 1000 hommes jours (dont 750 pour les réseaux de forestiers naturalistes).

L'objectif général de ce travail est de quantifier la réponse de la biodiversité à l'arrêt de l'exploitation forestière, c'est-à-dire l'effet de la mise en réserve.





Jean-Marc Pechart, ONF

## CONNAITRE ET MAÎTRISER LES IMPACTS DE LA SYLVICULTURE

Financé par l'Ademe et piloté par le GIP Ecofor, le projet Resobio, dont le rapport final a été diffusé en 2014, est consacré à la « Gestion des rémanents forestiers : préservation des sols et de la biodiversité ». Il a pour objectif d'actualiser les connaissances disponibles au niveau international sur les conséquences potentielles du prélèvement des rémanents forestiers sur la fertilité des sols et la biodiversité, et d'identifier les pistes de recommandations pour une révision du guide Ademe (2006) sur la « récolte raisonnée des rémanents en forêt ». L'ONF a participé aux groupes d'experts et comités de pilotage, rédigé trois des cinq rapports scientifiques et techniques du projet et expertisé le rapport final. Un réseau expérimental dédié à cette problématique, intitulé « MOS\* » (3 essences x 6 sites selon un gradient de fertilité) est en cours d'installation par l'INRA (centre de Nancy) avec l'appui de l'ONF.

En 2014 à la demande de l'Ademe a été construit un nouveau projet, Gerboise, pour la valorisation des travaux de Resobio et la coordination nationale des actions de recherche et développement régionales sur l'intensification de l'exploitation du bois énergie. Ce projet sera à nouveau piloté par le GIP Ecofor avec un groupe d'experts proche de celui de Resobio.

Deux autres projets partenariaux ont également démarré en 2014 dans le cadre de l'appel Ademe Reactif (Recherche sur l'Atténuation du Changement Climatique par l'Agriculture et la Forêt) édition 2013, avec une implication forte des équipes RDI de l'ONF. Le premier a pour objectif de donner aux gestionnaires des indicateurs robustes de sensibilité des sols aux exportations de biomasse pour adapter les prélèvements. Le deuxième porte sur l'évaluation de solutions de remédiation/restauration des sols dans le cadre d'itinéraires avec prélèvements accrus de biomasse, notamment en testant le recyclage des cendres de bois.

## ÉVALUER LES SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES

À l'initiative de l'ONF et avec un pilotage MEDDE et MAAF, une étude a été réalisée et publiée par Irstea sur l'évaluation de la valeur de la biodiversité pour les forêts métropolitaines (2009). Suite à ce travail, l'ONF et le MEDDE ont commandé une étude à Irstea sur l'évaluation de la perception par le public de certaines mesures de gestion des forêts publiques en faveur de la biodiversité : l'étude s'est déroulée sur 2014 et sa publication est en cours.

Fin 2014, une étude de cas a été lancée en région Aquitaine, portant à la fois sur l'ensemble des forêts de la région et sur certains services écosystémiques de massifs forestiers particuliers. Ce projet est piloté par l'ONF, avec un partenariat régional et du conservatoire du littoral ; il s'appuiera sur de l'expertise externe (bureaux d'études, experts scientifiques...).

Afin notamment de mieux connaître la contribution des écosystèmes à la création de la richesse nationale, le MEDDE a engagé l'évaluation française des écosystèmes et des services écosystémiques : EFESE. Cette étude de plusieurs années mobilise des experts des principaux organismes de recherche nationaux dans un processus participatif impliquant également de nombreuses autres parties prenantes. Elle vise à la fois à dresser un état des écosystèmes, de leurs tendances d'évolution, et à estimer la valeur des services qu'ils produisent. La méthodologie, qui est en cours de validation, a vocation à permettre de procéder à une évaluation à différentes échelles depuis le niveau local jusqu'au niveau international. La seconde édition du séminaire EFESE s'est tenue le 9 décembre 2014 à la Défense afin de présenter et débattre les premiers résultats. L'ONF est particulièrement intéressé par ces travaux et participe au groupe forêt d'EFESE afin d'étayer les méthodes d'évaluation des services écosystémiques rendus par la forêt publique.

MOS\* : matière organique des sols

# S'adapter et atténuer le changement climatique : un double enjeu pour les forêts

LES ÉCHELLES DE TEMPS AUXQUELLES TRAVAILLENT LES GESTIONNAIRES FORESTIERS REJOignent CELLES DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES QUI CONDITIONNENT DONC DIRECTEMENT LES CHOIX D'AUJOURD'HUI.



Piton des Neiges en forêt départemento-domaniale du Cirque De Cilaos (La Réunion)

Jean-Marc Pechart, ONF

## LA FORÊT : UN Puits DE CARBONE EFFICACE ET UNE « POMPE » À CARBONE DYNAMIQUE

Les écosystèmes forestiers gérés durablement prélèvent le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère. En cohérence avec les conclusions du dernier rapport du GIEC et comme l'ensemble du secteur forêt-bois, l'ONF cherche à préserver et amplifier l'action de puits de carbone des forêts publiques, tout en augmentant la production de bois matériau et de bois source d'énergie.

Les forêts ont un mode de fonctionnement dynamique dans le cycle du carbone. Grâce à la photosynthèse, les arbres piègent le CO<sub>2</sub> de l'atmosphère. Ainsi, le stock de carbone dans un écosystème forestier est constitué par le carbone des arbres vivants, du bois mort sur pied et au sol, de la végétation du sous-bois, de la litière et de la matière organique du sol. Contenant en moyenne une demi-tonne de carbone par tonne de bois sec, les écosystèmes forestiers français, en croissance, absorbent du

carbone. Ils se comportent comme des « puits de carbone », à hauteur de 56,5 Millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub> par an, ce qui correspond à environ 10 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) nationales.

L'ONF a apporté son expertise auprès des ministères concernés de manière régulière. Cet appui s'est traduit par sa participation aux réunions organisées par la DGEC concernant le volet forestier de l'inventaire national des gaz à effet de serre. De plus, l'ONF a apporté un appui ponctuel lors des revues d'inventaire. En complément, depuis début 2014, l'ONF travaille en partenariat avec l'Observatoire guyanais du carbone et des gaz à effet de serre de l'OREDD Guyane sur les bilans carbone des activités de gestion forestière.

La France a remis en mars au secrétariat de la CCNUCC les résultats suivants issus des inventaires nationaux gaz à effet de serre pour les années 2008 à 2012.



Réception de plants

Nathalie Petrel, ONF

## Inventaire « Kyoto » pour la France

Une valeur négative indique une séquestration nette Source : CITEPA /rapport CCNUCC – mars 2014

Gg CO <sub>2</sub> e	2008	2009	2010	2011	2012
<b>Activités article 3.3</b>	<b>10 206,16</b>	<b>6 868,01</b>	<b>4 506,29</b>	<b>4 284,09</b>	<b>3 858,57</b>
A.1. Boisement – Reboisement	-7 861,75	-8 369,18	-8 774,53	-9 219,30	-9 702,00
A.2. Défrichement	18 067,91	15 237,19	13 280,82	13 503,38	13 561,57
<b>Activités article 3.4</b>	<b>-64 766,36</b>	<b>-56 592,74</b>	<b>-51 317,52</b>	<b>-54 748,17</b>	<b>-59 443,22</b>
B.1. Gestion forestière	-64 766,36	-56 592,74	-51 317,52	-54 748,17	-59 443,22
B.2. Gestion des prairies	NA	NA	NA	NA	NA
B.3. Gestion des cultures	NA	NA	NA	NA	NA
B.4. Revégétalisation	NA	NA	NA	NA	NA

La participation de la forêt à la lutte contre le changement climatique va bien au-delà de la simple conservation des stocks de carbone dans les écosystèmes. En effet, une forêt exploitée a un impact positif sur le CO<sub>2</sub> : l'utilisation du bois en tant que matériau permet de prolonger le stockage du carbone et de diminuer directement les émissions de gaz à effet de serre en se substituant à des produits à plus fort contenu en énergie fossile (aluminium, ciment...). En outre, l'utilisation du bois comme source d'énergie permet d'éviter des émissions de gaz à effet de serre. Les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la combustion du bois sont compensées par la croissance des arbres dans les forêts gérées de manière durable. Le bois énergie peut ainsi se substituer à des énergies fossiles et éviter les émissions de CO<sub>2</sub> associées.

### LA RECHERCHE D'UNE VALORISATION DU SERVICE RENDU PAR LES FORÊTS

Un mécanisme de projets domestiques forestiers, s'appuyant sur les mécanismes définis par le Protocole de Kyoto, a été mis en place en France en 2012. Il permet à l'État de délivrer au porteur de projet des crédits carbone, appelés Unités de Réduction d'Émission (URE). L'année 2013 a permis à l'ONF de travailler avec des partenaires tels que la CDC Climat et la Forêt Privée Française à la rédaction d'une méthodologie « plantation sur terrains non boisés ».

L'ONF a déposé le 13 juin 2014 une méthodologie « (re) boisement sur terrain non boisé » adaptée au contexte des projets forestiers français. Cette méthodologie s'inscrit dans les conditions d'éligibilité prévues pour les projets carbone domestiques; elle a été élaborée en partenariat avec la forêt privée (FPF et CNPF) ainsi que la CDC Climat, et servira de référence, à la fois dans le cadre du mécanisme Kyoto domestique, mais également sur les marchés volontaires qui pourraient s'organiser par la suite.

La réflexion conjointe ONF et forêt privée (FPF, CNPF) a abouti, en 2012, à une initiative baptisée « Carbofop », financée pour partie par France Bois Forêts. L'objectif de ce projet est de finaliser un cahier des charges « carbone+ », auquel les propriétaires adhérent pour aboutir à des projets « carbone » opérationnels sur la période 2014-2020. Cette initiative s'appuie sur diverses

démarches forêt et carbone convergentes, portées par des régions, et auxquelles l'ONF participe, notamment les régions du Massif Central, l'Aquitaine (Association Carbone Aquitaine), Rhône Alpes (Sylv'ACCTES Rhône-Alpes)... Un exemple de projets concrets concerne la forêt domaniale affectée du camp militaire de la Courtine (Creuse). Le projet consiste à régénérer 326 ha d'anciennes zones de pâturages extensifs, actuellement recouverts par des accrues de faible intérêt sylvicole, par une conversion en Douglas et Mélèze.

L'ONF est également partie prenante d'un projet soumis par la CDC Climat, dans le cadre d'un appel à projets LIFE lancé en juillet 2014, et son sous-programme LIFE Climate Change. Le dossier, déposé en octobre 2014 concerne la création d'un label carbone volontaire pour les projets forestiers sur le territoire français.

### ADAPTER LA SYLVICULTURE À LA NOUVELLE DONNE CLIMATIQUE

Adapter la gestion forestière aux changements climatiques est une priorité, pour laquelle l'ONF travaille en partenariat étroit avec la Forêt Privée et les instituts de recherche au sein du RMT (réseau mixte technologique) Aforce. En 2014, Aforce a contribué à la production du rapport de l'ONERC « L'arbre et la forêt face à un climat qui change », avec la participation de l'ONF qui a coordonné le chapitre consacré aux impacts du changement climatique.

Le forestier doit identifier les essences forestières bien adaptées aux conditions climatiques et aux types de sols, préserver les sols en limitant le tassement par les engins forestiers, dynamiser les sylvicultures pour améliorer la résistance des peuplements au stress hydrique... Ces axes sont intégrés dans les documents d'orientation de la gestion forestière, tels que les DRA/SRA, et dans des guides de sylviculture, produits et publiés par l'ONF.

En matière de recherche et développement, le travail s'organise autour de traitement des peuplements en place (intérêt des mélanges, d'un abaissement de densité), de caractérisation des stations et de choix des essences, et de recherche de nouvelles ressources génétiques forestières.

En 2014, trois guides ont ainsi été publiés (pinèdes de pin d'Alep, sapin-épicéa de l'arc jurassien et sapinières du Morvan), éventuellement assortis de guides synthétiques. Outre une réponse à la problématique du changement climatique, ils proposent également, par la diversification des itinéraires sylvicoles, de répondre à la diversité des contextes stationnels et de l'état actuel des peuplements, ainsi qu'à l'évolution de la demande en produits bois (marché de masse pour la bonne qualité, marché de niche pour les qualités exceptionnelles)

### PRÉPARER DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES FORESTIÈRES DIVERSIFIÉES POUR FAIRE FACE AU DÉFI CLIMATIQUE

La recherche de ressources génétiques forestières diversifiées pour faire face au défi climatique est un axe de travail majeur, pour lequel l'intégration du pôle national des ressources génétiques forestières apporte des moyens et des compétences-clés.

L'ONF anime également quatre réseaux de conservation des ressources génétiques in situ (chêne, hêtre, sapin et épicéa). Un programme pluri annuel (Gionoé) a été initié pour récolter des semences dans des peuplements marginaux du réseau de conservation des ressources génétiques, afin de les sauvegarder et les évaluer. L'élevage des plants a été effectué au PNRGF et les premières copies de sauvegarde ont été installées en 2014 dans la forêt domaniale de Verdun dont le climat, selon les différents scénarios climatiques, doit rester favorable aux espèces sauvegardées. La résistance à la sécheresse de 4 peuplements de sapin pectiné a été évaluée au sein du PNRGF deux années de suite avec deux modalités de stress (-25 % et -50 % d'eau) et une modalité témoin.

L'ONF contribue avec d'autres organismes (Irstea, INRA et IDF) à la mise en place et au suivi de dispositifs expérimentaux en réseaux pour l'approfondissement des connaissances sur les matériels forestiers de reproduction (MFR). Ainsi, l'ONF est à l'origine de l'élargissement du réseau d'évaluation des vergers français de douglas pour combler les lacunes des conditions pédoclimatiques couvertes par l'actuel réseau, au regard de la distribution de la ressource française. Un bilan de six arboretums scientifiques gérés par l'ONF a été entrepris (18 250 arbres remesurés) pour guider le choix d'espèces pour la mise en place de nouveaux dispositifs dans le cadre du changement climatique.

### LES FORÊTS SOUS SURVEILLANCE

Trois réseaux de surveillance nationaux veillent sur l'ensemble des forêts françaises : le réseau des correspondants observateurs, le réseau systématique 16x16 km et le réseau Renecofor. Ils visent à assurer le suivi dans le temps et dans l'espace de l'état sanitaire des forêts et des populations de ravageurs, ainsi qu'une meilleure compréhension des facteurs impliqués dans le fonctionnement des écosystèmes forestiers. Les épisodes climatiques extrêmes (sécheresse, canicule...) provoquent notamment des dépérissements et favorisent des attaques d'insectes sous-corticaux.

Le réseau des correspondants observateurs est chargé par le Département de la santé des forêts (DSF) du ministère en charge des forêts des missions de détection, surveillance et diagnostic des problèmes phytosanitaires. 220 forestiers, dont 90 de l'ONF, interviennent à raison de 30 jours en moyenne par an et par personne.

Le réseau 16x16 km, ou réseau européen de niveau 1, est constitué de 520 placettes permanentes. Il donne un état statistiquement représentatif des évolutions interannuelles de la vitalité des forêts, en notant le déficit foliaire et, depuis peu, les symptômes phytosanitaires.

Créé par l'ONF en 1992, le réseau Renecofor, regroupant 102 sites d'observation permanents qui seront suivis pendant au moins 30 ans (1992-2022), constitue la partie française d'un ensemble de placettes permanentes de suivi des écosystèmes forestiers installées dans 34 pays européens. Son objectif principal est de détecter d'éventuels changements à long terme. Le réseau est financé par l'ONF, le MAAF, le MEDDE et l'Ademe.

En 2014, le réseau Renecofor a notamment organisé sa sixième campagne dendrométrique quinquennale. Cette campagne menée sur l'ensemble des 102 sites permet de disposer dorénavant de plus de 20 ans de recul sur la croissance des peuplements (circonférence à 1,30 m, hauteur totale). À cette occasion, le protocole de mesure basé sur l'inventaire en plein de peuplements adultes a été adapté pour pouvoir également suivre la croissance des peuplements passés en régénération depuis les tempêtes de 1999. Avant la réalisation des inventaires à partir du mois d'octobre, les opérateurs des pôles RDI ont participé à une session de formation et d'intercomparaison sur un même site du Puy-de-Dôme, de manière à assurer une application la plus homogène du protocole.

### Le Pôle national des ressources génétiques forestières

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, les trois pépinières de l'État (sites de Guéméné-Penfao, Peyrat-le-Château et Aix-les-Milles) ont rejoint l'ONF et constituent le 10<sup>e</sup> pôle R&D, intitulé Pôle national des ressources génétiques forestières (PNRGF). L'activité de ce pôle constitue en totalité une Mission d'intérêt général (MIG), rémunérée par l'État et donnant lieu à un pilotage spécifique (Comité Technique de Coordination réunissant le Ministère de l'agriculture, les organismes de recherche et l'ONF). L'intégration du PNRGF a permis d'entreprendre des évaluations et des sauvegardes de ressources génétiques qui n'auraient pas pu être menées à bien sans sa participation. Le PNRGF est un outil expérimental qui permet au département RDI de mener à bien des expérimentations pour évaluer les MFR dans des conditions de climat changeant mais aussi pour élever des espèces allochtones avec peu ou pas de références culturelles connues.

Au total, le PNRGF héberge plus de 24 000 entités génétiques et près de 239 000 individus. Le genre *Populus* représente 60 % des entités génétiques présentes (72 % pour le seul site de Guéméné), et 31 % des individus présents (49 % pour le seul site de Guéméné). Le douglas représente 9 % des individus présents (54 % pour le seul site de Peyrat).

# RENECOFOR PERMET D'OBSERVER UNE ÉVOLUTION DES PROPRIÉTÉS DES SOLS EN 15 ANS

Le réseau Renecofor offre actuellement le seul jeu de données en France permettant d'évaluer l'évolution des propriétés des sols forestiers sur la base de mesures comparables à l'échelle nationale. Les 102 placettes du réseau, réparties sur l'ensemble de la France métropolitaine, ont fait l'objet de deux campagnes d'analyse des horizons de litière et du sol minéral (de 0 à 40 cm de profondeur), sur les périodes 1993-1995 et 2007-2012, avec de nombreuses précautions méthodologiques pour s'assurer de la comparabilité des données. La comparaison des résultats des deux campagnes de mesure a été menée en collaboration avec l'Université catholique de Louvain-la-neuve.

## Il en ressort trois évolutions majeures.

- Les litières et les sols forestiers se sont comportés comme des puits de carbone pendant la période considérée. Les stocks de carbone organique ont augmenté de manière significative et importante (en moyenne +0,34 tC/ha/an sur l'ensemble du sol minéral et de la litière). Cette évolution est plus marquée sous résineux (+0,49 tC/ha/an) que sous feuillus (+0,19 tC/ha/an) et se produit essentiellement dans la couche minérale de surface (0-10 cm).

- Les stocks d'azote ont diminué en considérant globalement la litière et le sol minéral jusqu'à 40 cm de profondeur (-13 kg/ha/an en moyenne).

- L'acidification s'est poursuivie dans le cas des sols les plus acides ( $\text{pH} < 4,5$ ) sans s'accompagner d'un appauvrissement de ces sols : l'augmentation des stocks de matières organiques a en effet permis d'accroître la capacité de rétention des éléments nutritifs. Les réserves ont même augmenté pour certains éléments nutritifs comme le magnésium, associé aux symptômes de carence observés notamment dans les Vosges dans les années 1980.

Ces résultats sont assez inattendus et ne concordent pas nécessairement avec l'évolution d'autres paramètres de l'écosystème. Par exemple, les stocks de phosphore extractible des sols n'évoluent quasiment pas, en contradiction apparente avec la baisse de la nutrition foliaire en phosphore constatée à l'échelle nationale (Jonard *et al.*, 2009) et européenne (Jonard *et al.*, 2015, Talkner *et al.*, 2015). Plus globalement, un si grand nombre d'évolutions significatives n'était pas attendu dans les sols sur un intervalle moyen de 15 ans. Les principaux facteurs d'explication semblent à rechercher dans la dynamique des matières organiques (évolutions prépondérantes du carbone organique et de l'azote total).

Cette étude illustre l'intérêt du monitoring face à des phénomènes complexes dont on ne maîtrise pas tous les mécanismes, ainsi que l'importance de la qualité des mesures pour assurer leur comparabilité.



Futaie régulière de pins à crochets (Pyrénées-Orientales)

# L'éco-responsabilité : être exemplaire au-delà du cœur de métier

DANS LA DROITE LIGNE DE L'OBJECTIF « ÉTAT EXEMPLAIRE », L'ONF FORMALISE, DANS SON FONCTIONNEMENT INTERNE, DES ACTIONS EN FAVEUR DE L'ÉCO-RESPONSABILITÉ ET D'UNE MISE EN ŒUVRE EFFICACE DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE.

## UN AXE STRATÉGIQUE DE L'ONF

L'ONF a signé en 2008 la charte de développement durable des établissements publics et entreprises publiques. Afin de respecter ces engagements, l'éco-responsabilité constitue depuis 2010 l'axe 5 de la politique environnementale. Elle fait l'objet de sept actions intégrées dans le suivi du programme environnemental. Une politique d'achats durables est notamment mise en place sur l'ensemble des services et s'applique prioritairement aux marchés nationaux comme celui pour l'achat de lubrifiants biodégradables pour les chaînes de tronçonneuse, renouvelé en 2013.

Le plan d'action éco-responsabilité de l'ONF, validé en 2009, est en cours de refonte. En effet, de nouveaux éléments de contexte sont apparus au travers des deux lois issues du Grenelle de l'environnement, notamment l'obligation de réaliser un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre, accompagné des actions permettant de les réduire.

## UNE MISE EN ŒUVRE AU QUOTIDIEN

Un guide de l'éco-responsabilité à l'ONF, ainsi des documents et liens utiles sont mis à disposition des personnels via le réseau interne d'entreprise. Sous forme de fiches thématiques, ce guide permet de trouver toutes les informations nécessaires pour la mise

en œuvre d'une démarche éco-responsable. Des préconisations et des changements de comportement à mettre en œuvre sont proposés et documentés. Une dynamique anime déjà de nombreux services territoriaux sur ce thème.

- Limiter la consommation de papier et acheter du papier de qualité écologique.
- Acheter des produits avec éco-label, en intégrant les critères environnementaux dans la commande publique.
- Acheter des produits « verts ».
- Utiliser des fournitures recyclées.
- Utiliser des équipements informatiques de bureau porteurs du label « Energy Star ».
- Limiter la consommation d'électricité.
- Limiter la consommation de piles et de batteries.



Reconstitution de la dune en forêt domaniale de Noirmoutier (Vendée)



Nathalie Parra, ONF

Réception d'un lot de bois en forêt domaniale d'Ecouves (Orne)



6

# EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

La confirmation d'une conjoncture favorable sur le marché du bois, associée à une maîtrise des charges et des investissements, ainsi qu'au soutien renouvelé de l'État, ont permis à l'Office de clôturer l'exercice 2014 avec un résultat net positif, à 10,8 M€.

Le chiffre d'affaires bois atteint un niveau historiquement élevé et le chiffre d'affaires des activités de travaux et services commence à se redresser. La loi de finances pour 2014 a également permis un relèvement significatif des subventions de l'État, dont le versement compensateur.

Parallèlement, l'ONF a poursuivi son effort de maîtrise des charges, tout en accompagnant la reprise de l'activité.

Au total, l'Office est parvenu à accroître ses investissements et à réaliser des dotations aux provisions pour préparer l'avenir. Conformément aux objectifs définis dans le contrat de performance État-ONF-FNCOFOR 2012-2016, son besoin de financement total est resté inférieur à 400 M€.

Un résultat net en franche amélioration	117
Des produits en hausse grâce aux ventes de bois	119
Des charges contenues compte tenu de la progression de l'activité	126
Des investissements en augmentation après un exercice 2013 très contraint	131
Une capacité d'autofinancement en légère hausse	133
Une trésorerie qui reste préoccupante	135
Un bilan simplifié marqué par une hausse de l'actif immobilisé	136

# Un résultat net en franche amélioration

L'EXERCICE 2014 DE L'ONF A CONFIRMÉ LES BONNES ORIENTATIONS DE 2013, GRÂCE NOTAMMENT À LA RÉAFFIRMATION DU SOUTIEN DE L'ÉTAT, À LA POURSUITE DU REDRESSEMENT DE LA CONJONCTURE SUR LE MARCHÉ DU BOIS ET À UNE MEILLEURE MAÎTRISE DES CHARGES

Le résultat net de l'exercice 2014 s'établit à +10,8 M€, en nette amélioration par rapport à 2013 (résultat net de +2,5 M€), grâce à un niveau élevé des produits et une maîtrise des charges. Les résultats de l'exercice 2014 ont été atteints grâce à la mobilisation de tous les personnels de l'établissement, dans le contexte de la mise en œuvre du nouveau schéma directeur d'organisation suite à l'audit socio-organisationnel, ainsi qu'au soutien de l'État, des communes forestières et des partenaires de la filière.

## UN CHIFFRE D'AFFAIRES BOIS PARTICULIÈREMENT ÉLEVÉ

Le total des produits s'élève à 872,9 M€ soit +30,2 M€ par rapport à l'exécution 2013. Le chiffre d'affaires bois de l'exercice 2014 atteint un niveau historiquement élevé : en effet, il s'établit à 272,6 M€ soit +24,1 M€ par rapport à l'exercice 2013 et +57,6 M€ par rapport à l'exercice 2012, grâce au redressement de la conjoncture du marché du bois depuis le deuxième semestre 2013 et à la poursuite du développement du bois façonné. Le chiffre d'affaires net des coûts externes de façonnage augmente de 15,9 M€ par rapport à 2013. Ce chiffre d'affaires bois correspond à un volume vendu en forêt domaniale de 6,2 Mm<sup>3</sup> (hors DOM), avec un très faible taux d'inventus.

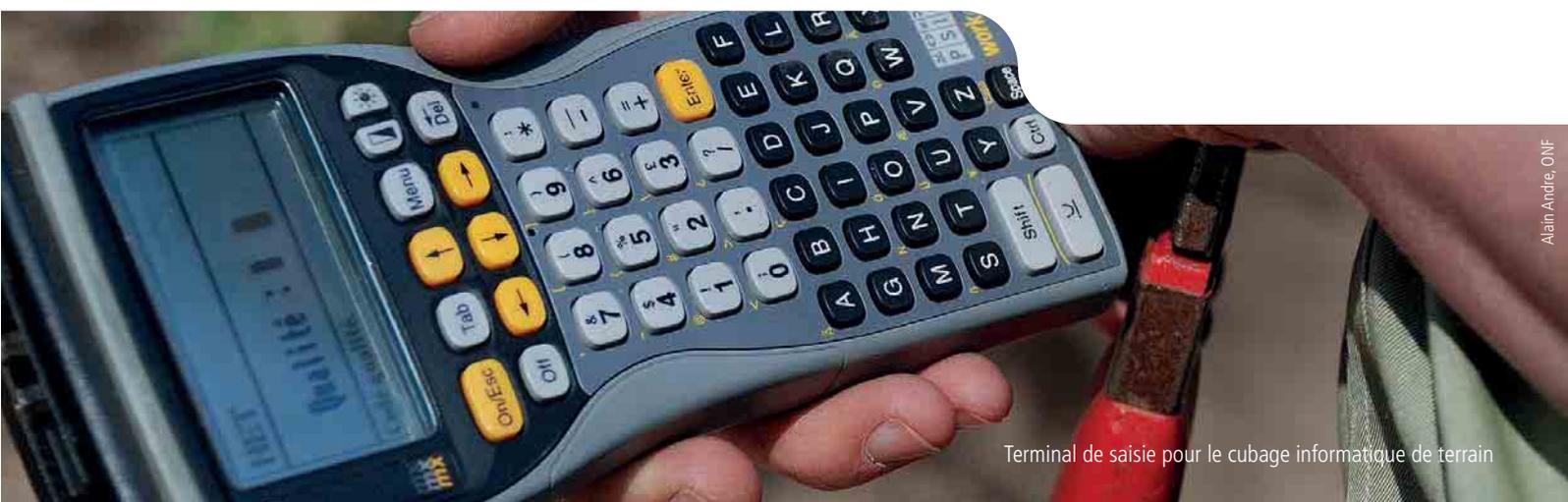
Le chiffre d'affaires des activités de travaux et services repart à la hausse : il s'élève au total à 152,9 M€ soit +2,4 M€ par rapport à 2013, grâce à la poursuite du développement de l'activité avec des grands comptes nationaux (CA de 14,2 M€ soit +2,2 M€/2013). L'activité patrimoniale pour les collectivités progresse, en lien avec le redressement du marché du bois.

Par ailleurs, les produits de cessions de biens immobiliers inutiles au service et non enclavés poursuivent la dynamique progressive constatée depuis la sécurisation juridique du dispositif en 2012, pour atteindre 6,7 M€ soit +3,9 M€ par rapport à 2013. Il convient de poursuivre la valorisation des biens domaniaux inutiles au service et non enclavés dont la cession est autorisée par décret et relève de France Domaine.

## APRÈS UN EXERCICE 2013 TRÈS CONTRAINTS, LES CHARGES ET LES INVESTISSEMENTS ACCOMPAGNENT LE REDRESSEMENT DE L'ACTIVITÉ

Le total des charges s'élève à 862,1 M€ soit +21,9 M€ par rapport à l'exécution 2013. Les charges externes s'établissent à 178,4 M€, soit +21 M€ par rapport à l'exécution 2013, en lien avec le niveau d'activité et la réalisation des travaux nécessaires à la gestion durable des forêts, tout en veillant à maîtriser les charges. La masse salariale s'élève à 470,7 M€, soit +1 M€ par rapport à l'exécution 2013, dans un contexte de poursuite des baisses d'effectifs, de stabilité du taux de cotisation au CAS pensions civiles et de montée en puissance du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui atteint 13,4 M€ (+3,5 M€ par rapport à 2013).

Ainsi, les résultats de l'exercice 2014 ont permis de procéder à des dotations aux provisions pour la forêt à hauteur de 32,1 M€, soit +20,8 M€ par rapport à 2013, afin de préparer l'avenir : d'une part, la provision pour renouvellement est dotée à hauteur de



Terminal de saisie pour le cubage informatique de terrain

15,1 M€ pour couvrir les écarts par rapport à la programmation des travaux sylvicoles, d'autre part, la provision pour reconstitution est dotée à hauteur de 17,0 M€, afin de constituer des réserves comptables qui permettront de faire face à des événements climatiques futurs.

Le montant total des investissements s'élève à 87,0 M€, soit +17,7 M€ par rapport à l'exécution 2013 (69,4 M€), permettant de revenir au niveau des années 2011 et 2012, après une année 2013 marquée par une forte contrainte sur les investissements.

## LE SOUTIEN DE L'ÉTAT AU RENDEZ-VOUS

L'exercice 2014 a également été marqué par le relèvement des subventions de l'État opéré par la loi de finances pour 2014. Ainsi, le versement compensateur s'élève à 140,4 M€, soit +20 M€ par rapport à l'exercice 2013, et la subvention d'équilibre s'établit à 46,8 M€, soit +15,4 M€ par rapport à l'exercice 2013.

En 2014, la trésorerie de l'ONF est stabilisée : le besoin de financement s'élève à 299,6 M€ fin 2014 soit une amélioration de 1,8 M€ par rapport à fin 2013. La contrainte de trésorerie reste cependant très forte.

## Principaux produits et charges sur la période 2011-2014 (en M€)

en millions d'euros	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Écart 2014 /2013	
<b>Résultat net</b>	1,1	-0,9	2,5	10,8	8,3	337 %
<b>Total des produits</b>	<b>792,6</b>	<b>823,0</b>	<b>842,7</b>	<b>872,9</b>	<b>30,2</b>	<b>3,6 %</b>
Bois	236,0	215,0	248,5	272,6	24,1	9,7 %
Chasse & concessions	63,2	64,1	64,2	65,1	0,9	1,4 %
Garderie	142,1	149,0	145,9	169,0	23,1	15,8 %
Travaux et services	145,8	152,3	150,5	152,9	2,4	1,6 %
Contributions publiques	91,3	84,4	72,4	83,9	11,5	15,8 %
Production immobilisée	38,5	41,9	35,0	43,0	8,0	22,9 %
Ventes groupées	41,8	41,3	43,9	52,2	8,3	18,9 %
Divers	33,9	74,9	82,2	34,1	-48,1	-58,5 %
<b>Total des charges</b>	<b>791,4</b>	<b>823,9</b>	<b>840,2</b>	<b>862,1</b>	<b>21,9</b>	<b>2,6 %</b>
Achats & charges externes	170,4	167,5	157,5	178,4	21,0	13,3 %
Impôts & taxes	44,0	56,1	53,8	52,5	-1,3	-2,4 %
Masse salariale	474,1	471,0	469,7	470,7	1,1	0,2 %
Amortissements	38,1	41,4	46,3	51,5	5,2	11,3 %
Reversement ventes groupées	41,8	41,3	43,9	52,2	8,3	18,9 %
Divers	23,1	46,6	69,1	56,7	-12,4	-17,9 %

# Des produits en hausse grâce aux ventes de bois

LE TOTAL DES PRODUITS S'ÉLÈVE EN 2014 À 872,9 M€, CONTRE 842,7 M€ EN 2013, SOIT +30,2 M€ (+3,6 %). CETTE PROGRESSION EST PRINCIPALEMENT DUE À L'AUGMENTATION DES VENTES DE BOIS (+24,1 M€).

La répartition des produits par nature en 2014 est la suivante :

- Les ventes de bois représentent 31 % des produits en 2014, contre 29 % en 2013. Cette part importante des produits est cependant soumise aux aléas conjoncturels des marchés ;
- les activités concurrentielles et les missions d'intérêt général (MIG) sont stables à 18 % des produits en 2014 comme en 2013 ;
- la garderie des forêts, incluant le versement compensateur et la contribution de 2 € par hectare, représente 19 % des produits en 2014, contre 17 % en 2013 ;
- la part des contributions publiques augmente légèrement à 10 % des produits en 2014, contre 9 % en 2013 ;
- les produits du domaine, comprenant notamment les baux de chasse et les concessions, représentent 7 % des produits en 2014, contre 8 % en 2013 ;
- les ventes de bois groupées totalisent 6 % des produits en 2014, contre 5 % en 2013 ;
- enfin, les « autres produits », qui comprennent notamment les cessions d'actifs, la production immobilisée, les reprises sur provisions et les produits exceptionnels, représentent 9 % des produits de l'ONF en 2014.

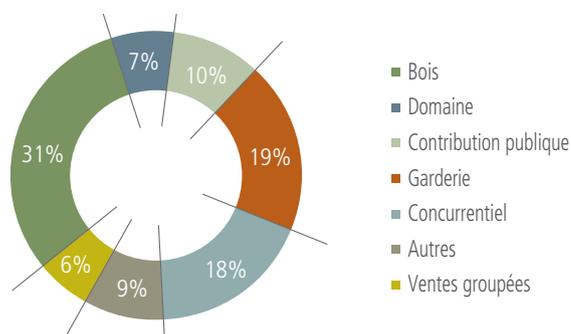
## VENTES DE BOIS : UNE PROGRESSION DE PRÈS DE 10 % PAR RAPPORT À 2013

Les ventes de bois s'élèvent à 272,6 M€ en 2014, soit +24,1 M€ (+9,7 %) par rapport à 2013 (248,5 M€). Le CA bois dépasse de 31,6 M€ les objectifs du budget 2014 et de 19,6 M€ le point haut de 2007 (253 M€ en euros courants).

Ce résultat s'explique essentiellement par un effet prix, ainsi que par la poursuite du développement du bois façonné, alors que le volume mobilisé dans le respect de la gestion durable est contraint.

La conjoncture du marché du bois en 2014 s'inscrit dans la continuité de l'année 2013, sous l'effet de la bonne tenue du marché du chêne de qualité merrain, du développement du secteur bois-énergie, ainsi que de la dynamique internationale. Outre l'impact direct sur le chiffre d'affaires, la hausse du prix du bois énergie a également en partie un effet d'entraînement sur les prix des bois de qualité supérieure.

## Répartition des produits par nature en 2014 (en %)



Les volumes vendus en forêt domaniale s'élèvent à 6,20 Mm<sup>3</sup> en équivalent bois sur pied en France métropolitaine (6,28 Mm<sup>3</sup> y compris outre-mer), soit -0,10 Mm<sup>3</sup> (-1,5 %) par rapport à 2013 (6,28 Mm<sup>3</sup>). Ce niveau s'explique par le très faible taux d'inventus des ventes domaniales depuis le printemps 2013, qui n'a donc pas engendré de reports de l'année 2013 sur l'année 2014.

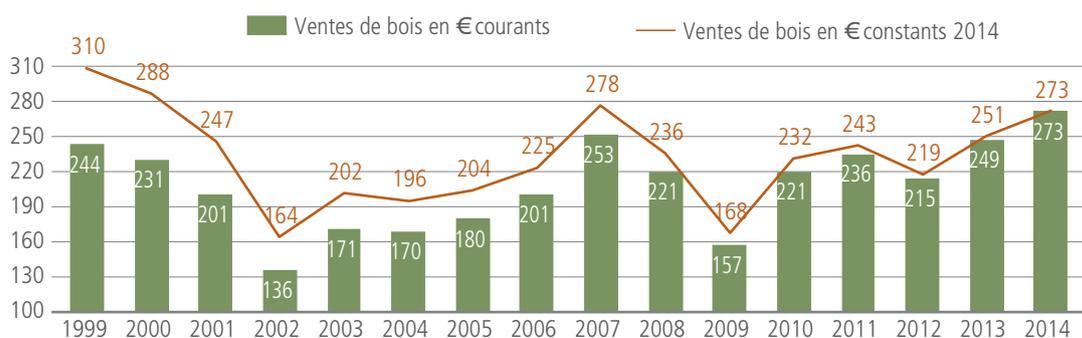
Le prix de vente brut moyen s'élève à 44,1 €/m<sup>3</sup>, contre 39,6 €/m<sup>3</sup> en 2013. L'année 2014 a notamment été marquée par :

- une forte demande pour les bois d'œuvre feuillus, portée par une activité soutenue de la tonnellerie, des scieries et de la demande à l'exportation ;
- une forte dynamique jusqu'à mi-octobre de la demande résineuse destinée aux usages en charpente, puis un tassement lié à la morosité du secteur français de la construction ;
- une demande soutenue pour les usages industriels et énergétiques.

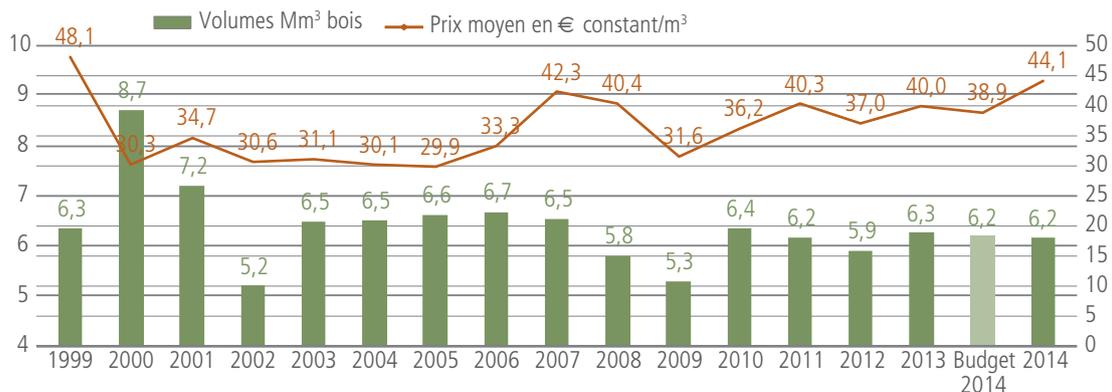
Le développement de la commercialisation du bois façonné s'est poursuivi en 2014 : le volume de bois vendu façonné s'établit à 2,4 Mm<sup>3</sup> en équivalent bois sur pied +0,2 Mm<sup>3</sup> (+10 %) par rapport à 2013 (2,2 Mm<sup>3</sup>). Il a doublé par rapport à 2006 (1,2 Mm<sup>3</sup>).

Le chiffre d'affaires du bois façonné s'élève à 134,0 M€, soit +16,5 M€ (+14,1 %) par rapport à 2013. Il représente près de la moitié du chiffre d'affaires bois en 2014 (49 %) contre 47 % en 2013. Il a été multiplié par 2,5 depuis 2006. Cette hausse est liée à la forte progression des volumes vendus par contrat d'approvisionnement, qui représentent 33 % des bois commercialisés en forêt domaniale, contre 26 % en 2013, et 15 % des bois vendus en forêts des collectivités, contre 14 % en 2013.

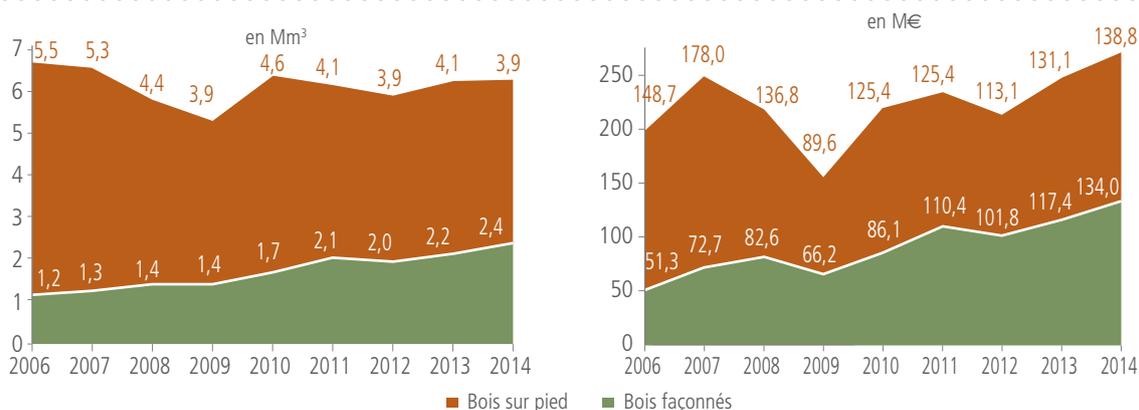
### Chiffre d'affaires bois de 1999 à 2014 (en M€ courants & constants)



### Ventes de bois domaniaux, volumes et prix moyens (en Mm<sup>3</sup> et en €/m<sup>3</sup>)



### Décomposition des volumes et du chiffre d'affaires bois 2006-2014 (en M€)



## VENTES COMMUNALES DE BOIS : PORTÉES PAR LA CONJONCTURE FAVORABLE

Au total, les ventes de bois des forêts communales s'élevèrent à 260,8 M€ en 2014, soit +19,9 M€ (+8,2 %) par rapport à 2013 (240,9 M€). En 2014, le chiffre d'affaires des ventes groupées a atteint 52,2 M€, soit 20,0 % du chiffre d'affaires bois total des forêts communales. Elles progressent de 8,3 M€ soit +18,9 % par rapport à 2013 (43,9 M€).

### Des ventes groupées pour homogénéiser l'offre

- La commercialisation en « ventes groupées » consiste à regrouper en un même lot des bois issus de forêts communales et/ou domaniales. Cela permet d'homogénéiser l'offre de bois par essence et de constituer des lots de taille suffisante en réunissant plusieurs petites parcelles.
- Lorsque le bois est vendu façonné, la vente groupée permet de grouper l'exploitation de ces petites parcelles et ainsi de diminuer le coût global de l'abattage et du débardage. C'est donc un service complet qui est apporté par l'ONF aux communes forestières.

## CHASSE ET PÊCHE : DES RECETTES STABLES

Les recettes de la chasse et de la pêche s'établissent à 44,9 M€ en 2014, en très légère hausse de 0,1 M€ (+0,1 %) par rapport à 2013. Cette évolution résulte des deux effets.

- l'augmentation de 1,1 % de l'indice de revalorisation des baux de chasse,
- le tassement de la demande, conséquence d'une certaine désaffection pour le loisir « chasse » et de la répercussion des frais occasionnés par l'indemnisation des dégâts du grand gibier aux cultures agricoles.

Le renouvellement des baux de chasse en forêt domaniale se pratique de façon périodique sur un rythme de 12 ans, de façon à assurer une certaine continuité de la gestion cynégétique. La dernière adjudication s'est déroulée en 2004 au cours de 33 séances (1 709 lots pour 988 220 ha). Les baux ainsi conclus prendront fin pour la plupart le 31 mars 2016.

Les dégâts liés au gibier, en forte recrudescence ces dernières années, impliquent des coûts directs, mais également des coûts indirects sur la ressource forestière (protection des semis et plants, dépréciation des bois...).

## CONCESSIONS : DES GAINS QUI ONT DOUBLÉ SUR DIX ANS

Les recettes des concessions en forêt domaniale continuent leur progression avec 20,2 M€ de produits en 2014, soit +0,8 M€ (+4,3 %) par rapport à 2013 (19,4 M€). Elles ont plus que doublé en dix ans.

- Les campings constituent toujours la plus grande source des produits des concessions, avec 4,6 M€, soit +8 % par rapport à l'année 2013 (4,25 M€ en 2013). Ils représentent 22 % de la recette globale des concessions.

- Le secteur minier et les carrières génèrent 2,8 M€ de produits en 2014, contre 2,0 M€ en 2013, soit +40 %. Ils représentent près de 14 % des produits.

- Le secteur des télécoms (passage de fibres optiques, antennes en forêts domaniales) rapporte 2,5 M€ en 2014 contre 2,1 M€ en 2013, soit +19 %. Il représente 12 % de la recette globale.

- Les autres activités (tourisme, site de Haye, électricité, eau...) ont généré 10,3 M€ de produits et représentent 51 % de la recette globale des concessions.

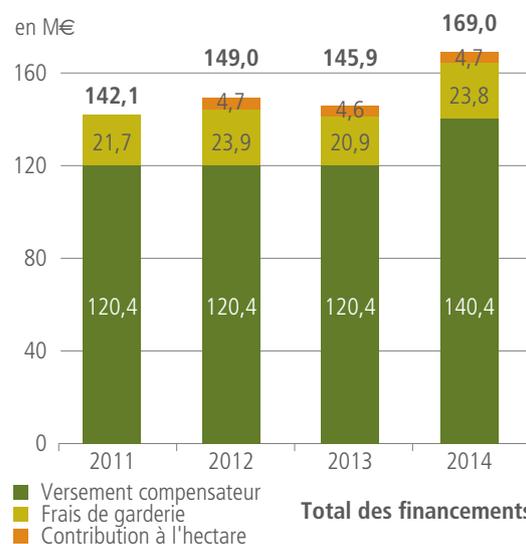
## GARDERIE DES FORÊTS : UN MONTANT EN AUGMENTATION SENSIBLE PAR RAPPORT À 2013 GRÂCE AU VERSEMENT COMPENSATEUR DE L'ÉTAT

Le versement compensateur s'élève en 2014 à 140,4 M€, soit +20 M€ (+16,6 %) par rapport à 2013 (120,4 M€), conformément à la loi de finances pour 2014.

Les frais de garderie se sont élevés à 23,8 M€, soit +2,9 M€ (+13,9 %) par rapport à 2013 (20,9 M€). Ils sont assis sur les produits des forêts des collectivités en 2013, dont principalement le chiffre d'affaires bois (240,9 M€ pour les forêts relevant du régime forestier en 2013).

Le produit de la contribution de 2 € par hectare de forêt gérée s'est élevé à 4,7 M€, soit un niveau quasi-équivalent à 2013, pour la troisième année de mise en œuvre de cette nouvelle contribution instituée en 2012. Cette contribution a été facturée à 8 975 redevables : 4,4 M€ ont été encaissés au 15 février 2015, soit 92,4 % de la contribution.

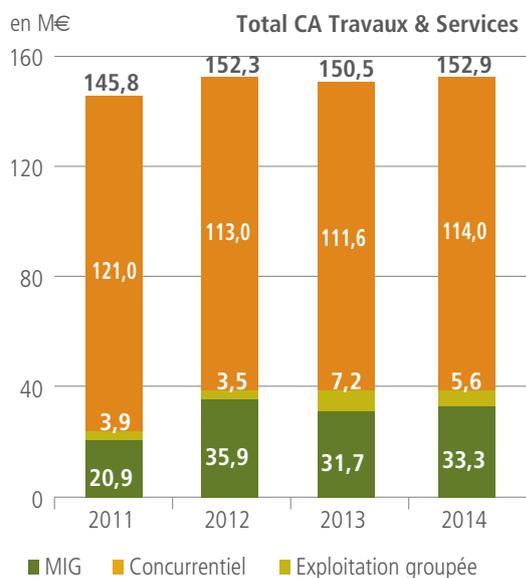
## Produits de la garderie des forêts 2011 à 2014 (en M€)



## ACTIVITÉS DE TRAVAUX ET SERVICES : EN LÉGÈRE AUGMENTATION

Les activités de travaux et services regroupent les travaux, les services, ainsi que les prestations intellectuelles (ingénierie, études et expertises) effectués pour le compte de l'État (missions d'intérêt général), des communes forestières, des collectivités territoriales et des entreprises. Elles s'élèvent globalement à 152,9 M€ en 2014, soit +2,4 M€ (+1,6 %) par rapport à 2013 (150,5 M€).

### Chiffre d'affaires des activités de travaux et services 2011 à 2014 (en M€)



Cela recouvre trois évolutions : la hausse des actions d'intérêt général, qui représentent 33,3 M€ en 2014 contre 31,7 M€ en 2013, soit +1,6 M€ (+5,0 %), une baisse de l'exploitation groupée qui s'établit à 5,6 M€ en 2014 contre 7,2 M€ en 2013, soit 1,6 M€ (22,4 %) et une augmentation des activités concurrentielles et autres activités, qui représentent 114,0 M€ en 2014 contre 111,6 M€ en 2013, soit +2,4 M€ (+2,2 %).



Exploitation d'une grume de douglas en forêt domaniale d'Ecouves (Orne)

## LES ACTIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL : DES MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL AVEC L'ÉTAT EN LÉGÈRE HAUSSE

Le chiffre d'affaires 2014 des actions d'intérêt général (AIG) regroupe d'une part des missions d'intérêt général (MIG) nationales confiées par l'État à hauteur de 28,7 M€ (soit 86,1 % du chiffre d'affaires des AIG) et, d'autre part, des MIG locales, des initiatives internationales et des actions relatives à l'insertion à hauteur de 4,6 M€ (13,9 % du CA des AIG).

Les MIG nationales sont en hausse de 1,1 M€ (+3,9 %) par rapport à 2013 (27,6 M€). Elles s'inscrivent dans le cadre de conventions avec les ministères commanditaires. Les montants sont comptabilisés par l'ONF en « droits constatés », y compris les produits à recevoir au vu des bilans de l'année 2014 et attendus courant 2015, ce qui peut expliquer des écarts par rapport à la comptabilité budgétaire de caisse de l'État. Les MIG nationales correspondent aux missions suivantes :

- « restauration des terrains en montagne » ou RTM (ex. : forêts de protection, études bassins versants...) pour 4,7 M€, soit -1,0 M€ (-17,5 %) par rapport à 2013 (5,7 M€);
- prévention des risques incendies de forêt (mission « défense des forêts contre l'incendie » ou DFCl et Patrouilles incendie) pour 11,4 M€, soit +1,4 M€ (+14,0 %) par rapport à 2013 (10,0 M€), hors subvention d'investissement en matériel DFCl;
- « protection et stabilisation des dunes », pour 2,4 M€, soit +0,6 M€ (+33,3 %) par rapport à 2013 (1,8 M€);
- « prévention des risques naturels », pour 3,4 M€, soit +0,6 M€ (+21,4 %) par rapport à 2013 (2,8 M€);
- « biodiversité », pour 2,0 M€, soit 0,4 M€ (-16,6 %) par rapport à 2013 (2,4 M€); cette MIG illustre l'écart entre la comptabilité budgétaire de l'État et la comptabilité en droits constatés : en effet, le MEDDE a commandé 2,4 M€ au titre de la MIG biodiversité 2014 et a versé 2,3 M€ sur l'année;
- « DOM », intégrant notamment les missions forestières de l'État dans les départements d'Outre-Mer et la gestion des espaces naturels situés dans la zone des « 50 pas géométriques » pour un total de 1,6 M€, soit -0,2 M€ (-11 %) par rapport à 2013 (1,8 M€);
- les pépinières de l'État, MIG instaurée en 2013 par le MAAF pour 1,5 M€, soit -0,1 M€ (6,2 %) par rapport à 2013 (1,6 M€);
- diverses missions (Arboretum des Barres, vergers à graines, santé des forêts, Renecofof) pour 1,3 M€ soit +0,1 M€ (+8,3 %) par rapport à 2013 (1,2 M€);
- gestion du Domaine national de Rambouillet pour 0,43 M€ soit -0,02 M€ (-4,4 %) par rapport à 2013 (0,45 M€), conformément au plan de financement de cette MIG, qui ne couvre plus le domaine de Marly depuis 2013.

Les MIG locales s'élèvent à 4,0 M€ en 2014, soit +0,6 M€ (+17,6 %) par rapport à 2013 (3,4 M€). Elles correspondent aux trois thématiques suivantes :

- la gestion montagne locale pour 2,3 M€, soit -0,4 M€ (-14,8 %) par rapport à 2013 (2,7 M€);
- la prévention incendie locale pour 1,2 M€, soit -0,2 M€ (-14,2 %) par rapport à 2013 (1,4 M€);
- les actions environnementales locales pour 0,5 M€, soit +1,2 M€ par rapport à 2013 (0,7 M€ compte tenu des opérations d'inventaire).

À ces missions d'intérêt général nationales et locales, s'ajoutent des actions en faveur de l'encadrement et de l'exécution de chantiers d'insertion pour 0,6 M€ comme en 2013, ainsi que diverses actions internationales pour 0,1 M€.

### ACTIVITÉS CONCURRENTIELLES HORS MIG : EN TRÈS LÉGÈRE HAUSSE AU NIVEAU GLOBAL

Le chiffre d'affaires des activités concurrentielles hors MIG s'élève à 119,6 M€ en 2014, soit +0,8 M€ (+0,7 %) par rapport à 2013 (118,8 M€).

La partie du façonnage des bois vendus en ventes groupées, génère des produits à hauteur de 5,6 M€ en 2014, soit -1,6 M€ (-22,4 %) par rapport à 2013 (7,2 M€). Cette activité pourrait constituer un relais de croissance de l'activité auprès des communes forestières;

Les activités concurrentielles s'élèvent à 114,0 M€, soit +2,4 M€ (+2,2 %) par rapport à 2013 (111,6 M€). Elles intègrent notamment les activités pour les clients « grands comptes nationaux » (RFF, SNCF, RTE, ERDF, GRT Gaz, VNF, TDF, EIFFAGE...) qui s'élèvent à 14,2 M€ en 2014, soit +2,3 M€ (+19,8 %) par rapport à 2013 (11,8 M€). Ces « grands comptes nationaux » représentent dorénavant une part significative du chiffre d'affaires non patrimonial.

Le domaine « Forêt, bois et sylviculture » est le plus important et représente plus de la moitié du chiffre d'affaires des activités concurrentielles en 2014 (59 %). Trois autres groupes de produits totalisent le tiers du chiffre d'affaires des activités concurrentielles en 2014 (33 %) et sont chacune de même montant. Il s'agit de

« Environnement, biodiversité et risques naturels », « Maîtrise de la végétation » et « Loisir nature ». Enfin, le domaine « Arbre conseil » représente 8 % du chiffre d'affaires.

Les clients des activités concurrentielles de l'ONF se répartissent selon les grandes catégories suivantes, sur un total de 105,8 M€ en 2014 (la notion d'activités concurrentielles utilisée pour cette analyse relève de la comptabilité analytique et non de la comptabilité générale, ce qui explique la légère différence de périmètre; par ailleurs l'analyse est réalisée hors écritures d'inventaire et n'intègre pas les produits constatés d'avance et les produits à recevoir).

Les communes représentent un CA de 49,7 M€ en 2014 contre 52,3 M€ en 2013 (-2,6 M€) : si les communes restent le premier client de l'ONF avec 47 % de l'activité en 2014, cette part est en diminution.

Le chiffre d'affaires avec des entreprises représente 21,5 M€ en 2014 contre 19,2 M€ en 2013 (+2,3 M€); cela représente 20 % de l'activité en 2014. Par ailleurs, le CA des établissements publics s'élève à 5,7 M€ contre 6,4 M€ en 2013 (-0,7 M€) et représente 5 % de l'activité en 2014.

Le CA avec l'État et ses services déconcentrés, notamment les ministères chargés de l'agriculture (MAAF) et de l'écologie (MEDDE), s'élève à 2,9 M€ contre 3,8 M€ en 2013 (-0,9 M€) et représente 3 % de l'activité en 2014.

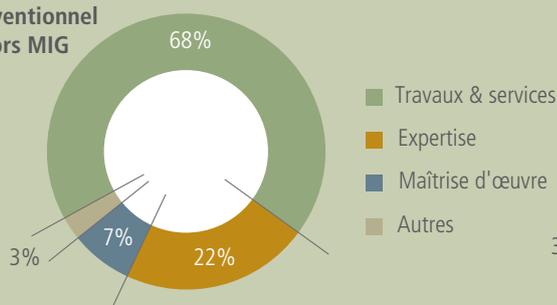
Le CA avec d'autres collectivités (conseils généraux, conseils régionaux, intercommunalités) représente 18,6 M€ en 2014 contre 16,5 M€ en 2013 (+2,2 M€) et pèse 18 % de l'activité en 2014.

### Activités concurrentielles hors AIG et exploitation groupée : les travaux et services dominant

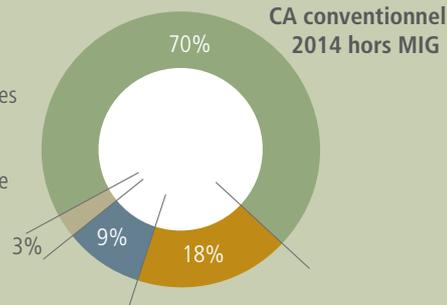
La répartition du chiffre d'affaires des activités conventionnelles hors MIG par « nature comptable » des activités est la suivante (sur un total de 114,0 M€) :

- le CA des travaux s'élève à 79,8 M€ en 2014, contre 75,4 M€ en 2013, soit +4,4 M€ (+5,9 %) et représente 70 % du total. Sa part augmente de 2 points par rapport à 2013 ;
- l'expertise et les autres prestations de services s'élèvent à 20,1 M€ en 2014, contre 24,6 M€ en 2013, soit -4,5 M€ (-18,1 %) et représentent 18 % du total contre 22 % en 2013 ;
- la maîtrise d'œuvre et l'assistance technique à donneur d'ordre (ATDO) représentent 10,1 M€ en 2014, contre 8,3 M€ en 2013, soit + 1,8 M€ (+21,1 %) et représentent 9 % du total contre 7 % en 2013 ;
- les autres produits représentent 4,0 M€ en 2014, contre 3,3 M€ en 2013, soit +0,7 M€. La hausse des ventes des mobiliers bois et des graines et plants compense la baisse des licences dirigées de chasse.

CA conventionnel  
2013 hors MIG



CA conventionnel  
2014 hors MIG



Enfin, le CA avec les autres clients, regroupant notamment les associations et les particuliers, s'élève à 7,2 M€ contre 7,4 M€ en 2013 (-0,2 M) et représente 7 % au total.

### Répartition des clients des activités concurrentielles en 2013 et 2014 (en M€)

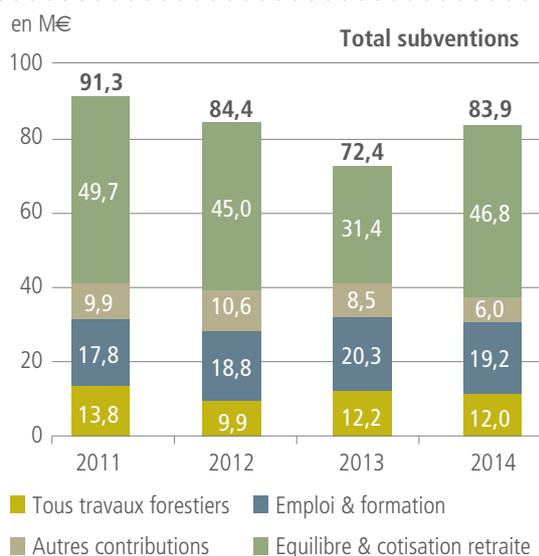
Catégorie clients	2013	2014	2014-2013
Communes	52,3	49,7	-2,6
Collectivités	16,5	18,6	2,2
Entreprises	19,2	21,5	2,3
Établ. Publics	6,4	5,7	-0,7
État	3,8	2,9	-0,9
Divers	7,4	7,2	-0,1
<b>Total</b>	<b>105,7</b>	<b>105,8</b>	

### CONTRIBUTIONS PUBLIQUES : EN NETTE HAUSSE APRÈS LE RELÈVEMENT DES SUBVENTIONS DE L'ÉTAT

Les contributions publiques s'élèvent à 83,9 M€ en 2014, soit +11,5 M€ (+15,9 %) par rapport à 2013 (72,4 M€). Cette hausse s'explique pour l'essentiel par l'évolution des contributions directes du ministère chargé des forêts (MAAF), qui passent de 31,4 M€ en 2013 à 46,8 M€ en 2014, soit +15,4 M€ (+48,9 %). La contribution d'équilibre avait été ajustée dans le cadre du schéma de fin de gestion 2013

Les contributions aux travaux forestiers et touristiques, notamment celles des grandes collectivités pour les équipements touristiques, diminuent très légèrement : elles s'élèvent à 12,0 M€ en 2014, soit -0,2 M€ (-1,3 %) par rapport à 2013 (12,2 M€).

### Contributions publiques 2011 à 2014 (en M€)



Les contributions publiques liées à la masse salariale, qui regroupent les aides à l'emploi et à l'insertion ainsi que les remboursements de frais de formation continue, s'élèvent respectivement en 2014 à 3,9 M€ et 15,3 M€, soit un total de 19,2 M€ contre 22,5 M€ en 2013, soit -3,3 M€ (-14,6 %). En particulier, le montant de la convention « grands comptes » avec le FAFSEA a été revu à la baisse : le nombre d'heures de formation maximum éligible étant passé de 350 000 à 280 000 heures au cours des trois dernières années.

### ACTIVITÉS ANNEXES : EN BAISSÉ

Les activités annexes s'élèvent à 8,1 M€ en 2014, soit -0,6 M€ (-7,3 %) par rapport à 2013 (8,7 M€). Elles regroupent principalement :

- les ventes de bracelets de chasse et autres marchandises pour 4,0 M€ (4,1 M€ en 2013);
- les ventes de gibiers, de poissons et autres produits pour 1,2 M€ (1,1 M€ en 2013);
- les mises à disposition de personnels pour 1,0 M€ (1,3 M€ en 2013), notamment au Domaine national de Chambord;
- les frais de séjour et les locations diverses pour 0,3 M€ (0,5 M€ en 2013);
- le service des ventes groupées des bois des communes pour 0,5 M€ (0,4 M€ en 2013), qui correspond à 1 % du produit des ventes groupées;
- des produits divers pour 1,2 M€ (1,3 M€ en 2013);
- la mise en œuvre d'un avenant au contrat d'approvisionnement avec ONF-Energie pour 0,2 M€.

### VARIATIONS DE STOCKS : UN SOLDE NÉGATIF DÛ AUX DÉSTOCKAGES DE BOIS

Les stocks de bois façonnés ont varié au cours de l'exercice 2014 de -1,3 M€, contre 5,7 M€ en 2013. Cela recouvre :

- le déstockage de bois issus de la tempête Klaus entreposés sur les aires de Carcans et de Labouheyre. Ce déstockage s'élève à 3,5 M€ en 2014, contre 2,2 M€ en 2013. Le stock restant au 31 décembre 2014 est devenu marginal (0,8 M€) et sera intégralement déstocké au cours du premier semestre 2015;
- les variations de stocks de bois façonnés domaniaux qui s'élèvent à +2,2 M€ en 2014, contre 3,5 M€ en 2013.

Les variations des travaux en cours, incluant l'exploitation groupée des bois, présentent un solde positif de 0,4 M€ en 2014, contre -2,3 M€ en 2013.

### PRODUITS DIVERS D'EXPLOITATION : EN HAUSSE PAR RAPPORT À 2013

Les produits divers d'exploitation (hors produits des ventes groupées) s'élèvent à 2,1 M€, contre 1,6 M€ en 2013. Ils sont notamment constitués de produits des forêts indivises, en particulier la commune d'Haguenau pour 0,8 M€ en 2013, ainsi que des restitutions et des produits divers.

## REPRISES DE PROVISIONS ET D'AMORTISSEMENT : DAVANTAGE DE SOURCES DE REVENUS

Les reprises de provisions d'exploitation représentent un montant de 8,1 M€. Elles sont constituées de :

- la reprise de la provision pour renouvellement de la forêt domaniale effectuée à son rythme habituel, soit par 1/15ème pour chaque année de constitution (3,4 M€);
- la reprise partielle de la provision pour litige sur les primes des ingénieurs non versées en 1991 (1,4 M€);
- la reprise de provision pour contentieux avec les personnels de droit public et de droit privé (0,3 M€);
- la reprise de provision pour créances douteuses : conformément à la méthodologie de provisionnement dossier par dossier, la provision constituée fin 2013 est reprise en totalité pour 2,7 M€ (débiteurs publics et privés), une nouvelle provision étant constituée fin 2014;
- la reprise de provision pour contentieux juridiques (0,1 M€);
- la reprise de provision pour garantie de plantation (0,1 M€);
- la reprise de provision pour dépréciation des stocks (0,1 M€).

Les reprises de provisions exceptionnelles représentent un montant de 1,7 M€. En particulier, toutes les reprises de provision pour reconstitution des forêts font l'objet d'une décision du directeur général. Pour l'exercice 2014, elles concernent :

- la tempête Klaus (janvier 2009) pour 0,3 M€;
- la tornade dans les Ardennes (juillet 2010) pour 0,4 M€;
- les violents orages dans les départements de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, du Gard, de la Lozère et du Var pour 0,3 M€;
- les violents orages qui ont touché la forêt de Clairvaux dans le département de la Haute-Marne pour 0,1 M€;
- à cela, s'ajoute la reprise de provision pour débet de 2010 pour un montant de 0,6 M€.

Les reprises sur amortissements s'élèvent à 2,9 M€ en 2014 contre 2,1 M€ en 2013.

## LA PRODUCTION IMMOBILISÉE

La production immobilisée s'élève à 43,0 M€ en 2014, soit +8,0 M€ (+23,1 %) par rapport à 2013 (35,0 M€). Elle se décompose de la façon suivante :

- les travaux sur peuplements pour 33,5 M€, soit +4,5 M€ (+15,1 %) par rapport à 2013 (29,1 M€), dont 32,4 M€ en forêt domaniale, 0,8 M€ en forêt départemento-domaniale et 0,3 M€ en forêt domaniale affectée;
- les travaux sur infrastructures en forêt domaniale pour 1,1 M€, soit +0,4 M€ (+52,9 %) par rapport à 2013 (0,8 M€);
- les travaux environnementaux pour 1,9 M€, soit +1,5 M€ (+475 %) par rapport à 2013 (0,4 M€) dont 1,2 M€ en forêt domaniale et 0,7 M€ en forêt départemento-domaniale;
- les travaux touristiques pour 6,3 M€, soit +1,8 M€ (+38,9 %) par rapport à 2013 (4,6 M€), dont 5,2 M€ en forêt domaniale et 1,1 M€ en forêt départemento-domaniale;
- les travaux faits par les ouvriers de l'ONF dans les maisons forestières pour 0,1 M€, soit -0,1 M€ (-51,1 %) par rapport à 2013 (0,2 M€).

## Travaux immobilisés par nature 2013-2014 (en M€)

Nature des travaux immobilisés	2013	2014	Écart 2014-2013
Peuplements	29,1	33,5	4,5
Infrastructures	0,8	1,1	0,4
Environnement	0,4	1,9	1,5
Touristiques	4,6	6,3	1,8
Travaux autres	2,0	0,1	-0,1
<b>Total général</b>	<b>35,0</b>	<b>43,0</b>	<b>8,0</b>

## PRODUITS DE CESSIONS D'ACTIFS : ESSENTIELLEMENT LIÉS AUX VENTES DE BIENS IMMOBILIERS

Les cessions d'actifs se décomposent en :

- 6,4 M€ de ventes de biens immobiliers et de terrains en 2014 contre 2,0 M€ en 2013, dont 2,8 M€ de rétrocessions sur ventes de biens domaniaux contre 0,8 M€ en 2013. Ces ventes ont porté sur 27 bâtiments détenus en propre par l'ONF et 20 bâtiments domaniaux (21 bâtiments détenus en propre par l'ONF et 13 biens domaniaux en 2013);
- 0,3 M€ de cessions de matériels divers (tracteurs, broyeurs, véhicules réformés...), contre 0,8 M€ en 2013.

## AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS : EN BAISSE APRÈS UN EXERCICE 2013 PARTICULIER

Ces produits s'élèvent à 5,3 M€ en 2014, soit - 54,1 M€ (-91,1 %) par rapport à 2013.

Les remboursements d'impôts se sont élevés à 1,9 M€ en 2014 contre 28,0 M€ en 2013 (dont 23,1 M€ de TVA sur versement compensateur, celui-ci étant placé hors champ d'application de la TVA, et 4,9 M€ d'intérêts moratoires sur le remboursement de TVA perçu en 2012). Les remboursements d'impôts perçus en 2014 se décomposent ainsi : crédit d'impôt recherche 2010 pour 0,8 M€, taxes foncières 2013 pour 0,4 M€, taxe sur les salaires 2011 et 2012 pour 0,3 M€ chacune et crédit d'impôt apprentissage pour 0,15 M€. À ces produits s'ajoutent :

- des indemnités d'assurances à la suite de sinistres pour 1,1 M€;
- des produits qui s'élèvent à 0,7 M€ destinés à dédommager la valeur des arbres que l'ONF s'est engagé à ne pas exploiter, par exemple dans le cadre de l'opération « contrat Natura 2000 forestier en FD de Chauv sur des îlots sénescents » pour 0,5 M€;
- les indemnités et les pénalités sur les ventes de bois qui s'élèvent à 0,5 M€ en 2014, contre 0,4 M€ en 2013;
- les indemnités sur l'activité chasse et pêche, principalement constituées des pénalités pour non-respect des plans de chasse pour un montant de 0,3 M€ en 2014 (0,4 M€ en 2013);
- et divers autres produits pour 0,7 M€.

Enfin, pour mémoire, l'ONF avait procédé en 2013 à la régularisation d'une charge à payer de 29,2 M€ correspondant au solde des cotisations pour pensions civiles de 2007 des fonctionnaires. Il n'y a pas d'opération similaire en 2014.

# Des charges contenues compte tenu de la progression de l'activité

APRÈS UNE ANNÉE 2013 DE RIGUEUR, LES CHARGES EXTERNES ONT ACCOMPAGNÉ L'AUGMENTATION D'ACTIVITÉ EN 2014 TANDIS QUE LA MASSE SALARIALE RESTAIT CONTENUE.

Le total des charges s'élève à 862,1 M€, soit +21,9 M€ (+2,6 %) par rapport à 2013 (840,2 M€). Cette augmentation s'explique essentiellement par la hausse des achats et charges externes (+21,0 M€/2013) en lien avec le niveau d'activité de l'ONF (le chiffre d'affaires augmente de 49,8 M€ par rapport à 2013). La masse salariale est quasi-stable par rapport à 2013 (+1,1 M€).

## MASSE SALARIALE : EN TRÈS LÉGÈRE HAUSSE SUR FOND DE BAISSÉ D'EFFECTIFS, DE STABILITÉ DU TAUX DE CAS PENSIONS CIVILES ET DE CICE

La masse salariale s'élève à 470,7 M€, soit +1,1 M€ (+0,2 %) par rapport à 2013 (469,7 M€), dans un contexte de poursuite des baisses d'effectifs conformément à la trajectoire du COP,

de stabilité du taux de cotisation au CAS pensions civiles et de montée en puissance du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE).

L'effectif total moyen annuel s'élève à 9 125 ETPT sur l'année 2014, soit -11 ETPT par rapport au total prévisionnel du budget 2014 (9 136 ETPT) et -117 ETPT par rapport à 2013 (9 242 ETPT), soit une baisse de 1,2 %.

La masse salariale totale des personnels fonctionnaires et agents contractuels (droit public et droit privé) s'élève à 350,4 M€, soit -3,3 M€ (-0,9 %) par rapport à 2013 (353,7 M€). Cette masse salariale intègre un montant de CICE de 8,5 M€, soit +2,7 M€ par rapport à 2013. Hors CICE, la masse salariale des personnels fonctionnaires et agents contractuels s'élève à 358,9 M€ en 2014, soit -0,6 M€ par rapport à 2013.

## Masse salariale par catégorie de personnel 2011-2014 (en M€)

en millions d'euros	2011	2012	2013	2014	Écart 2014-2013
Fonctionnaires & agents contractuels	257,0	253,4	247,6	245,9	-1,7
CAS Pensions	94,8	98,0	106,1	104,5	-1,6
Ouvriers	113,3	110,7	107,3	110,3	3,0
Autres charges	8,9	8,9	8,7	10,0	1,3
<b>Total masse salariale</b>	<b>474,1</b>	<b>471,0</b>	<b>469,7</b>	<b>470,7</b>	<b>1,0</b>



Ebranchage après la tornade de Gerbépal en forêt domaniale de Haute-Meurthe (Vosges)

## Le CICE pour limiter les charges

L'ONF, en tant qu'établissement public industriel et commercial (EPIC) soumis à l'impôt sur les sociétés, peut bénéficier du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Ce crédit d'impôt s'élève, depuis 2014, à 6 % des rémunérations des agents de droit public ou privé soumises à cotisation de sécurité sociale et inférieures à 2,5 fois le montant du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC).

L'ONF a comptabilisé en 2014 un CICE de 13,4 M€, soit +3,5 M€ (+35 %) par rapport à 2013 (passage d'un taux de 4 % à 6 %), ce montant venant en diminution des charges de personnel.

Cette évolution s'explique essentiellement par :

- La mise en œuvre du nouvel espace statutaire (NES) à destination des agents techniques de catégorie B ;
- le reclassement des postes des personnels fonctionnaires ;
- la mise en œuvre du dispositif « Sauvadet » ouvrant la possibilité aux agents contractuels publics de s'inscrire dans un processus de titularisation par concours. Cela s'est traduit en 2014 par 49 titularisations pour un total de 197 personnels éligibles ;
- a contrario, la diminution des effectifs des personnels fonctionnaires et agents contractuels publics et privés (régime général) s'élève à 110 ETPT sur l'année 2014.

Le taux de contribution employeur pour les pensions civiles des personnels fonctionnaires (allocation temporaire d'invalidité comprise) est resté stable en 2014 à 74,6 % du traitement brut des personnels fonctionnaires. Le montant des pensions civiles s'établit à 105,1 M€, soit 0,3 M€ (0,3 %) par rapport à 2013 (105,4 M€), compte tenu de l'évolution des effectifs. Hors pensions civiles, la masse salariale des personnels fonctionnaires et agents contractuels, s'élève à 245,3 M€, soit une baisse de 3,0 M€ (1,2 %) par rapport à 2013 (248,3 M€).

La masse salariale des personnels ouvriers forestiers s'élève à 110,3 M€, soit une augmentation de +3,0 M€ (+2,8 %) par rapport à 2013 (107,3 M€). Cette masse salariale intègre un montant de CICE de 4,9 M€, soit +1,8 M€ par rapport à 2013. Hors minoration due au CICE, la hausse est de 4,8 M€ sur l'exercice 2014, soit +4,5 % par rapport à 2013. En 2014, 145 ouvriers forestiers ont bénéficié du nouveau dispositif de cessation progressive d'activité (CPA).

La masse salariale des emplois aidés s'élève à 4,6 M€, soit +1,4 M€ par rapport à 2013. Cette hausse provient de l'augmentation des effectifs des emplois aidés, qui passent de 122 ETPT en 2013 à 164 ETPT en 2014, soit +42 ETPT (+35 %).

## La comptabilisation des congés payés et des comptes épargne temps des personnels fonctionnaires

Depuis la clôture de l'exercice 2013, les droits congés payés ne sont comptabilisés en charge à payer que pour leur variation sur l'exercice, intégrant la minoration générée par le CICE. De même, les droits à jours de compte épargne temps (CET) sont désormais comptabilisés pour leur variation sur l'exercice, en distinguant deux cas de figure :

- les droits à CET qui ne peuvent être exercés qu'en prenant des congés sont comptabilisés en provision (c'est le cas des 20 premiers jours du compte individuel) : le montant de cette provision s'élève 26,6 M€ fin 2014, soit une progression de 0,5 M€ par rapport à 2013 ;
- la variation des droits à CET « monétisables » est comptabilisée en charge à payer : celle-ci s'élève à 0,05 M€ pour l'exercice 2014.

Les autres charges liées à la masse salariale s'élèvent à 5,4 M€, en diminution de 0,1 M€ par rapport à 2013. Elles correspondent à :

- la subvention à l'APAS-ONF pour 1,7 M€ ;
- les versements aux comités d'établissement pour 1,4 M€ ;
- les titres restaurant et participation aux cantines pour 0,9 M€ (0,8 M€ en 2013) ;
- la médecine du travail et les frais médicaux pour 0,9 M€ (1,0 M€ en 2013) ;
- le capital décès et divers pour 0,4 M€ (0,6 M€ en 2013).

## CHARGES EXTERNES : UNE BONNE MAÎTRISE COMPTE TENU DE L'AUGMENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les charges externes s'élèvent à 178,4 M€, soit +21,0 M€ (+13,3 %) par rapport à 2013 (157,5 M€). Cette augmentation est liée au niveau d'activité de l'ONF, le chiffre d'affaires augmentant de 49,8 M€ par rapport à 2013.

Les charges externes représentent 26,7 % du chiffre d'affaires total en 2014, proportion inférieure à celle constatée en 2011 et 2012 (28,5 %) ; pour mémoire, l'exercice 2013 avait été marqué par de fortes contraintes pour faire face aux enjeux de financement de l'ONF.

## Évolution des charges externes et du chiffre d'affaires de 2011 à 2014 (en M€)



Les travaux et services forestiers, ainsi que les « charges métier », directement dépendantes de l'activité en forêt, représentent 143,7 M€, soit 81 % des achats et charges externes contre 78 % en 2013.

### CHARGES EXTERNES « MÉTIER » : EN AUGMENTATION AVEC LA HAUSSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Les charges « métier » s'élèvent à 66,6 M€ en 2014, contre 63,3 M€ en 2013, soit une augmentation de 3,3 M€ (+5,2 %), liée à la hausse du chiffre d'affaires de l'établissement. Les principaux postes des charges « métier » orientés à la hausse sont les suivants :

- l'entretien et les réparations qui augmentent de 0,7 M€ pour s'établir à 10,0 M€ contre 9,3 M€ en 2013 ; cette hausse est la conséquence de l'augmentation des travaux forestiers et du vieillissement du parc de matériels de chantier ;
- les achats d'études et de prestations de services qui augmentent de 1,0 M€ pour s'établir à 3,3 M€ contre 2,3 M€ en 2013. Cela concerne notamment des études pour les travaux environnementaux, des expertises et prestations informatiques... ;
- les achats stockés de fournitures d'atelier qui augmentent de 0,9 M€ pour s'établir à 5,4 M€ contre 4,5 M€ en 2013, en lien avec la hausse du chiffre d'affaires observée notamment sur les mobiliers et signalétiques bois ;
- les frais de transport sur ventes qui augmentent de 0,7 M€ pour s'établir à 1,6 M€ contre 0,9 M€ en 2013. Ce poste est appelé à se développer avec la montée en puissance des contrats de vente de bois façonnés livrés usine.

### CHARGES EXTERNES D'ACHAT DE TRAVAUX FORESTIERS : UNE HAUSSE ACCOMPAGNANT LE DÉVELOPPEMENT DES BOIS FAÇONNÉS

Les achats de travaux forestiers s'élèvent à 79,1 M€, contre 62,6 M€ en 2013, soit une augmentation de 16,5 M€ (+26,3 %). Cela s'explique notamment par le développement des ventes de bois façonnés, grâce à une conjoncture favorable. Les charges

externes d'exploitation passent de 32,7 M€ en 2013 à 40,9 M€ en 2014 soit une augmentation de 8,2 M€ (+25 %).

Par ailleurs, les déséquilibres forêt-gibier entraînent des coûts, la protection des semis et plants étant nécessaires dans certaines parcelles pour assurer les régénérations dans le souci de la gestion durable des forêts (ex. : engrillagements).

### CHARGES EXTERNES POUR LES RÉSEAUX INFORMATIQUES, POSTES ET TÉLÉCOMMUNICATIONS : DES DÉPENSES QUI POURSUIVENT LEUR BAISSÉ

Ces dépenses diminuent de 0,3 M€ pour s'établir à 5,3 M€ en 2014 contre 5,6 M€ en 2013 (-5,4 %).

Cette baisse concerne essentiellement les frais de téléphone qui s'élèvent en 2014 à 1,3 M€, contre 1,5 M€ en 2013 (-13,3 %). À la suite de la mise en place des nouveaux marchés signés en 2013, les frais de téléphonie fixe baissent de 0,3 M€ pour s'élever à 0,8 M€ contre 1,1 M€ en 2013, soit une baisse de 27,3 %. À l'inverse, les frais de téléphone portable ont augmenté de 0,1 M€ pour s'élever à 0,5 M€ contre 0,4 M€ en 2013.

Les dépenses de communications informatiques diminuent de 0,1 M€ pour s'élever à 2,6 M€ en 2014, après les hausses constatées ces dernières années à la suite du déploiement généralisé de l'accès aux serveurs centraux par connexion à haut débit ADSL.

Les frais postaux sont stables en 2014 par rapport à 2013 à 1,4 M€.

### CHARGES EXTERNES DE FRAIS GÉNÉRAUX : EN HAUSSE AVEC DES ÉLÉMENTS EXCEPTIONNELS

Les frais généraux s'établissent à 27,5 M€ en 2014 contre 26,7 M€ en 2013, soit une hausse de 0,8 M€ par rapport à 2013.

Ils intègrent des éléments exceptionnels, en particulier les commissions bancaires qui s'élèvent à 0,6 M€ en 2014 contre 0,3 M€ en 2013 (+0,3 M€), compte tenu des opérations de refinancement de la trésorerie de l'établissement qui génèrent des économies de charges financières pour les prochaines années.

Les dépenses de sous-traitance informatique ont augmenté en lien avec le schéma directeur des systèmes d'information 2012-2016 : 4,2 M€ en 2014 contre 3,7 M€ en 2013 (+0,5 M€).

Les frais généraux intègrent également les coûts des expertises commandées par les comités d'entreprises, dans le contexte des évolutions d'effectifs et de la situation économique.

Par ailleurs, dans ce cadre de la politique d'amélioration de la performance des achats de l'État, l'ONF développe sa politique d'achat à travers l'UGAP et a signé début 2015 une convention constitutive d'un groupement de commandes permanent avec le service des achats de l'État (SAE).

## IMPÔTS ET TAXES : EN LÉGÈRE BAISSSE

Les impôts et taxes s'élèvent à 52,5 M€ en 2014, soit -1,3 M€ (-2,4 %) par rapport à 2013 (53,8 M€).

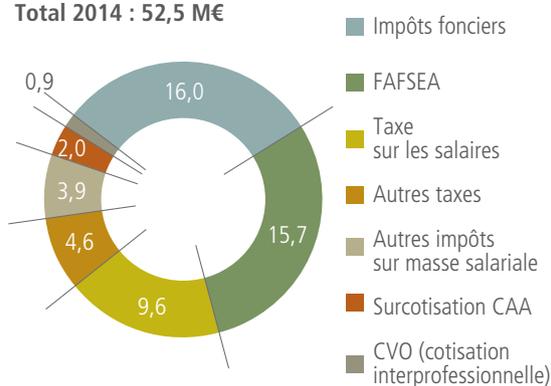
### Les crédits d'impôt « recherche » et « apprentissage » (1,2 M€)

Le crédit d'impôt recherche s'élève à 1,0 M€ pour l'exercice 2014 contre 1,3 M€ en 2013.

Par ailleurs, l'ONF a comptabilisé un crédit d'impôt apprentissage de 0,2 M€ en 2014, contre un montant de 0,5 M€ en 2013 qui correspondait à 0,25 M€ au titre de l'exercice 2013 et 0,25 M€ de remboursement du crédit d'impôt apprentissage de 2012.

## Répartition des impôts et taxes en 2014 (en M€)

Total 2014 : 52,5 M€



La principale évolution en 2014 concerne la contribution au FAFSEA (formation professionnelle continue) qui baisse de 1,8 M€ par rapport à 2013 pour s'établir à 15,7 M€, en lien avec le nombre d'heures éligibles du plan de formation (maximum de 280 000 heures). Cette baisse se retrouve également du côté des produits avec la contraction des subventions reçues du FAFSEA. Les autres variations sont les suivantes :

- la taxe sur les salaires (9,6 M€) est en augmentation de 1,6 M€ soit +20 % du fait des évolutions de l'assiette de cet impôt ;
- les impôts fonciers (16,0 M€) sont en diminution de 0,5 M€ soit -3,0 % ; ils concernent pour l'essentiel les propriétés non bâties (14,2 M€), c'est-à-dire les forêts domaniales ;
- la « sur cotisation » liée à la cessation anticipée d'activité (2 M€) est en baisse de 0,5 M€ ;
- les autres impôts directement liés à la masse salariale sont stables à 3,9 M€ (versement transport, FNAL, cotisation autonomie des personnes âgées et handicapées et charges fiscales sur congés payés générées par les opérations d'inventaire) ;
- la cotisation volontaire obligatoire (CVO) à l'interprofession France Bois Forêt (FBF) s'élève à 0,9 M€ ;
- les autres taxes sont en réduction de 0,1 M€, soit -2,7 %.

## CHARGES DE GESTION COURANTE : UNE HAUSSE TOUJOURS TIRÉE PAR LES VENTES DE BOIS GROUPÉES

Les charges de gestion courante s'élèvent à 64,8 M€ en 2013. Elles sont en augmentation de 12,5 M€ soit +23,9 % par rapport à 2013 (52,3 M€), en raison notamment de la hausse des produits des ventes groupées rétrocédés aux communes, qui s'élèvent à 52,2 M€ soit +8,3 M€ par rapport à 2013.

Les redevances pour licences s'élèvent à 2,7 M€ en 2014, soit +0,5 M€ par rapport à 2013 (2,2 M€). Cette hausse est due aux licences informatiques (Microsoft, SAP, Citrix...).

Parmi les autres charges diverses figurent les rétrocessions des produits encaissés pour le compte de la forêt indivise d'Hague-nau, qui s'élèvent à 1,4 M€ en 2013 soit -0,3 M€ par rapport à 2013 (1,7 M€).

Les annulations de recettes sur exercices antérieurs s'élèvent à 7,7 M€ en 2014, soit + 3,8 M€ par rapport à 2013, en raison de facteurs exceptionnels. Toutefois, les factures annulées ont été refacturées sur l'année 2014 à hauteur de 6,5 M€. Hormis trois cas exceptionnels, qui représentent plus de 4 M€ le montant des annulations sur exercices antérieurs est en baisse par rapport à 2013.

Les pertes sur créances irrécouvrables et les droits d'auteur et de reproduction complètent les charges de gestion courante. Elles sont stables par rapport à l'an dernier respectivement à 0,6 M€ et 0,2 M€.

## DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS : EN PROGRESSION SUR LES BIENS PROPRES ET LES TRAVAUX

Le total des amortissements des biens propres et des travaux en forêt domaniale s'élève à 51,5 M€ soit +5,2 M€ (+11,2 %) par rapport à 2013 (46,3 M€) :

- les dotations aux amortissements sur les investissements propres à l'ONF s'élèvent à 34,0 M€, soit +2,9 M€ (+9,2 %) par rapport à 2013 (31,1 M€) ;
- les dotations aux amortissements des travaux en forêt domaniale s'élèvent à 17,5 M€ en 2014, soit +2,4 M€ (+15,6 %) par rapport à 2013 (15,1 M€). Cette augmentation provient de l'amortissement linéaire sur 15 ans des travaux immobilisés chaque année depuis 2006. Cette progression se poursuivra jusqu'en 2022.

## DOTATIONS AUX PROVISIONS D'EXPLOITATION : PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS EN MEILLEURE ADÉQUATION

Les dotations aux provisions d'exploitation s'élèvent à 19,9 M€, soit +9,9 M€ par rapport à 2013. Cela s'explique notamment par l'augmentation de la dotation à la provision pour renouvellement de la forêt domaniale, d'un montant de 15,1 M€ en 2014 contre 0,3 M€ en 2013. Son montant correspond à la différence entre le

montant des investissements forestiers prévu par la programmation pluriannuelle actualisée (56 M€) et, d'une part, le montant des investissements forestiers réalisés en 2014 (soit 47,6 M€) et, d'autre part, le montant des investissements forestiers prévus au budget 2015 (49,3 M€).

Les autres dotations aux provisions d'exploitation sont les suivantes :

- 2,3 M€ pour créances clients douteuses, soit -2,3 M€ par rapport à 2013 (4,6 M€);
- 0,9 M€ de provision pour contentieux juridiques, contre 0,02 M€ en 2013 (deux dossiers principalement : l'un de 0,5 M€ portant sur des travaux et l'autre de 0,4 M€ concernant la chasse);
- 0,5 M€ de provision au titre des comptes épargne temps des agents de droit public, soit -0,2 M€ par rapport à 2013 (0,7 M€)
- 0,3 M€ pour les garanties de plantation, soit +0,2 M€ par rapport à 2013 (0,1 M€);
- 0,3 M€ pour perte potentielle à terminaison sur des contrats d'activités concurrentielles d'un montant supérieur à 0,1 M€, soit +0,2 M€ par rapport à 2013 (0,1 M€);
- 0,2 M€ pour des contentieux avec des personnels de droit public et de droit privé, contre 0,1 M€ en 2013;
- 0,2 M€ de provision pour risque sur le calcul de l'assiette de certaines cotisations aux caisses de Mutualité Sociale Agricole (MSA);
- 0,1 M€ de dépréciation de stocks, comme en 2013. Cela concerne essentiellement les graines de la sécherie de la Joux.

### DOTATIONS AUX PROVISIONS EXCEPTIONNELLES : PRÉVOIR LES ALÉAS À VENIR

La provision pour reconstitution de la forêt domaniale est dotée à hauteur de 17 M€ en 2014, soit +6,0 M€ par rapport à 2013 (11,0 M€). Ce montant correspond à une partie de la dotation possible au regard des estimations chiffrées du coût des dégâts en forêts domaniales susceptibles d'être causés par des événements climatiques futurs (déblaiement, reconstitution et pertes de recettes). Ces estimations sont fondées sur l'analyse rétrospective de la fréquence et de l'impact de trois types d'événements climatiques : les tempêtes majeures dites « centenaires » comme Lothar et Martin en décembre 1999, les tempêtes dites « classiques » dont l'analyse historique a été conduite sur les trente dernières années et les événements climatiques « courants » constatés par l'ONF.

Les dotations exceptionnelles comprennent également des régularisations sur les amortissements des biens reclassés au bilan pour 0,3 M€.

### AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES : PEU D'ÉVOLUTION

Elles comprennent :

- les indemnités correspondant aux litiges sur les primes des ingénieurs de 1991 pour un montant de 1,3 M€, la majeure partie des litiges étant maintenant soldée;
- le solde d'un débet couvert par une provision équivalente (0,6 M€);
- des indemnités et des pénalités diverses (0,6 M€);
- la valeur nette comptable des actifs cédés pour 0,5 M€; principalement des maisons forestières;
- des régularisations diverses pour 0,5 M€ (forêts indivises, GIP Ecofor...).

### CHARGES FINANCIÈRES : EN NETTE BAISSÉ DANS UNE CONJONCTURE FAVORABLE

Le frais financiers de l'ONF s'élèvent à 3,0 M€ en 2014 contre à 4,5 M€ pour l'année 2013, soit une baisse significative de 32,5 %.

Cette diminution des frais financiers s'explique par trois principaux facteurs :

- la baisse des indices de référence des emprunts : les taux d'intérêt sont restés très faibles tout au long de l'année 2014, conséquence des mesures européennes de soutien à l'économie.
- la renégociation de certains prêts et l'entrée de nouveaux partenaires bancaires ont permis de limiter significativement la marge des banques. Cette opération de refinancement importante a été conduite mi-2014 dans un contexte financier plus favorable qu'en 2012, permettant de sécuriser les financements et de modérer les charges financières pour les prochaines années (plein effet à partir de 2015).
- la moindre mobilisation des concours bancaires pour le financement de l'ONF : ils ont été mobilisés en moyenne à hauteur 221 M€ en 2014 contre 239 M€ en 2013, soit -18 M€ sur l'année. Ce niveau s'explique notamment par l'augmentation du chiffre d'affaires et des subventions ainsi que par la réduction des délais de paiement des ventes de bois en bloc et sur pied. Le niveau minimum de financement bancaire s'est élevé à 134 M€ en janvier et le niveau maximum à 318 M€ en décembre.

Le coût moyen du financement ressort donc à 1,38 % en 2014, contre 1,88 % sur l'année 2013.

Aux frais financiers, s'ajoutent :

- les escomptes accordés aux clients payant comptant pour un montant de 0,3 M€ en 2014, soit le même montant qu'en 2013;
- une dotation à la provision pour dépréciation des titres d'ONF-Participations à hauteur de 1,6 M€ en 2014 contre 3,4 M€ en 2013. Cette provision est constituée à titre prudentiel.



Vente de bois informatisée à Velaine-en-Haye (Meurthe-et-Moselle)

# Des investissements en augmentation après un exercice 2013 très contraint

APRÈS UN CONTRÔLE STRICT DES INVESTISSEMENTS EN 2013, QUI A CONDUIT À UNE RÉDUCTION DES DÉPENSES EN PROPRE, LES INVESTISSEMENTS ONT PU REPARTIR À LA HAUSSE EN 2014, NOTAMMENT POUR LES TRAVAUX FORESTIERS, SOCLE DE LA GESTION DURABLE.

Le montant des investissements réalisés par l'ONF s'élève à 87,0 M€ en 2014 contre 69,4 M€ en 2013, soit +17,7 M€ (+25,5 %). La hausse porte principalement sur les travaux forestiers, après les contraintes assumées en 2013 dans le contexte d'un budget « de crise » compte tenu des enjeux de financement de l'ONF.

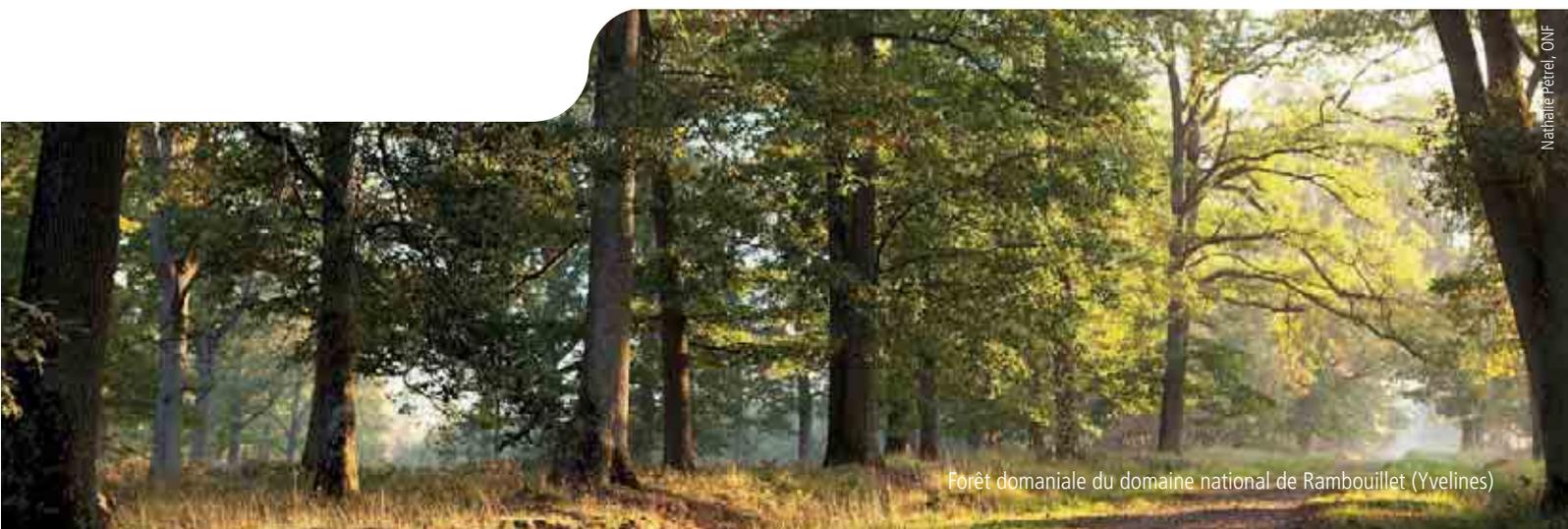
## Les investissements 2011 à 2014 (en M€)

INVESTISSEMENTS	2011	2012	2013	2014	Écart 2014-2013
<b>Investissements physiques propres</b>	45,2	43,5	28,4	29,9	1,5
Matériel et véhicules	149,0	19,0	129,0	15,1	2,3
dont matériel & outillage	7,4	6,0	4,8	5,4	0,6
dont matériel de transport	6,9	12,4	7,7	9,3	1,5
dont matériel de bureau	0,7	0,6	0,4	0,5	0,1
Informatique	96,0	9,0	6,6	6,6	0,0
Immobilier	10,6	156,0	9,0	8,2	-0,8
Avance s/bail	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Travaux forestiers et touristiques</b>	389,0	41,8	40,9	57,1	161,0
dont travaux forestiers	35,4	40,2	33,4	45,5	12,0
dont travaux touristiques & environnementaux	2,7	0,0	3,8	6,4	2,6
dont travaux en FDD et FA	0,7	15,0	3,7	5,2	1,5
<b>Investissements totaux</b>	84,0	85,3	69,4	87,0	17,7

## DES INVESTISSEMENTS SYLVICOLES CONFORMES AUX PRINCIPES DE GESTION DURABLE

Les investissements forestiers, environnementaux et touristiques en forêt domaniale, départemento-domaniale et domaniale affectée s'élèvent à 57,1 M€ en 2014 contre 40,9 M€ en 2013, soit +16,1 M€ (+39,4 %). Ils se décomposent ainsi :

- 45,5 M€ de travaux forestiers en forêt domaniale en 2014 contre 33,4 M€ en 2013, soit +12,0 M€ (+36,0 %) ; les investissements sylvicoles et les travaux d'infrastructures forestières ont ainsi nettement augmenté en 2014 conformément aux principes de la gestion durable ;
- 6,4 M€ de travaux touristiques et environnementaux en forêt domaniale en 2014 contre 3,8 M€ en 2013, soit +2,6 M€ (+69,9 %). Ceux-ci se décomposent en 2014 en 5,2 M€ de travaux touristiques et 1,2 M€ de travaux environnementaux ;
- 4,9 M€ de travaux en forêts départemento-domaniales en 2014, principalement à la Réunion, contre 3,5 M€ en 2013, soit +1,4 M€ (+40,0 %). Ils sont constitués de travaux touristiques pour 2,3 M€, de travaux forestiers pour 1,8 M€ et de travaux environnementaux pour 0,7 M€ ;
- 0,3 M€ de travaux en forêts domaniales affectées en 2014 contre 0,2 M€ en 2013, soit +0,1 M€ (+50,0 %). Ils portent essentiellement sur des travaux de peuplements

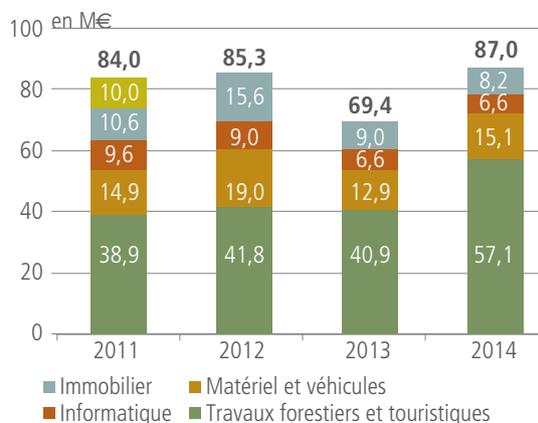


## LES INVESTISSEMENTS PROPRES EN AUGMENTATION CONTENUE

Les investissements propres s'élevèrent à 29,9 M€ en 2014 contre 28,4 M€ en 2013, soit +1,5 M€ (+5,4 %).

- Les investissements immobiliers s'élevèrent à 8,2 M€ en 2014 contre 9,0 M€ en 2013, soit 0,8 M€ (8,6 %). Ils incluent 0,1 M€ d'achats de terrains en 2014 contre 0,3 M€ en 2013.
- Les investissements en matériels de transport s'élevèrent à 9,3 M€ en 2014 contre 7,7 M€ en 2013, soit +1,5 M€ (+20,1 %).
- Les investissements informatiques s'élevèrent à 6,6 M€ en 2014 soit le même montant qu'en 2013. Ils se décomposent en 5,7 M€ de matériels et de logiciels contre 5,9 M€ en 2013, 0,9 M€ de licences d'utilisation contre 0,3 M€ en 2013 et 0,4 M€ d'avances et acomptes sur commandes en 2013,
- Les investissements en matériels et outillages s'élevèrent à 5,4 M€ en 2014 contre 4,8 M€ en 2013, soit +0,6 M€ (+12,6 %). Les besoins portent aujourd'hui essentiellement sur des renouvellements d'engins et des outils spécialisés complémentaires tels que les matériels de protection de la forêt méditerranéenne pour 0,7 M€;
- 0,5 M€ de matériel de bureau et de mobilier en 2014, contre 0,4 M€ en 2013, soit +0,1 M€.

## Répartition des investissements 2011 à 2014



En plus des investissements précédemment détaillés, l'ONF a poursuivi en 2014 l'intégration à son bilan d'actifs remis en dotation pour un montant de 3,3 M€ (biens nouveaux ou revalorisés) contre 6,2 M€ en 2013 : 3,0 M€ de bâtiments (2,8 M€ en 2013), 0,3 M€ de terrains (0,4 M€ en 2013) et 0,0 M€ de forêts domaniales (3,0 M€ en 2013).

Au final, le montant des investissements figurant dans le tableau de financement s'élève à 87,0 M€ +3,3 M€ soit 90,3 M€ en 2014, contre 69,4 M€ +6,2 M€ soit 75,6 M€ en 2013.



Formation continue en forêt communale de Sélestat Plaine (Bas-Rhin)

# Une capacité d'autofinancement en légère hausse

APRÈS UNE FORTE PROGRESSION EN 2013, LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT DE L'ONF EST EN LÉGÈRE HAUSSE EN 2014 POUR ATTEINDRE 84,6 M€.

La capacité d'autofinancement est en légère hausse : elle s'élève à 84,6 M€ en 2014, contre 83,5 M€ en 2013, soit +1,0 M€. Deux effets jouent en sens inverse : d'une part, le résultat net passe de 2,5 M€ en 2013 à 10,8 M€ en 2014, soit +8,3 M€; d'autre part, les dotations aux amortissements et aux provisions passent de 100,1 M€ en 2013 à 89,9 M€ en 2014, soit 10,2 M€.

## DES INVESTISSEMENTS LARGEMENT COUVERTS

Les investissements propres et en forêts, d'un montant total de 87,0 M€, auxquels sont ajoutés 3,3 M€ de régularisations d'inscriptions de bâtiments au bilan de l'ONF, sont couverts à hauteur de 108,1 % par la capacité d'autofinancement (CAF), les cessions d'actifs et les subventions d'investissement contre 114,2 % en 2013 et seulement 65,8 % en 2012.

Les prêts accordés au titre de la participation de l'employeur à l'effort de construction s'élèvent à 4,7 M€ en 2014 contre 4,6 M€ en 2013, alors que les remboursements de prêts sont de 3,5 M€ en 2014 contre 2,5 M€ en 2013. Il s'agit pour l'essentiel des prêts « revolving » sur une durée totale de 20 ans.

Du côté des « ressources », les dettes financières augmentent de 59,2 M€ pour s'établir à 281,0 M€ fin 2014, contre 221,7 M€ fin 2013. En effet, les financements négociés en 2014 sont des ressources à moyen terme qui se substituent à des concours bancaires courants.

Au total, l'équilibre emplois/ressources du tableau de financement aboutit à un apport au fonds de roulement de 65,9 M€ en 2014 contre 1,3 M€ en 2013, soit une hausse de 64,5 M€.

## Capacité d'autofinancement 2011 à 2014 (en M€)

	2011	2012	2013	2014	Variation 2014-2013
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	1,1	-0,9	2,5	10,8	8,3
+ Dotations aux amortissements et aux provisions	44,5	60,8	100,1	89,9	-10,2
- Reprises sur amortissements et provisions	-10,6	-7,8	-15,5	-9,8	5,7
- Quote-part des subventions d'invest. virée au résultat	-1,1	-1,3	-2,1	-2,9	-0,8
+ Valeur comptable des éléments d'actifs cédés	0,4	0,7	0,6	0,5	-0,1
- Produits des cessions d'éléments d'actifs	-3,5	-3,9	-2,0	-3,9	-1,9
<b>CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>30,9</b>	<b>47,6</b>	<b>83,5</b>	<b>84,6</b>	<b>1,0</b>



## Tableau de financement résumé 2011 à 2014 (en M€)

NB : l'augmentation des dettes financières de 60 M€ figurant dans les « ressources » a pour contrepartie une diminution équivalente des concours bancaires courants (découverts); elle n'a pas d'incidence sur le besoin de financement total, mais correspond à une sécurisation des financements

EMPLOIS en M€	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2013
Diminution capitaux propres	13,9	0,0	0,0	0,0	0,0
Investissements propres	35,2	43,5	34,6	33,2	-1,4
Investissements en forêt	38,8	41,8	41,0	57,1	16,1
Remboursements d'emprunts	0,0	0,1	10,0	0,7	-9,3
Prêts accordés	3,7	3,7	4,6	5,0	0,4
Autres (dont avance s/bail)	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Apport sur le fonds de roulement	0,0	69,0	1,3	65,9	64,5
<b>TOTAL</b>	<b>101,7</b>	<b>158,1</b>	<b>91,5</b>	<b>161,9</b>	<b>70,4</b>

RESSOURCES en M€	2011	2012	2013	2014	Variation 2014/2013
Augmentation capitaux propres et autres ressources	0,1	24,9	1,8	0,4	-1,5
Capacité d'autofinancement	30,9	47,6	83,5	84,6	1,0
Cessions d'actifs	3,5	3,9	2,0	3,9	1,9
Subventions d'investissement	2,9	4,6	0,8	9,3	8,4
Rembt. de prêts & cautions	2,6	3,7	2,5	3,9	1,3
Augmentation dettes financières	33,6	73,4	0,8	60,0	59,2
Prélèvement sur le fonds de roulement	28,2	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>TOTAL</b>	<b>101,7</b>	<b>158,1</b>	<b>91,5</b>	<b>161,9</b>	<b>70,4</b>

## DES FONDS DE ROULEMENT ET BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT ACCRUS

Le fonds de roulement (FR) passe de 22,1 M€ fin 2013 à 88,0 M€ fin 2014, soit +65,9 M€. Le besoin en fonds de roulement (BFR) passe de 102,5 M€ en 2013 à 107,5 M€ en 2014, soit une hausse de 5 M€, deux effets jouant en sens inverse : d'une part, la hausse des créances clients en lien avec la croissance du chiffre d'affaires en 2014 (augmentation des créances clients en fin d'année de 21,7 M€ par rapport à 2013 pour une augmentation du chiffre d'affaires de 49,8 M€); d'autre part, la montée en puissance de l'impact du raccourcissement des délais de paiement des ventes

de bois en bloc et sur pied (suppression du dernier billet à ordre effective à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014) et le préfinancement partiel du CICE 2013 pour un montant de 8,44 M€.

Au total, la trésorerie nette s'améliore de 60,9 M€, passant de 80,4 M€ à fin 2013 à 19,5 M€ à fin 2014.

Compte tenu de la modification de la structure des financements (substitution de ressources à moyen terme à des concours bancaires courants pour 59,2 M€), le besoin de financement de la trésorerie en fin d'année s'améliore de 1,8 M€, passant de 301,4 M€ à fin 2013 à 299,6 M€ à fin 2014.

## FR, BFR et trésorerie de 2011 à 2014 (en M€)

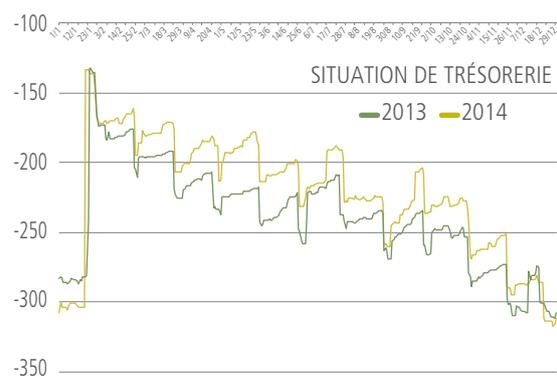


# Une trésorerie qui reste préoccupante

COMPTE TENU DE LA STRUCTURE DE SON FINANCEMENT ET DE SES ENCAISSEMENTS, L'ONF FAIT FACE CHAQUE ANNÉE À UNE DÉGRADATION PROGRESSIVE DE SA TRÉSORERIE AU FIL DES MOIS. EN 2014, UNE TRÈS LÉGÈRE DIMINUTION DU BESOIN DE FINANCEMENT A PU ÊTRE INITIÉE, MAIS LE NIVEAU RESTE PRÉOCCUPANT.

La courbe de trésorerie de l'année 2014 présente un profil similaire aux années précédentes, marqué par l'encaissement en janvier de la majeure partie du versement compensateur et de la subvention d'équilibre du MAAF, puis une dégradation progressive de la trésorerie au cours de l'année. Pour mémoire, le ressaut de trésorerie constaté en décembre 2013 correspondait à des opérations exceptionnelles qui ne se retrouvent pas en 2014 (en particulier des produits fiscaux exceptionnels).

## Trésorerie nette au jour le jour 2013-2014 (en M€)



Les concours bancaires mobilisés par l'ONF ont fluctué entre un niveau minimum de 134 M€ après encaissement fin janvier 2014 de l'essentiel des dotations de l'État et un niveau maximum de 318 M€ fin décembre 2014 (au 29 décembre) contre 312 M€ fin décembre 2013.

Le bilan au 31 décembre 2014, après les dernières opérations comptables, affiche un besoin de financement de 299,6 M€, soit une amélioration de 1,8 M€ par rapport au 31 décembre 2013 (301,4 M€).

## DES ENCAISSEMENTS PARTIELS SUR L'EXERCICE

Les écarts entre les évolutions du résultat net et de la trésorerie sur l'exercice 2014 s'expliquent notamment par le fait que plusieurs produits ne sont que partiellement encaissés sur l'exercice :

- c'est le cas des ventes d'automne de bois sur pied (22,5 % payés au comptant après la réduction des délais de paiement fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2014). Conséquence de la hausse du chiffre d'affaires, les créances clients au 31 décembre progressent de 80,5 M€ à fin 2013 à 91,7 M€ à fin 2014 ;
- le crédit d'impôt compétitivité et emploi (CICE), qui s'élève en 2014 à 13,4 M€, soit +3,5 M€ (+35 %) par rapport à 2013, vient en déduction de la masse salariale et améliore le résultat net de l'ONF, mais il n'est remboursé par l'État qu'après trois exercices s'il n'a pu être déduit de l'impôt société (IS) ;
- les travaux forestiers génèrent un résultat comptable à travers la production immobilisée qui n'a cependant pas de traduction en matière de trésorerie : les 43 M€ de production immobilisée dans les comptes 2014 ne sont que partiellement couverts par les 17,4 M€ d'amortissements de travaux forestiers des années précédentes, ce qui génère un résultat comptable de 25,6 M€.

## Les concours bancaires mobilisés par l'ONF

L'opération de refinancement validée par la résolution n° 2014-06 du 3 juillet 2014 a permis d'améliorer les conditions de financement de l'ONF, dans le respect du plafond d'emprunt fixé à 400 M€ par la résolution du Conseil d'administration n° 2011-13 du 7 décembre 2011. Les nouveaux contrats permettent de sécuriser les financements et de modérer les charges financières pour les prochaines années.

Trois nouveaux partenaires participent désormais au financement de l'ONF, chacun à hauteur de 40 M€.

Un partenaire a, pour sa part, souhaité participer plus activement au financement de l'ONF en portant son encours de 50 M€ à 80 M€ et en réduisant son taux de marge.

En revanche, certains financements sont en réduction, en l'absence de renouvellement des 80 M€ qui arrivaient à échéance fin juillet 2014. Toutefois ce financeur reste le premier partenaire bancaire de l'ONF, avec une offre de financement de 125 M€.

Deux concours de 15 M€ et 30 M€ ont été maintenus. Les concours de ces deux banques, constitués de ligne de court terme, permettent d'optimiser la gestion des variations quotidiennes de la trésorerie.

# Un bilan simplifié marqué par une hausse de l'actif immobilisé

LE BILAN DE L'OFFICE SUR 2014 AUGMENTE DE 69,3 M€. L'ACTIF IMMOBILISÉ NET PROGRESSE AINSI QUE LES CRÉANCES, TANDIS QUE L'ACCROISSEMENT DU PASSIF RÉSULTE PRINCIPALEMENT DE L'AUGMENTATION DES PROVISIONS POUR RECONSTITUTION OU RENOUVELLEMENT DE LA FORÊT DOMANIALE

L'actif immobilisé net progresse de 38,1 M€ en 2014 pour s'établir à 9 842,0 M€. Cet accroissement résulte principalement de l'immobilisation des travaux forestiers, environnementaux et touristiques et des investissements propres de l'exercice, ainsi que de la poursuite de l'intégration au bilan de l'ONF de bâtiments désormais valorisés. En sens inverse les amortissements s'élèvent à 51,5 M€ pour l'exercice 2014. En outre, une provision pour dépréciation de titres a été comptabilisée pour 1,3 M€.

Les stocks diminuent de 0,6 M€ en 2014, le déstockage des bois issus de la tempête Klaus de 2009 dépassant l'augmentation des stocks tampons liés au développement du bois façonné.

## UNE HAUSSE DE 0,7 % DE L'ACTIF

Les créances et divers augmentent de 32,4 M€ en 2014 pour s'établir à 226,5 M€. Elles sont principalement constituées des factures clients restant à recouvrer ainsi que des billets à ordre avalisés reçus en règlement des ventes de bois sur pied.

La trésorerie active et les régularisations (0,8 M€) sont des postes « techniques » dont la contrepartie se trouve au passif. Ils diminuent au 31 décembre 2014 de 0,6 M€.

Ainsi, le total de l'actif du bilan augmente de 69,3 M€ en 2014 pour atteindre 10 082,3 M€ dont 9 391,7 M€ (soit 93 %) correspondent au montant des forêts domaniales.

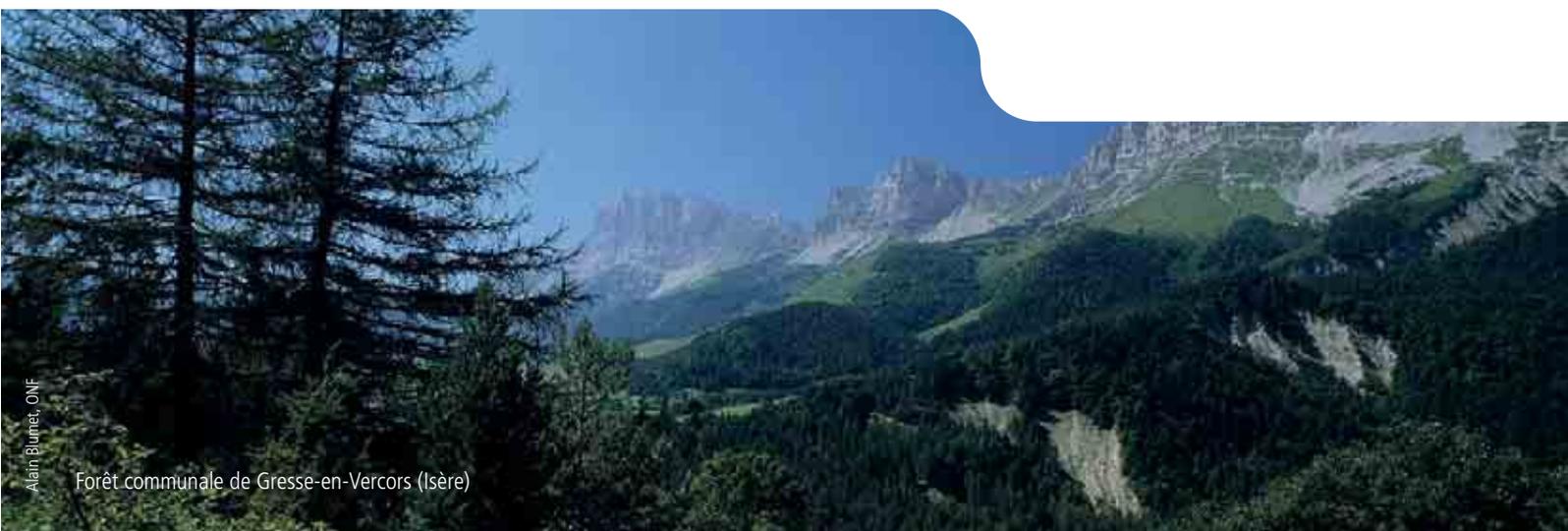
## DES PROVISIONS EN HAUSSE AU PASSIF

Le passif progresse de 69,3 M€ en 2014 à 10 082,3 M€. Cet accroissement résulte principalement de l'augmentation des provisions pour 37,8 M€ dont notamment :

- la provision pour reconstitution suite à événements climatiques, dotée de 17 M€ en 2014, pour faire face aux risques climatiques futurs ;
- la provision pour renouvellement de la forêt domaniale, dotée à hauteur de 15,1 M€ en 2014 contre 0,3 M€ l'année précédente ;

Les lignes de crédits court terme constituant la « trésorerie passive » diminuent de 61,2 M€, alors que les emprunts bancaires à moyen terme augmentent de 59,4 M€ à 281,1 M€, ce qui traduit la consolidation de la structure financière de l'ONF.

Les dettes fournisseurs et divers sont en hausse de 15,9 M€ pour s'établir à 132,2 M€, en raison de la hausse de l'activité en 2014, entraînant une augmentation des dettes fournisseurs au 31 décembre 2014.





Panneaux en forêt domaniale d'Ecouve (Orne)

### Bilans comparés 2011 à 2014 en M€ – Actif

ACTIF en M€	2011	2012	2013	2014	Variation 2014-2013
Actif immobilisé	9 754,0	9 766,7	9 803,8	9 842,0	38,1
- dont forêts domaniales	9 388,6	9 388,7	9 391,7	9 391,7	0,0
- dont autres actifs	365,4	388,0	412,2	450,3	38,1
Stocks	18,9	20,3	13,7	13,1	-6,0
Créances et divers	187,3	183,2	194,1	226,5	32,4
Trésorerie actif	6,4	1,5	1,0	0,7	-0,3
Régularisation	0,2	4,0	4,0	1,0	-3,0
<b>TOTAL</b>	<b>9 966,9</b>	<b>9 982,1</b>	<b>10 013,0</b>	<b>10 082,3</b>	<b>69,3</b>

### Bilans comparés 2011 à 2014 en M€ – Passif

PASSIF en M€	2011	2012	2013	2014	Variation 2014-2013
Capitaux propres	9 533,7	9 547,1	9 531,0	9 576,2	45,2
- dont provision p/renouvellement FD	29,0	37,4	34,3	46,0	11,7
- dont provision p/reconstitution FD	13,8	11,7	21,2	37,1	15,9
Provisions	4,9	81,0	62,4	72,6	10,1
Emprunts	157,6	230,9	221,7	281,1	59,4
Dettes et divers	130,2	139,5	116,4	132,2	15,9
Trésorerie passif	140,6	56,6	81,4	20,2	-61,2
<b>TOTAL</b>	<b>9 966,9</b>	<b>9 982,1</b>	<b>10 013,0</b>	<b>10 082,3</b>	<b>69,3</b>

## COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

Éléments de comptabilité générale en M€	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Écart 2014 2013
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>792,6</b>	<b>823,0</b>	<b>842,7</b>	<b>872,9</b>	<b>30,2</b>
Chiffre d'affaires BOIS	236,0	215,0	248,5	272,6	24,1
– dont ventes de bois sur pied	125,4	113,1	131,1	138,8	7,7
– dont ventes de bois façonnés	110,4	101,8	117,4	134,0	16,5
<b>CHASSE &amp; CONCESSIONS</b>	<b>63,2</b>	<b>64,1</b>	<b>64,2</b>	<b>65,1</b>	<b>0,9</b>
Chiffre d'affaires TRAVAUX & SERVICES	145,0	152,3	150,5	152,9	2,4
– dont activités concurrentielles	120,1	102,7	99,6	99,8	0,2
– dont grands comptes	8,6	10,3	12,0	14,2	2,2
– dont missions d'intérêt général	12,4	35,9	31,7	33,3	1,6
– dont exploitation sur ventes groupées	3,9	3,5	7,2	5,6	-1,6
GARDERIE (versement compensateur et frais/communes)	142,1	149,0	145,9	169,0	23,1
– dont versement des collectivités	21,7	28,6	25,5	28,6	3,1
– dont versement compensateur	120,4	120,4	120,4	140,4	20,0
<b>CONTRIBUTIONS PUBLIQUES</b>	<b>91,3</b>	<b>84,4</b>	<b>72,4</b>	<b>83,9</b>	<b>11,5</b>
– dont contribution d'équilibre	49,7	45,0	31,4	46,8	15,4
– dont rémunération des aménités de la forêt	0,0	0,0	0,0		0,0
<b>AUTRES PRODUITS</b>	<b>115,0</b>	<b>158,2</b>	<b>161,1</b>	<b>129,3</b>	<b>-31,8</b>
– dont reprises sur provisions (renouvellement & reconstitution)	10,5	7,7	15,5	9,8	-5,7
– dont immobilisation travaux forestiers	38,4	41,4	30,3	36,6	6,3
– dont cessions d'actifs (y c. rétrocessions domaniales)	9,0	3,9	2,8	6,7	3,9
– dont produits communaux des ventes groupées	41,8	41,3	43,9	52,2	8,3
– dont divers (yc produits exceptionnels)	15,3	63,9	68,7	24,1	-44,6
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>791,4</b>	<b>823,9</b>	<b>840,2</b>	<b>862,1</b>	<b>21,9</b>
<b>CHARGES EXTERNES</b>	<b>170,4</b>	<b>167,5</b>	<b>157,5</b>	<b>178,4</b>	<b>21,0</b>
– dont charges externes domaniales	73,9	72,7	72,9		-72,9
– dont charges externes non domaniales	66,6	65,5	64,5		-64,5
– dont charges externes de soutien-management	29,9	29,4	28,8		-28,8
– dont charges d'exploitation des bois	37,1	32,5	34,3	52,5	18,2
<b>IMPÔTS et TAXES</b>	<b>44,0</b>	<b>56,1</b>	<b>53,8</b>	<b>52,5</b>	<b>-1,3</b>
<b>MASSE SALARIALE</b>	<b>474,1</b>	<b>471,0</b>	<b>469,7</b>	<b>470,7</b>	<b>1,1</b>
– dont fonctionnaires hors pensions civiles et contractuels	257,0	253,4	248,3	245,3	-3,0
– dont pensions civiles des fonctionnaires	94,8	98,0	105,4	105,1	-0,3

Éléments de comptabilité générale en M€	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Comptes 2014	Écart 2014 2013
<b>TOTAL PRODUITS</b>	<b>792,6</b>	<b>823,0</b>	<b>842,7</b>	<b>872,9</b>	<b>30,2</b>
– dont ouvriers et emplois tuilés	113,3	110,7	107,3	110,3	3,0
– dont autres	8,9	8,9	8,7	10,0	1,3
<b>AUTRES CHARGES</b>	<b>103,0</b>	<b>129,4</b>	<b>159,2</b>	<b>160,4</b>	<b>1,1</b>
– dont reversement quote part collectivités	41,8	41,3	43,9	52,2	8,3
– dont dotation aux amortissements	38,1	41,4	46,3	51,5	5,2
– dont cessation anticipée d'activité	6,2	16,8	0,0	0,0	0,0
– dont dotation s/provision pour renouvellement	0,0	11,0	0,3	15,1	14,8
– dont dotation s/provision pour reconstitution	0,0	0,0	11,0	17,0	6,0
– dont provision pour gel budgétaire et contentieux	3,1	0,3	0,1	0,9	0,9
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>1,1</b>	<b>-0,9</b>	<b>2,5</b>	<b>10,8</b>	<b>8,3</b>
<b>Valeur ajoutée y/c sur contributions publiques</b>	<b>537,6</b>	<b>531,7</b>	<b>543,2</b>	<b>600,1</b>	<b>56,9</b>
<b>Apport ou prélèvement sur fonds de roulement</b>	<b>-28,2</b>	<b>69,0</b>	<b>1,3</b>	<b>65,9</b>	<b>64,5</b>
<b>Besoin de financement total (au 31 décembre)</b>	<b>-290,8</b>	<b>-282,3</b>	<b>-301,4</b>	<b>-299,6</b>	<b>1,8</b>
<b>INVESTISSEMENT TOTAL (hors prêts) en M€</b>	<b>84,0</b>	<b>85,3</b>	<b>69,4</b>	<b>87,0</b>	<b>17,7</b>
– dont en forêt domaniale, départemento-domaniale et affectée	36,2	41,4	33,4	45,5	12,0
– dont investissements propres & travaux touristiques	37,9	45,1	35,9	41,6	5,7
– dont investissements financiers & avance s/bail	10,0	0,0	0,0	0,0	0,0



C. Gernigon, ONF

Forêt communale de Sentenac-D'Oust (Ariège)





7

ÉVALUATION

Différents indicateurs et procédures permettent à l'Office de s'évaluer tant sur les plans du management que de la gestion ou de la technique.

---

Le suivi et l'évaluation des actions menées en interne est notamment assuré par le comité de direction via des tableaux de bord, mais également par l'inspection générale. Les certifications ISO 9001 et 14001 contribuent au processus d'évaluation, notamment en ce qui concerne l'impact environnemental des activités de l'office.

L'engagement de l'ONF dans la certification PEFC des forêts publiques apporte de son côté des éléments quant à la mise en œuvre d'une gestion durable efficace des massifs.

Un système de management consolidé 143

---

Une politique environnementale déterminée 145

---

Certification de la chaîne de contrôle des produits à base de bois 147

---

# Un système de management consolidé

DES PROCÉDURES INTERNES DE RECUEIL D'INFORMATIONS, DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES POLITIQUES MENÉES SONT MISES EN PLACE À L'INTÉRIEUR DE L'OFFICE.

## DES TABLEAUX DE BORD RÉGULIERS EXAMINÉS EN COMITÉS DE DIRECTION

Un tableau de bord mensuel est présenté et débattu en comité de direction plénier, notamment :

- les ventes du bois : volumes et valeur pour la forêt domaniale et les forêts des collectivités ;
- les activités de prestations de services : chiffre d'affaires et valeur ajoutée, commandes signées ;
- les surfaces forestières aménagées (trimestriellement) ;
- la part des volumes de bois vendus par contrat ou façonnés ;
- les travaux domaniaux, dont ceux immobilisables, et les autres investissements de l'ONF ;
- les charges externes (achats et sous-traitance) ;
- les effectifs par catégories (fonctionnaires, ouvriers et autres emplois) ;
- la trésorerie.

En outre, l'agent comptable principal diffuse aux membres du comité de direction un tableau de bord mensuel centré sur les activités des agences comptables secondaires et les restes à recouvrer. Enfin, un compte de résultat mensuel est établi par le département financier. Diffusé au directeur général, à l'agent comptable principal et au contrôleur général économique et financier, il permet de déceler les écarts significatifs et d'anticiper les résultats annuels.

## L'INSPECTION GÉNÉRALE : APPUI ET AUDIT AU SERVICE DU MANAGEMENT

La réalisation d'audits internes représente l'activité première de l'Inspection générale. Elle a connu, depuis mi 2013, une évolution sensible, étant désormais quasi exclusivement tournée vers les audits internes de directions régionales et d'agences territoriales, choix fait en cohérence avec la délibération n° 2013-09 du Conseil d'administration de l'ONF pour :

- réaliser des audits internes plus proches du terrain et plus opérationnels ;
- confirmer le rôle central des agences en matière de production.

C'est dans ce cadre qu'ont été réalisés en 2014 les audits internes de huit agences territoriales : Jura, Mulhouse, Nord-Pas-de-Calais, Bouches-du-Rhône-Vaucluse, Pyrénées-Atlantiques, Nord Franche-Comté, Ardennes et Verdun. Engagés en 2014, les audits de trois agences territoriales seront pour leur part finalisés en 2015 : Drôme-Ardèche, Pays de la Loire et Nord Alsace. L'objectif est de passer en revue tous les six ans l'ensemble des directions régionales et agences territoriales, soit un rythme annuel de neuf audits internes en moyenne par an.

L'Inspection générale a produit 25 avis écrits suite à l'examen de projets de documents directeurs de l'Établissement.



Les membres de l'Inspection générale ont présidé six jurys de concours, six jurys d'examens professionnels et trois jurys d'examens professionnalisés de « déprécarisation », chacun d'entre eux étant organisé par la Direction des Ressources Humaines. Un de ses membres a également participé au jury du concours organisé par le MAAF pour le recrutement d'ingénieurs IAE. Un autre membre de l'Inspection générale a présidé le comité d'orientation stratégique de la chaire ONF – AgroParisTech « Des forêts pour demain », ainsi que la commission d'habilitation des experts Arbre Conseil de l'ONF.

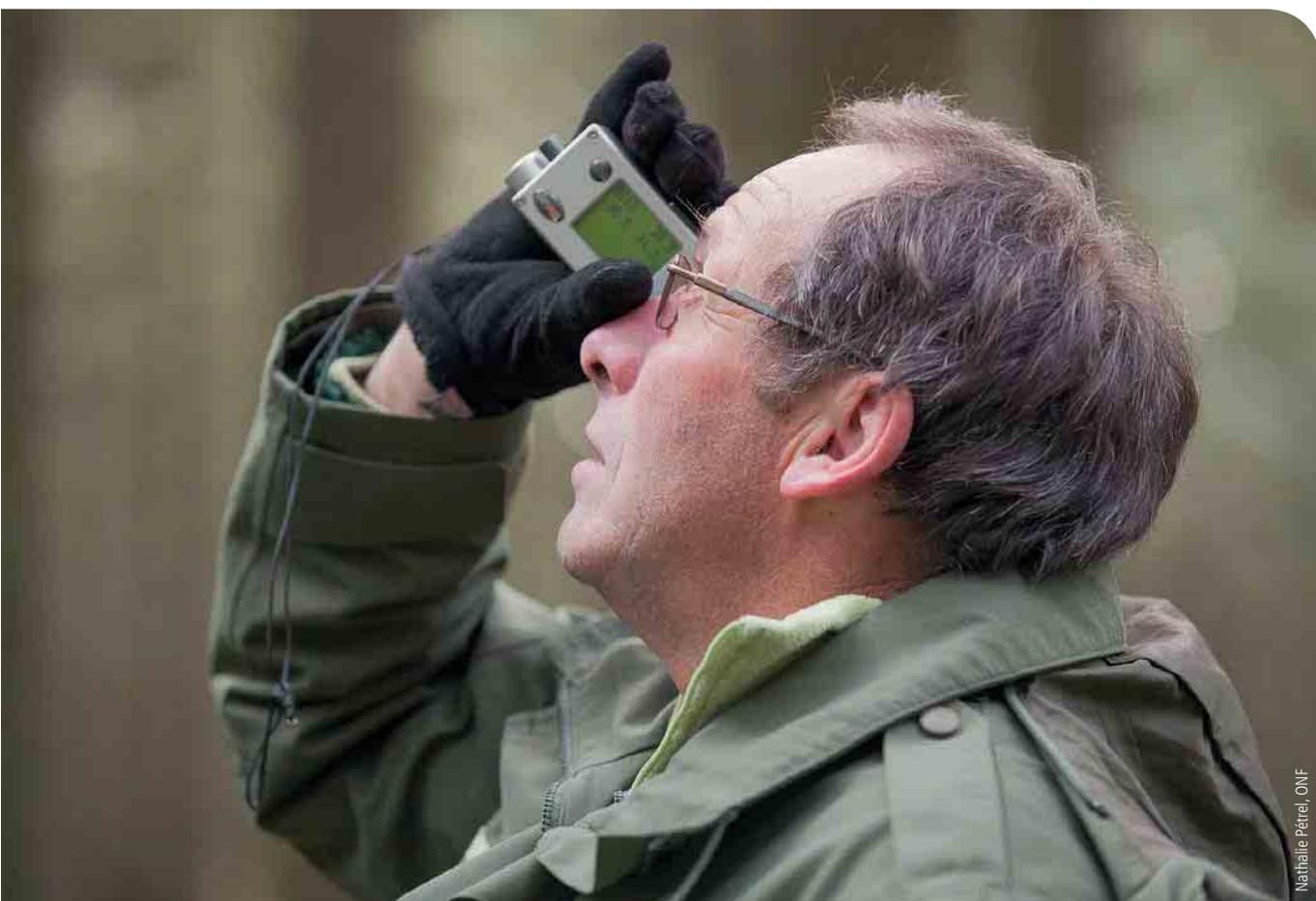
L'Inspectrice Santé et Sécurité au Travail a réalisé 11 visites d'inspection, ces visites ayant donné lieu à 72 propositions de mesures de prévention et quatre propositions de mesures immédiates, et participé à 20 réunions de CHSCT, un suivi d'enquête CHSCT et sept suivis de droit d'alerte CHSCT.

Deux membres de l'Inspection générale ont assuré, en lien avec la Direction des Ressources Humaines de l'ONF et le Réseau d'Appui aux Parcours Professionnels et au Management des Structures du MAAF, une activité d'orientation et de suivi des ingénieurs fonctionnaires (IPEF et IAE) en poste à l'ONF.

## UN SYSTÈME DE MANAGEMENT CERTIFIÉ ISO 9001 ET ISO 14001

Les certifications ISO 9001 et ISO 14001 ont été renouvelées en 2012 (certificat émis le 10 septembre 2012) jusqu'en 2014 pour l'ensemble des sites de l'ONF, plus particulièrement pour le système de management et pour les activités de production.

Le champ du certificat ISO 9001 et ISO 14001 recouvre les activités « cœur de métier », notamment celles relatives à la gestion durable des forêts publiques, à savoir : « Élaborer les aménagements », « Mettre en œuvre les aménagements », « Commercialiser les bois » et « Réaliser des travaux ». Ainsi, les engagements pris aussi au titre de la certification PEFC de gestion durable des forêts dans le cadre du schéma français 2012-2017 sont inclus dans ces certifications.



Prise de mesures dendrométriques à Guéret (Creuse)

# Une politique environnementale déterminée

L'ONF ÉVALUE ANNUELLEMENT SA CONFORMITÉ À LA RÉGLEMENTATION ET AUX ENGAGEMENTS PRIS. AINSI QUE LES IMPACTS DE SES ACTIVITÉS SUR L'ENVIRONNEMENT, AFIN DE RECHERCHER LES PLUS SIGNIFICATIFS. DES ACTIONS CORRECTIVES SONT MISES EN ŒUVRE DANS LE CADRE D'UNE POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE STRUCTURÉE. DES RÈGLEMENTS ET LA MISE EN ŒUVRE DE PRESCRIPTIONS EN TRADUISENT L'APPLICATION POUR TOUS LES INTERVENANTS RÉALISANT DES CHANTIERS (EXPLOITATION, TRAVAUX FORESTIERS).

## DES ANALYSES ANNUELLES ET UN PLAN D' ACTIONS CORRECTIVES

La politique environnementale (PE) de l'ONF, révisée le 10 juin 2010, comporte cinq axes (biodiversité, eau, sol, paysage, éco-responsabilité) et quinze objectifs. La certification ISO 14001 nécessite de mener en amont deux analyses de risques distinctes au niveau du Siège, des DT, DR et Agences :

- l'analyse environnementale (AE) permet d'évaluer la criticité de l'impact des différents aspects de ses activités sur l'environnement : en 2014, 68 items ont été cotés en 2014 ;
- l'évaluation de conformité environnementale (ECE) permet d'évaluer le respect de la réglementation et des engagements pris : en 2014, 158 items ont été cotés en 2014.

L'analyse des résultats permet de mettre en évidence les points critiques et de prendre si c'est possible des mesures correctives, inscrites au suivi du programme environnemental (SPE) qui fait l'objet d'une mise à jour semestrielle. En 2014, il regroupait 35 actions correctives (aucune nouvelle action inscrite en 2014).

## UN RÉFÉRENTIEL DES PRESCRIPTIONS

Une prescription environnementale est une mesure formalisée par l'ONF donneur d'ordre à respecter par tout intervenant (externe ou interne) pour respecter la réglementation ou les engagements pris par l'ONF au titre de sa certification ISO 14001 ou de son adhésion à PEFC (cahiers des charges du propriétaire et de l'exploitant pour la gestion forestière durable).

Les prescriptions environnementales sont de trois types :

- Générales (G) : application systématique en tout lieu ;
- Spécifiques (S) : application systématique en tout lieu concerné par l'enjeu spécifié (ex. : captage, cours d'eau, zone humide, îlot de sénescence...);
- Particulières (P) : application au cas par cas en fonction du contexte local.

Les prescriptions environnementales à respecter par tout intervenant en forêt sont, pour une grande part, intégrées aux deux règlements suivants :

- le règlement national des travaux et services forestiers (RNTSF), accessible sur le site Internet de l'ONF en tapant le code +1147 dans le moteur de recherche ;
- le règlement national d'exploitation forestière (RNEF), accessible sur le site Internet de l'ONF en tapant le code + ec3 dans le moteur de recherche.



Un référentiel des prescriptions Environnement et Sécurité est en cours de finalisation en lien avec les territoires, pour intégrer leurs spécificités. Ces prescriptions sont progressivement intégrées dans les applications métiers (Teck, Désignation, Production Bois). Un guide pour assurer la traçabilité de ces prescriptions et des consignes correspondantes dans les documents de l'ONF a été élaboré.

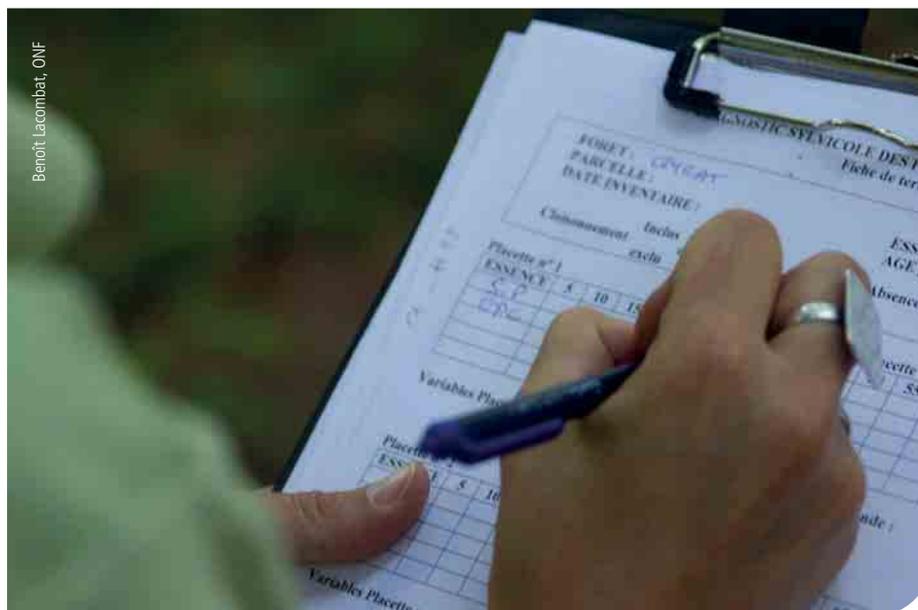
## DES FICHES TECHNIQUES ENVIRONNEMENTALES ET DES GUIDES RÉALISÉS

Le respect des engagements pris (notamment la politique environnementale et la certification PEFC) se traduit progressivement dans tous les documents de référence internes qui constituent les cadrages à respecter par les personnels de l'ONF. Des actions de formation initiale ou continue accompagnent cette volonté, soit de manière spécifique, soit par intégration d'un volet environnemental dans les formations dont ce n'est pas la thématique principale.

Deux nouvelles fiches techniques (également téléchargeables sur le site internet de l'ONF) ont été diffusées à tous les personnels en 2014 : « Intervenir sur un monument historique classé ou inscrit » (fiche n° 10) et « Utiliser des aérosols lors des marquages forestiers » (fiche n° 11).

## UNE GESTION DES DÉCHETS CONFORME À LA RÉGLEMENTATION

Des pilotes ont été désignés dans chaque territoire pour assurer le pilotage et la coordination générale. Des correspondants ont été désignés pour chaque site administratif afin d'assurer un suivi et de procéder aux formalités réglementaires (bordereau de suivi des déchets, registre, vérification des habilitations des entreprises assurant le transport et le traitement).



Benoît Lecombat, ONF

BIODIVERSITÉ

Fiche technique n° 12

## UTILISER LES DONNÉES NATURALISTES DANS LA GESTION FORESTIÈRE

### CONTEXTE GÉNÉRAL

Le droit d'accès aux **informations environnementales** publiques, introduit lors du Sommet de la Terre de Rio en 1992, est reconnu et encadré :

- au niveau international (convention d'Aarhus ratifiée par la France en 2002) ;
- au niveau communautaire (directive 2003/4/CE) ;
- au niveau national (article 7 de la charte de l'environnement et code de l'environnement complétant les lois traitant de l'accès à l'information publique).

Les **données naturalistes** en constituent une composante essentielle, renseignant sur l'état, le fonctionnement et l'évolution des populations, espèces et habitats et apportant une connaissance indispensable à la gestion durable.

L'enjeu actuel est de favoriser la production, la fiabilité, le partage et l'utilisation des données naturalistes, notamment publiques, pour mieux les valoriser.

La présente fiche technique explique comment les données naturalistes (internes et externes) sont :

- acquises et centralisées à l'ONF ;
- mises à disposition de tous les personnels pour être consultées ;
- prises en compte dans la rédaction des aménagements ;
- intégrées dans la gestion grâce aux exigences, prescriptions et consignes.

Les termes suivis de \* sont définis dans le glossaire en page 6.

Exemple de partenariat avec la LPO en Franche-Comté  
Photo: M. Henry/ONF

### CONTEXTE POUR L'ONF

L'ONF assure la gestion durable des espaces naturels qui lui sont confiés dans ses trois dimensions (efficacité économique, performance environnementale et responsabilité sociale). Cette gestion durable nécessite au préalable une connaissance fiable du patrimoine géré, incluant tous les enjeux environnementaux, notamment la préservation des milieux et des espèces.

Au titre de sa certification ISO 14001, l'ONF met en œuvre une **politique environnementale** pour maîtriser les impacts significatifs de ses activités sur l'environnement et contrôler la conformité de ses activités à la réglementation et aux engagements pris (gestion forestière durable PEFC). La biodiversité constitue le premier axe de cette politique.

Dans ce cadre, l'ONF a développé une base de données naturalistes, intégrant les contributions internes et les échanges réalisés avec ses nombreux partenaires. Les données ainsi recueillies sont utilisées dans le cadre d'une gestion multifonctionnelle afin d'intégrer au mieux la préservation des milieux et des espèces.

Exemple de fiche technique de l'ONF

L'agrégation nationale des données issues des registres tenus par les correspondants a pu être effectuée en 2014. Les estimations sont encore imprécises pour certains types de déchets, en distinguant les déchets générés par les activités de l'établissement de ceux issus des dépôts sauvages. Cette distinction a été mise en œuvre pour mieux piloter la production de déchets de l'ONF et tenter de la réduire, au titre des engagements pris en matière d'écoresponsabilité.

# La certification PEFC des forêts publiques et des bois qui en sont issus



AVEC L'ENSEMBLE DES PARTENAIRES DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS, L'ONF A FAIT LE CHOIX DE LA CERTIFICATION PEFC POUR LES FORÊTS DOMANIALES ET POUR LES FORÊTS COMMUNALES AVEC LA FNCOFOR.

## L'ONF, RÉSOLUMENT ENGAGÉ DANS LE SYSTÈME PEFC

Avec la majorité des professionnels de la filière forêt-bois française, l'ONF s'est engagé dans le système de certification PEFC pour certifier la gestion durable des forêts publiques. L'ONF est membre du conseil d'administration de l'association PEFC France. Il participe ainsi à la gouvernance du système et à la définition du schéma français de certification. L'ONF doit respecter le cahier des charges du propriétaire pour les forêts domaniales et veiller à son respect pour les forêts communales certifiées.

Dans les régions, l'ONF est également membre du conseil d'administration de toutes les entités régionales d'accès à la certification PEFC. Ces associations, par l'intermédiaire desquelles les propriétaires ont accès à la certification, ont notamment pour missions de promouvoir la gestion durable des forêts et d'accompagner les propriétaires dans leur démarche.

Fin 2014, 1 714 173 ha de forêts domaniales de métropole étaient certifiés PEFC, soit pratiquement la totalité des forêts dites « de production » (auxquels s'ajoutent 2 425 034 ha en Guyane). La surface des forêts communales certifiées s'élevait quant à elle à 1 637 464 ha, chiffre en hausse de 6 % par rapport à la fin de l'année précédente. La surface certifiée des forêts des collectivités est actuellement d'environ 60 %, ce qui rend difficile l'atteinte de la cible de 75 % en 2016.

L'entité PEFC Guyane a été constituée et certifiée en octobre 2012. La certification PEFC de la forêt guyanaise a été obtenue en décembre 2012 et concerne 2,4 Mha. Après évaluation des PCI (principes-critères-indicateurs) de FSC Guyane début 2013, il apparaît pour l'instant que cette certification est très coûteuse et peine à mobiliser des acteurs prêts à en supporter leur part de financement (la stratégie d'interprobois Guyane est de consolider et développer le label PEFC avant de se lancer dans l'obtention d'un nouveau label).

## CERTIFICATION DE LA CHAÎNE DE CONTRÔLE DES PRODUITS À BASE DE BOIS

La certification « chaîne de contrôle » atteste de la capacité à gérer les flux de bois certifié PEFC et non certifié afin d'apporter une information fiable au consommateur. Cette certification a été mise en place en 2007 dans les ateliers bois de l'ONF et a été confirmée chaque année : les neuf ateliers bois de métropole et les trois des DOM sont ainsi certifiés. Une politique volontariste est aussi menée dans les filiales de l'ONF. Ainsi, en 2014, neuf des filiales bénéficient d'une chaîne de contrôle pour leurs activités de production de bois bûche et de granulés bois : Bois Bûche Île-de-France, Bois Bûche Nord-Atlantique, Bois Bûche Picardie, Bois Bûche Centre Atlantique, Bois Bûche Languedoc Roussillon, Bois Bûche Jura, Bois Bûche Nord-Pas-de-Calais, Barraquand et BOI'SUP.







# TABLE DES MATIÈRES

# Table des matières

Sommaire	1	À l'Agenda social en 2014	43
Points-clés 2014	2	Une action soutenue en matière de santé et sécurité au travail	44
Fiche profil 2014	4	L'action sociale au service des personnels	46
		<b>Les outils au service des personnels</b>	<b>47</b>
		Une politique de formation volontariste	47
		La modernisation des Systèmes d'Information en marche	48
<b>1</b> GOUVERNANCE		<b>3</b> RESPONSABILITÉ SOCIALE : DU BOIS POUR LA CROISSANCE VERTE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	
<b>L'ONF au cœur des enjeux du développement durable</b>	<b>9</b>	<b>La production de bois au cœur de la croissance verte</b>	<b>53</b>
Le Régime forestier, socle juridique de la gouvernance	9	Bien gérer la ressource et renforcer la production au service de la filière bois	53
L'intégrité foncière, au centre des préoccupations	10	Un marché consolidé	53
Un cadre directeur de gestion décliné au niveau régional : DRA et SRA	10	Poursuivre le développement des contrats, pour régulariser et sécuriser l'approvisionnement des industries de la filière	55
Des guides de sylviculture pour faciliter la mise en œuvre de la gestion durable	10	<b>En forêt domaniale : mobiliser les bois et investir pour l'avenir</b>	<b>57</b>
L'aménagement forestier, un outil clé pour la gestion durable des forêts	11	Optimiser la récolte en stabilisant le stock sur pied	57
Le fil conducteur de l'accord partenarial entre France Nature Environnement et les forestiers publics et privés	12	La récolte des bois, programmée par les documents de gestion durable, génère 41 % du chiffre d'affaires net de l'ONF	58
Des missions d'intérêt général pour le compte de l'État ou des collectivités	12	Préparer l'avenir grâce aux travaux d'entretien et d'investissement en forêt	58
Le volet forestier de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt	13	<b>En forêt des collectivités : garantir une gestion durable et une mobilisation optimale des bois</b>	<b>60</b>
Un contrat de filière sous l'égide de l'État pour relancer la compétitivité	13	Le bois, une recette essentielle pour les communes	60
<b>Une communauté de travail au service du développement durable</b>	<b>15</b>	Baisse des volumes de bois vendus	60
Une organisation déconcentrée	15	Poursuivre le développement des ventes groupées	61
Des instances spécifiques de décision, d'évaluation et de conseil	16	<b>Le développement du bois énergie : une nécessité pour la France</b>	<b>62</b>
Des instances de concertation avec les organisations syndicales	17	Dans les pas du Grenelle, l'enseigne « ONF ÉNERGIE BOIS® » et ses marques produits	62
Des filiales au sein d'ONF Participations	18	ONF Énergie poursuit son développement	62
Organigramme financier du groupe ONF au 31 décembre 2014	19	Une implication croissante dans le bois énergie à destination des particuliers	63
Le conseil d'administration de l'ONF	20	<b>Gestion forestière durable : expérimentation, modélisation et innovation pour répondre aux enjeux du XXI<sup>e</sup> siècle</b>	<b>64</b>
<b>Avec les communes forestières, le régime forestier en partage</b>	<b>23</b>	Réussir les plantations forestières en contextes difficiles	64
Les maires au cœur du dispositif, avec le soutien de l'État	23	Développer la mécanisation pour diminuer la pénibilité du travail forestier tout en limitant les impacts	64
La nécessité partagée d'un partenariat accru entre ONF et FNCOFOR	24	Conduite des peuplements : la modélisation à l'appui de la sylviculture	66
Une gouvernance qui se renforce progressivement	24	Télédétection aérienne et terrestre : l'innovation au service de l'aménagement et de la gestion forestière	66
Apporter un soutien aux initiatives communales de regroupement de la gestion forestière	26		
La FNCOFOR au cœur des discussions sur le prochain contrat d'objectifs et de performance de l'ONF	26		
ONF et FNCOFOR s'impliquent ensemble pour la filière	27		
<b>L'écoute et le partenariat avec les autres parties prenantes</b>	<b>28</b>		
Avec les acteurs de la forêt et du bois, au service de l'économie forestière	28		
Avec les ONG et les gestionnaires d'espaces naturels, des projets partagés	29		
Avec le monde scientifique, pour anticiper et s'adapter	31		
À l'interface entre recherche et gestion : le Département Recherche et Développement	31		
Avec les associations d'élus et les structures territoriales, pour une bonne dynamique de développement local	32		
À l'international, pour mutualiser les expériences	32		
Avec les entreprises : mécénat et parrainage pour le développement durable	33		
Des rencontres et un dialogue avec le public	33		
<b>2</b> LES RESSOURCES HUMAINES		<b>4</b> RESPONSABILITÉ SOCIALE : LA FORÊT PUBLIQUE DANS LES TERRITOIRES	
<b>Un collectif de travail diversifié</b>	<b>37</b>	<b>Des missions d'intérêt général pour prévenir les risques naturels</b>	<b>71</b>
Des effectifs en baisse contenue	37	L'ONF opérateur de l'État	71
Des personnels ouvriers représentant 33 % des effectifs de l'ONF	38	Restauration des terrains en montagne : une compétence unique	71
67 % de personnels fonctionnaires et assimilés au sein de l'ONF	38	L'ONF acteur essentiel de la prévention des risques incendies de forêt	73
Une population essentiellement masculine	39	La protection et le contrôle souple des dunes littorales : un savoir-faire reconnu	74
<b>Le dialogue et les actions sociales</b>	<b>40</b>	<b>Accueil du public en forêt : vers un tourisme durable</b>	<b>77</b>
Une concertation institutionnelle rythmée	40	L'accueil du public, au cœur de la gestion durable des forêts	77
Les élections professionnelles du secteur privé et du secteur public en décembre 2014	41	Le FEDD accueil : un fonds spécial pour des opérations exemplaires	78
Un plan d'action suite à l'audit socio-organisationnel de 2012	42	Le développement durable, moteur des sports de nature et des loisirs en forêt	79
Un nouveau Schéma directeur d'organisation de l'ONF	42	Des produits spécifiques innovants pour enrichir la découverte des milieux naturels	79
La pénibilité dans le travail des ouvriers forestiers mieux prise en compte	43	La chasse en forêt : une pratique toujours soutenue	79
Des avancées pour les personnels ouvriers forestiers	43	<b>L'ONF acteur de l'aménagement et du développement durable des territoires</b>	<b>80</b>
Contrats de génération dans le secteur privé	43	Le label « Forêt d'Exception » mobilise nos partenaires	80
		Le paysage : la marque de la gestion durable	82
		La forêt gardienne de la mémoire	83
		Intégrer la forêt dans les territoires et les projets locaux de développement	84

<b>Optimiser le rôle de la forêt dans la gestion de la ressource en eau</b>	<b>85</b>	Concessions : des gains qui ont doublé sur dix ans	121
Un service environnemental essentiel aux populations	85	Garderie des forêts : un montant en augmentation sensible par rapport à 2013 grâce au versement compensateur de l'État	121
Un axe majeur de la politique environnementale de l'ONF	86	Activités de travaux et services : en légère augmentation	122
<b>Une offre de prestations au service de la société</b>	<b>87</b>	Les actions d'intérêt général : des missions d'intérêt général avec l'État en légère hausse	122
Des activités qui relèvent du domaine concurrentiel en quasi-stabilité	87	Activités concurrentielles hors MIG : en très légère hausse au niveau global	123
Les travaux patrimoniaux des collectivités, en complément du régime forestier	88	Contributions publiques : en nette hausse après le relèvement des subventions de l'État	124
Des prestations de service pour protéger, gérer et valoriser le patrimoine naturel	88	Activités annexes : en baisse	124
Des concessions en forêts domaniales	89	Variations de stocks : un solde négatif dû aux déstockages de bois	124
		Produits divers d'exploitation : en hausse par rapport à 2013	124
		Reprises de provisions et d'amortissement : davantage de sources de revenus	125
		La production immobilisée	125
		Produits de cessions d'actifs : essentiellement liés aux ventes de biens immobiliers	125
		Autres produits exceptionnels : en baisse après un exercice 2013 particulier	125
<b>5 PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE</b>		<b>Des charges contenues compte tenu de la progression de l'activité</b>	<b>126</b>
<b>Un réseau exceptionnel d'aires protégées</b>	<b>93</b>	Masse salariale : en très légère hausse sur fond de baisse d'effectifs, de stabilité du taux de CAS pensions civiles et de CICE	126
Des réserves biologiques pour protéger, gérer et étudier des éléments remarquables de la biodiversité	93	Charges externes : une bonne maîtrise compte tenu de l'augmentation du chiffre d'affaires	127
Une action complémentaire d'autres réseaux, inscrite dans la stratégie nationale de création d'aires protégées (SCAP)	94	Charges externes « métier » : en augmentation avec la hausse du chiffre d'affaires	128
Parcs nationaux : complémentarité et partenariat	95	Charges externes d'achat de travaux forestiers : une hausse accompagnant le développement des bois façonnés	128
Natura 2000 : l'ONF acteur incontournable de la gestion des sites forestiers	95	Charges externes pour les réseaux informatiques, postes et télécommunications : des dépenses qui poursuivent leur baisse	128
<b>Renforcer la préservation de la biodiversité dans les actes de gestion courante</b>	<b>96</b>	Charges externes de frais généraux : en hausse avec des éléments exceptionnels	128
Conforter la gestion conservatoire de la biodiversité en forêts publiques dans le cadre multifonctionnel	96	Impôts et taxes : en légère baisse	129
Des îlots de vieillissement et de sénescence dans les forêts	97	Charges de gestion courante : une hausse toujours tirée par les ventes de bois groupées	129
Déséquilibre sylvo-cynégétique : des menaces persistantes sur la biodiversité et le patrimoine naturel	97	Dotations aux amortissements : en progression sur les biens propres et les travaux	129
<b>Forêts tropicales : une biodiversité exceptionnelle</b>	<b>99</b>	Dotations aux provisions d'exploitation : prévisions et réalisations en meilleure adéquation	129
Un enjeu majeur pour l'Union européenne et la France	99	Dotations aux provisions exceptionnelles : prévoir les aléas à venir	130
Un programme d'actions spécifique pour la Guyane	100	Autres charges exceptionnelles : peu d'évolution	130
À La Réunion, des risques naturels à gérer	102	Charges financières : en nette baisse dans une conjoncture favorable	130
En Martinique, la gestion durable en actions	102	<b>Des investissements en augmentation après un exercice 2013 très contraint</b>	<b>131</b>
En Guadeloupe, les milieux naturels à l'honneur	103	Des investissements sylvicoles conformes aux principes de gestion durable	131
L'ONF installé à Mayotte	103	Les investissements propres en augmentation contenue	132
<b>Des outils au service de la biodiversité</b>	<b>104</b>	<b>Une capacité d'autofinancement en légère hausse</b>	<b>133</b>
La nouvelle MIG Biodiversité confiée à l'ONF par le MEDDE	104	Des investissements largement couverts	133
Le FEDD : un levier pour amplifier l'action de l'ONF en matière de biodiversité	104	Des fonds de roulement et besoin en fonds de roulement accrus	134
La Base de données naturalistes au service de la connaissance de la biodiversité	106	<b>Une trésorerie qui reste préoccupante</b>	<b>135</b>
<b>Améliorer les connaissances et innover pour mieux intégrer la biodiversité dans la gestion</b>	<b>107</b>	Des encaissements partiels sur l'exercice	135
Connaitre, gérer dynamiquement la biodiversité et la conserver	107	<b>Un bilan simplifié marqué par une hausse de l'actif immobilisé</b>	<b>136</b>
Connaitre et maîtriser les impacts de la sylviculture	108	Une hausse de 0,7 % de l'actif	136
Évaluer les services écosystémiques	108	Des provisions en hausse au passif	136
<b>S'adapter et atténuer le changement climatique : un double enjeu pour les forêts</b>	<b>109</b>	Compte de résultat résumé	138
La forêt : un puits de carbone efficace et une « pompe » à carbone dynamique	109	<b>7 ÉVALUATION</b>	
La recherche d'une valorisation du service rendu par les forêts	110	<b>Un système de management consolidé</b>	<b>143</b>
Adapter la sylviculture à la nouvelle donne climatique	110	Des tableaux de bord réguliers examinés en comités de direction	143
Préparer des ressources génétiques forestières diversifiées pour faire face au défi climatique	111	L'Inspection générale : appui et audit au service du management	143
Les forêts sous surveillance	111	Un système de management certifié ISO 9001 et ISO 14001	144
<b>L'éco-responsabilité : être exemplaire au-delà du cœur de métier</b>	<b>113</b>	<b>Une politique environnementale déterminée</b>	<b>145</b>
Un axe stratégique de l'ONF	113	Des analyses annuelles et un plan d'actions correctives	145
Une mise en œuvre au quotidien	113	Un référentiel des prescriptions	145
<b>6 EFFICACITÉ ÉCONOMIQUE SYNTHÈSE FINANCIÈRE</b>		Des fiches techniques environnementales et des guides réalisés	146
<b>Un résultat net en franche amélioration</b>	<b>117</b>	Une gestion des déchets conforme à la réglementation	146
Un chiffre d'affaires bois particulièrement élevé	117	<b>Certification de la chaîne de contrôle des produits à base de bois</b>	<b>147</b>
Après un exercice 2013 très contraints, les charges et les investissements accompagnent le redressement de l'activité	117	L'ONF, résolument engagé dans le système PEFC	147
Le soutien de l'État au rendez-vous	118	La certification PEFC des forêts publiques et des bois qui en sont issus	147
<b>Des produits en hausse grâce aux ventes de bois</b>	<b>119</b>		
Ventes de bois : une progression de près de 10 % par rapport à 2013	119		
Ventes communales de bois : portées par la conjoncture favorable	121		
Chasse et pêche : des recettes stables	121		

# Liste des sigles

<b>3D</b>	Trois dimensions ou tridimensionnel	<b>BFR</b>	Besoin en Fonds de Roulement
<b>ADCOFOR</b>	Association Départementale des Communes Forestières	<b>BGF</b>	Biodiversité Gestion Forestière (programme)
<b>ADEME</b>	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	<b>BNBA</b>	Bureau de Normalisation Bois et Ameublement (FCBA)
<b>AE</b>	Analyse Environnementale	<b>BRGM</b>	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
<b>AESN</b>	Agence de l'Eau Seine-Normandie	<b>BTL</b>	Biomass To Liquid
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement	<b>CA</b>	Conseil d'Administration / Chiffre d'Affaires
<b>AFOCEL</b>	Association Forêt Cellulose	<b>CAF</b>	Capacité d'AutoFinancement
<b>AGEP</b>	Association pour la Gestion des Espaces Protégés [de Guyane]	<b>CAP SIS</b>	Croissance d'Arbres en Peuplement avec Simulation d'Itinéraires Sylvicoles
<b>AgroParisTech</b>	Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement	<b>CARMEN</b>	Cartographie du ministère de l'Environnement (serveur)
<b>AIG</b>	Action d'intérêt Général	<b>CAS</b>	Compte d'Affectation Spéciale
<b>AMF</b>	Association des Maires de France	<b>CATE</b>	Cadre Technique (ONF)
<b>ANEL</b>	Association Nationale des Élus du littoral	<b>CCE</b>	Comité Central d'Entreprise
<b>ANEM</b>	Association Nationale des Élus de la Montagne	<b>CCFC</b>	Comité Consultatif de la Forêt Communale (auprès CA ONF)
<b>ANR</b>	Agence Nationale de la Recherche	<b>CCHSCT</b>	Comité Central d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
<b>APAS</b>	Association Pour l'Action Sociale à l'ONF	<b>CCNUCC</b>	Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
<b>APFM</b>	Auxiliaires pour la Protection de la Forêt Méditerranéenne	<b>CCP</b>	Commission Consultative Paritaire
<b>ASO</b>	Audit Socio-Organisationnel	<b>CD</b>	Compact Disc
<b>ATe</b>	Agence Territoriales (ONF)	<b>CDC</b>	Caisse des Dépôts et Consignations
<b>ATEN (GIP)</b>	GIP, pôle de ressources et de compétences pour la nature	<b>CDD</b>	Contrat à Durée Déterminée
<b>ATx</b>	Agence Travaux (ONF)	<b>CDI</b>	Contrat à Durée indéterminée
<b>BD</b>	Base de Données	<b>CDL</b>	Conservatoire du Littoral
<b>BDN</b>	Base de Données Naturalistes (ONF)	<b>CE</b>	Comité d'Entreprise
<b>BEF</b>	Biogéochimie des Ecosystèmes Forestiers (Unité de recherche – INRA)	<b>CEA</b>	Commissariat à l'Énergie Atomique

<b>CEDRE</b>	Comptes Enrichis des Dépenses et des Recettes de l'Établissement (ONF)	<b>CNPN</b>	Conseil National de la Protection de la Nature
<b>CEREMA</b>	Centre d'études et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement)	<b>CNRS</b>	Centre National de la Recherche Scientifique
<b>CESU</b>	Chèque Emploi Service Universel	<b>CNTE</b>	Conseil National de la Transition Écologique
<b>CET</b>	Compte d'Épargne Temps	<b>CNV</b>	Comité National des Ventes (ONF – FNCOFOR)
<b>CETMEF</b>	Centre d'Etudes Techniques Maritimes Et Fluviales	<b>CO<sub>2</sub></b>	Dioxyde de carbone
<b>CITEPA</b>	Centre Interprofessionnel Technique d'Etudes de la Pollution Atmosphérique	<b>CODIFAB</b>	Comité professionnel de Développement économique des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois
<b>CFC</b>	Commission (nationale / territoriale) de la Forêt Communale (ONF – FNCOFOR)	<b>CODIR</b>	Comité de Direction
<b>CFDT</b>	Confédération Française Démocratique du Travail	<b>COFOR</b>	Communes forestières
<b>CFT</b>	Charte Forestière de Territoire	<b>COMOP</b>	Comité Opérationnel [du Grenelle de l'Environnement]
<b>CG</b>	Conseil Général	<b>COP</b>	Contrat d'Objectif et de Performance
<b>CGAAER</b>	Conseil Général de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Espaces Ruraux	<b>COPAS</b>	Canopy Operating Permanent Access System
<b>CGB</b>	Confédération Générale des planteurs de Betteraves	<b>COS</b>	Comité d'Orientation Scientifique
<b>CGDD</b>	Commissariat Général au Développement Durable	<b>CPA</b>	Cessation Progressive d'Activité
<b>CGEDD</b>	Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable	<b>CPFA</b>	Centre de Productivité et d'Action Forestière d'Aquitaine
<b>CGT</b>	Confédération Générale du Travail	<b>CPS</b>	Commission Paritaire Spécifique
<b>CHSCT</b>	Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail	<b>CR</b>	Conseil Régional
<b>CICE</b>	Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi	<b>CRE</b>	Comité Régional d'Entreprise
<b>CIRAD</b>	Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement	<b>CRHSCT</b>	Comité Régionaux d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail
<b>CLPA</b>	Carte de Localisation des Phénomènes d'Avalanches	<b>CRPF</b>	Centre Régional de la Propriété Forestière
<b>CNDB</b>	Comité National de Développement du Bois	<b>CRV</b>	Comité Régional des Ventes (ONF – FNCOFOR)
<b>CNPF</b>	Centre National de la Propriété Forestière	<b>CSFB</b>	Conseil Supérieur de la Forêt et du Bois
		<b>CTBA</b>	Centre Technique du Bois et de l'Ameublement
		<b>CTC</b>	Comité Technique Central
		<b>CTE</b>	Comité Territorial d'Entreprise
		<b>CTHSCT</b>	Comité Territoriaux d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

<b>CTT</b>	Comité Technique Territorial	<b>DTEFP</b>	Direction du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
<b>CVO</b>	Cotisation Volontaire Obligatoire	<b>EBSP</b>	Équivalent Bois Sur Pied
<b>DAAF</b>	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt	<b>ECE</b>	Évaluation de Conformité Environnementale
<b>DCBS</b>	Direction Commerciale Bois et Services (ONF)	<b>ECOFOR</b>	(GIP) Ecosystèmes Forestiers
<b>DCE</b>	Directive Cadre sur l'Eau	<b>EFA-CGC</b>	Syndicat des cadres de l'environnement, la forêt et l'agriculture - CGC
<b>DEAL</b>	Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	<b>EFESE</b>	Évaluation Française des Écosystèmes et des Services Écosystémiques
<b>DFCI</b>	Défense des Forêts Contre l'Incendie	<b>EFI</b>	Exploitation à Faible Impact / European Forestry Institute
<b>DFRN</b>	Direction Forêts et Risques Naturels (ONF)	<b>EID</b>	Entente Interdépartemental pour la Démoustication
<b>DG</b>	Directeur Général	<b>EMZ</b>	État-Major de Zone
<b>DGCIS</b>	Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services	<b>ENGREF</b>	Ecole nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts
<b>DGFIP</b>	Direction Générale des Finances Publiques	<b>ENS</b>	École Normale Supérieure
<b>DGPAAT</b>	Direction Générale des Politiques Agricole, Agroalimentaire et des Territoires	<b>ENSAM</b>	École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers
<b>DGPR</b>	Direction Générale de la Prévention des Risques	<b>EPA</b>	Enquête Permanente sur les Avalanches
<b>DIACT</b>	Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires	<b>EPCI</b>	Établissement Public de Coopération Intercommunale
<b>DNAG</b>	Directives Nationales d'Aménagement et de Gestion	<b>EPIC</b>	Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial
<b>DOCOB</b>	Document d'Objectif	<b>EqCO2</b>	Equivalent dioxyde de carbone
<b>DOM</b>	Département d'Outre-Mer	<b>ERDF</b>	Électricité Réseau Distribution France
<b>DR</b>	Direction Régionale	<b>ETNA</b>	Érosion Torrentielle Neige et Avalanche (Irstea)
<b>DRA</b>	Directive Régionale d'Aménagement [forestier]	<b>ETPT</b>	Équivalent Temps Plein annuel Travaillé
<b>DRAC</b>	Directions régionales des affaires culturelles	<b>EUCC</b>	Union européenne pour la conservation des côtes
<b>DREAL</b>	Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement	<b>EUSTAFOR</b>	European State Forest Association
<b>DRFIP</b>	Direction Régionale des Finances Publiques	<b>FAFSEA</b>	Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et entreprises Agricoles
<b>DSF</b>	Département de la Santé des Forêts	<b>FAO</b>	Food and Agriculture Organization (of the United Nations)
<b>DT</b>	Direction Territoriale		

<b>FBE</b>	France Biomasse Énergie	<b>FR</b>	Fonds de Roulement
<b>FBF</b>	France Bois Forêt	<b>FRA</b>	Forest Ressources Assessment
<b>FCBA</b>	Institut technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement	<b>FSC</b>	Forest Stewardship Council
<b>FCBN</b>	Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux	<b>FSFB</b>	Fonds Stratégique Forêt Bois
<b>FCEN</b>	Fédération des Conservatoires d'Espaces naturels	<b>GCEIP</b>	Groupement pour la Conservation de l'Environnement et de l'Insertion Professionnelle [de l'île de la Réunion]
<b>FCPR</b>	Fonds Communs de Placement à Risque / Formation Complémentaire Par la Recherche	<b>GCF</b>	Groupe Coopération Forestière
<b>FEADER</b>	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural	<b>GEPOG</b>	Groupe d'Étude et de Protection des Oiseaux en Guyane
<b>FECOF</b>	Fédération Européenne des Communes Forestières	<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>FEDD</b>	Fonds pour l'Environnement et le Développement Durable [de l'ONF]	<b>GHFF</b>	Groupe d'Histoire des Forêts Françaises
<b>FEDER</b>	Fonds Européen de Développement Régional	<b>GIE</b>	Groupement d'Intérêt Économique
<b>FFCO</b>	Fédération Française de Course d'Orientation	<b>GIEE</b>	Groupement Européen d'Intérêt Economique
<b>FFEM</b>	Fonds Français pour l'Environnement Mondial	<b>GIEEF</b>	Groupement d'Intérêt Économique et Environnemental Forestier
<b>FGA - CFDT</b>	Fédération Générale Alimentaire - CFDT	<b>GINCCO</b>	Gestion Intégrée et Nationale des Clients et du Commercial
<b>FIF</b>	Formation des Ingénieurs Forestiers	<b>GIP</b>	Groupement d'Intérêt Public
<b>FLEGT</b>	Forest Law Enforcement on Governance and Trade	<b>GIS</b>	Groupement d'Intérêt Scientifique
<b>FNAF - CGT</b>	Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière - CGT	<b>GPRH</b>	Gestion Prévisionnelle des Ressources Humaines
<b>FNAL</b>	Fonds National d'Aide au Logement	<b>GPS</b>	Global Positioning System
<b>FNB</b>	Fédération Nationale du Bois	<b>GRI</b>	Global Reporting Initiative
<b>FNC</b>	Fédération Nationale des Chasseurs	<b>GS</b>	Gestion Sociale
<b>FNCOFOR</b>	Fédération Nationale des Communes forestières de France	<b>GSF</b>	Groupement Syndical Forestier
<b>FNE</b>	France Nature Environnement [Fédération]	<b>HISTRAFOR</b>	Histoire et Traditions Forestières (APAS – ONF)
<b>FO</b>	Force Ouvrière	<b>IAE</b>	Ingénieur de l'Agriculture et de l'environnement
<b>FPF</b>	Forestiers Privés de France	<b>IDF</b>	Institut pour le développement forestier
<b>FPNRF</b>	Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France	<b>IFFC</b>	Institut de Formation Forestière Communale
		<b>IFN</b>	Inventory Forestier National
		<b>IGN</b>	Institut Géographique National

<b>INPN</b>	Inventaire National du Patrimoine Naturel	<b>MRP</b>	Ministère du Redressement Productif
<b>INRA</b>	Institut National de la Recherche Agronomique	<b>MSA</b>	Mutualité Sociale Agricole
<b>Interreg</b>	Programme européen de coopération inter-régionale (FEDER)	<b>NAO</b>	Négociation Annuelle Obligatoire
<b>IPCC</b>	Intergovernmental Panel on Climate Change	<b>NES</b>	Nouvel Espace Indiciaire
<b>IPEF</b>	Ingénieur des Ponts, des Eaux et des Forêts	<b>Ôbf</b>	Osterreichische BundesForste
<b>Irstea</b>	Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture	<b>OF</b>	Ouvrier Forestier
<b>IS</b>	Impôt sur les Sociétés	<b>OFDM</b>	Orientation Forestière du Département de Mayotte
<b>ISI bois</b>	Informations et Statistiques internationales bois	<b>OFNAN</b>	Ouvriers Forestiers Rapatriés d'Afrique du Nord
<b>ISO</b>	Organisation Internationale de Normalisation	<b>ONAG</b>	Orientations Nationales d'Aménagement et de Gestion
<b>K€</b>	Millier d'euros	<b>ONB</b>	Observatoire National de la Biodiversité
<b>LERFOB</b>	Laboratoire d'Études des Ressources Forêt-Bois	<b>ONCFS</b>	Office National de la Chasse et de la faune Sauvage
<b>LIDAR</b>	Light Detection and Ranging	<b>ONF</b>	Office National des Forêts
<b>LIFE</b>	L'Instrument Financier pour l'Environnement	<b>ONFI</b>	ONF International
<b>LPO</b>	Ligue pour la Protection des Oiseaux	<b>ONG</b>	Organisation Non Gouvernementale
<b>M€</b>	Million d'euros	<b>OPIE</b>	Office Pour les Insectes et leur Environnement
<b>MAAF</b>	Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt	<b>OREDD</b>	Observatoire Régional de l'Energie et du Développement Durable (Guyane)
<b>MAB</b>	Man and Biosphere [programme de l'Unesco]	<b>OS</b>	Organisation Syndicales
<b>MEDDE</b>	Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie	<b>PAPI</b>	Programme d'Actions de Prévention des Inondations
<b>METL</b>	Ministère de l'Égalité des Territoire et du Logement	<b>PC</b>	Personal Computer
<b>MFR</b>	Matériel Forestier de Reproduction	<b>PDG</b>	Président Directeur Général
<b>MGVF</b>	Mission Gestion de la Végétation en Forêt (INRA)	<b>PDPFCI</b>	Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie
<b>Mha</b>	Million d'hectares	<b>PDR</b>	Programme de Développement Rural
<b>MIG</b>	Mission d'Intérêt Général	<b>PDRM</b>	Programme de Développement Rural de la Martinique
<b>Mm<sup>3</sup></b>	Million de mètres cube	<b>PE</b>	Politique Environnemental
<b>MNHN</b>	Muséum National d'Histoire Naturelle	<b>PEFC</b>	Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières
		<b>Ph</b>	Potentiel hydrogène

<b>PIG</b>	Projet d'Intérêt Général [au sens de l'article R.121-3 du code de l'urbanisme]	<b>RBUE</b>	Règlement Bois de l'Union Européenne
<b>PLU</b>	Plan Local d'Urbanisme	<b>RDF</b>	Rivages de France
<b>pm</b>	pour mémoire	<b>RF</b>	Régime Forestier
<b>PN</b>	Parc National	<b>RFF</b>	Réseau Ferré de France
<b>PNA</b>	Plan National d'Action (MEDDE)	<b>RGPP</b>	Révision Générale des Politiques Publiques
<b>PNEF</b>	Pôle National d'Entomologie Forestière (ONF - OPIE)	<b>RGSF</b>	Réseau des Grands Sites de France
<b>PNFB</b>	Programme National Forêt Bois	<b>RIFSEEP</b>	Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
<b>PNR</b>	Parc Naturel Régional	<b>RMT</b>	Réseau Mixte Technologique
<b>PNRGF</b>	Pôle Nationale de Ressources Génétiques Forestières	<b>RN</b>	Réserve Naturelle
<b>PNUE</b>	Programme des Nations Unies pour l'Environnement	<b>RNEF</b>	Règlement National d'Exploitation Forestière
<b>POSEI</b>	Programme d'Options Spécifiques à l'Éloignement et à l'Insularité	<b>RNF</b>	Réserves Naturelles de France
<b>POT</b>	Personnel Ouvrier Tuilé	<b>RNN</b>	Réserve Naturelle Nationale
<b>PPE</b>	Projet Potentiellement Éligible (SCAP)	<b>RNTSF</b>	Règlement National des Travaux et Services Forestiers
<b>PPR</b>	Plan de Prévention des Risques	<b>RPS</b>	Risques Psycho-Sociaux
<b>PRFB</b>	Programme Régional Forêt Bois	<b>RTE</b>	Réseau de Transport d'Électricité
<b>PSDRF</b>	Protocole de Suivi Dendrométrique des Réserves Forestières	<b>RTM</b>	Restauration des Terrains en Montagne
<b>PTOM</b>	Pays et Territoires d'Outre-Mer	<b>RUP</b>	Région UltraPériphérique
<b>PQGF</b>	Politique de Qualité de la Gestion Forestière Durable	<b>SA</b>	Société Anonyme / Secrétaire Administratif
<b>PSSIE</b>	Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'État	<b>SAFSL</b>	Service des Affaires Financières, Sociales et Logistiques
<b>PV</b>	Procès-Verbal	<b>SAP</b>	Systems, Applications, and Products for data processing
<b>RATD</b>	Réseau d'Appui Technique et de Développement	<b>SARL</b>	Société A Responsabilité Limitée
<b>RATP</b>	Régie Autonome des Transports Parisiens	<b>SAS</b>	Société par Actions Simplifiée
<b>RB</b>	Réserve Biologique	<b>SCAP</b>	Stratégie de Création des Aires Protégées
<b>RBD</b>	Réserve Biologique Domaniale		
<b>RBI</b>	Réserve Biologique Intégrale		

<b>SCOT</b>	Schéma de COhérence Territoriale	<b>SPE</b>	Suivi du Programme Environnemental
<b>SDGC</b>	Schéma Départemental de Gestion Cynégétique	<b>SRA</b>	Schéma Régional d'Aménagement [forestier]
<b>SDIS</b>	Service Départemental d'Incendie et de Secours	<b>SST</b>	Santé Sécurité au Travail
<b>SDO</b>	Schéma Directeur d'Organisation	<b>STC</b>	Syndicat des Travailleurs Corses
<b>SDSI</b>	Schéma Directeur des Systèmes d'Information	<b>STOC</b>	Suivi Temporel des Oiseaux Communs
<b>SEM</b>	Société d'Économie Mixte	<b>SUD</b>	Union Syndicale Solidaires (« solidaires, unitaires, démocratiques »)
<b>SEPA</b>	Single Euro Payments Area	<b>TAM</b>	Technicien Agent de Maîtrise
<b>SFEPM</b>	Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères	<b>TCR</b>	Taillis à Courte Rotation
<b>SER</b>	Syndicat des Énergies Renouvelables	<b>TDF</b>	Télédiffusion de France
<b>SI</b>	Système d'Information	<b>TDS</b>	Terminal De Saisie
<b>SIA</b>	Salon International de l'Agriculture	<b>TFNB</b>	Taxe sur le Foncier Non Bâti
<b>Sidesup</b>	Société d'intérêt collectif agricole de déshydratation des pulpes	<b>TGV</b>	Train à Grande Vitesse
<b>SIFOB</b>	Système d'Information Forêt Bois	<b>TSF</b>	Taillis Sous Futaie / Technicien Supérieur Forestier
<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique	<b>TVA</b>	Taxe sur la Valeur Ajoutée
<b>SIGF</b>	Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière	<b>UCFF</b>	Union de la Coopération Forestière Française
<b>SINP</b>	Système d'Information sur la Nature et les Paysages	<b>UGAP</b>	Union des Groupements d'Achats Publics
<b>SIREME</b>	Salon international des énergies renouvelables et de la maîtrise de l'Énergie	<b>UICN</b>	Union mondiale pour la nature
<b>SIRH</b>	Système d'Information sur les Ressources Humaines	<b>UMR</b>	Unité Mixte de Recherche
<b>SMGF</b>	Syndicat Mixte de Gestion Forestière	<b>UNECE</b>	United Nations Economic Commission for Europe
<b>SNAF</b>	Syndicat National des Agents Forestiers	<b>UNIEF</b>	Union Nationale des Ingénieurs des Ponts des Eaux et des Forêts
<b>SNB</b>	Stratégie Nationale pour le Biodiversité	<b>UNSA</b>	Union Nationale des Syndicats Autonomes
<b>SNCF</b>	Société Nationale des Chemins de fer Français	<b>UR</b>	Unité de Recherche
<b>SNPA</b>	Syndicat National des Personnel Administratif (ONF - FO)	<b>URCOFOR</b>	Union Régionale des Communes Forestières
<b>SNTF</b>	Syndicat National des personnels Techniques Forestiers - FO	<b>URE</b>	Unité de Réduction d'Émission
<b>SNUPFEN</b>	Syndicat National Unifié des Personnels des Forêts et de l'Espace Naturel	<b>UT</b>	Unité Territoriale
		<b>VNF</b>	Voies Navigables de France
		<b>WWF</b>	World Wide Fund for Nature

# Glossaire forestier

<b>A</b>	<b>Adjudication</b>	Modalité de vente d'une coupe de bois mise aux enchères par un officier ministériel (juge, notaire, commissaire priseur ou préfet) à la personne offrant le prix le plus élevé.
	<b>Affouage</b>	Consiste à laisser aux habitants d'une commune ou d'une section de commune le produit d'une coupe de bois à exploiter dans sa forêt.
	<b>Aménagement forestier</b>	Document obligatoire de gestion de chaque forêt publique qui établit, à partir d'une analyse du milieu naturel et du contexte économique et social, les objectifs à long terme et le plan d'action (coupes, travaux etc.) sur une durée de 10 à 20 ans.
	<b>(État d') assiette des coupes</b>	Détermine les prévisions de martelage des parcelles au cours de la campagne de l'année suivante conformément à l'aménagement.
<b>B</b>	<b>Base de données naturaliste (BDN)</b>	Développée en technologies WEB 2.0 et « open source », la Base de Données Naturalistes de l'ONF permet à chacun de décrire ses observations sur la faune, la flore et les habitats. Ces informations sont sauvegardées, validées, puis accessibles à tous en consultation grâce à des requêtes simples.
	<b>Biodiversité</b>	Représente la richesse biologique, la diversité des organismes vivants, ainsi que les relations que ces derniers entretiennent avec leur milieu.
<b>C</b>	<b>Coupe</b>	Opération programmée d'exploitation d'un ensemble d'arbres désignés pour être abattus dans un périmètre déterminé.
<b>D</b>	<b>Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI)</b>	Regroupe l'ensemble des dispositifs visant à prévenir, surveiller et lutter contre les incendies de forêt.
	<b>Document d'objectifs (Docob)</b>	Fournit, pour chaque site Natura 2000, un état des lieux, des objectifs de gestion et les modalités de mise en œuvre.
<b>E</b>	<b>Équilibre sylvo- cynégétique</b>	Quand les populations d'herbivores ou omnivores sauvages (susceptibles d'endommager les arbres, les plants ou d'en consommer excessivement les graines) permettent la régénération naturelle et durable de la forêt.
	<b>Exploitation forestière</b>	Processus de production s'appliquant à un ensemble d'arbres en vue de leur acheminement vers un site de valorisation (abattage, façonnage, débardage, etc.).
	<b>Essence</b>	Généralement une espèce d'arbre (ou sous-espèce ou variété présentant un intérêt en sylviculture et des exigences biologiques ou des emplois particuliers).
<b>F</b>	<b>Façonnage</b>	Ensemble des opérations qui suivent l'abattage (ébranchage, choix des découpes, tronçonnage).
	<b>Frais de garderie</b>	Contribution proportionnelle aux revenus tirés de la forêt, versée par les collectivités propriétaires de forêt bénéficiant du régime forestier à l'ONF pour financer la mise en œuvre de ce régime dans leur forêt.
<b>H</b>	<b>Habitat</b>	Désigne l'eau, la nourriture, la couverture et l'abri formant l'environnement essentiel dont les organismes et les espèces vivantes ont besoin pour survivre.
<b>L</b>	<b>Location du droit de chasse</b>	Se traduit par un bail consenti conformément au cahier des clauses générales de location de la chasse. Le bail est opposable aux tiers, en particulier dans le cadre des demandes de plan de chasse.
<b>M</b>	<b>Marquage d'une coupe</b>	Opération qui consiste à indiquer les arbres qui seront coupés ou laissés sur pied. Généralement réalisé par martelage ou en laissant des traces de peinture sur le tronc des arbres.
	<b>Marteau forestier</b>	Outil permettant de désigner les arbres à exploiter en laissant une marque sur le tronc et au pied de l'arbre.

<b>N</b>	<b>Natura 2000</b>	Réseau européen de sites écologiques ayant pour objectif la préservation de la biodiversité et la valorisation du patrimoine naturel (directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992).
<b>P</b>	<b>Peuplement forestier</b>	Groupe d'arbres que distingue sa composition, son âge, sa qualité.
	<b>Plan de chasse</b>	Dispositif réglementaire de prélèvement annuel de grand gibier, à réaliser par la chasse. Le plan de chasse arrête des quantités maximum d'animaux à prélever par espèce.
<b>R</b>	<b>Régénération</b>	Renouvellement de la forêt soit « naturel » (lorsque les arbres dispersent des graines ou par rejets de taillis), soit « artificiel » par la plantation d'arbres.
	<b>Régime forestier</b>	Ensemble de règles qui assure à la fois la protection et la valorisation des forêts publiques selon des principes de gestion durable conciliant leurs fonctions économique, sociale et environnementale.
	<b>Règlement national d'exploitation forestière (RNEF)</b>	Document regroupant les clauses techniques relatives à la qualité de l'exploitation forestière en vigueur le 1er juillet 2008 et applicable aux nouveaux contrats.
	<b>Règlement national des services forestiers sylvicoles forestiers (RNSFS)</b>	Document opposable à tous les intervenants en forêt, regroupant les clauses techniques et environnementales relatives aux services forestiers.
	<b>Réserve biologique (RB)</b>	Milieu forestier qui a pour but la conservation, voire la restauration, de la diversité biologique naturelle.
	<b>Restauration des terrains en montagne (RTM)</b>	Désigne à la fois l'arsenal technique de génie civil et végétal dédié à la gestion des risques géologiques et des avalanches, et les services publics opérationnels chargés de leur mise en œuvre.
<b>S</b>	<b>Schéma régional d'aménagement (SRA)</b>	Cadre régional d'élaboration de l'aménagement pour les forêts des communes bénéficiant du régime forestier.
	<b>Section de commune</b>	Partie d'une commune composée d'habitants qui possèdent en propre des biens immobiliers. Les habitants n'ont droit qu'à la jouissance des biens sans pouvoir en disposer.
	<b>Sommier de la forêt</b>	« Mémoire écrite » de la forêt, le sommier relate toutes les interventions réalisées et tous les événements liés à la forêt. Le document est normalisé pour les forêts publiques gérées par l'ONF.
	<b>Sylviculture</b>	Ensemble de techniques et de traitements apportés aux forêts depuis la régénération jusqu'à son exploitation.
<b>V</b>	<b>Ventes groupées</b>	Contrat de vente portant sur des produits issus de plusieurs propriétés forestières.
	<b>Versement compensateur</b>	Contribution de l'État couvrant 80 % environ des coûts de mise en œuvre du régime forestier par l'ONF, en complément des frais de garderie versés par les collectivités.
<b>Z</b>	<b>Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)</b>	Secteur du territoire particulièrement intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional.
	<b>Zones importantes pour la conservation des oiseaux (ZICO)</b>	Définies sur la base d'une enquête scientifique de terrain validée par les Directions régionales de l'environnement.
	<b>Zones Spéciales de Conservation (ZSC)</b>	Zones constitutives du réseau Natura 2000 désignées par arrêtés ministériels en application de la directive « Habitats, faune, flore » (directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992).
	<b>Zones de Protection Spéciale (ZPS)</b>	Zone de protection des oiseaux sauvages (directive 79/409/CE du Conseil du 2 avril 1979).

ISBN : 978-2-84207-381-7

## Direction générale

2, avenue de Saint-Mandé

75570 Paris Cedex 12

Tél. : 01 40 19 58 00

Septembre 2015

Impression : ONF Fontainebleau



[www.onf.fr](http://www.onf.fr)

L'ONF est certifié ISO 9001 et ISO 14001 pour ses activités de gestion durable des forêts

